

Semestriel
numéro 9-10
printemps/été 2011

Les Mondes du **Travail**



ÉDITORIAL À contre-courant Stephen Bouquin

GRAND ENTRETIEN Temps, travail et domination sociale Moishe Postone

DOSSIER Formes et dynamiques du travail informel

Introduction Stephen Bouquin et Isabel Georges / **Précarité et informalité, une perspective Nord-Sud** Paul Bouffartigue et Mariana Busso / **Les réseaux invisibles de la surexploitation du travail informel au Brésil** Ludmilia Abilio / **La complexité de l'informel en Inde** Djallal Heuzé / **L'éthique mouride et le travail informel à Dakar** Sadio Gning / **Les coursiers en Argentine** Guillaume De Gracia / **Le secteur de l'emploi domestique à Buenos Aires** Ania Tizziani / **Le cas du Mexique dans le contexte de l'Amérique latine** Lucas Czarnecki

D'ICI ET D'AILLEURS Les frontières de la relation salariale : une comparaison France – États-Unis Donna Kesselman / **Les relations de travail en Chine aujourd'hui** Heiko Khoo

THÈME Stress au travail, le cas des aides soignantes hospitalières Paul Bouffartigue / **Rémunération et rapport au temps de travail dans le champ de la santé mentale** Lise Demailly

NOTES DE LECTURE

EDITORIAL

À contre-courant

Stéphen Bouquin

I

1 grand entretien**Repenser la critique du capitalisme à partir de la domination sociale du temps et du travail**

Entretien avec Moïshe Postone réalisé par Stephen Bouquin

5

2 dossier**Formes et dynamiques du travail informel**

Une introduction au dossier

Stephen Bouquin et Isabelle Georges

17

Précarité, informalité : une perspective Nord-Sud pour penser les dynamiques des mondes du travail

Paul Bouffartigue et Mariana Busso

27

Les réseaux invisibles de la surexploitation du travail : inégalité sociale, informalité et accumulation capitaliste

Ludmila Costhek Abílio

41

Complexité de l'informel. Réflexions à partir des transformations de l'industrie textile en Inde.

Djallal Gérard Heuzé

53

De l'éthique mouride au travail informel à Dakar

Sadio Gning

67

Les coursiers en Argentine : l'économie informelle à plein gaz

Guillaume De Gracia

81

Entre travail « formel » et « informel » : la législation du travail et sa mise en pratique dans le secteur de l'emploi domestique dans la ville de Buenos Aires

Ania Tizziani

89

Le secteur informel au Mexique dans le contexte de l'Amérique latine entre 1980-2009

Lukasz Czarnecki

105

3 d'ici et d'ailleurs

Le travail non standard comme outil comparatiste des frontières de la relation salariale : France et États-Unis

Donna Kesselman

117

Les relations de travail en Chine aujourd'hui

Heiko Khoo

135

4 thème

Le stress au travail : un enjeu social ouvert

L'exemple des soignantes hospitalières

Paul Bouffartigue

145

Configurations de rémunérations et rapport aux temps de travail : le cas du champ de la santé mentale

Lise Demailly

159

5 notes de lecture

Bernard Friot – *L'enjeu des retraites*

(Gaëtan Flocco)

Michel Lallement – *Le travail de l'utopie. Godin et le familistère de Guise*

(Alain Maillard)

Hartmut ROSA – *Accélération. Une critique sociale du temps*

(Alain Maillard)

175

À contre-courant

Stéphen Bouquin *

Avec cette livraison double 9-10, c'est une première série de la revue *Les Mondes du Travail* que nous clôturons. Faire le choix, comme nous l'avons fait en 2005, d'éditer une revue « papier » était sans doute audacieux. La production numérique se développait à grande vitesse tandis que le lectorat de revues thématiques avait plutôt tendance à se raréfier. En même temps, ce choix nous semblait le plus judicieux pour faire connaître un projet éditorial nouveau et atypique. Certes, la production numérique est un support qui favorise d'emblée une très large circulation de la production mais cela seulement à condition de ne pas être noyé dans une masse numérisée relativement difforme. Nous avons la conviction que le contenu compte mais ne suffit pas à lui seul. Il faut aussi un titre, une « marque » et pour l'établir, il faut du temps. Certains peuvent en faire l'économie mais c'est aussi grâce à leur notoriété professionnelle et ce n'est pas à la périphérie du champ académique que nous la trouvons ni qu'elle se construit. L'équation était relativement simple : faire ce que personne ne faisait, à cette époque. Le format papier garde cet avantage d'être un support où le sommaire apparaît dans son entièreté, là où l'édition numérique ne laisse apparaître que des articles identifiés par quelques clics d'écran. Le papier est et restera le meilleur support de lecture, celui qui laisse du temps à la découverte, à la réflexion et celui qui autorise une lecture plus longue que la longueur de l'écran.

En cinq ans, *Les Mondes du Travail* est devenu un titre reconnaissable et continue à faire sens. Il y a plusieurs mondes sociaux du travail et en même temps, ils partagent, à des degrés divers, l'expérience de la contrainte et de la nécessité. Différenciation et unité sociale sont en tension mais peuvent aussi se combiner, surtout dans le cas concret d'une société polarisée par la logique de valorisation.

Nous avons fait le choix d'une revue scientifique et critique du travail. Cette double définition est assez redondante, nous en conviendrons. Ce qui au fond devrait être la même chose (scientifique et critique) a cessé de l'être dans bien des cas. Le cloisonnement académique, la pauvreté des problématiques, une interprétation étreinte de la neutralité axiologique ainsi que l'évolution globale du champ universitaire, favorisent les approches réductionnistes sinon peu controversées. *Les Mondes du Travail* s'est donc

fait connaître comme une revue critique, sans pour autant s'être affiliée à une école de pensée ni en faire la propagande. Faire une revue universitaire qui reste accessible au lectorat non académique et qui fait le choix de s'ouvrir sur l'espace public et les débats qui le polarisent. L'équilibre étant une succession de déséquilibres, les alpinistes nous le confirmeront, nous avons tenté de tenir les deux bouts de ces choix en tension.

Dans chaque numéro, nous avons choisi d'aborder des questions ou des thèmes négligés, sinon proposé de les revisiter autrement, mais de manière distincte et originale, en contribuant ainsi à élargir le champ des savoirs.

Le dossier du premier numéro (printemps 2006) avait la petite entreprise comme objet, montrant ici combien il était à la fois difficile de la traiter comme objet unique et combien celle-ci s'articulait aussi à la grande entreprise.

Dans le deuxième numéro (automne 2006, coordination Alain Maillard), nous avons abordé la question du travail et des temps sociaux, mettant en évidence combien les frontières entre temps de travail et temps du non-travail sont devenues poreuses.

Le troisième dossier, publié dans une édition double (année 2007, coordonné par Pascal Depoorter, Thomas Rothé et Isabelle Farcy), nous sommes revenus sur la question des conflictualités au travail. Avec plusieurs articles cités (notamment celui d'Ian Eschstruth dans *Le Monde* et *Alternatives Economiques*), ce dossier montrait combien la France n'a jamais été un pays de grèves, comment la forme des conflits était en train de changer et combien certaines catégories tels les cadres, pouvaient être sur le seuil d'une dissidence ou d'une revendication.

Le dossier de notre cinquième livraison (printemps 2008) fut consacré au travail associatif et coordonné par Maud Simonet et Matthieu Hély (Université de Paris 10). Il a été salué par plusieurs pour son caractère innovant, dévoilant un véritable monde du travail en chantier, issu de ce que le secteur public faisait de moins en moins, se professionnalisant et parfois à la lisière du bénévolat.

Le dossier de la sixième édition (automne 2008, coordonné par S. Bouquin) portait sur la difficile question des liens entre travail et politique. Outre un double entretien avec Michel Simon et Guy Michelat, il revenait sur l'évolution des liens entre la gauche et le vote ouvrier pour, à partir de là, interroger la question des subjectivités politiques et plus généralement le « nous » qui fait à la fois défaut tout en continuant à s'exprimer dans bon nombre de pratiques et d'engagements associés au mouvement ouvrier.

La septième édition (printemps 2009, dossier coordonné par Denis Blot et Alain Maillard, UPJV) a publié un dossier portant sur les liens entre travail et migrations, de manière à croiser les angles d'approche de ce que l'on nomme parfois une ethnicisation de la sphère du travail. Le dossier a eu le mérite d'appréhender de manière critique, notamment grâce à une

contribution signalée de Maks Banens, l'ampleur des migrations actuelles, tout en réaffirmant les liens intimes des migrations avec la question sociale ou laborieuse, vérifiant l'ethnisation du marché du travail sans omettre la possibilité de luttes, notamment de la part des travailleurs sans papiers.

La huitième édition (printemps 2010) a comme dossier le travail social et fut coordonné par Nathalie Frigul (Paris 7) et Pascal Depoorter (UPJV). Il met en évidence l'évolution importante que connaît le travail social, où la réduction du *welfare* va de paire avec l'apparition d'un véritable management du social, fondée sur la dépolitisation de l'action sociale, la rationalisation des modes opératoires couplée à l'évaluation des résultats ainsi qu'une responsabilisation des publics.

Dans ce numéro-ci, nous publions un double dossier. Le premier, coordonné par Isabelle Georges et moi-même, aborde le travail informel dans toute son hétérogénéité et interroge les processus d'informalisation et de précarisation. Le second dossier rassemble deux contributions portant d'une part sur l'évolution des conditions du travail de soins (Paul Bouffartigue) et d'autre part sur le rôle pivot des rémunérations dans l'engagement et le rapport au travail (Lise Demailly).

Chacun de ces dossiers a été coordonné par deux ou trois personnes, parfois extérieurs au collectif de rédaction, sélectionnant parmi les articles soumis les papiers non seulement de qualité mais également les plus incisifs, les plus originaux tout en étant rigoureusement scientifiques. Après ce premier travail de sélection, des membres du conseil scientifique ont été sollicités pour évaluer et valider les choix des coordinateurs. Chaque dossier contient des articles qui gardent une actualité, même plusieurs années après leur publication. Aucun de ces dossiers ne pouvait être exhaustif sur la question mais à chaque reprise, la variété des points de vue, des terrains étudiés et des problématiques permet de se faire bien plus qu'« une idée » sur la question.

Outre ces dossiers thématiques originaux, nous avons publié dans chaque édition un « grand entretien » dont nous espérons que la lecture est aussi instructive qu'inspiratrice : Michael Burawoy, Danièle Linhart, Oskar Negt, Henri Pezerat et Anne-Marie Thébaud-Mony, Moishe Postone.

Deux autres rubriques ont structuré les sommaires, donnant des points de repères aux lectrices et aux lecteurs. Quelque fois malmenées, elles reprennent néanmoins des informations que l'on ne retient guère dans les revues purement académiques. La rubrique « D'ici et d'ailleurs » contient des textes traduits portant sur des situations non hexagonales (travailleuses du textile au Bangladesh, protection sociale au Sénégal, conditions de travail au Japon, luttes des travailleurs migrants au Etats-Unis, etc.) tandis que la rubrique « Contre champ » a pour finalité de contenir des textes plus orientés, partisans. À la fois argumentation scientifique et défense d'un point de vue ou de propositions, nous sommes heureux d'avoir permis à plusieurs auteurs (Bernard Friot, Christophe Ramaux, Guy Standing, Jean-Philippe Melchior) de contribuer à cette rubrique.

Au terme de ces cinq années, nous avons creusé un petit sillon modeste mais réel. D'une revue périphérique et confidentielle, *Les Mondes du Travail* sont devenus relativement connus et reconnus. Le travail abattu n'est pas négligeable avec plus de 400 000 signes par numéro... Une recomposition de l'équipe et du conseil scientifique s'impose désormais. Il reste bien sûr des marges de progrès et il n'est pas inutile d'améliorer certaines choses tant sur le plan administratif qu'éditorial ; sans oublier un élargissement des modes de diffusion. Mais notre ferme ambition est de poursuivre « dans la continuité » l'aventure éditoriale. En septembre, nous publierons le prochain numéro (11), premier d'une nouvelle série et d'ici-là, nous vous souhaitons bonne lecture.

grand entretien

Repenser la critique du capitalisme à partir de la domination sociale du temps et du travail

Entretien avec Moishe Postone réalisé par Stephen Bouquin

Moishe Postone (né en 1942 au Canada) est professeur d'histoire à l'Université de Chicago. Il vécut à Francfort-sur-le-Main de 1976 à 1982 où il obtint un doctorat en 1983 à l'Université Johann Wolfgang Goethe. Philosophe et historien de la pensée allemande, il est spécialiste de l'histoire des idées en Europe et un des fondateurs de la « nouvelle critique de la valeur » qui est élaborée surtout depuis 1986/87 par plusieurs penseurs (Robert Kurz en Allemagne autour de la revue Krisis, Jean-Marie Vincent et Moishe Postone aux États-Unis). Moishe Postone publia Time, Labor and Social Domination en 1993 (publié en français en 2009). Dans cet ouvrage, il propose de réinterpréter la critique de l'économie politique de Karl Marx, en fondant l'argumentaire de celui-ci sur la valeur, le capital et le travail, en tant que catégories centrales et déterminantes de l'ensemble de l'analyse marxienne. En s'inspirant de théories marxistes hétérodoxes (comme Isaac Roubine, Roman Rosdolsky, etc.), de certains auteurs de l'École de Francfort dont il montre les présupposés de leur tournant pessimiste, Postone interprète les écrits critiques sur l'économie de Marx comme l'élaboration d'une théorie critique de la valeur.

Stephen Bouquin : *Le titre de votre ouvrage, enfin traduit en français, est « Temps, travail et domination sociale ». Quel est le sens de ce titre ?*

Moishe Postone : Je développe l'argument que les trois notions sont des dimensions d'un même phénomène. La forme de domination dont je parle et que je tente d'élaborer n'est pas une forme de domination qui vient de personnes mais qui est de type structurel, qui est créée par le

travail et qui est de nature temporelle. Nous vivons sous la domination sociale du temps, et ce à cause de la forme particulière qu'a pris le travail dans le capitalisme. Il faut donc lire le titre comme un seul mot et comme je ne pouvais résumer cela en un seul mot, je l'ai linéarisé...

S.B. : Vouloir intégrer Marx à la théorie critique, voilà un chantier intellectuel ambitieux...

M.P. : Oui, en effet, je pense que Marx a élaboré une théorie critique du capitalisme. Il a en premier lieu conceptualisé la catégorie de « capital » de façon bien plus singulière qu'on ne le pense habituellement, qui n'a rien à voir avec la façon dont Gary Becker voire même Pierre Bourdieu l'ont conceptualisée. Ni même comme l'on fait la plupart des théoriciens marxistes en réduisant le capital au surplus approprié. Même si Marx a bien évidemment théorisé l'extorsion de surtravail et son appropriation par les détenteurs de capitaux, le capital est bien plus que cela. Il représente un rapport social, structurant la société de manière globale, déterminant non seulement un mode déterminé d'exploitation mais agissant aussi comme un mode de médiation temporel. Les catégories d'analyse employées par Marx ne doivent pas être entendues comme transhistoriques mais au contraire comme spécifiques à l'histoire moderne, propres à la société capitaliste.

Dans son œuvre de maturité, Marx a cherché à identifier les rapports sociaux fondamentaux qui caractérisent la société capitaliste pour déployer à partir de là une théorie à même de saisir les logiques structurantes de cette société. Il a défendu l'idée que la marchandise est cette forme historique se trouvant au centre des rapports sociaux, à la fois en tant que forme structurée de pratiques sociales et comme principe structurant l'action, la vision du monde et les dispositions des gens. La marchandise « saisit » donc les pratiques sociales; elle englobe à la fois la subjectivité et l'objectivité sociales. La marchandisation des rapports sociaux est donc une réalité historique, propre au capitalisme. Marx explique ensuite que la marchandise est constituée par le travail salarié. Là aussi, l'analyse du travail est de nature historique et s'exprime dans la double nature du travail, à la fois travail concret et travail abstrait¹. Dans le capitalisme, la fonction sociale du travail n'est pas intrinsèque à l'activité laborieuse (la prestation de travail) mais dépendante de la forme des rapports sociaux.

S.B. : Comment revisitez-vous la notion de travail ?

M.P. : Dans une société où prédomine la marchandise, le travail et ses produits ne sont pas socialement distribués par des normes traditionnelles ou des relations de pouvoir et de domination, comme c'était le cas dans d'autres sociétés. Au contraire, le travail constitue une nouvelle forme d'interdépendance, où les personnes ne consomment pas ce qu'elles produisent mais où, malgré tout, leur propre travail et les produits de leur travail agissent comme moyens quasi objectifs pour obtenir les produits du travail d'autres personnes. En fait, le travail n'est pas

1. Le travail abstrait désigne ici le caractère social du travail, sous forme de travail mesurable et quantifiable, qui n'apprécie dans le travail concret que la capacité de produire de la plus-value et d'élargir le capital. Pour une définition et une discussion à ce propos, voir Antoine Artous, *Travail et émancipation sociale*, Syllepse, 2003. Disponible en ligne <http://arbeitsmachtenichtfrei.skynetblogs.be/>

seulement une activité comme nous l'entendons dans le sens commun, à savoir transhistorique, mais d'abord une activité où les objectivations de ce travail (la marchandise et le capital) sont à la fois des produits concrets et des formes objectivées de médiation sociale. Les rapports sociaux qui caractérisent la société capitaliste, suivant cette analyse, sont qualitativement différents des relations sociales dans les sociétés non capitalistes, où prévalent les relations interpersonnelles, de voisinage, de connaissance, de parenté avec les modes de domination directs et personnels. Même si ce type de rapports demeurent présents, ce qui de manière ultime structure la modernité, c'est un niveau sous-jacent de rapports sociaux constitués par le travail salarié. Ces rapports ont une forme spécifique, quasi objective, impersonnelle et sont de nature dualiste, avec une opposition entre une dimension abstraite, générale et homogène, et une dimension matérielle, particulière et concrète. Les deux dimensions sont en apparence naturelles dans le sens où elles ne se donnent pas pour ce qu'elles sont en réalité, à savoir socialement construites. La dimension abstraite de la médiation sociale sous-jacente au capitalisme s'exprime dans la valeur, une forme de richesse dominante dans cette société.

La théorie de la valeur travail a été souvent mal comprise comme une théorie faisant du travail la source de toute richesse, et ce de manière à nouveau transhistorique. Or l'analyse de Marx ne porte pas sur la richesse en général mais sur la valeur sous sa forme spécifiquement historique. Marx distingue la valeur de la richesse matérielle et relie ces deux formes à la dualité du travail dans le capitalisme. La richesse matérielle est mesurée par la quantité de produits fabriqués et elle est une fonction d'un certain nombre de facteurs (organisation sociale, conditions naturelles, en combinaison) qui se combinent avec le travail. La valeur est quant à elle uniquement constituée par la dépense de temps de travail et elle représente la forme de richesse prédominante dans le capitalisme. La richesse matérielle, quand elle est la forme dominante de la richesse – comme ce fut le cas pour la société féodale – est d'abord médiée par des rapports sociaux qui sont extérieurs à cette richesse. Mais dans le capitalisme, la valeur est une forme de richesse auto-médiée, dépouillée des formes politiques.

Cette relecture de Marx conduit à mettre au centre de l'analyse le travail comme forme de médiation sociale quasi-objectivée et la marchandise comme objectivation du travail. Cette forme de médiation sociale est historiquement singulière et tend à s'autonomiser eu égard aux personnes engagées dans ces rapports sociaux. Il en résulte une forme de domination sociale historiquement nouvelle qui assujettit les personnes à des contraintes et des impératifs de rationalisation toujours plus impersonnels. Cet assujettissement ne peut être appréhendé de manière adéquate en termes de domination de classe, ou plus généralement, en termes de domination de groupes sociaux sur d'autres, d'agencement institutionnel, qu'il soit de nature étatique et/ou économique. Tout comme la notion de pouvoir chez Foucault, cette forme de domination n'a pas de locus, de lieu, mais n'en demeure pas moins sociale.

M.P. : Pour Marx, la magnitude de la valeur est déterminée par le temps de travail socialement nécessaire. Il explique que la production doit se conformer à cette norme sociale abstraite et ceci nous aide à comprendre que la domination des gens par le temps est la forme de domination sociale propre au capitalisme. Le temps abstrait newtonien s'est diffusé parallèlement à l'émergence de la marchandise. La temporalité de cette domination sociale n'est pas seulement abstraite mais également concrète. La particularité de la valeur en tant que forme temporelle de la richesse se situe dans le fait que, même si des gains de productivité augmentent la quantité de valeur d'usage par unité de temps, ceci n'augmente que sur le court terme la magnitude de valeur créée par unité de temps. Une fois que les gains de productivité se généralisent, la magnitude de valeur créée par unité de temps va redescendre à son niveau de base. Il en résulte une sorte de cycle perpétuel, de manège si vous voulez. Les niveaux de productivité plus élevés se traduisent par un accroissement de production de valeurs d'usage sans pour autant conduire à une augmentation proportionnelle de valeurs tout court. Puisque ce mouvement est propulsé en avant par le temps abstrait, celui-ci rejaillit forcément sur toute la société, notamment par la médiation du travail.

La dialectique de ces temporalités est saisie par Marx à l'aide de la catégorie du capital, que Marx conceptualise comme une valeur qui s'auto-valorise. Il s'agit d'une catégorie en mouvement (le cycle d'accumulation du capital), mettant en branle un processus sans fin d'auto-expansion de la valeur, un mouvement directionnel sans télos extérieur mais qui génère de larges cycles de production et de consommation, de création et de destruction, notamment via les crises récurrentes. Marx utilise le même vocabulaire que Hegel lorsque ce dernier évoque la Phénoménologie de l'esprit. Le capital est une sorte de substance qui s'auto-mobilise et qui est le sujet de son propre processus. En faisant de la sorte, Marx suggère que le sujet historique, au sens hégélien, existe dans le capitalisme mais, et ceci est tout aussi essentiel, il n'identifie pas ce sujet au prolétariat – ce que Georg Lukács a fait – ni même avec l'humanité. Au contraire, il l'identifie au capital, une structure dynamique de domination abstraite, qui, même si elle est constituée par des êtres humains, tend à s'autonomiser de leur volonté.

S.B. : *Vous évoquez les notions de temps abstrait et de temps concret, pourriez-vous nous en dire un peu plus ?*

M.P. : Pour G. Lukács le temps est associé au capitalisme, mieux, à la bourgeoisie. Ce temps est statique et abstrait et pour lui, le temps historique pointe déjà au-delà du capitalisme. C'est faux, en réalité la dynamique historique est l'expression ultime de la domination. Le temps statique n'est donc pas celui de la domination et le temps dynamique serait émancipatoire. La dynamique montre en elle-même l'absence de la possibilité des gens de contrôler leur vie, de maîtriser leur destin. Le temps abstrait est donc associé à la dynamique historique du capitalisme. Si les gens contrôlaient leur propre vie, il n'y aurait de temps historique

au sens où nous le connaissons aujourd'hui, mais un temps dissocié de la vie concrète, biologique. La dynamique historique s'impose à tout et tous... Et cette dynamique historique est une dialectique entre temps concret et temps abstrait. De manière générale, je m'oppose aux analyses qui assignent à tout ce qui est concret une valeur positive et à ce qui est abstrait une valeur négative. Nous retrouvons ce type d'opposition binaire, non-dialectique chez Proudhon, chez les tiers-mondistes (le Sud contre le Nord) et aussi chez Toni Negri. Je pense que ce ne sont pas des critiques adéquates, parfois elles sont même assez réactionnaires. Réactionnaires parce que cela suggère que nous devrions tous retourner vers l'artisanat, ou encore nous réapproprier le travail. Nous avons la même opposition binaire lorsqu'on oppose le capitalisme financier, chargé de tous les maux et de l'autre côté toute le reste, y compris le « bon » capitalisme productif.

S.B. : L'accélération temporelle que nous connaissons actuellement est donc indissociable de la forme sociale du travail ?

M.P. : Exactement. Hier soir, lors de ma conférence, quelqu'un a développé l'idée qu'il fallait faire de la catégorie du temps un enjeu politique, et devant faire l'objet de luttes et de revendications. Je pense que c'est en effet absolument prioritaire. Au États-Unis, il n'y a plus de limites ni de bornes temporelles ; tout fonctionne *twentyfour-seven* (24 h sur 24, 7 jour sur 7). Au moins, ici, en Europe, il vous reste quelques repères et des garde-fous. Mais l'idée de réguler le temps, d'avoir une politique du temps est absolument lunaire aux USA, et cela reflète aussi comment les mentalités se sont ajustées aux structures. L'idée de ralentir, de décélérer, de libérer et réserver du temps à des fins non instrumentales est donc peu présente.

S.B. : Votre livre est un des rares qui énonce une critique à l'égard du marxisme à partir de Marx lui-même. Pourriez vous expliquer pourquoi ?

M.P. : Si je fais une généralisation un peu grossière de ce que j'appelle le « marxisme traditionnel », on peut dire que le travail y joue le rôle d'une catégorie affirmative, positive. Et elle est positive parce que la vie sociale est générée par le travail, non seulement des objets mais aussi la vie sociale. Et selon cette vision, le problème majeur du mode de production capitaliste est le fait que le travail est dominé par une autre classe, qui existe en s'appropriant une plus-value. C'est de cette manière que l'on comprend en général la plus-value. L'*homo faber* est asservi par le capital en quelque sorte. Socialisme signifie alors la libération du travail en se débarrassant de ce parasitisme pour retrouver ce qui constitue les gens et la société, à savoir le travail. Et moi j'argumente en fait exactement le contraire.

S.B. : Pourquoi Marx a-t-il alors été si mal compris ?

M.P. : Le marxisme est une idéologie influencée par la constitution de la classe laborieuse non seulement « en soi » mais aussi en tant qu'acteur social et politique. Il était historiquement très difficile à ce moment-là de penser le travail réellement comme quelque chose qu'il fallait dépasser. Ensuite, personne ne lisait vraiment *Le Capital* et encore moins de

militants ont accompagné jusqu'au bout la réflexion de Marx. La notion d'aliénation est ainsi assez mal employée. Pour Marx, l'aliénation renvoie au fait que le travail crée quelque chose qui ensuite le domine. Il appelle cela « capital » mais il n'a pas encore théorisé le capital à ce moment-là, c'est-à-dire au moment des *Manuscrits de 1844*. C'est au cours de sa critique de Pierre-Joseph Proudhon qu'il ira plus loin, en expliquant que tout n'est pas vol. Alors que Proudhon explique qu'il suffit de se débarrasser de la bourgeoisie pour que chacun puisse redevenir un artisan heureux. Proudhon fait non seulement abstraction du marché mais aussi de la forme sociale du travail en tant qu'activité contrainte. Certains interprètent les *Manuscrits de 1844* comme encore centrés sur le travail d'un point de vue ontologique. Mais d'autres interprétations sont possibles.

Dans son œuvre de maturité, Marx ne va pas poser un meta-sujet historique, que serait le prolétariat et qui se réalisera dans la société socialiste future, mais construit les fondations qui permettront une critique de cette notion de meta-sujet. Ceci implique une position très différente de celle de G. Lukács pour qui la totalité sociale constituée par le travail représente le point de vue d'une critique du capitalisme. Dans *Le capital*, la totalité et le travail qui la constitue sont devenus les objets d'une critique. Les contradictions du capital pointent l'abolition et non la réalisation de ce sujet, à savoir le dépassement du travail, des classes, du règne de la marchandise.

Anselm Jappe : Quelle influence Georg Lukacs a-t-il eu sur votre pensée ? Vous le citez comme un des rares à ne pas verser dans les erreurs du marxisme traditionnel...

M.P. : Parce que G. Lukács a compris, tout comme Adorno, que les catégories d'analyse utilisées par Marx ne sont pas purement économiques mais également politiques et historiques. C'est en le suivant sur ce chemin que l'on évite une théorisation fonctionnaliste de l'idéologie et des formes de conscience, assez terrible d'ailleurs. Quand j'ai lu pour la première fois *Histoire et conscience de classe*, en 1971 je crois, ce livre n'était traduit qu'en anglais et encore, sous forme de chapitre miméographiés. Même si j'ai identifié, d'ailleurs bien plus tard, des faiblesses chez Lukács, il y a en même temps des points forts toujours valides aujourd'hui. Je pense que le « marxisme français » n'a jamais réussi à développer une analyse dialectique aussi fine des formes sociales et des formes de pensée et de leur relation réciproque. Même Foucault n'arrive pas à surmonter les faiblesses de ce marxisme français, ce qui est normal puisqu'il a été formé à celui-ci au sein du Parti communiste et qu'il ne connaissait donc que celui-là.

S.B. : Comment est-ce que la théorie critique appréhende le travail ?

M.P. : La théorie critique, bien avant l'école de la régulation, a compris que le capitalisme connaît des changements internes importants ; qu'il traverse plusieurs phases qui transforment en profondeur les modes de vie, les rapports sociaux. Dans la phase étatiste du 20^e siècle, la vie sociale a changé fondamentalement. Donc, même des auteurs comme Max

Horkheimer et Theodor Adorno ne pensent pas la double nature du travail, même s'ils appréhendent les relations de production de façon très classique, à savoir dominées par le marché et la propriété privée des moyens de production ; et comme Engels, en pensant que si on se libère du marché et de la propriété privée, le travail retrouve sa vraie nature. Puis, lorsqu'ils voyaient le travail « revenir à lui-même », ils en déduisaient que le résultat était terrible... J'évoque ici la réalité du stalinisme en URSS. Ils ont alors conceptualisé le travail comme action instrumentale et Jürgen Habermas a repris cette définition. Ce qui était très positif pour quelqu'un comme Horkheimer, dans les années 1920, devient ensuite très négatif à partir de 1936. La compréhension est restée la même, ils n'ont fait qu'inverser le mode d'évaluation du travail ; et cette compréhension demeure fondamentalement unidimensionnelle. La théorie critique est prisonnière d'un dilemme, en cherchant à aller au-delà du marxisme traditionnel, ils reconduisent en fait les assertions premières de ce marxisme. En même temps, ils se rendent compte que cette nouvelle forme sociale qu'est le travail n'est pas émancipatoire. À partir de 1940, ils considèrent que l'Union soviétique fait partie de ce qu'ils nomment un capitalisme d'État. Je suis donc assez partagé sur la théorie critique ; même si sur le plan théorique, je pense qu'il y a de sérieux problèmes, sur un plan historique et sociologique, ils s'approchent beaucoup plus et bien mieux de la réalité du monde que ce qu'était devenu alors le « marxisme orthodoxe ».

S.B. : Est-ce que la domination sociale inclut ou exclut une opposition ou des formes de résistances ?

M.P. : Tout d'abord, je n'aime pas trop la notion de « résistance » car elle semble suggérer que la société est une totalité unie et qu'il y aurait des zones résiduelles qui ne seraient pas totalement dominées par le capital. Je pense que ce n'est pas une bonne interprétation de ce qu'est la société moderne. Cette notion de « résistance », surtout quand elle est utilisée à la manière foucauldienne, nous conduit à étudier les hôpitaux psychiatriques, les prisons en y cherchant à y retrouver des modes de refus, des « résistances ». La même chose vaut pour le « tiers monde » et ainsi de suite, avec l'idée qu'il s'agirait d'espaces qui ne se seraient pas subsumés. À l'inverse de cette manière de voir, je pense que le capitalisme a en lui-même généré des possibilités qu'il ne peut réaliser et c'est l'écart entre ce que le capitalisme génère et ce qu'il satisfait réellement qui ouvre un espace d'opposition (*discontent*). Il s'agit alors d'une opposition basée sur ce qui pourrait être mais qui n'advient pas au lieu de se fonder sur ce qui n'existe plus. La notion de résistance est, à mon avis, complètement non dialectique. Et plus, elle implique aussi de distinguer les bonnes et mauvaises formes de résistance, mais sur quelle base? Comment dire que le fondamentalisme chrétien est une « mauvaise résistance » et autre chose serait une « bonne résistance » ?

S.B. : Quel mot préférez-vous alors ?

M.P. : Opposition, « *discontent* » et aussi désir d'un changement fondamental. La notion de résistance n'implique pas la transformation, il

s'agit juste de tenir à distance, de nager sous la glace si vous voulez. Cette notion devient d'autant plus populaire que les résistances se font rares.

S.B. : Je ne suis pas d'accord avec vous. Il y a plusieurs acceptions et si certaines tendent à mélanger toutes sortes de conduites sociales, y compris fonctionnelles ou indispensables à la reproduction sociale, on ne doit pas mépriser l'action qui consiste à mettre des grains de sable dans les rouages, qui expriment d'une dissidence, même de manière clandestine. Je pense ici aux travaux de l'anthropologue James Scott... C'est aussi une manière de dire que la domination n'est jamais absolue ni définitive. Ce n'est pas rien de penser cela car beaucoup ne voient que les machineries de contrôle et la force des automatismes sociaux.

M.P. : C'est vrai, mais cet usage du mot est plutôt marginal. Pour ma part, j'essaie de pousser la réflexion en avant. Je pense que le capital génère aussi des possibilités et l'idée de résistance ne permet pas de penser dans ce sens-là. Surtout, aux États-Unis, on la voit partout et certains écrivent même que tel ou tel show télévisé, c'est de la résistance. C'est ridicule. Tout ce qui n'est pas robotisé serait de la résistance ? Quand on se promène avec son froc sur les chevilles, ce serait alors de la résistance ?

S.B. : Mais quid du sabotage, du freinage ? Ce sont quand-même des conduites qui s'opposent pratiquement à l'exploitation, et l'extorsion de survaleur ? Ce sont-là des expériences et une ressource possible pour l'action collective.

*M.P. : D'accord, mais le freinage ou le sabotage ne sont pas des propositions gagnantes (*winning proposition*), ils n'offrent que la possibilité d'atténuer ce qui existe. Personne ne nie la capacité d'agir, enfin aux USA en tout cas, rares ont ceux qui défendent cette idée. Le problème fondamental est celui des représentations unidimensionnelles de la réalité sociale, incapables de saisir les possibilités émancipatoires de la société elle-même, à partir de ce que le capitalisme génère, en tant que mouvement permanent de destruction créatrice. C'est bien le problème de Foucault qui est allé le plus loin dans cette acception des résistances comme mode d'actualisation du pouvoir, comme conduites auto-défaillantes. Je pense que Marx va plus loin et il est bien meilleur [rire].*

S.B. : Marx permet-il encore de penser le dépassement du capitalisme ?

*M.P. : Certainement ! La dynamique historique du capitalisme génère sans cesse du nouveau tout en reconstituant ce qui existe déjà. Cette dynamique va à la fois générer la possibilité d'une autre organisation de la vie sociale et en même temps empêcher cette possibilité de se réaliser. Avec la subsomption réelle du travail, le capital cesse de plus en plus d'être la forme mystifiée de pouvoir qui en réalité serait celle des travailleurs. La puissance productive du capital tend à devenir de plus en plus une capacité productive sociale et générale qui n'est pas dérivée des seuls producteurs immédiats. La constitution et l'accumulation d'un savoir social général (*general intellect*) rend le travail prolétarisé de plus en plus*

anachronique. Mais en même temps, la dialectique des valeurs d'échange et d'usage reconstitue la nécessité d'un labeur, du travail. Je pense qu'il faut cesser de penser le capital comme une totalité unifiée et de situer la contradiction entre le développement des forces productives et les rapports de production. Non, le capital est une totalité contradictoire et c'est pourquoi il est générateur d'une dynamique historique complexe qui pointe vers son propre dépassement par un ordre basé sur la richesse sociale et non sur la valeur. Le capitalisme se caractérise par un mode de croissance déterminé que je qualifierai de fuite en avant (*runaway growth*). Le problème de la croissance ne se situe pas seulement dans le fait qu'elle est jalonnée par des crises, qu'elle se fait en dents de scie, de manière discontinue, mais qu'elle se situe d'abord dans la forme sociale même de croissance et qu'elle génère une destruction croissante de l'environnement naturel. La trajectoire de la croissance serait très différente si l'objectif ultime de la production serait une quantité croissante de biens plutôt que la plus-value (la survaleur). Il faut sortir d'une compréhension réifiée de l'économie. La notion de développement durable n'aide pas beaucoup, je le crains. En tout cas, il faut sortir d'une opposition entre raison écologique et raison économique.

La poussée incessante en faveur de gains de productivité donne lieu à la constitution d'un appareil productif sophistiqué qui rend la production de richesses sociales et matérielles essentiellement indépendantes de la dépense directe de temps de travail par les êtres humains. Ceci rend à son tour possible des réductions de temps de travail très larges du point de vue social. Ainsi que des changements fondamentaux dans l'organisation et la division sociale du travail. Mais ces possibilités ne sont pas réalisées dans le capitalisme. Le développement d'une production technologiquement sophistiquée ne libère nullement les personnes d'un travail fragmenté et répétitif. De manière similaire, le temps de travail n'est pas réduit à l'échelle de la société mais distribué inégalement, avec même un accroissement du temps de travail pour certains.

S.B. : La nécessité de trouver coûte que coûte une sortie de l'enfer social contemporain va-t-elle raviver la pensée utopiste ?

M.P. : Oui, sans doute. Mais je pense que « *Die Landkommune* » (la commune agricole) ne représente pas une alternative... Avec la globalisation, aucune zone reste indépendante d'autres zones géographiques et cela a également des implications au niveau temporel. Cela montre aussi comment le socialisme dans un seul pays est encore plus chimérique qu'il y a 70 ans ... et cela vaut aussi pour un continent. Je pense également que les approches altermondialistes, ou égalitaristes, souvent sous-tendues par un mélange de keynésianisme et de marxisme traditionnel ne sont pas d'une grande aide. Il y a une polarisation croissante des revenus, la paupérisation des classes moyennes, et cela rend une grille de lecture « classiste » de nouveau intéressante, d'où un certain regain d'intérêt pour le marxisme. Hélas, nous retrouvons d'abord les interprétations traditionnelles de Marx, laissant de côté une critique de la valeur, du travail et du temps. On pense aux « trente glorieuses »

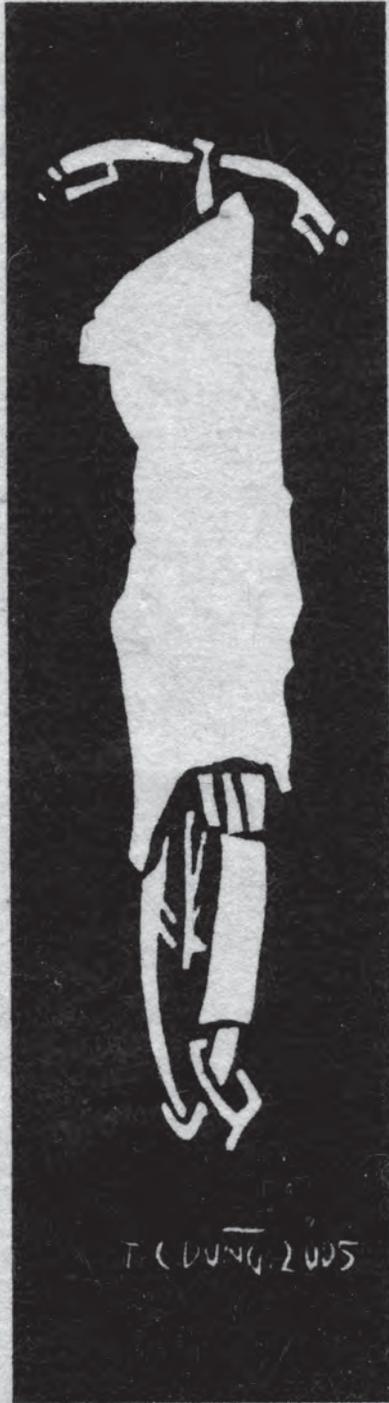
avec beaucoup de nostalgie mais aussi avec une sorte de mystification. Or, défendre une meilleure distribution des revenus ne conduira pas à dépasser que nous subissons aujourd'hui. Je le répète, il faut essayer de comprendre jusqu'au bout le capitalisme, et comprendre que les possibilités et les limites permettent de comprendre le dépassement du capitalisme en termes d'auto-abolition du prolétariat et du travail. Et surtout l'élimination d'un système dynamique de compulsion abstraite par le travail comme activité de médiation sociale. Le capitalisme pointe la possibilité d'une transformation de la structure générale du travail et du temps.

S.B. : Dans quel état se trouvent les sciences sociales selon vous ?

M.P. : Il y a des raisons qui expliquent la faiblesse, voire l'effacement de la sociologie aujourd'hui. Et il ne s'agit pas d'un complot contre elle, mais des faiblesses analytiques, explicatives, dont elle souffre, tant par le positivisme que par l'omniprésence de paradigmes pseudo-scientifiques ou d'approche qui restent à la surface des choses et n'interrogent les phénomènes sociaux que de manière très partielle. La sociologie tend à réifier la société en des termes qui n'ont aucun sens, parce que la société a changé mais aussi parce que la réalité est multidimensionnelle. Aussi la sociologie a beaucoup de mal à traiter la question de la temporalité et à articuler une analyse des rapports sociaux avec celle du temps. Je pense que la pensée oppositionnelle universitaire des années 1980 et 1990, tout au moins au États-Unis, est également incapable de dépasser une compréhension partielle du monde ; je pense ici au postcolonialisme et au poststructuralisme. Le poststructuralisme en particulier, avec sa focalisation sur la question des identités, est complètement désarmé conceptuellement et analytiquement à l'égard de la crise actuelle. Son refus justifié d'un economicisme l'a conduit à évacuer la critique de l'économie politique. Ironiquement, les identités traditionnelles ou non, ont justement été saisies par la forme marchande... En fait ce sont des pensées du passé, des luttes et questions des années 1960, se focalisant sur les formes technocratiques et bureaucratiques mais aveugles à l'égard de la forme marchande, du capital. Je crois que le poststructuralisme reste fixé sur les formes étatiques, et même si celles-ci comptent beaucoup, ce qui s'est passé les trois dernières décennies montre que l'État est nullement le dernier arbitre. Pour ma part, j'essaie de repenser de manière approfondie la théorie de la valeur et de reconceptualiser le capitalisme. Je défends l'idée qu'une théorie critique de la modernité adéquate devrait être une théorie auto-réflexive capable de dépasser les dichotomies entre culture et vie matérielle, structure et action. Enraciner socialement (*socially ground*) la dynamique non linéaire mais directionnelle du monde moderne, ses formes de croissance économique, la nature et la trajectoire du processus de production, permet d'expliquer les paradoxes de la modernité. Pour les mouvements sociaux, j'espère que mes travaux sur la théorie critique de Marx permettent de mieux voir ce qu'il ne faut pas faire en son nom. Ce n'est déjà pas si mal.

RÉFÉRENCE DE LA TRADUCTION FRANÇAISE :

Moishe POSTONE, *Temps, travail et domination sociale. Une réinterprétation de la théorie critique de Marx*, traduit de l'anglais par Olivier Galtier et Luc Mercier, Paris, Mille et une nuits, 2009.



T. C. DUNG. 2005

2 dossier

Formes et dynamiques du travail informel

Une introduction au dossier

Stephen Bouquin*

Isabelle Georges**

La question du travail informel demeure prioritairement associée au pays du Sud, ce qui explique aussi pourquoi elle est restée à l'écart de la sociologie du travail traditionnelle. Dans les études de développement, la notion de secteur informel est employée depuis près de quarante ans. La vision optimiste des années 1970 considérait ce secteur comme le vecteur d'une absorption de la main-d'œuvre issue du monde rural. Grâce à un effet de cascade (*trickle down effect*), il donnerait lieu à une diffusion de richesses parmi les strates inférieures de la société. Les services de l'économie informelle seraient financés par les couches sociales moyennes et supérieures tandis que les revenus récoltés en bas de l'échelle favoriseraient l'essor d'une économie monétaire. Cette vision optimiste s'appuyait sur quelques ressemblances entre les processus d'urbanisation de pays du Sud et la phase initiale du capitalisme industriel en Europe (Standing, 1999). En effet, au cours du 18^{ème} siècle, les villes attiraient le surplus démographique des campagnes. Ce phénomène se traduisait par une concentration importante de « vagabonds » dans les agglomérations urbaines représentant parfois jusqu'à un tiers de la population active. Souvent à l'écart des corporations de métiers, ils formèrent le gros de la main-d'œuvre de louage, autrement dit des journaliers. L'industrialisation a fini par absorber cette main d'œuvre dans le prolétariat industriel ce qui explique pourquoi les historiens y voyaient un « processus de prolétarianisation » (Lis, Soly et Vandamme, 1990).

* Professeur en sociologie, université d'Evry-Val d'Essonne

** Sociologue, chercheuse (CRI) à l'Institut de recherche pour le développement, membre du laboratoire UMR 201 (Développement et sociétés) et Professeure invitée à l'Unicamp-IFCH, Campinas, Brésil.

En fait, les théories développementalistes, inspirées par les thèses de Walt Wilthman Rostow (1952, 1960) projetaient sur l'avenir ces expériences passées en l'Europe. Considérant que les pays en « développement » étaient en attente d'un « décollage », ils considéraient l'économie informelle comme une voie de passage, une transition qui rendrait disponible une main-d'œuvre indispensable à l'industrialisation tandis que cette dernière aurait rapidement raison d'un travail peu rémunérateur. Mais ce scénario ne s'est pas concrétisé. Dans les années 1980-1990, la crise du monde villageois s'est conjuguée avec une croissance démographique, donnant lieu à des migrations vers les villes. Simultanément, la crise de la dette et les programmes d'ajustement structurels ont fragilisé les activités de production et d'échange (tant de type artisanal que proto-industriel) tout en réduisant le périmètre d'activité de l'Etat. Les emplois vacants diminuaient alors que l'offre de travailleurs disponibles augmentait rapidement. Chaque année, de nouveaux arrivants sur le marché de l'emploi ne trouvaient que dans le « secteur informel » une manière de subvenir tant bien que mal à leurs besoins. Ce faisant l'informel est devenu progressivement le plus grand secteur économique en termes de nombre de personnes occupées. Au lieu d'être un secteur de transition, il devenait un monde du travail pauvre et indigent duquel on ne sortira que très difficilement.

I- Données manquantes

Comptabiliser au niveau mondial le nombre de travailleurs du secteur informel semble à bien des égards une mission impossible. Les données sociodémographiques sont rarement disponibles et très difficiles à agréger. Parfois on ne compte que l'effectif employé dans les entreprises du secteur informel en distinguant celles-ci par leur carence de numéro d'enregistrement. Cette façon de compter est forcément approximative. Souvent, les sous-secteurs comme le commerce ambulancier, les travailleurs à domicile et le personnel de maison ne sont pas comptabilisés. Ceci est notamment le cas des séries statistiques mobilisées par l'Organisation Internationale du Travail (ILO/BIT, 2002 : 13-15). À cause de cela, le poids des femmes est largement sous-estimé. L'analyse par pays fait apparaître que 60 à 95% de l'emploi féminin non-agricole serait effectuée dans l'économie informelle. L'analyse longitudinale est encore plus difficile étant donné que l'OIT ne dispose de séries chronologiques que pour dix-sept états. Pour ce qui concerne ceux-ci (essentiellement en Amérique Latine où le volume informel avoisine ou dépasse la moitié de l'emploi total) les séries montrent sur les vingt dernières années une nette augmentation de la part d'emploi informel dans l'emploi total, avec une croissance plus affirmée du côté des femmes. Toujours en Amérique Latine, c'est d'abord le travail indépendant qui s'est accru, beaucoup plus que le travail salarié non déclaré. Dans son rapport de 2002, le OIT constate également l'accroissement du travail des enfants (estimé à 211 millions pour la tranche d'âge de 5 à 14 ans) et il en est de même pour ce qui concerne le travail forcé « et ce y compris l'enlèvement, le trafic d'êtres humains, le recrutement forcé, le travail en servitude dettes et aussi le travail obligatoire dans les services publics » (ILO/BIT, 2002 :47). Au total, le phénomène nous paraît donc peu dénombré et pour tout dire, peu

pris en considération par les instances des Nations Unies. C'est un peu comme si le phénomène était toujours reconnu mais malgré tout encore sous-estimé dans son ampleur et la dynamique sociale¹.

2- Du travail informel à l'informalisation

Pour étudier plus en profondeur la question, la première condition est de mettre au centre de l'analyse les dynamiques sociales à l'œuvre. C'est ce que nous avons tenté de faire dans ce dossier. Les contributions qui composent ce numéro, portant sur l'Argentine, le Brésil, le Mexique, mais aussi l'Inde et le Sénégal, reflètent combien la question demeure associée à l'hémisphère Sud du monde. De fait, comme le notent Bouffartigue et Busso dans leur article sur la catégorie polysémique du « travail informel » demeure peu reprise en tant que catégorie analytique dans les pays comme la France. Le choix de privilégier l'usage du terme de la « précarité » pour décrire des phénomènes en partie similaires serait selon eux due à la différence de leurs origines, « la précarité étant issue du champ politique, l'informalité du champ institutionnel » (*op. cit.*). La catégorie du « travail informel » ferait moins écho à l'analyse des situations du travail « précaire » qui caractérisent les pays « du Nord » tandis que la notion de « précarité » serait éloignée de la réalité « du Sud ».

Nous le savons, la notion d'économie informelle est apparue pour la première fois dans les études de l'OIT (Organisation internationale du travail) avec le rapport de Keith Hart sur le Kenya (Hart, 1973, *apud* Bouffartigue, dans ce dossier) et des travaux de la CEPAL (Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes) sur le Brésil notamment (Furtado, 1971, *apud* Abílio), dénonçant le décalage entre l'augmentation des populations urbaines et l'insuffisance de créations d'emplois. Dans les travaux sur la « marginalité », la création d'une « armée de réserve » de travailleurs paupérisés est reliée dans une perspective marxiste à des formes d'accumulation du capital. Ces approches en termes de « fonctionnalisation de la pauvreté » (Oliveira, 2003) permettent d'analyser le maintien, voire l'augmentation des inégalités sociales. Aussi regagnent-elles de l'actualité avec la mise en œuvre, dans la plupart des pays latino-américains, des politiques néolibérales des années 1990 sous la pression du FMI. En Amérique latine, environ la moitié de la population est occupée dans le « secteur informel » (Tokman, 2007, *apud* Czarnecki), en dépit des différences entre les contextes nationaux. Ainsi, en 1990, en Bolivie, le secteur informel représentait 71%, et respectivement 55% et 53% au Salvador et au Venezuela, qui se rapprochent de la situation au Pérou ; *idem* au Paraguay, en Équateur, au Honduras et au Guatemala ; avec une situation intermédiaire au Brésil, en Argentine (43 et 44%), au Mexique, au Panama et en Uruguay ; et un niveau plus faible au Chili (32%) (source : *idem*). Même si le terme consacré de « secteur informel » a été remplacé par celui d'« économie informelle » par l'OIT lors de sa 90^{ème} Conférence en 2002, afin de réduire le poids du lieu d'emploi (entreprise) et pouvoir inclure des travailleurs dits « autonomes » (en haut comme en bas de l'hierarchie des qualifications), la perspective analytique duale initiale

1. Dans la résolution du BIT sur le travail décent (2002), l'expression « économie informelle » fait référence à toutes les activités économiques de travailleurs et d'unités économiques qui ne sont pas couverts – en vertu de la législation ou de la pratique – par des dispositions formelles. Ces activités n'entrent pas dans le champ d'application de la loi, ce qui signifie que ces travailleurs et unités opèrent en marge de la loi ; ou bien ils ne sont pas couverts dans la pratique, ce qui signifie que la loi ne leur est pas appliquée alors même qu'ils opèrent dans le cadre de la loi ; ou bien encore la loi n'est pas respectée parce qu'elle est inadaptée, contraignante ou qu'elle impose des « charges excessives ».

entre secteurs « formel » et « informel » n'a toujours pas été complètement dépassée, à la fois à l'intérieur des différents pays et entre ceux-ci, en ce qui concerne la circonscription géographique de l'application du terme réservé aux pays considérés « périphériques ».

Le recueil des articles réunis dans ce numéro confirme l'hypothèse de l'énorme hétérogénéité des formes du travail informel, hier comme aujourd'hui (Lautier, 1994), et leur faible avenir en termes d'alternatives économiques et/ou politiques (Lautier, 2003), contrairement à la perspective « messianiste » de certains (Caillé, 2005). Ainsi, l'hétérogénéité des types d'activités, certaines « traditionnelles » et d'autres plus « modernes » (l'emploi domestique, la couture, le commerce sous toutes ses facettes, la livraison à domicile, etc.), se retrouve aussi dans les formes d'organisation du travail. Celles-ci mélangent des formes juridiques qui parfois ont pour seul dénominateur commun leur opposition au travail « organisé », avec des activités de nature différente (de soin, de sociabilité, de vente, du travail « rédempteur », etc.) et des dimensions structurantes (le genre, la religion, des rapports de classe, etc.) conjointes. Avec leur installation dans la durée, des nouvelles dimensions, en plus de celles déjà mentionnées, commencent à gagner en importance, comme par exemple la poids de l'illégalité, des activités illicites et criminelles et violentes, de la politique et de la « marchandise politique » (Misse, 1997) et l'imbrication croissante entre celles-ci (Rizek, 2007 ; Telles, 2007 ; Cabanes et Georges, 2009, entre autres).

Il y a néanmoins quelques éléments de nouveauté à ne pas négliger, peut-être pas tant sur le plan du contenu du labeur, qu'au niveau de la centralité de l'informel dans les stratégies de profit des « donneurs d'ordres ». Les « chaînes globales de valeur » ne font pas disparaître les multinationales mais renforcent le poids de celles qui ont accès au marché final, dans les pays de l'OCDE comme au niveau global, et induisent des processus d'informalisation tant dans les pays de production qu'au niveau intermédiaire, comme le secteur du transport (pavillons de complaisance et transport routier). Ceci vaut pour l'industrie de la confection et du textile, l'alimentation, la micro-informatique comme les entreprises de produits cosmétiques. Ces stratégies leur permettent d'être plus concurrentielles et de se positionner de façon plus avantageuse sur l'échiquier de la circulation de marchandises (Portes, 1997 ; Sassen 1989 ; Bonacich, 1989/90, entre autres). Dans ce contexte, le cas du Brésil peut apporter un éclairage intéressant : dès la deuxième partie des années 2000, le marché du travail brésilien se démarque par une tendance à la formalisation, une augmentation des niveaux d'éducation et de réduction de la pauvreté, qui résulte des politiques publiques mises en place par le gouvernement au pouvoir depuis 2002 de Luis Ignácio Lula da Silva, le président du Parti des Travailleurs (Leite, 2010). Cette dynamique différencie la trajectoire nationale des autres pays latino-américains, et a encore fait ses preuves lors de la dernière crise et renforcé son statut parmi les pays émergents (les Bric que sont outre le Brésil, la Russie, Inde et Chine). En revanche, des analyses plus fines des conditions de vie et de travail des milieux populaires font apparaître le revers de ces politiques de « combat de la pauvreté », comme

des formes d'institutionnalisation de la précarité et de l'exploitation de la main d'œuvre (Cabanès, Georges, 2009). En effet, l'apparent cadre de prospérité que serait le Brésil en cache un autre, comme le montre l'article de Ludmila C. Abílio, qui expose les liens entre les deux extrêmes d'une chaîne de production et de distribution de produits cosmétiques valorisés y compris au niveau international par leur niveau élevé de « compromis social et environnemental », qui est fondé sur un astucieux système de « vente directe » qui permet à des femmes de tous origines sociales de « (re)trouver une activité » (sociale, économique, « écologique »), souvent considérée comme « complémentaire » (pour compléter le revenu familial) qui assure l'ensemble de la distribution de cette multinationale sans le moindre coût. D'autres domaines d'activité, comme celui du travail social, et plus généralement de « l'entreprenariat populaire », le travail bénévole, volontaire, engagé (ou sur commande politique dans nombre de cas) se confond avec le travail précaire et mal payé, dans des territoires distants et/ou considérés comme des « quartiers dortoirs » des cités, et configurent l'avènement d'une nouvelle gestion de la question sociale. Dans ce sens, ce « laboratoire de politiques sociales innovantes » que constitue le Brésil, et plus généralement l'Amérique latine, se présente comme une sorte d'avant-garde des politiques néolibérales au travers les formes d'opérationnalisation d'un ensemble de ces « nouvelles politiques sociales » : activités économiques et sociales de bas statut, car réalisé la plupart du temps à travers le travail précaire « volontaire » et/ou engagé du « Tiers secteur », souvent par l'intermédiaire des divers acteurs religieux, qui emploient un nombre croissant d'hommes, et surtout de femmes, et contribuent au maintien de la paix sociale et même temps qu'à la mise à disposition d'une main d'œuvre docile et peu coûteuse. Soulignons également combien le processus d'informalisation est multidimensionnel et se construit de manière complexe. Le cas de l'ancienne ville du textile Bombay, étudiée par Djallal Gérard Heuzé le démontre amplement. D'une part, l'industrie s'informalise avec l'essor de petites entreprises et le travail à domicile tandis d'autre part la classe ouvrière urbaine se décompose et se recompose autour d'une variété de petits métiers de la rue et d'ateliers de confection.

Dans cette perspective, en trois décennies, peu de choses ont changés en ce qui concerne les « formes et dynamiques de l'informel », au-delà de leur gain de centralité dans les logiques de la mondialisation, et la médiation croissante et souvent paradoxale de ces logiques par des discours « participationniste » au sein et en dehors des entreprises, de « l'entreprenariat populaire » et « d'activation sociale », qui passent par des acteurs aussi divers que des mouvements politiques, des acteurs religieux et des groupes mafieux – de l'Inde au Brésil – nécessitant des analyses à chaque fois plus fines pour faire la part des différentes dimensions qui composent « les mondes de l'informel ».

Dans ce dossier, nous avons voulu combiner un retour critique sur le concept du « travail informel » avec sa mise en discussion au sein des mondes académiques « du Nord ». De la sorte, nous avons cherché à attirer l'attention sur des phénomènes partiellement nouveaux, voire invi-

sibles jusque-là aux yeux des chercheurs. Une des questions à ne pas oublier d'aborder est bien sûr celle des mobilisations et de l'action collective. Tant l'article de P. Bouffartigue et M. Busso que celui de Guillaume de Gracia montrent combien il est difficile mais pas impossible non plus d'entamer des initiatives de mobilisation à partir de ce monde de l'informel. Dans une perspective d'une Sociologie de l'action collective (que d'autres associeront plutôt à une sociologie de la « résilience ») il est en même temps plus aisé de retrouver des thèmes qui font écho aux formes d'identification des acteurs/actrices que nous connaissons. L'exemple du mouvement des salariés sans-papiers en France est sans doute le plus évident (ASPLAN, 2009), mais il faudrait également citer les mouvements des chômeurs et précaires des années 1990. De manière analogue, le « monde social du travail informel » n'est pas étranger aux soulèvements populaires du Venezuela ou de l'Équateur à la fin des années 1990 - début des années 2000.

3- Définitions paradoxales et réalités hétérogènes

Terminons cette introduction par quelques réflexions sur le sens des définitions utilisées. Premièrement, par-delà les analyses « optimistes » ou critiques, le « travail informel » désigne ces activités qui se situent en dehors du champ réglementé et formalisé du point de vue fiscal et social. En même temps, par-delà l'hétérogénéité des activités informelles, nous retrouvons un degré élevé de formalisation par le biais de la contrainte marchande et économique. Si Max Weber avait raison de dire que « la production pour le marché à l'aide d'un travail asservi (*unfreie arbeit*) n'est jamais possible très longtemps sans l'usage du fouet et de la force » (p. 298), il omettait en même temps le fait que la nécessité de survivre est une coercition en soi, parfaitement compatible avec d'autres modes de soumission formels. S'attacher la main-d'œuvre redevient vite une opportunité, tant elle est source de gains supplémentaires. Voilà une des raisons qui expliquent en partie la multiplicité des formes hybrides de travail informel.

Deuxièmement, les réalités mélangées publiés dans ce dossier invitent à questionner les oppositions entre « formel » et « informel ». En effet, vu de près, les caractéristiques « formel » ou « informel » ne se distinguent pas si aisément. N'oublions pas que le travail « informel » se caractérise bien souvent par une subordination étendue mais pas forcément distincte de celle imposée au salarié. Parfois, il s'agit d'une activité formellement indépendante (de type contractuelle) mais réellement dépendante d'un petit nombre de clients sinon d'une grande variabilité des prix. Aussi, la personne qui mène l'activité est très souvent tributaire de fournisseurs, doit s'acquitter d'une quittance, payer une concession ou une sorte de licence voire une protection. C'est le cas pour les coursiers, pour les pousseurs de Rickshaw comme pour les colporteurs, les vendeurs à la sauvette ou encore les travailleurs/euses du sexe. L'impossibilité d'agir sur la valeur des biens à l'achat fait que l'activité s'apparente plus à une forme de travail forcé (« bonded labour ») où la nature de la coercition est tout aussi

économique (ou « réelle » pour employer l'expression de Marx) qu'extra-économique et « formelle ». Sur l'autre versant, celui du travail « formel », n'oublions pas que les travailleurs salariés et statutaires sont bien moins souvent libres qu'ils sont supposés l'être. Certes, d'un point de vue juridique, le salarié se distingue du statut d'esclave par la liberté de choix de l'employeur et la relation d'échange qui sous-tend la prestation de travail. Toutefois, tant l'histoire sociale que le monde contemporain sont riches en exemples où les salarié-e-s demeurent attachés (selon des degrés variables) à l'employeur: l'endettement, le *truck-system* (achat de biens de consommation auprès de l'employeur via l'octroi de titres de paiement uniquement valables dans certains magasins), le travail sous contrat, la restriction de la mobilité physique et professionnelle via le livret ou une carte de résidence etc. Et parfois le statut de salarié intègre une dimension commerçante indépendante. Ainsi, dans le cas des mineurs saisonniers des Andes, migrant d'une mine à l'autre, leur statut de salarié s'accompagne de l'obligation de financer son équipement (y compris l'outillage) tout en recevant en contre-partie le droit de revendre partiellement la production du travail accompli.

Troisièmement, nous faisons notre la proposition qu'il existe un continuum de positions sociales au sein d'un vaste ensemble de personnes qui ont en commun le fait de tirer leurs revenus de leur travail et qui appartiennent en même temps à des groupes sociaux subalternes. Ce vaste ensemble comprend donc également les salariés « formels », stables ou relativement autonomes d'un point de vue professionnel. Au sein de ce vaste monde du travail, nous dirions du travailleur de l'informel qu'il s'agit d'abord et surtout d'une condition sociale faite d'une expérience commune du labeur et de la pauvreté (à l'instar de D.G. Heuzé, voir infra p.59). De la sorte, nous évitons aussi d'intégrer dans le secteur informel les métiers, professions et activités, licites ou illicites qui relèvent de niveaux de vie équivalents ou supérieurs à la moyenne. Au sein de ce vaste monde du travail sont à l'œuvre des processus d'informalisation, analogues à celui de précarisation dans les pays de l'OCDE. Ce processus alimente le développement d'une couche de travailleurs pauvres composé de personnes socialement déclassés (issus du salariat industriel, des couches intermédiaires comme les commerçantes et les artisans) et de populations issues du monde rural. Ce segment des mondes du travail d'en bas tend aujourd'hui à s'amplifier, à se sédimenter et à se segmenter à son tour, sous l'effet de politiques macro-économiques (ouverture sur le marché mondial) comme des stratégies de profit des multinationales et les chaînes de sous-traitance qu'ils mettent sur pied.

Quatrièmement, il nous semble important de souligner combien certains facteurs tendent à pérenniser ce qui, au départ, ne devait représenter qu'une réalité transitoire. C'est aussi pour cette raison que nous pensons important de reconnaître derrière les processus d'informalisation et de précarisation la persistance du travail de subsistance. À l'inverse de Marshal Sahlins (1972) qui associait le travail de subsistance à un mode de production distinct, de « l'âge de pierre » (*stone age economics*), des sociologues et anthropologues du développement, en particulier ceux de l'école



de Bielefeld (ABE, 1979) considèrent celui compatible avec l'accumulation du capital, quelque soit le niveau technologique atteint². Aujourd'hui, même après plusieurs décennies de décolonisation, de réorganisation de la division internationale du travail, de mondialisation des flux productifs comme des investissements, cette grille de lecture nous semble toujours pertinente. Dans leur optique, le travail de subsistance est à la fois production pour soi et pour le marché, à domicile comme à l'extérieur ; il s'immisce dans le monde industriel, des services comme dans le monde rural agricole, « *il est à la fois partie intégrante de toute production sociale et pré-condition pour la perpétuation de toutes formes de production marchande et du travail salarié, même les plus sophistiqués.* » (Schiel et Stauth, 1981, p. 134). Avec le recul temporel nécessaire, nous voyons bien combien la caractéristique première des pays périphériques, « en développement » se situe justement dans l'enchevêtrement des formes sociales de travail. Simultanément, l'apparition d'un monde du travail « précaire-informel », d'un « tiers monde » au sein même des métropoles montre combien le capitalisme hypermoderne tend à reproduire en son centre les formes sociales « proto-modernes » de la périphérie. Ici comme là-bas, la recherche d'une profitabilité maximale entretient le travail de subsistance et transforme le travail en activité de subsistance.

BIBLIOGRAPHIE

- ABE - Arbeitersgemeinschaft Bielefelder Entwicklungssoziologen (ed.), (1979), *Subsistenzproduktion und Akkumulation*, Saarbrücken, Breitenbach Verlag.
- ASPLAN (2007), « Travailleurs sans papiers : la précarité interdite », *Les Mondes du Travail*, n° 7, juin, pp. 63-73.
- BIT-OIT/ILO (2002), *Travail décent et économie informelle*, conférence internationale, 90^{ème} session 2002.
- Bonacich, E. (1989/90), « Asian and Latino Immigrants in the Los Angeles Garment Industry: An Exploration of the Relationship, Between Capitalism and Racial Oppression », *ISSR Working Papers in the Social Sciences*, Vol. 5, n° 13, University of California
- Cabanes, R., Georges, I. (éd.) (2009), *São Paulo, la ville d'en bas*, Paris, Harmattan.
- Caillé, A. (2005), *Don, intérêt et désintéressement*, La Découverte, Mauss.
- Evers, Hans-Dieter (1981), "Urban and Rural subsistence production. A theoretical Outline", Working Paper n°2 (Bielefeld, sociology of Development Research Center; Universität Bielefeld, 1981, p.3
- Evers, H-D. (1987), "Schattenwirtschaft, Subsistenzproduktion und informellen sektor; Wirtschaftliches Handeln jenseits von Markt und Staat", in: K. Heunemann (ed.) *Soziologie des wirtschaftlichen Handels*, Oplanden Westdeutscher Verlag, 353-366.
- Furtado, C. (1971), « Dependencia externa y Teoria Económica », *El trimestre económico*, v. 38, n° 150, México.
- Georges, I. (2009), « Travail informel, formes de reconnaissance et de représentation syndicale », in : Cabes, R. et Georges, I. (éds.), *São Paulo, la ville d'en bas*, Harmattan, Paris, pp. 105-124.
- Hart, K. (1973), « Informal Income opportunities and urban government in Ghana », *Journal of Modern African Studies*, n° 11.
- Lautier B. (1994), *L'Economie informelle dans le tiers-monde*, Editions La Découverte - Repères, 128 p. Nouvelle édition, refondue (mai 2004).
- Lautier, B. (2003), « Les limites de l'économie informelle comme alternative à la mondialisation libérale », *Revue du Mauss*, « L'alter-économie, quelle « autre mondialisation » ? », La Découverte-Mauss, n° 21, pp. 198-214.

2. Voir Schiel et Stauth (1981) ; Schiel (1980) et Evers (1987).

- Leite, M. de Paula (2010), « O trabalho no Brasil dos anos 2000 : duas faces do mesmo processo », Communication VI° Congrès de l'ALAST 2010, Mexico, 20-23 avril.
- Misse, M. (1997), « As ligações perigosas : mercado informal illégal, narcotráfico e violência no Rio de Janeiro », *Contemporaneidade e Educação*, V. 1, n° 2, pp. 93-116.
- Oliveira, F. de (2003), *Crítica à razão dualista/O Ornitorrinco*, Boitempo editorial, São Paulo.
- Oliveira, F. de et Rizek, C.S. (2007), *A era da indeterminação*, São Paulo, Boitempo editorial.
- Portes, A. (1997), « Globalization from below », in : Smith, W.P., Korzenwicz, R.P., *Latin America in the World Economy*, Westport, CN : Greenwood Press.
- Rostow, W.W (1952), *The Process of Economic Growth*, New York.
- Rostow, W.W. (1960), *The Stages of Economic Growth: A Non-Communist Manifesto*, Cambridge University Press.
- Sahlins, M. (1972), *Stone Age Economics*, Chicago, Aldine Press.
- Sassen, S. (1989), « New York City's Informal Economy », in : Portes, A., Castelles, M., Benton, L. (éds.), *The informal Economy. Studies in Advanced and less developed countries*, Hopkins University Press, Baltimore and London.
- Schiel T. und Stauth G. (1981), "Unterentwicklung und Subsistenzproduktion" in *Periferie* 5/6.
- Schiel Tilman (1981), *Unterentwicklung und Subsistenzproduktion*, Working papier Institut fur Orient und Asienwissenschaften.
- Soares, B. M., Sousa e Silva, M.P., Moura, T., Afonso, Carla (éd) (2009), *Atos de resistência: relatos de familiares de vítimas da violência armada*, 1° ed. Rio de Janeiro: 7, Letras, v. 1. 162 p.
- Standing, G. (1999), *Global Labour Flexibility: Seeking Distributive Justice*, Basingstoke, Macmillan, 1999.
- Telles, V. da Silva et Hirata, D.V. (2007), « Cidade e praticas urbanas : nas fronteiras incertas entre o illégal, o informal e o ilícito », *Estudos Avançados*, Dossier « Crime organizado », USP, n° 61, pp. 173-191
- Tokman, V.E. (2007), *Informalidad, inseguridad y cohesión social en América Latina*, Santiago de Chile, Comisión Económica para América Latina, CEPAL.

Précarité, informalité : une perspective Nord-Sud pour penser les dynamiques des mondes du travail

Paul Bouffartigue *, Mariana Busso **

Résumé : *Les notions de précarité et d’informalité sont utilisées depuis plus de trente ans pour désigner des transformations majeures du monde du travail. On montre l’intérêt et les limites de ces deux concepts en les prenant en compte conjointement comme miroirs pour comprendre des dynamiques de sociétés pour lesquelles ils n’étaient pas pensés initialement. On situe l’utilisation et la signification des catégories de précarité et d’informalité dans leurs deux contextes nationaux et selon leurs domaines d’utilisation : politique, institutionnel, universitaire et populaire. On commence par situer les conditions sociohistoriques d’apparition des deux concepts, pour terminer en évoquant les possibilités de les repenser en prenant en considération les caractéristiques des phénomènes qu’ils visent.*

Mots clés: *précarité, informalité, travailleurs, capitalisme, Nord, Sud, comparaisons internationales*

Introduction

Les notions de précarité et d’informalité sont utilisées depuis plus de trente ans, notamment en sciences sociales, pour désigner des transformations majeures du monde du travail. Nous situant dans une perspective de sociologie de l’émancipation, attentive aux « compétences critiques des acteurs » (Boltanski, 2009) – et donc aux usages populaires de ces notions –, nous souhaitons montrer l’intérêt et les limites de ces deux concepts en les prenant en compte conjointement comme miroirs pour comprendre des dynamiques sociales de sociétés pour lesquelles ils n’étaient pas pensés initialement.

Dès son apparition, dans les années 1970, la notion de précarité est utilisée pour penser les statuts professionnels atypiques, situés en marge de la norme d’emploi et de travail. La notion d’informalité apparaît quant à elle dans le cadre de l’OIT en 1972 – avec l’idée de « secteur informel » – et s’inscrit d’emblée dans des débats sur ses définitions : s’agit-il de la taille des unités économiques concernées, avec leurs implications sociales, politiques et économiques, ou du travail non enregistré ? (Lautier, 1994).

En France, on parle d’abord d’« emploi a-typique » ou de « forme particulière d’emploi » pour désigner des transformations importantes du monde du travail, mais vus initialement comme secondaires, subordonnés à la norme, entendue comme celle de l’emploi salarié typique. Il est vrai

* LEST, UMR 6123, CNRS /
Universités d’Aix-Marseille I
et II, France
paul.bouffartigue@univmed.fr>

** CEIL PIETTE del
CONICET /
Université nationale de
La Plata, Argentine

que dans la tradition française le droit du travail affirme une norme à pré-tention universelle tout en prévoyant de multiples possibilités de déro-gation à cette norme. C'est le cas pour ce qui concerne le travail intérimaire, et plus largement toutes les formes d'emploi à durée déterminée, pour lesquelles les conditions d'utilisation sont, en principe, strictement régle-mentées. Mais en même temps, en France comme dans d'autres pays, on observe des usages sociaux plus extensifs, qui s'écartent de ce que prévoit la loi. Par exemple, les emplois à durée limitée sont massivement utili-sés comme moyens d'évaluer et de sélectionner de la main-d'œuvre, et comme outils d'abaissement du coût salarial.

En France le concept de précarité a connu une grande extension à partir des années 1990. Non directement utilisable pour les comparai-sons internationales, y compris au seul niveau européen (Barbier, 2005), cette catégorie a été associée à des interprétations à tonalité pessimiste des évolutions d'ensemble de la société, insistant sur la tendance à la dégra-dation de la condition salariale. Dans cette perspective plusieurs auteurs soutiennent que la précarité ne se situe plus à la marge mais au centre du nouvel ordre social (Castel, 1995 ; Paugam, 2000 ; Caillé, 1994).

La multiplication de formes dégradées de la condition salariale – qui se rencontre aussi dans le « travail informel » – est un phénomène qui, avec des spécificités, s'observe aussi dans d'autres pays, entre autres en Argen-tine. Avec une histoire du travail marquée par la généralisation de l'emploi salarié capitaliste « typique », où les garanties et protections sociales sont associées à des relations contractuelles à durée indéterminée et à un fort pouvoir des organisations syndicales, ce pays a connu l'expansion d'autres formes d'emploi.

Dans cette communication nous analyserons les deux catégories qui ont cherché à rendre compte des formes « atypiques » de travail et d'em-ploi. Précarité et informalité sont pris en considération sur la base de confrontations entre les expériences qui sont celles de pays du « Nord » et de pays du « Sud », principalement la France et l'Argentine. Malgré les différences multiples et évidentes entre les deux pays (historiques, écono-miques, politiques, culturelles, etc.), il est légitime de les rapprocher. En France, a prédominé une norme d'emploi stable dans laquelle la référence à la fonction publique a joué un rôle central, et c'est le pays du Nord dans lequel la notion de précarité connaît l'usage le plus extensif à partir des années 1980, sans équivalent dans d'autres pays européens. L'Argentine est, quant à elle, l'un des pays d'Amérique latine dans lesquels la société sala-riale s'est le plus étendue après la seconde guerre mondiale, et où l'éco-nomie informelle a été le moins développé jusqu'aux années 1960-1970, comparativement à d'autres pays du continent (Pérou, Bolivie...)

Compte tenu des particularités de ces pays par rapport à leurs voi-sins il est intéressant d'étudier l'utilisation et la signification des catégo-ries de précarité et d'informalité dans leurs deux contextes nationaux et selon leurs domaines d'utilisation : politique, institutionnel, universitaire et populaire. A cette fin on commencera par situer les conditions socio-

historiques d'apparition des deux concepts, pour terminer en évoquant les possibilités de les repenser en prenant en considération les caractéristiques des phénomènes qu'ils visent.

I - Les conditions socio-historiques d'émergence des deux catégories

Ces deux catégories, comme catégories analytiques et critiques, désignent toutes deux des formes d'insertion professionnelle a-typiques ou a-normales, distinctes des caractéristiques des « vrais emplois ». Malgré les efforts des sciences sociales pour les définir, elles demeurent polysémiques, et circulent entre les champs académique, institutionnel, politique et populaire. Cependant elles demeurent marquées par leurs origines distinctes : la précarité est issue du champ politique, l'informalité du champ institutionnel.

En France on commence à parler de « précarité » dans les années 1970-1980 en rapport avec le statut juridique des emplois qui dérogent au contrat de travail à durée indéterminée, emplois baptisés alors « formes particulières d'emploi » ou « emplois a-typiques ». La multiplication des formes précaires d'insertion professionnelle a conduit à des débats nourris sur la crise de la société salariale, avec des interprétations divergentes, notamment entre lectures néo-durkheimiennes (Castel, 1995; Paugam, 2000) et néo-marxistes (Cingolani, 2009; Bérout et Bouffartigue, 2009).

La problématique du travail informel apparaît dans la décennie 1970, plus précisément en 1973, avec la publication d'un rapport sur le Kenya rédigé par Keith Hart (Hart, 1973). En Amérique latine ce concept génère des débats qui tournent principalement autour de trois perspectives, dénommées « légaliste », « structuraliste » et « dualiste » (Portes, 1995; Lautier, 1994). Les discussions théoriques rencontrent généralement des limites au moment de l'opérationnalisation du concept à partir des données statistiques existant dans les divers pays. C'est pour cette raison que le courant dualiste, soutenu par l'OIT, l'a emporté. Il définit le secteur informel par des unités productives caractérisées par une facilité d'entrée, une faible séparation entre travail et capital, une utilisation intensive de la main-d'œuvre et une division minimale du travail. En termes empiriques, ce secteur renverrait au travail familial non rémunéré, au travail indépendant, aux salariés et patrons des toutes petites unités (moins de cinq employés), et au travail domestique.

En 2002 la 90^{ème} Conférence Internationale sur le Travail de l'OIT a remplacé le concept de «secteur informel» par celui d'«économie informelle». Victor Tokman remarque que «la nouvelle définition de l'OIT implique qu'à l'univers délimité par la conception antérieure du secteur informel qui inclut les travailleurs et les propriétaires de micro-entreprises, des services domestiques et de travailleurs en « freelance », il faut ajouter les travailleurs sans protection, indépendamment du fait qu'ils sont dans de grandes ou dans de petites ou moyennes entreprises, pour définir l'économie informelle» (Tokman, 2004 : 218).

Malgré les discussions théoriques innombrables autour du concept, au cours des vingt dernières années, le terme de travail informel, inscrit en général dans la perspective «légaliste» de Hernando De Bocage, est devenu un terme courant en sciences sociales. Pour cet auteur toutes ces activités informelles se situent en marge de la loi, elles sont clandestines et donc réprouvées ou combattues par les organismes étatiques, et englobent des activités liées à l'habitat, au commerce, au transport, etc. Selon cet auteur, et en relation avec l'idéologie néolibérale qui se développe au cours des années quatre-vingt-dix, l'origine du secteur informel tient à l'excès de régulation étatique et au défaut d'un droit participatif qui octroierait aux citoyens davantage de liberté d'entreprendre.

C'est à partir des années 1980, et principalement au cours des années 1990, période de transformations consécutives à la radicalisation des politiques néolibérales, que les catégories de travail informel et de travail précaire intègrent le vocabulaire courant des sciences sociales du travail, à chaque fois qu'elles cherchent à rendre compte de la réalité des modes d'insertion dans le travail, des latino-américains en général et des argentins en particulier. Ces termes ont été largement utilisés pour décrire les transformations profondes du monde du travail au cours de la décennie 1990, en particulier le développement de la flexibilité de l'emploi et du travail au noir.

En Argentine, à la fin des années des 1990 et au début du XIX^e siècle, dans le cadre d'un fort développement du chômage – licenciements massifs, fermetures d'entreprises – le développement des emplois exercés dans des «conditions légales faibles», pour une durée déterminée, et non couverts par l'ensemble des garanties et protections sociales, s'inscrivent dans un processus de précarisation du travail qui s'observait déjà dans d'autres pays du monde. Dans le même temps les formes hétérogènes et multiples d'«autoemploi» et/ou d'emplois «non enregistrés» se sont étendues, sous cette appellation ambiguë de travail informel, y compris dans des entreprises qui continuaient à employer légalement une partie de la main-d'œuvre (Quijoux, 2009).

L'étude de la précarité en Argentine a été principalement réalisée selon deux perspectives, juridique et contractuelle d'une part, sociologique d'autre part. La première soutient qu'il y a emploi précaire là où la relation contractuelle n'est pas stable (agences d'emploi intérimaire, faible coût de licenciement, longues périodes d'essai etc.), ou là où l'organisation du travail présente des caractéristiques d'instabilité/imprévisibilité (horaires flexibles, polyvalence...) (Pok, 1992; Neffa, 2008). La deuxième perspective reprend les travaux de Serge Paugam (2000). Aux côtés de la notion de *précarité de l'emploi*, caractérisé par une forte vulnérabilité économique et par une restriction des droits sociaux, il avance la catégorie de *précarité du travail*. Cette dernière renvoie aux situations où le salarié est privé de la reconnaissance tant matérielle que symbolique de son activité, et ne trouve donc pas de motif de satisfaction dans son emploi.

Si en Amérique Latine les chercheurs en sciences sociales ont multiplié les débats autour de la catégorie d’informalité, le terme n’a que fort peu été repris comme catégorie analytique dans les pays avancés comme la France. Cela n’a pas empêché, comme nous le verrons plus loin, des recherches à partir des notions de « travail au noir » ou d’« économie souterraine ».

2- Apports et limites pour la compréhension du monde du travail

Quelques exemples pris France, en Argentine, et dans d’autres pays d’Amérique latine permettent d’illustrer la diversité de contextes sociétaux de mobilisation, d’appropriation, de redéfinition ou de rejet des dites catégories. On distinguera quatre différents domaines : le politico-syndical, l’institutionnel, le monde académique, et celui de l’expérience quotidienne et populaire.

C’est en France que la notion de précarité est le plus utilisée (Barbier 1985). Elle circule intensément entre les quatre domaines. En premier lieu elle se trouve associée à la notion d’emploi : un emploi précaire est une relation de travail salariée qui s’écarte de la norme juridique de l’emploi appelé « stable », c’est-à-dire qui ne répond pas aux caractéristiques d’un contrat à durée indéterminé (dans le secteur privé) ou d’un poste permanent (dans le secteur public). Étendre cette notion en considérant qu’*occuper un emploi précaire* signifie *ipso facto être un salarié précaire* est très discutable. Mais c’est une tendance dans l’activité syndicale. Ainsi une enquête intersyndicale récente, dénommée « Précaires dans l’Enseignement supérieur et dans la Recherche Publique » se présente comme étant destinée à « toutes les personnes qui sous une forme ou une autre travaillent dans l’éducation supérieure et dans les organismes publics de recherche, dans le cadre d’un emploi précaire ». Mais la recherche montre que ces deux notions – *être en emploi précaire*, et *être précaire* – ne se superposent pas.

En France, la catégorie de précarité suscite d’intenses débats en sciences sociales, nourrie par ailleurs par une excellente connaissance statistique des formes instables d’emploi, facilitée par leur forte formalisation juridique. Elle prend souvent place dans des interprétations théoriques globales relatives aux transformations des mondes du travail ou de la société salariale. Un important courant de recherche, neodurkheimien (Castel, 1995; Paugam, 2000), met l’accent sur la profondeur de la déstabilisation de la société salariale associée au développement d’une précarisation professionnelle. Cette dernière ne touche pas qu’à l’emploi, mais aussi au travail, et au-delà, au lien social et à la citoyenneté. Un autre courant de recherche, néomarxiste (Cingolani, 2009; Bérout et Bouffartigue, 2009), retient également une approche la précarité élargie au-delà de l’emploi : cette notion peut être appliquée au travail et aux droits sociaux. Mais ce dernier courant est plus attentif aux modalités populaires et juvéniles de réappropriation de l’instabilité salariale et aux formes de résistance sociale qu’elle suscite. Cette dernière perspective met l’accent sur l’enjeu politique de la précarité : plus que d’instabilité d’emploi, il s’agit de l’accent-

tuation du contrôle exercé par le capital sur les mouvements de la force de travail, ce qui favorise le développement d'un « salariat bridé » (Moulier-Boutang, 1998), pour lequel la possibilité de changer d'employeur est, de fait, limitée, sinon interdite. Au-delà d'une déstabilisation du salariat donc, il s'agit au travers de ce concept de penser les nouvelles modalités de soumission et de contrôle des classes populaires (Lelay, 2007). Les deux courants de recherche s'accordent toutefois sur la nécessité de penser la catégorie de précarité de manière relationnelle, et de la concevoir comme un processus et non comme un état (Appay, 2005).

En Argentine la même catégorie de précarité s'est vue utilisée de manière croissante depuis le début des années 2 000, en particulier dans la sphère du syndicalisme et des mobilisations sociales. On peut citer, entre autres, l'exemple de la « Coordonnation de travailleurs précaires de la ville du Buenos Aires », ou du groupe des « Jeunes scientifiques précaires », ou encore du « collectif La Forge ». La première a surgi à la fin de 2006, à l'initiative d'un groupe d'étudiant(e)s des facultés de Philosophie et de Lettres et Sciences Sociales de l'UBA. Cette organisation, créée en dehors des structures corporatives, regroupe des enquêteurs, des opérateurs téléphoniques, des stagiaires, des couturiers, des enseignants du secteur privé, des livreurs en moto, et d'autres travailleurs considérés comme « personnels jetables ».

Les boursiers du système scientifique national ont été réunis en s'auto-désignant comme « Jeunes scientifiques précaires » vers la fin de l'année 2005, argumentant qu'ils travaillent à temps plein dans la recherche pendant 5 ans, et produisent des connaissances. Cette activité n'est pas considérée comme une relation de travail, et la rémunération n'est pas considérée comme un vrai salaire. Le collectif « La Forge », qui se désigne comme « un collectif de travailleurs et de travailleuses précaires » fait partie du « Front Populaire Darío Santillán » et dénonce les relations de travail précaires, principalement dans le cadre de l'emploi public.

En Uruguay, la catégorie de précarité est surtout utilisée pour rendre compte de la grande *précarité sociale*, faisant référence, centralement, à la situation qui est celle de la population la plus pauvre et la plus défavorisée, habitant en bidonvilles, ou pour désigner des *travaux précaires*, entendus comme ceux qui sont réalisés dans des conditions de travail particulièrement difficiles. Par contre, elle n'est pas utilisée pour désigner les emplois instables ou temporaires, comme le montre l'exemple qui suit. Dans l'entreprise Coca Cola de Montevideo, qui emploie environ 550 salariés, on peut identifier quatre types différents de contrats de travail non stables – sans compter les travailleurs d'entreprises sous-traitantes : « temporaires », « occasionnels », « éventuels » et « à temps partiel ». Cependant, aucun d'eux – pas plus que l'ensemble qu'ils forment – n'est dénommé « précaire », ni par le syndicat, ni par les travailleurs. Sans doute parce que la plupart de ces travailleurs sont en fait ce que nous pouvons nommer des « précaires stabilisés » : malgré le fait qu'il s'agit des relations de travail juridiquement faibles, la stabilité objective de la plupart d'entre eux dans les postes de travail, et la perception de leur condition salariale comme plutôt positive, comparée aux

conditions générales du marché de travail local – notamment en termes de niveau de salaires et de stabilité effective de l'emploi – semblent former les principales raisons qui expliquent l'absence d'utilisation à leur sujet des mots précarité ou précaires.

Symétriquement, en France la catégorie d'informalité n'est pratiquement pas utilisée pour faire référence aux activités ainsi désignées dans les pays du Sud. Le langage académique utilise plus volontiers les notions d'«économie souterraine», ou «clandestine», voire d'«économie criminelle», ainsi que la catégorie plus large de «travail au noir». Cette dernière désigne des activités rémunérées mais non déclarées, réalisées en général par des personnes qui possèdent d'autres ressources déclarées, qu'elles soient issues de l'exercice d'un emploi déclaré ou d'allocations ou de revenus de la protection sociale.

En Argentine la catégorie de travail informel a été amplement discutée dans le monde académique. On la retrouve dans le langage populaire, mais sous l'appellation de «travail noir», et n'est mobilisée en tant que telle ni par les organisations sociales ni par les travailleurs directement visés par cette notion. On observe cependant l'existence de multiples organisations de travailleurs informels qui se sont associés à partir d'une appartenance à la même situation de travail. Mais dans leurs discours ils mobilisent toujours d'autres référentiels identitaires, qui sont souvent d'ordre extra professionnels.¹

Le Pérou est un des rares pays où la catégorie d'informalité est appropriée dans le champ politico-social. On y trouve des syndicats reconnus qui se désignent eux-mêmes comme organisations de travailleurs informels, et dont les revendications traduisent la situation informelle de leurs membres. Au Venezuela aussi on trouve des organisations de travailleurs informels, en particulier de travailleurs forains, qui mettent en avant, notamment, des revendications de réglementations spécifiques (García Rincón, 2006). Inversement, en Argentine, l'appellation «informel» est repoussée par les travailleurs concernés compte tenu de sa forte association symbolique avec l'illégalité (Busso, 2007).

Au-delà de l'expérience péruvienne, l'existence d'organisations de travailleurs affichant la notion d'informalité dans leur identité semble davantage répondre initialement à des initiatives de grandes institutions ou ONG qu'à des formes d'auto-organisations des travailleurs concernés. C'est explicite dans le cas de grandes organisations internationales comme WIEGO – «Women in Informel Employment Globalizing and Organizing» –, née dans des pays d'Asie et d'Afrique avant de s'étendre rapidement aux autres continents, qui cherche certes à réunir des travailleuses informelles de diverses parties du monde, mais surtout à favoriser des études et des recherches autour de cette problématique.²

Cependant, il existe des syndicats ou des centrales syndicales traditionnelles dans diverses parties du monde qui ont commencé à affilier les travailleurs informels et qui ont repris leurs revendications en tant que

1. Nous entendons par référentiels identitaires non strictement liés au travail des repères situés dans l'espace et dans le temps à partir desquels les sujets se positionnent en rapport avec des entités étrangères, et qui renvoient aux sphères de la socialisation biographique et familiale. Le cas des travailleurs des foires commerciales urbaines de la ville de La-Plata (l'Argentine) a été amplement analysé dans nos travaux antérieurs à partir de ces formulations théoriques (Busso, 2007).

2. WIEGO est un réseau global de recherche et d'action politique qui cherche améliorer le statut social des travailleurs pauvres, spécialement des femmes, dans l'économie informelle. (...) Le réseau WIEGO est composé de 150 organisations membres actifs et de quelques centaines d'Associés relevant de plus de 100 pays. Les Membres et les Associés du réseau WIEGO proviennent des trois grands groupes de participant(e)s : organisations de travailleuses informelles; institutions de recherche, statistiques et académiques; et agences de développement de divers types (non-gouvernementales et intergouvernementales). Le réseau réunit près d'un millions de travailleurs informels. Son siège est à l'Université de Harvard aux États-Unis. Pour plus d'information : www.wiego.org

demandes collectives, bien qu'elles n'affichent pas le mot « informel » dans leur nom. C'est le cas par exemple de SEWA (Self-Employed Women's Association), l'une des organisations des travailleurs informels les plus importantes du monde, mais qui mobilise dans son appellation d'autres référentiels – en l'occurrence ceux de « femmes », et d'« indépendant ». On trouve également d'autres organisations syndicales qui permettent l'affiliation de travailleurs ou d'organisations de travailleurs informels et reprennent leurs revendications.³ Ces deux types d'exemples montrent comment certaines organisations reconnaissent et revendiquent les problématiques des travailleurs informels – la catégorie fait donc sens dans le domaine politico-social – même si les travailleurs concernés refusent de se définir à partir de cette catégorie, laquelle ne fait donc pas sens dans l'expérience et le langage populaires.

Identifier des exemples de travailleurs informels organisés n'implique pas de partager le point de vue de ceux qui, selon nous, surestiment leurs potentialités d'autonomie et d'orientation alternative de développement, comme c'est le cas chez Serge Latouche (1998). Les approches de Bruno Lautier (1994) et de Claude de Mires (2008) nous semblent plus réalistes, qui soulignent l'extrême diversité des activités informelles, seulement une partie d'entre elles, et dans des conditions déterminées, pouvant devenir porteuses d'alternatives économiques et politiques.

Au risque de simplifier des discussions complexes il est possible de résumer les usages distincts des deux concepts dans les deux contextes sociétaux sur lesquels nous focalisons l'analyse (France et Argentine), et dans les quatre domaines identifiés : institutionnel, académique, politico-social et populaire.

APPROPRIATIONS DES CATÉGORIES DE PRÉCARITÉ ET D'INFORMALITÉ EN FRANCE ET EN ARGENTINE

Pays	France	Argentine
Précarité (de l'emploi)		
Institutions (Etats, grandes ONG...)	oui	oui
Recherche, monde académique	oui	oui
Socio-politique	oui	oui
Populaire	oui	non
Informalité (du travail, des activités économiques...)		
Institutions (Etats, grandes ONG...)	non	oui
Recherche, monde académique	oui	oui
Socio-politique	non	non
Populaire	non	oui (travail au noir)

Ce tableau éclaire le grand contraste entre les usages sociaux des deux catégories. S'oppose d'abord la force de l'usage populaire de la notion la

3. En Asie, la confédération des syndicats de Hong Kong ; en Europe : l'IG Metall en Allemagne ; la FILTEA-CILS en Italie et la FNV Vrouwenbond aux Pays Bas ; en Amérique Latine : la CUT ; Force Syndicale au Brésil ; la CROC au Mexique ; la CTV au Venezuela ; la CUT au Pérou ; la CTA et la CGT en Argentine, entre autres (Castillo et Orsatti, 2005 ; Busso, 2007, 2009)

précarité en France à la faiblesse ou l'absence d'appropriation populaire de la catégorie d'informalité en Argentine (comme d'ailleurs en Uruguay). Si l'usage de la notion de précarité, appliquée à l'emploi, s'accroît dans les langages académique et politico-social en Argentine, en France celui-là d'informalité est resté confiné dans les cercles étroits d'experts. Si nous faisons le même exercice pour le cas uruguayen nous dirions que la catégorie de précarité est seulement reprise dans le domaine académique, et celle d'informalité est utilisée dans ce dernier domaine ainsi que par les institutions.

En résumé, nous pouvons affirmer que la notion d'«informalité» a permis d'essayer de comprendre certains phénomènes qui n'ont pas pu être, pour l'heure, être appréhendés à partir d'autres catégories. Elle a permis d'orienter de nombreuses recherches vers des activités «invisibles» à partir du seul échafaudage théorique classique de la sociologie du travail. On peut considérer enfin qu'elle a facilité l'identification d'organisations et de mouvements de travailleurs, y compris quand ces derniers se définissent d'abord à partir d'autres registres que professionnels. Son ambiguïté et sa polysémie font cependant toujours courir le risque de tomber dans des définitions soit restrictives, exclusivement académiques et éloignées du sens commun, ou au contraire, très larges, couvrant par exemple la plupart des situations de travail dans des pays latino-américains où le «travail formel» est très minoritaire.

Dans le cas du terme «précarité» son utilisation pour rendre compte de situations de travail atypiques comporte aussi des paradoxes, puisqu'il est utilisé parfois dans un sens très restrictif - la précarité *de l'emploi*, dans son acception juridique, formelle-, ou inversement, dans un sens très large, appliqué à la limite à l'ensemble des situations de travail contemporaines. Cependant ces deux catégories peuvent être utilisées de manière conjointe pour mettre en évidence des dynamiques majeures au sein du monde du travail contemporain, notamment des dynamiques de domination et de résistance.

3- Au-delà de la «précarité» et de l'«informalité» ?

La force de catégories de précarité et d'informalité tient également à l'absence de concepts alternatifs pour décrire et interpréter les réalités sociales qu'elles visent. Il semble donc nécessaire désormais d'aller au-delà, en prolongeant les développements les plus novateurs qu'elles ont permis. Il s'agit fondamentalement d'enjeux politiques, dès l'ors que l'on admet que le principal intérêt de ces catégories est qu'elles permettent d'approcher les nouvelles formes de domination et la résistance des milieux populaires, ainsi que leurs nouvelles formes de segmentations, de divisions, ou de réunifications potentielles.. Leur intérêt est aussi d'inciter à reconsidérer les conditions de la promotion ou la reconstruction de la citoyenneté, en relation avec ses formes de participation populaire aux activités économiques. Les mouvements sociaux agissent ici au travers de fortes contradictions. Le défi posé aux chercheurs est de savoir puiser dans l'expérience populaire de la «précarité» et de l'«informalité» et des diverses

stratégies de résistance, d'initiative et d'auto-organisation dont elle est porteuse, pour y découvrir des manières alternatives de penser ces phénomènes. Dans quelle mesure ces dernières pourraient dessiner d'autres perspectives de sécurisation des conditions d'existence que celles qui ont été édifiées autour du travail salarié classique ?

Comme nous l'avons soutenu, ces deux catégories ont pu et peuvent, sous quelques conditions, être encore mobilisées par la sociologie pour décrire, comprendre et interpréter les dynamiques du monde du travail au Nord comme au Sud. Parmi ces conditions, il importe de repréner la variabilité des usages sociaux des dits concepts selon les contextes sociaux et les domaines sociaux de leur usage. En particulier, nous avons mis l'accent sur une question clef à nos yeux : dans quelle mesure sont-ils présents et font-ils sens dans les expériences populaires du monde du travail ?

De ce point de vue, le contraste est considérable entre, d'une part, la puissance et la polysémie de la catégorie de « précarité » en France, jusque dans l'expérience et le langage populaires, et d'autre part, la faiblesse ou l'absence de la notion d'« informalité », au sens académique du terme, dans les mondes sociaux vécus qui sont ceux des groupes sociaux argentins ou uruguayens ainsi désignés. En France, la dimension critique, normative et polémique de la notion de « précarité » apparaît clairement liée à ses usages politico-sociaux. La recherche le prend partiellement en compte, s'inscrivant ainsi dans une continuité avec l'étymologie du mot, laquelle contient l'idée de la dépendance à l'égard de l'arbitraire d'un alter puissant (« obtenu par la prière »). Au-delà de l'instabilité de l'emploi, il s'agit donc de l'enjeu du retour aux formes de domination du travail caractérisées par la soumission arbitraire à l'autorité hiérarchique ou patronale. Mais en même temps, ce retour se heurte aux résistances sociales fondées sur une série de ressources héritées de l'histoire du mouvement syndical et ouvrier et de ses conquêtes.

En Argentine et Uruguay l'usage du terme « informalité », dans son acception académique, reste limitée aux cercles d'experts et aux nomenclatures statistiques. Cela n'empêche pas des chercheurs de le reprendre comme clé de lecture du monde de travail, même s'ils mettent l'accent aussi sur ses implications politiques. En effet, il permet de poser « le problème majeur (...) de la restauration de la capacité de régulation institutionnelle de l'économie de la part de l'État, sur la base de l'émergence d'une nouvelle citoyenneté qui réunirait « formels » et « informels » au sein d'une nouvelle catégorie de citoyen » (Lautier, 1994 : 109). Mais, malgré les tentatives de certaines ONG et de certains syndicats pour organiser les « travailleurs informels », sauf en de rares exceptions cette appellation ne fait pas sens dans les populations concernées, y compris quand elles se mobilisent pour améliorer leurs conditions d'existence. Ce qui veut dire que c'est à partir d'autres manières de se définir, de penser et de critiquer le monde social que ces groupes se mettent en mouvement.

Une sociologie préoccupée, comme nous y invite L. Boltanski (2009), d'articuler des capacités descriptives à des capacités critiques, doit être plus

attentive aux compétences critiques présentes dans ce que disent et font les «travailleurs informels», la plupart du temps au travers de tout autres catégories que celles de l'«informalité». A trop vouloir plaquer la catégorie d'«informalité» pour désigner les pratiques économiques et sociales des groupes concernés, on risque de la faire fonctionner comme écran aux subjectivités sociales et politiques des milieux populaires concernés. Ce serait probablement également le cas pour la nouvelle catégorie de «travail décent», à travers de laquelle l'OIT et le mouvement syndical cherchent à définir de nouvelles normes de travail souhaitables susceptibles à leurs yeux de mobiliser les travailleurs situés dans le monde du «travail indécant»

Cela est vrai pour d'autres catégories sociologiques, comme celle de «classes populaires», très utilisée par une sociologie aux accents misérabilistes, inspirée de P. Bourdieu, en substitution à celle d'une «classe ouvrière», désormais privée de sa conscience de classe (Moucharik, 2008). Si en France la catégorie de «précarité» a pu échapper en partie à cette pente misérabiliste c'est parce qu'une autre sociologie permet de comprendre que «malgré des dépendance et des fragilités renforcées, une subjectivité conflictuelle peut naître de l'expérience même des rapports sociaux dans l'activité du travail quotidienne et s'exprimer dans des formes *sui generis*» (Béroud et Bouffartigue, 2009, p. 334). Dit autrement, cette catégorie n'empêche pas de comprendre les ambivalences et les résistances associées à l'expérience du travailleur précaire, par exemple quand l'instabilité de l'emploi est stratégiquement mobilisée pour mettre à distance les difficultés associées au travail salarié, ou qu'elle permet de dédramatiser les risques de sanctions provoqués par un engagement dans l'action collective.

Le renouvellement de formes de domination et de résistance à la domination au travail, et, plus largement, les transformations des formes d'existence des milieux populaires, et des manières dont ils s'adaptent ou résistent, sont, de notre point de vue, à la fois éclairées et masquées par les notions de «précarité» et d'«informalité». Il en est de même pour les processus de fragmentation et de hiérarchisation du monde du travail et des milieux populaires comme des mouvements sociaux qui cherchent s'opposer à ces processus.

Le mouvement syndical, considérablement affaibli, ne semble pas condamné à disparaître. Mais il est menacé de marginalisation parmi les travailleurs et les populations précarisées. En France, des luttes importantes récentes de travailleurs précaires, accompagnées par des organisations syndicales⁴, et la prise de conscience en cours de la nécessité impérieuse d'adaptation des structures syndicales aux nouvelles réalités salariales montrent que l'avenir du syndicalisme reste ouvert. La conflictualité sociale persiste, même si elle est moins visible que par le passé, et même si elle se limite souvent à obtenir la simple application du droit du travail (Giraud, 2009). Mais le contexte défensif dans lequel les salariés se trouvent est loin de faciliter une action offensive pour reformuler les droits des travailleurs et la protection sociale dans une perspective de nouvelles garanties professionnelles et sociales.

4. On peut mentionner ici la mobilisation collective de plusieurs milliers de travailleurs sans papiers à partir du printemps 2008 dans la région parisienne, initiée principalement par la CGT

À cette difficulté rencontrée au Nord – où le travail salarié et les droits sociaux et civiques associés continuent d’être la norme – pour organiser et pour défendre les «travailleurs précaires» fait écho la difficulté identifiée au Sud pour organiser et défendre les «travailleurs informels». Ici aussi et plus encore, l’application minimale des droits du travail basés sur la norme salariale risque de limiter l’horizon de l’action collective. C’est pourtant au Sud que paraît le moins contournable une réinvention des formes de protection et la garantie des conditions d’existence et des modes d’accès à la citoyenneté. Mais pour l’heure, au Nord comme au Sud, il semble que ce soit toujours à partir de la centralité de la norme d’emploi salarié capitaliste que les organisations syndicales pensent la sécurisation des conditions d’existence. Et même quand des syndicats traditionnels tentent d’intégrer des mouvements sociaux inscrits dans des activités « informelles » cela ne va pas sans fortes tensions.⁵

Au Nord comme au Sud, le syndicalisme est mis au défi de repenser et de représenter un monde du travail fragmenté par les processus de précarisation et d’informalisation. Les formes de domination et de la résistance générés par ces processus sont souvent bien distincts de ceux sur lesquelles il s’est appuyé pour construire sa propre identité. C’est sans doute à partir d’un important travail sur lui-même et d’une prise en compte de l’expérience de mouvements sociaux représentatifs d’autres secteurs populaires que le syndicalisme pourrait surmonter ce défi.

BIBLIOGRAPHIE.

Appay B. (2005) ; *La dictature du succès. Les paradoxes de l'autonomie contrôlée*, L'Harmattan.

Barbier J.C. (2005) ; « La précarité. Une catégorie française à l'épreuve de la comparaison internationale », *Revue Française de Sociologie*, vol 46-2, p. 351-371.

Barnier L.M. et Perrin E. (2009) ; « Des « papiers pour tous » à la régularisation par le travail. La grève d'avril 2008 et la CGT », in Beroud S., Bouffartigue P. (Dir.), *Quand le travail se précarise, quelles résistances collectives ?*, La Dispute p. 289-304

Beau A.S. (2009) ; « La gestion de la main d'œuvre dans le grand commerce : un usage continu de la précarité (XIX^e-XX^e) », in Beroud S., Bouffartigue P. (Dir.), *Quand le travail se précarise, quelles résistances collectives ?*, La Dispute, p. 45-58.

Beroud S., Bouffartigue P. (Dir.) (2009) ; *Quand le travail se précarise, quelles résistances collectives ?*, La Dispute.

Boltanski L. (2009) ; *De la critique. Précis de sociologie de l'émancipation* Gallimard.

Busso, M.(2007) ; «Trabajadores informales en Argentina: ¿de la construcción de identidades colectivas a la constitución de organizaciones?» Tesis doctoral, Universidad de Buenos Aires-Université de Provence. Disponible en <http://halshs.archives-ouvertes.fr>

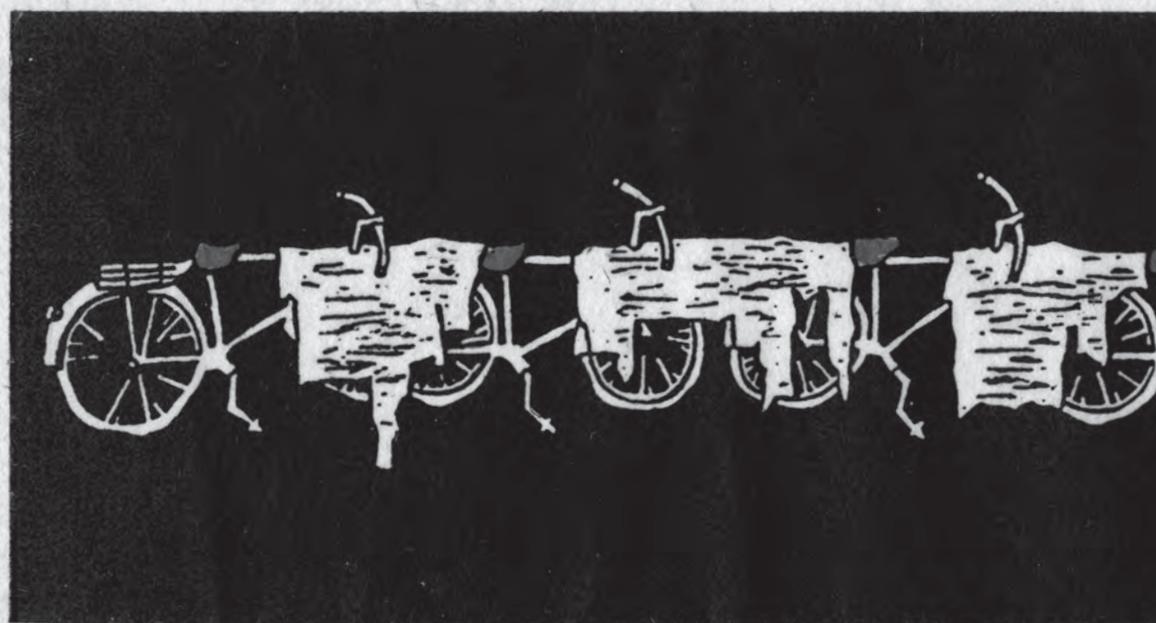
Busso, M. (2009) ; « Contra viento y marea: La organización de los trabajadores informales en la Argentina contemporánea » en Abal Medina et al *Senderos bifurcados. Prácticas sindicales en tiempos de precarización laboral*, Ed. Prometeo, Buenos Aires. En prensa.

Caillé A., (1994) ; *Temps choisi et revenu de citoyenneté, au-delà du salariat universel*, Caen, Démosthène MAUSS

Castell R. (1995) ; *Les métamorphoses de la question sociale*, Paris, Fayard.

5. Un responsable national de la CTA argentine nous a rapporté les difficultés de cohabitation en sein de cette centrale syndicale entre, d'une part, les syndicats de travailleurs salariés, qui, selon lui, luttent pour la défense des conquêtes ouvrières et conservent des idéaux politiques allant au-delà du monde du travail au sens strict, et, d'autre part, les mouvements sociaux issus des quartiers, qui mettent d'abord en avant des revendications matérielles, concrètes et spécifiques.

- Castillo, G. y Orsatti, A. (comps) (2005); *Trabajo Informal y sindicalismo en América Latina y el Caribe: buenas prácticas formativas y organizativas*, CINTERFOR/OIT, Montevideo.
- Chauvin S (2009) ; « Des mobilisations bridées. Vertus et limites du syndicalisme informel parmi les travailleurs journaliers aux Etats-Unis », in Beroud S., Bouffartigue P. (Dir.), *Quand le travail se précarise, quelles résistances collectives ?*, La Dispute, p. 253-270
- De Miras C. (2008) ; « Le secteur informel revisité. Mise au jour ou mise à jour ? Contextes latino-américain et maghrébin », in V. Baby-Collin et D. Mercier (Eds), *Dynamiques sociales et spatiales Amérique latine/ Méditerranée*, PUP, p. 175-192
- Cingolani P. (2009) ; « Ce qu'il y a de nouveau dans le travail précaire. Ouvrir la réflexion savante sur le questionnement politique », in Beroud S., Bouffartigue P. (Dir.), *Quand le travail se précarise, quelles résistances collectives ?*, La Dispute, p. 59-76.
- García Rincón, M. F. (2006); « Appropriation of public space: politics of exchange and market transactions in Caracas, Venezuela » Ponencia presentada en el *SLAS Annual Conference*, Nottingham, Inglaterra, del 31 de marzo al 2 de abril de 2006.
- Germe J.-F. (1981) ; « Instabilité, précarité, et transformations de l'emploi », *Critiques de l'Economie Politique*, n° 15/16, pp.53-91
- Giraud B. (2009) ; *Faire la grève. Les conditions d'appropriation de la grève dans les conflits du travail en France*. Thèse pour le doctorat en sciences politiques, Université Paris I Panthéon-Sorbonne, Novembre.
- Hart K. (1973); « Informal income opportunities and urban government in Ghana », *Journal of Modern African Studies*, 11
- Latouche S. (1998) ; *L'autre Afrique. Entre don et marché*, Albin Michel.
- Lautier, B. (1994) ; *L'économie informelle dans le tiers monde*. La Découverte, Paris.
- Lelay S. (2007) ; « Précarisation salariale et souffrance sociale : une transformation de la gouvernabilité des classes populaires », *Interrogations ?*, n° 4, <http://revue.interrogations.org>.
- Moucharik S. (2008) ; « Classes populaires » et subjectivités politiques », *Les Mondes du Travail*, n° 6.
- Moulier-Boutang Y. (1998) ; *De l'esclavage au salariat. Economie historique du salariat bridé*, PUF-Actuel Marx.
- Nicole-Drancourt C. (1992.) ; « L'idée de précarité revisitée », *Travail et emploi*, 52.
- Neffa, J. C. (2008); *La informalidad, la precariedad laboral y el empleo no registrado en la provincia de Buenos Aires*, CEIL-PIETTE, CONICET y Ministerio de Trabajo de la Pcia. de Bs. As., Buenos Aires.
- Paugam, S. (2000) ; *Le salariable de la précarité*. PUF, Paris.
- Pok, C (1992); « Precariedad laboral: personificaciones sociales en la frontera de la estructura del empleo », *Documento de trabajo Nro.29; 1992*, Centro de Estudios e Investigaciones Laborales, Buenos Aires.
- Portes, A (1995); *En torno a la informalidad: ensayos sobre teoría y medición de la economía no regulada*. FLACSO, México.
- Quijoux M. (2009) ; *Autogestions et appropriations populaires par les classes populaires en Argentine*, Thèse de doctorat en sociologie, Université Sorbonne Nouvelle-Paris 3, novembre.
- Sevilla A. (2009) ; « Une comparaison de la fabrication de la violence liée à l'emploi. Licenciements massifs et intérim chez les ouvriers de l'automobile en Argentine et en France », *3^{ème} Congrès de l'Association Française de Sociologie*, Paris, 14-17 avril.
- Souza, P y Tokman V (1995); « El sector informal y la pobreza urbana en América Latina » en Tokman V. (comp) *El sector informal en América Latina. Dos décadas de análisis*. Consejo Nacional para la Cultura y las Artes, México.
- Tokman, V (2004); *Una voz en el camino. Empleo y equidad en América Latina: 40 años de búsqueda*, Santiago de Chile, Fondo de Cultura Económica.



Les réseaux invisibles de la surexploitation du travail : inégalité sociale, informalité et accumulation capitaliste¹

Ludmila Costhek ABÍLIO*

Résumé : Ce texte propose une réflexion sur le rapport entre travail informel et accumulation capitaliste à partir des approches théoriques brésiliennes notamment, depuis la fin des années 1960 jusqu'à nos jours. Il interroge le concept du travail informel au regard de ses (in)définitions théoriques actuelles, présentées en trois sous-parties : 1. une mise en perspective historique du débat autour du concept d'informalité et des changements de la conjoncture ; 2. le rapport entre le travail et la ville en tant que point de repère central pour cette notion, et de ses liens avec l'analyse de la précarisation du travail ; 3. l'informalité pensée à partir des reconfigurations du travail actuelles et de la place des femmes, et du cas empirique des revendeuses de produits cosmétiques, comme illustration de la perte de la relation salariale et du statut du travailleur salarié en tant référence centrale.

Mots-clés : informalité, chômage, reconfigurations du travail, théories du développement, accumulation capitaliste, Brésil.

Introduction

La définition de l'informalité a donné lieu, depuis son origine, à des interprétations diverses dans le cadre de la sociologie du travail et des études économiques. Depuis l'émergence du terme à la fin des années 1960 jusqu'à l'heure actuelle, le thème du travail informel s'est constitué comme champ théorique aussi bien au Brésil qu'au niveau international autour de la recherche des définitions de la notion de « l'informalité » et du rapport entre celle-ci et l'accumulation du capital (Sá Jr., 1970; Furtado, 1971; Oliveira, 1972; id. 2003b; Portes et Castells, 1989; Cacciamali, 2000; Portes & Hoffman, 2003; Portes & Haller, 2004).

Au cours de cette même période, les profondes transformations du monde du travail ont entraîné un déplacement, voire un effacement des références qui délimitaient le débat à son origine. Ainsi, la problématique du travail informel passe d'une discussion de ses liens avec la pauvreté aux théories de la marginalité, pour finir par situer l'informalité au cœur des processus d'accumulation capitaliste au Brésil, comme ailleurs. Dans ce sens, on assiste non seulement à une reconfiguration profonde du processus productif et des formes d'accumulation, mais aussi à une redéfinition de l'étendue du débat.

¹. Je remercie vivement Mme. Rosemary Abílio pour la traduction en français et Isabel Georges pour la révision.

* Doctorante em Sociologia do trabalho à Universidade Estadual de Campinas – Unicamp, Brésil. l.c.abilio@gmail.com

La formation de l'urbain – au Brésil comme dans d'autres pays émergents et/ou en voie de développement – fut associée à un immense contingent de travailleurs qui semblaient ne pas avoir de place au sein

des relations formelles et réglementées du travail (Sá Jr., 1970; Furtado, 1971; Oliveira 1972). Pourtant, tandis que dans les années 1970 et 1980 le débat s'organisait autour des possibilités d'intégration de cette « armée de réserve » dans le marché formel du travail, à l'heure actuelle la discussion s'est diversifiée et dépasse largement la question du sous-développement (Portes et Castells, 1989; Castel, 1998; Cacciamali, 2000; Machado, 2003; Arantes, 2004; Silver, 2005).

Dans ce sens, le travail informel est pensé actuellement dans un contexte plus large et plus complexe à la fois. La précarisation du monde du travail n'est plus envisagée comme un phénomène résiduel, et se répand de par le monde sous des formes les plus diverses (Portes & Castells, 1989; Sassen, 1989; Sassen, 1998a et b; Silver, 2005). Les études du travail ont aujourd'hui comme objectif dans un premier temps l'identification, la définition et la re-conceptualisation de ces transformations profondes qui reconfigurent non seulement l'ensemble du processus productif et la place du travailleur au sein de celui-ci, mais aussi les approches des formes de la surexploitation du travail et des potentialités politiques de la classe travailleuse en tant que telle.

Au Brésil, le centre du débat se situe auour des relations entre l'informalité et sous-développement, particulièrement visible dans les travaux de Francisco d'Oliveira (1972). Cette perspective constitue le point de départ de cette analyse des liaisons actuelles entre travail informel, inégalité sociale et leur relation avec l'accumulation capitaliste dans ses configurations contemporaines.

I- La transformation de la conjoncture et des termes du débat

Dans les années 1970 et 1980, le débat sur l'informalité s'appuyait fortement sur un modèle de relations de production appelées « fordistes » et la dite « société salariale » (Castel, 1998). L'analyse du monde du travail pouvait alors prendre comme référence le travail formel, caractérisé par des relations de travail fondées sur une rémunération, une journée et un lieu de travail bien déterminés. La salarisation représentait non seulement la rémunération mais aussi la formalisation de la relation entre capital et travail, laquelle était alors médiée par un Etat exerçant des rôles régulateurs bien définis par la constitution de la sécurité sociale et celle des droits sociaux et du travail adjacents (*id.*, 1998).

Le salaire servait de point de repère pour les études sur l'informalité, y compris au Brésil : le travail informel était regardé comme le revers de la salarisation, l'absence de régulations formelles telles l'établissement de la journée de travail, de la rémunération et par conséquent des droits du travail (Oliveira, 1972 ; *id.*, 2003a et b ; Cacciamali, 2000 ; Machado, 2001). Au-delà, la salarisation permettait la constitution d'un horizon politique et social orienté par le plein emploi. Même si au Brésil on ne peut pas parler de consolidation d'un État-providence proprement dit, l'objectif de l'établissement de relations formelles de travail a pendant longtemps

orienté le débat des Sociologues industrielles et du travail. Dans ce sens, ils ont envisagé le travail informel comme un phénomène à surmonter par la régulation progressive du travail.

Depuis les années 1990, dans le contexte du néo-libéralisme et de la flexibilisation du travail, il devient de plus en plus évident que des formes les plus diverses de la précarisation du travail se trouvent au cœur des relations de production et de distribution. On constate – de façon plus rapide dans certains pays, plus discrète dans d'autres – la déconstruction des piliers qui durant plusieurs décennies du XX^{ème} siècle avaient charpenté la société salariale et l'Etat-providence.

Au Brésil, les processus d'ouverture et de déréglementation du marché se mettent en place à partir des années 1990, au moment où les privatisations se multiplient, favorisant l'entrée massive du capital étranger et la déréglementation du marché du travail. Celle-ci s'est traduite par l'accroissement de relations de travail flexibilisées, l'intensification de la sous-traitance et des externalisations, comme par l'augmentation du travail informel, processus qui s'inscrivent dans le contexte mondial des politiques néo-libérales mises en place dans une grande partie des pays en développement. Dans cette perspective, les dites « chaînes productives » ont gagné une géométrie nouvelle. C'est en effet dans le cadre de cette nouvelle configuration que prend forme la flexibilisation². Tandis qu'auparavant il était possible de distinguer les différentes étapes de la production et d'identifier les relations de subordination, les relations de production et de distribution contemporaines se constituent en réseaux mondialisés qui associent aussi bien des travailleurs précarisés que des travailleurs hautement qualifiés, avec des salaires élevés, qui deviennent des prestataires de services.

Simultanément à l'intégration du Brésil dans ces processus de globalisation et de flexibilisation, la conjoncture de ce pays a connu une stabilisation indéniable au cours de la dernière décennie et une reprise du marché du travail. Ainsi, la population active (travail formel) est passée de 54,9% en 1998 à 62,1% en 2008 (IBGE - Institut brésilien de géographie et de statistique, *apud* Leite, 2009), indiquant une tendance à la formalisation. Comment expliquer cet apparent paradoxe entre d'une part des formes de précarisation du travail et une reprise du marché du travail, y compris pendant la dernière période de turbulences mondiales lors de la crise de 2009 ?

Dans cette perspective, examinons quelques facteurs fondamentaux pour comprendre ces transformations récentes de la conjoncture, comme les critères d'attribution de crédit, les politiques sociales et l'investissement étranger. Ainsi, la redistribution des revenus par l'attribution d'avantages sociaux et d'aides sociales mises en place par le gouvernement actuel, comme l'augmentation réelle du salaire minimum et l'expansion du crédit auraient eu une influence significative sur la croissance du marché de la consommation interne. Cet ensemble de mesures, qui ont amélioré de façon significative le niveau de vie des

2. La flexibilisation du travail est une catégorie polysémique ; de la même façon que la précarisation, elle recouvre des processus très divers, raison pour laquelle nous nous situons par différence au modèle salarial-fordiste qui permettait d'identifier la place du travailleur dans le processus productif.

milieux populaires brésiliens, auraient également favorisé la création de nouveaux postes de travail (Pochmann, 2010; Cardoso Jr., 2007). De la même façon, l'internationalisation de la production peut également favoriser la formalisation des postes de travail, celle-ci étant une des conditions exigée pour l'intégration dans les réseaux transnationaux de production et de distribution.

Si les politiques néo-libérales ont délégué à l'Etat le rôle de supprimer les freins de la relation entre capital et travail, il semble que le gouvernement Lula est en train de faire un mouvement différent, ce qui ne veut pas dire inverse³. Il reste cependant des questions à problématiser : des politiques sociales qui se posent non pas sous la forme de droits institués, mais en tant qu'avantages sociaux/aides accordées (conditionnels) ; l'augmentation du marché de la consommation qui repose en grande partie sur l'endettement des classes populaires ; l'investissement étranger, qui est également partie constitutive de la précarisation du travail dans les pays du Premier comme du Troisième Monde. Dans tous les cas de figure, l'association de politiques sociales orientées vers la pauvreté, la concession de crédits et l'entrée de capitaux étrangers pourrait produire quelque chose de significativement nouveau dont les implications à long terme sur le marché du travail restent encore à comprendre.

2- Le dépassement de l'approche duale de l'informalité par la centralité de la formation urbaine

Pendant les trente dernières années, l'analyse sociologique a relié au Brésil la question de l'inégalité sociale et celle de l'informalité, employée comme qualification homogénéisante de la situation des travailleurs exerçant des activités non salariées, nécessitant peu de qualifications formelles et avec des niveaux de productivité peu élevés, insérés dans des segments du marché du travail non réglementés par l'Etat. Le mot *informel* faisait consensus dans la littérature, adopté au début des années 1970, suite à un rapport établi par l'OIT (Portes & Haller, 2004).

L'informalité faisait corps avec les théories du sous-développement, renforcées au début des années 1970 par des études de la CEPAL (Commission Économique pour l'Amérique Latine et les Caraïbes), des théories de la « marginalité » et des analyses marxistes (Machado, 2001). La modernisation du pays grâce à l'urbanisation et à l'industrialisation était au centre des réflexions, sans mener pourtant à une réduction effective des inégalités sociales. Au Brésil, ces analyses critiques du maintien des inégalités sociales qui était à la base de la formation de la nation, passaient nécessairement par la question du chômage, de la pauvreté et des activités éloignées de la sphère du travail industriel formel. Ces théories du sous-développement ont cherché à démontrer le caractère central du travail informel dans l'analyse du social et des formes d'accumulation capitaliste. Dans cette perspective, la formation des centres urbains brésiliens était vue par des théoriciens de la CEPAL comme l'épicentre de l'industrialisation et de la formation d'un immense contingent de chômeurs, perçue

3. Point qui mérite une analyse par ailleurs, mais qui ne fait pas objet du présent article.

comme une des causes de la surexploitation par le capital. L'exode rural, c'est-à-dire le déplacement des populations des campagnes vers les villes, était vu comme une des conditions du processus d'industrialisation et de modernisation (Sá Jr., 1970 ; Furtado, 1971).

La publication de *Crítica à razão dualista*⁴ (Oliveira, 1972) constitue un changement de perspective théorique fondamental dans l'analyse de la constitution du capitalisme brésilien fondée jusque-là principalement sur la théorie du sous-développement cepalienne. Alors que la CEPAL avait abandonné une perspective évolutionniste du capitalisme, contestant la notion de sous-développement en tant qu'étape obligatoire du développement capitaliste et forme spécifique de celui-ci, l'auteur dépasse la conception dualiste qui opposait un secteur « retardé » et un secteur « moderne ». Dans une perspective foncièrement marxiste, il situe la politique et la lutte des classes au centre de l'analyse des relations de production. Ainsi, la *Crítica à razão dualista* permet de dépasser l'argument qui stipule la non-modernisation du mode d'exploitation agricole comme étant la cause du « retard brésilien » et du « gonflement » des villes, c'est-à-dire de l'occupation désordonnée des villes vue comme conséquence de la persistance de relations archaïques dans les campagnes. D'après l'auteur, ce « retard » devait être pensé politiquement. Le maintien de vieilles relations de production agraires serait une forme de domination et de dévaluation de la main-d'œuvre dans les zones rurales comme en ville. Dans ce sens, le livre permet de comprendre la constitution de l'urbain et du rural dans l'optique d'une relation entre capital et travail, entre classes et intérêts de classe, entre accumulation et surexploitation de la force de travail. « *L'apparent chaos urbain, ce sont en réalité des formes de dévaluation et surexploitation de la force de travail* » (Oliveira, 1972, *op. cit.*). Le surplus de population est alors compris comme la formation d'une immense *armée industrielle de réserve* qui assure la baisse du coût de la main-d'œuvre, permettant l'accumulation capitaliste. La mise en perspective du travail informel et de l'accumulation capitaliste en change le sens : la formation d'une croissante et vaste armée industrielle de réserve et du chômage aurait pour fonction un processus de dévaluation de la main-d'œuvre en tant que moyen d'accumulation. Cette approche a permis de resituer le travail informel dans les chaînes de production qui se formaient dans les villes. Dès lors, l'informalité ne pouvait plus être pensée comme « du retard ». Dans une optique de dialectique marxiste, des relations de production et de distribution, dans leur persistance, sont devenues centrales pour définir la forme spécifique de l'accumulation capitaliste « à la brésilienne ». L'informalité a été déplacée au cœur de la définition du sous-développement lui-même, comme forme spécifique de l'accumulation capitaliste.

Aussi bien qu'à l'époque de l'émergence de cette approche théorique dans les années 1970 (Oliveira, 1972), la centralité des modes de constitution de l'espace urbain n'a rien perdu de son actualité. Actuellement, la constitution de l'urbain peut être vue comme une matérialisation des liens entre les formes plus précarisées du travail et la technologie de pointe des industries modernes, entre le travail déqualifié et mal rémunéré et les

4. Traduction littérale :
Critique de la raison dualiste.
 Note de la Traduction.

réseaux de services qui s'étendent sur la ville. Idée reprise par des auteurs comme Sassen (1998a), qui, dans son analyse des relations de production urbaines contemporaines, utilise l'expression de *ville globale* pour définir celles qui deviennent des espaces transnationaux. En introduisant le phénomène nouveau des délocalisations, l'auteure s'oriente vers une analyse des relations de production à l'intérieur des « chaînes productives » qui relient les différents pays des Premier et Tiers Mondes. Ainsi, les sièges des grandes entreprises externalisent leur production vers des lieux à moindre coût de production, créant en même temps de nouveaux marchés de consommation pour écouler leurs produits et internationalisent la production. D'après cette auteure, « *l'internationalisation de la production de biens et services* » s'est fondée essentiellement sur la déréglementation des marchés nationaux, qui est allée de pair avec les privatisations. Sur le plan national, les politiques néo-libérales s'accomplissent au moyen des politiques étatiques de déréglementations et d'avantages fiscaux et par une large privatisation des services publics. Des entreprises modernes et sophistiquées, familières des TIC, intégrées dans une chaîne transnationale, sont aussi le *locus* de relations de travail précarisées et déréglementées (Sassen, 1989, 1998a et 1998b; Pochmann, 2001; Cacciamali, 2005). Dans cette approche, le concept d'informalité a été entendu au contexte de la transnationalisation des chaînes productives et de la financiarisation du capital.

Pour d'autres auteurs de cette même vène, mais qui analysent plus spécifiquement les effets de l'application des politiques néolibérales en Amérique latine, « *More than ever, the fact was reaffirmed that, in Latin America, it is not necessary to be unemployed in order to be poor* » (Portes & Hoffmann, 2003). Mike Davis, dans l'article « Planeta de favelas » [Planète de bidonvilles], qui précède son livre *Planeta favela* (2006) [Planète bidonville], signale la formation de ce qu'Alejandro Portes et Kelly Hoffman ont appelé un « *immense prolétariat informel* » (Portes et Hoffman, 2003, *op. cit.*). Ces trois auteurs analysent le rapport entre les politiques néo-libérales dans les pays en développement et la croissance de l'inégalité sociale. Portes et Hoffman soulignent la croissance aussi bien de la pauvreté que de l'informalité en Amérique Latine au cours de cette dernière décennie. Davis analyse le fait qu'aujourd'hui un tiers de la population urbaine mondiale habite des bidonvilles (Davis, *id.*).

Au cœur de la réflexion se trouve ce que Davis appelle la « *sururbanisation* » ou « *l'expansion urbaine perverse* », définie par un accroissement de la population découplé de la croissance économique. Ce qui en résulte c'est le gonflement de la scène de la pauvreté dans les villes des pays en développement. Le rapport entre inégalité sociale et travail n'est rien de nouveau : ainsi, les données de la CEPAL montrent qu'en Amérique Latine 75% de la population employée – en comprenant les travailleurs informels à faible revenu – ne génèrent pas de revenu suffisant pour dépasser la ligne de la pauvreté (ECLAC, 2000, *apud* Portes & Hoffman, 2003). L'informalité est alors pensée en tant qu'expression de l'intensification de l'inégalité sociale et comme une des issues possibles face au chômage et aux faibles revenus des travailleurs.

Les auteurs signalent le nombre croissant de micro-entrepreneurs propriétaires de petites affaires à faible productivité qui ne rapportent pas de profit, ne font qu'assurer leur subsistance (Cacciamali, 2000; Portes & Hoffman, 2003; Portes et Haller, 2004; Davis, 2006). La sururbanisation peut également être repérée par le contingent massif de femmes qui travaillent dans l'informalité (Davis, *id.*). Il s'agirait d'une forme de chômage structurel, qui pourtant ne signifierait pas le non-travail. Dans cette perspective, il serait possible d'identifier le chômage non pas par l'inactivité, mais au contraire, par son corollaire, c'est-à-dire le développement d'activités diversifiées et d'occupations précaires, à faible revenu, qui bien des fois ne sont même pas reconnues comme du travail.

3- Des origines du travail féminin aux revendeuses de produits cosmétiques

Le travail féminin peut être historiquement associé à une sorte de polyvalence précaire. Dans les années 1970, Harry Braverman, réfléchissant sur le déplacement de la classe travailleuse de l'industrie vers le secteur des services, faisait ressortir déjà une division sexuelle du travail. Tandis que dans l'industrie le travail masculin dominait, les déplacements vers le secteur des services montraient la prépondérance du travail féminin souspayé⁵. Le questionnement de la relation entre le travail de production et de reproduction, du travail à domicile et de la valeur du travail féminin a été placé au cœur des réflexions sur l'informalité et plus généralement sur la place des femmes sur le marché du travail.

Cette inégalité se répète sous différentes formes, dans différents contextes et périodes historiques ; mais « *tout change mais rien ne change* » (Kergoat et Hirata, 2007). Analysant les données sur l'informalité au Brésil, Araújo et Durães soulignent la prédominance féminine dans le secteur informel. Selon les données de l'IBGE, on estime que 60% des femmes se trouveraient dans l'informalité, contre 43% des hommes (Araújo et Durães, 2009). De ces femmes, 17% sont des employées domestiques, contre 0,7% des hommes. Au Brésil comme en France, le travail domestique n'est toujours pas comptabilisé ni reconnu comme « travail ». Néanmoins, l'entrée progressive des femmes sur le marché du travail – sur des bases historiques de la rémunération inégale des hommes et des femmes pour un même travail, et avec les mêmes qualifications – a introduit un paradoxe dans l'analyse des rapports sociaux de sexe. Le « choix » entre la double journée de travail ou l'emploi d'une aide à domicile a été relégué aux femmes, créant une contradiction politique entre la libération de la femme par l'accès au travail salarié, au prix de la mise au travail précaire d'une autre catégorie de travailleuses⁶ (Kergoat et Hirata, 2007, *op. cit.*).

De nos jours, l'entrelacement serré du moderne et du précaire a cependant accouplé le travail à domicile aux réseaux de production transnationalisés. Les produits commercialisés par les industriels les plus réputés sans doute porteront un label « *made in China* » ou dans un des autres pays prêt à devenir un fournisseur important de main-d'œuvre bon marché

5. En 1970, parmi les plus de neuf millions de travailleurs des services, cinq millions en étaient des femmes, payées en moyenne 2 323 dollars, alors que la moyenne pour les hommes était de 5 000 dollars (Braverman, 1974 : 311).

6. En France, en plus d'une nouvelle forme de discrimination des femmes d'origine populaire et ayant de faibles qualifications par des femmes d'une origine sociale et économique supérieure, celle-ci se dédoublerait par une autre forme de discrimination. Ainsi, les travailleurs issus de l'immigration subiraient une concurrence accrue avec les candidats nationaux au travail précaire en période de récession économique et de chômage.

et écartée du filet de la sécurité sociale. Cette connexion rend le rapport entre travail informel et travail féminin encore plus complexe, d'autant que les femmes, soit par l'intermédiaire du travail à domicile, soit par le sous-emploi, sans contrat et sans garanties, constitue la majorité des travailleurs des *sweatshops* des pays du Tiers Monde. La constitution historique du travail féminin semble fort bien s'adapter aux besoins d'un marché du travail transnationalisé qui repose sur la déqualification et l'approfondissement de la surexploitation du travail. Dans les strates des « travailleurs pauvres » brésiliens, alors que les hommes voient leur subjectivité menacée par la perte de l'identité professionnelle à cause du chômage et des nouvelles formes précaires du travail, les femmes prennent de petits boulots les plus divers et fréquemment deviennent des chefs de famille, en composant un revenu issu de différentes activités qui vont du nettoyage et de la couture à domicile à l'inscription dans des programmes sociaux⁷.

L'analyse de Davis va dans le même sens, en rapportant les politiques néo-libérales à l'informalisation susceptible de s'adapter en priorité au rôle féminin : « *La désindustrialisation et l'effondrement des emplois masculins dans le secteur formel, suivis fréquemment de l'émigration des hommes, ont forcé les femmes à improviser des moyens de vie nouveaux comme monteuses payées aux pièces, vendeuses de boissons, vendeuses ambulantes, vendeuses de billets de loterie, coiffeuses, couturières, nettoyeuses, blanchisseuses, ramasseuses de papier à recycler, gardes d'enfants et prostituées.* » (Davis, 2006 : 162).

L'activité des femmes qui pratiquent de la vente directe de produits cosmétiques⁸ s'intègre dans l'ensemble des différentes activités qui composent de nos jours le marché du travail informel féminin. Les revendeuses qui travaillent au titre de représentantes commerciales d'entreprises diverses par le système de vente directe aux consommateurs forment aujourd'hui un contingent de travailleuses énorme. Actuellement, plus de 850 000 femmes⁹, appelées « conseillères », s'occupent de la vente de produits cosmétiques d'une seule entreprise au Brésil, qui emploie plus de 1,1 millions de personnes à cet effet dans l'ensemble de l'Amérique Latine. L'entreprise est en phase d'expansion, et se trouve en concurrence directe avec les multinationales en tête de la consommation nationale de produits de beauté. Elle est première sur ce segment de marché en 2009, son chiffre d'affaires s'est multiplié par 30 depuis les années 1980. L'augmentation du nombre des conseillères suit la même tendance, et a dépassé les 100% sur les quatre dernières années. Au moyen d'une stratégie de marketing vigoureuse, calquée sur le discours du développement durable, de la responsabilité sociale et de l'exploitation raisonnée des ressources de la flore brésilienne, cette entreprise non seulement s'est affirmée sur le marché brésilien mais a internationalisé sa distribution en Amérique Latine et en Europe (un magasin à Paris¹⁰ et un centre de Recherche et Développement en province). Le centre de recherche et développement, qui se situe dans les environs de São Paulo, emploie plus de 1 400 salariés, le plus grand du secteur dans son genre en Amérique Latine et lauréat annuel des prix d'entreprise socialement responsable.

Ce contingent énorme en charge de la distribution des produits travaille jusqu'à l'époque actuelle sans aucun type de contrat avec l'entre-

7. Pour une réflexion plus approfondie, voir Abilio, 2005, 2009.

8. Le travail des revendeuses d'une entreprise brésilienne de produits cosmétiques dans la ville de São Paulo constitue l'objet de ma thèse de doctorat en Sociologie en cours.

9. De fait, il s'avère difficile, voire impossible de préciser le nombre exact de "conseillères" au Brésil. Dans cette activité, différentes formes de l'informalité sont imbriquées les unes dans les autres. Ainsi, des conseillères recencées par l'entreprise peuvent avoir à leur service des vendeuses "occultes", c'est à dire des femmes qui se trouvent dans une situation plus précaire que celles-ci. Elles utilisent le nom de la conseillère cadastrée pour réaliser la vente à sa place, en recevant une commission moindre. De cette façon s'établit un réseau de revendeuses qui ne sont pas reconnues comme telles. Cette démarche peut être due à l'interdiction bancaire, et donc à l'impossibilité de réaliser directement son inscription dans le registre commercial de l'entreprise, à l'absence d'une pièce d'identité en règle ou à la peur de contracter une dette envers l'entreprise (pour le règlement des bons de commande). Pour les conseillères cadastrées, la formation de ce contingents de vendeuses à son service favorise la constitution d'un stock de produits plus important et accélère la livraison des commandes. Même si aujourd'hui un petit nombre d'hommes sont devenus des revendeurs, les femmes en constitue la grande majorité, raison pour laquelle l'étude privilégie la situation des femmes. Source: www.natura.net

prise. Les femmes ne sont même pas officiellement reconnues comme des travailleuses, l'occupation des « conseillères » est difficile à déterminer. Elles achètent les produits qu'elles revendent ensuite, les risques de la vente étant à leur charge. L'entreprise ne se responsabilise pour rien dans cette transaction commerciale entre « consommatrices » mais reverse une commission de vente aux « conseillères » cadastrées.

Une des difficultés de l'étude de cette activité est de définir le profil de ces femmes. Leurs caractéristiques et leur situation sociale sont extrêmement variables : des jeunes, d'âge moyen, des femmes âgées ; des chômeuses, des salariées, des travailleuses à leur compte, des inactives ; disposant de faibles revenus, membres des classes moyennes ; peu scolarisées, des étudiantes, des femmes avec des études supérieures complètes.

Cette hétérogénéité des profils des revendeuses et l'absence d'une définition claire de l'activité de la revente vont de pair. L'activité des revendeuses ne se pose pas clairement comme un travail : très souple, elle se confond avec des situations sociales très diversifiées, de l'offre de parfum sur le lieu du travail à l'exhibition du catalogue des produits lors du déjeuner en famille le dimanche. Les amitiés, l'emploi, la famille se combinent et s'entrelacent avec la vente des produits. Cette activité s'accorde donc avec des types de relations les plus divers et d'espaces sociaux fort différenciés ; il n'y a pas de forme prédéterminée (sur ce point voir Biggart, 1989).

10. Aujourd'hui, les "conseillères" sont françaises, ou bien brésiliennes, boliviennes, entre autres. Entre 2007 et 2010, le nombre de conseillères en France est passé de 400 à 1400.

11. Le travail des conseillères ne vise pas nécessairement l'obtention d'un revenu d'appoint. Ainsi, à São Paulo, une branche spécifique de la vente, appelée Crystal, est dédiée exclusivement à la vente réalisée par des femmes appartenant aux classes supérieures, qui intègrent la vente à leurs activités mondaines. Le travail sans forme prédéfinie, qui se mêle aux activités féminines liées à l'apparence, la santé, le bien-être peut donc ne pas avoir une dimension essentiellement monétaire. La marque joue un rôle central dans ce sens (Abílio, 2010).

12. Il s'agit de une entreprise brésilienne à l'avant-garde de la mise en pratique de ce que je considère comme une tendance contemporaine mondiale dans le monde du travail. Au niveau global l'américaine Avon en constitue un exemple significatif dans la même secteur de produits cosmétiques.

Il s'agit aussi bien de travailleuses du secteur des services, des fonctionnaires publiques, des patronnes de micro-entreprises, des chômeuses, des employées d'entreprises de sous-traitance, des employées temporaires, des femmes qui étaient sorties du marché du travail formel et n'ont pu y retourner, qui pratiquent cette activité de façon exclusive, ou la cumule avec un emploi salarié. En partie, elles ont à leur charge l'obtention d'un gain pour faire vivre la famille face au chômage du mari. Pour d'autres, cette activité leur apporte un revenu d'appoint. Dans le contexte du chômage et de la précarisation, on peut considérer que cette entreprise dispose aujourd'hui d'un immense contingent de « conseillères virtuelles ». L'analyse des trajectoires socioprofessionnelles des femmes permet de situer la place de cette activité au sein de celle-ci et fait apparaître aussi bien les emplois précarisés mentionnés par Sassen dans les grands centres de la ville que la situation des femmes chefs de famille, qui vivent en banlieue (Abílio, 2005) et les étudiantes qui ne trouvent pas d'emploi correspondant à leur qualification. C'est un champ de recherche qui s'ouvre aux questions les plus diverses ayant trait aux reconfigurations du travail¹¹.

D'après notre hypothèse de recherche, cette forme de travail complètement déréglementée, non-reconnue en tant que tel, est au cœur des stratégies de l'accumulation de cette entreprise¹². Elle est fondée sur l'impossibilité de la reconnaissance de ces travailleuses en tant que telles et de la vente comme un travail. Il n'y a pas de rémunération définie, le gain mensuel varie et un grand nombre de femmes ne savent pas exactement combien elles gagnent, ni combien de temps elles consacrent à cette activité, car la vente et la consommation des produits sont inséparables.

Quel nom donner à l'activité de ces femmes? Quel est le statut de leur travail? Sont-elles des travailleuses informelles? On peut les voir comme informelles dans le sens qu'elles travaillent à leurs risques et périls, ne disposent pas d'un contrat de travail, ne sont même pas sous-traitées, puisqu'il n'existe aucun type de régulation qui intervient dans leur relation avec l'entreprise.

Voilà un des objets empiriques qui montrent l'ampleur de la perte de référentiels qui caractérisent les mondes actuels du travail bien que le système de la vente directe ne date pas d'aujourd'hui. En effet, des gens travaillent comme revendeurs au nom d'entreprises depuis des décennies, mais ce phénomène a pris une nouvelle dimension récemment: la vente directe mobilise aujourd'hui autour de US\$ 114 milliards et plus de 65,3 millions de personnes dans le monde¹³. L'accroissement quotidien de ce contingent de travailleuses montre l'actualité et l'étendue de ce phénomène qui gagne de nouveaux contours, définitions et significations sociales par la flexibilisation du travail et le chômage tel qu'il se structure de nos jours.

Considérations finales

Les mutations des mondes du travail, qui concernent non seulement la précarisation mais toute une reconfiguration du processus productif, rendent difficile l'identification de la place du travailleur, voire du travail, dans le processus productif et les formes contemporaines de l'accumulation capitaliste.

Dans cette indiscernabilité semble revenir sur scène l'ancienne question qui orientait le débat sur l'informalité dans les années 1970. S'agit-il de « marginalité » ou bien d'une intégration voilée ? Laissant de côté les travailleurs autonomes hautement qualifiés et rémunérés en cons équance, pour considérer la situation du « prolétariat informel » : la précarité des conditions de vie et la dévaluation de la main-d'œuvre seraient-elles liées aux formes plus modernes d'accumulation, ou bien ces travailleurs sont-ils devenus jetables, ce que Castel, reprenant la notion arendtienne de « supranuméraires », a nommé les « inutiles pour le monde » ? Scrutant la scène catastrophique (serait-ce « l'apparent chaos des villes » dont parlait Oliveira?) des bidonvilles à perte de vue, Mike Davis demande : « La force du travail d'un milliard de personnes a été expulsée du système mondial et qui est-ce qui peut se représenter une scène plausible, sous le patronage néo-libéral, qui les y réintègre en tant que travailleurs productifs ou consommateurs en masse? » (Davis, 2006 : 211-212).

La flexibilisation du travail rend difficile de mesurer le temps de travail des personnes, de préciser le type et la durée de leur occupation. Pour revenir aux « conseillères » en produits de beauté, leur activité porte le sceau du chômage, de la précarisation et la flexibilité du travail. Plus de 800 000 femmes effectuent pratiquement l'ensemble de la distribution des produits de l'entreprise. À ce nombre on pourrait rajouter celui du

contingent de femmes virtuellement revendeuses qui vont s'engager dans cette activité demain, le mois prochain, selon l'imprévisibilité et l'éphémère qui caractérisent les relations de travail de la plupart parmi elles. Au regard de la femme au chômage, à bas-revenu, vivant dans la périphérie de São Paulo, l'on peut se demander si elle est « exclue » du monde du travail ou si elle vit « de justesse » (Castel, 1998), ce qui l'entraînerait à chercher des activités les plus diverses pour augmenter son revenu ? Est-elle en train de contribuer à la création de cette relation invisible entre précarité et accumulation ?

Sous l'optique présentée ici, le travail informel a été au cœur de la théorisation du sous-développement. L'étude des revendeuses de produits de beauté suscite pour le moment encore plus de questions qu'elle n'en répond. La perte de formes et de repères qui caractérise le travail informel contemporain renvoie de nouveau la réflexion sur la question de l'armée de réserve, ou la production de surnuméraires. La thèse de la perte de centralité du travail et de l'accroissement d'un contingent de travailleurs apparemment sans employabilité peut alors être pensée par son revers. Le travail informel, représenté ici par le travail de ces revendeuses, implique une foule de personnes en pleine activité, des relations de travail qui n'ont pas de formes ni de repères bien définis et qui néanmoins sont étroitement liées à l'accumulation capitaliste sous ses formes contemporaines.

BIBLIOGRAPHIE

- ABÍLIO, Ludmila C. (2005), *Dos traços da desigualdade ao desenho da gestão: Trajetórias de vida e programas sociais na periferia de São Paulo*, São Paulo. 198 pp. Mémoire de maîtrise, Universidade de São Paulo
- ABÍLIO, Ludmila C. (2009), "Politiques d'inclusion sociale: des publics cibles aux histoires de vie. In: CABANES, R. et GEORGES, I. *São Paulo : La ville d'en bas*, L'Harmattan, Paris.
- ABÍLIO, Ludmila C. (2010), "Making up exploitation: Study of a cosmetic Brazilian company and the work of its saleswomen". IIPPE Conference. Greece.
- ARANTES, Paulo Eduardo. (2004), *Zero à esquerda*, Conrad, São Paulo.
- ARAÚJO, Angela C. & DURÃES, Bruno. (2009), "Informalidade e desproteção social: uma realidade para a maioria das mulheres trabalhadoras". Polycopie.
- BRAVERMAN, Harry. (1974), *Trabalho e capital monopolista*. LTC, Rio de Janeiro.
- CACCIAMALI, Maria Cristina. (2000), "Globalização e processo de informalidade". In: *Economia e sociedade*. UNICAMP, Campinas, n.14.
- CARDOSO JR. José C. "De volta para o futuro? As fontes de recuperação do emprego formal no Brasil e as condições para sua sustentabilidade temporal". *Texto para discussão* n. 1310. IPEA, Brasília.
- CASTEL, Robert. (1998), *As metamorfoses da questão social. Uma crônica do salário*, Vozes, Petrópolis.
- CROMPTON, Rosemary; GALLIE, Duncan & PURCELL, Kate. (1996), *Changing Forms of Employment: Organizations, Skills and Gender*, Routledge, Londres.
- DAVIS, Mike. (2006), "Planeta de favelas: a involução urbana e o proletariado informal". In: SADER, Emir (org.). *Contragolpes. Seleção de artigos da New Left Review*. São Paulo : Boitempo
- DAVIS, Mike. 2006. Planeta de favelas: a involução urbana e o proletariado informal.. In: SADER, Emir (org.). *Contragolpes. Seleção de artigos da New Left Review*. Boitempo, São Paulo.

- FURTADO, Celso. (1966), *Subdesenvolvimento e estagnação na América Latina*, Civilização Brasileira, Rio de Janeiro.
- _____. (1971), "Dependencia externa y Teoría Económica". In: *El trimestre económico*. v. 38, n. 150. México
- MACHADO DA SILVA, Luis Antonio. (2001), "Mercado de trabalho, ontem e hoje". In: SANTANA, Marco Aurélio & RAMALHO, José Ricardo. *Além da Fábrica*, Boitempo, São Paulo.
- LEITE, Márcia P. (2003), *Trabalho e sociedade em transformação: mudanças produtivas e atores sociais*, Perseu Abramo, São Paulo.
- LEITE, Márcia P. (2009), "O trabalho no Brasil dos anos 2000: duas faces de um mesmo processo", XI encontro da ABET, Recife.
- OLIVEIRA, Francisco. (1972), "A economia brasileira: Crítica à razão dualista". In: *Estudos Cebrap n. 2*. São Paulo
- _____. (2000), "Passagem na neblina". In: *Classes sociais em mudança e a luta pelo socialismo*, Perseu Abramo, São Paulo.
- _____. (2003b), *Crítica à razão dualista/ O ornitorrinco*. Boitempo, São Paulo.
- _____. (2003c), *A navegação venturosa. Ensaio sobre Celso Furtado*. Boitempo, São Paulo.
- POCHMANN, Márcio. (2001), *A metrópole do trabalho*. Brasiliense, São Paulo.
- POCHMANN, Márcio. (2010), *Desenvolvimento, trabalho e renda no Brasil*, Vol.02, Perseu Abramo, São Paulo.
- PORTES, Alejandro; CASTELLS, Manuel & BENTON, Lauren (eds). (1989), *The informal Economy. Studies in advanced and less developed countries*, The John Hopkins University Press, Baltimore et Londres.
- PORTES, Alejandro & HOFFMANN, Kelly. (2003), "Latin America class structures: Their Composition and Change during the Neoliberal Era". In: *Latin American Research Review*, v. 38, n. 1, fevereiro. University of Texas Press
- PORTES, Alejandro & HALLER, Willian. (2004), "La Economía Informal". In: *CEPAL : Serie Políticas sociales*, Naciones Unidas, Santiago de Chile.
- REVEL, Jacques. (1998), *Jogos de escalas: a experiência da microanálise*. FGV, Rio de Janeiro.
- SÁ Jr, Francisco (éd). (1970), *Subemprego, problema estrutural*. Vozes, Rio de Janeiro.
- SASSEN, Saskia. (1989), "New York City's Informal Economy". In: PORTES, Alejandro; CASTELLS, Manuel & BENTON, Lauren (éds.). *The informal Economy. Studies in advanced and less developed countries*. The John Hopkins University Press, Baltimore et Londres.
- _____. (1998), *Globalization and its discontents. Essays on the new mobility of people and money*, The New York Press, New York.
- _____. (1998), *As cidades na economia mundial*. Studio Nobel, São Paulo.
- SILVER, Bervely. (2005), *Forças do trabalho: movimentos de trabalhadores e globalização desde 1870*, Boitempo, São Paulo.
- Magazine EXAME, éd. 972, n. 13, anée 44, 28/07/2010
- SITE NATURA – Rapports annuels.

Complexité de l'informel. Réflexions à partir des transformations de l'industrie textile en Inde.

Djallal Gérard Heuzé *

Résumé : *La contribution traite de l'évolution d'une concentration de travailleurs de l'industrie textile, en Inde, à Mumbai (Bombay) depuis le début des années 1980. Elle s'attache à montrer les modes et l'ampleur de l'informalisation de cette section importante de la population de la métropole de l'ouest de l'Inde. On y voit que les anciens ouvriers des grandes usines urbaines ont rarement retrouvé du travail dans la même branche et les mêmes secteurs. Ils se sont retrouvés chômeurs, gardes ou employés de petites usines du secteur informel. En analysant les choses au niveau de la branche industrielle on s'aperçoit que presque toute la production de tissu est entrée dans le cadre informel (« inorganisé ») alors que les filatures ne le sont pas. Le texte se termine sur une mise en valeur de la complexité et du caractère actuel de l'informalisation économique de l'Inde.*

Mots clefs : *secteurs, désindustrialisation, précarisation, libéralisation, patronat, informalisation du logement, travail des femmes*

* Djallal Gérard Heuzé est anthropologue, chargé de recherches au CNRS et membre du Centre d'études de l'Inde et de l'Asie du Sud (CEIAS) à l'EHESS. Il travaille depuis deux décennies en Inde. Djallal G. Heuzé a publié, entre autres, *Ouvriers d'un autre monde* (Éd. MSH, 1989), *Où va l'Inde moderne ?* (L'Harmattan, 1994) et *Bombay-Mumbai* (Autrement, 2000).
courriel: djallal.heuze@wanadoo.fr

Ce travail traite de l'informel en Inde à partir d'une perspective d'anthropologie économique. En Inde, le secteur informel est usuellement dénommé secteur inorganisé. Ce dernier comprend les unités de production qui ne rentrent pas dans le cadre de la Loi sur les usines (*Factory Act*, 1948¹) parce qu'ils emploient moins de 20 personnes, et ne font pas appel à l'usage d'énergie électrique dans le processus productif, ou moins de 10 personnes, en utilisant l'énergie électrique. Le secteur organisé comprend seulement 8% d'une population active de 450 millions de personnes, et sa part est en voie de réduction alors que la régulation des salaires, la présence de conventions collectives et des organisations syndicales est réservée à ce segment de l'économie indienne. Dans le secteur inorganisé, la protection légale se limite aux salaires minimum. Le secteur inorganisé est un fourre-tout. L'appareil statistique indien, qui est assez complet (Heuzé, 1986), s'est donné des moyens pour analyser ce secteur mais certaines situations restent mal définies alors que les catégories du multi-emploi (difficiles à cerner) et celles du chômage (pour des motifs politiques) sont fortement sous-évaluées. La production 'informelle' est au centre des processus de développement. Depuis plusieurs années, la production industrielle de l'Inde croît de l'ordre de 10% l'an. À chaque emploi nouveau du secteur formel correspondent deux ou trois dans le secteur informel.

1. Les premières lois du travail indiennes datent de la fin du XIX^e siècle. Le droit du travail a commencé à prendre de l'importance entre les deux conflits mondiaux. Il a été refondé à l'indépendance. Il y eut de nouveaux ajouts importants dans les années 1970. Actuellement le droit du travail est devenu très complexe, avec d'importantes variations inter-États. Les dirigeants syndicaux sont fréquemment des spécialistes du droit.

Je tenterai de montrer que les logiques à l'œuvre dans le cadre du secteur informel sont multiples et complexes, bien qu'il s'agisse d'un secteur structuré (Heuzé, 1992 ; Kumar, 1988, De Neve, 2005). Je chercherai aussi

à savoir dans quelle mesure ce que nous voyons à l'œuvre aujourd'hui est le produit de transformations datées, avec des agents socio-économiques et anthropologiques bien définies.

I - Une industrialisation ancienne

Les processus de désindustrialisation sont courants en Inde depuis les années 1950 (Heuzé, 1987). L'industrie textile de Bombay est restée une affaire d'usines jusqu'aux années 1980. L'activité textile est encore le premier employeur industriel avec 30 millions de personnes. Au début des années 1960, la branche cotonnière de Bombay (Mumbai après 1995) connut son expansion maximale. Après l'indépendance, les planificateurs voulaient favoriser les tissages manuels, qui donnaient beaucoup d'emplois, tout en maintenant un secteur d'usines de grande taille, legs de la période coloniale. De petits entrepreneurs se mirent à produire dans des unités de production de taille réduite, sur des métiers mécaniques, en atelier. En 1965, après s'être fortement organisés, ils furent reconnus comme un secteur à part entière. Au début, les différences de salaires entre les usines et les petits ateliers n'étaient pas importantes et leur rentabilité n'était pas énorme. Avec l'augmentation du coût de la production dans le secteur formel, elles se sont affirmées.

Les propriétaires des grandes usines furent handicapés par leur timidité en tant qu'investisseurs. Ils ne s'intéressaient guère à leurs entreprises et tendaient à les user jusqu'au bout sans faire de prévisions pour l'avenir (Facsheet Collective, 1982; Van Wersch, 1992). Une partie des usines se trouva nationalisée 'par défaut', à la suite de faillites, afin de sauver l'emploi. Elles constituaient près de la moitié des 65 entreprises de la métropole² à la fin des années 1970, regroupées dans la Corporation nationale du textile, fondée en 1976. Les réponses à la chute de rentabilité des usines furent le recours à la main-d'œuvre précaire et temporaire et l'intensification de la charge de travail. Les précaires et les temporaires constituaient un peu moins du tiers des 350 000 employés en 1966³. Ces salariés constituaient un secteur semi-informel dans le bastion de « formalité » qu'était l'univers des grandes usines. Les temporaires (près de 70 000 personnes) pouvaient espérer une intégration et se rattachaient quelque part à l'univers « organisé », au contraire des précaires (30 000), cantonnés dans l'informalité, pour lesquels cet horizon était inatteignable. L'un des facteurs qui scella le sort de l'industrie textile fut l'évolution foncière. Les usines occupaient 3 km² dans ce qui est devenu le centre ville. À partir de 1975, le prix des terrains a dépassé celui des unités de production. Il restait cependant 250 000 travailleurs dans la branche lorsque les ouvriers se lancèrent dans une grève générale qui dura un an et demi, de janvier 1982 à juillet 1983.

L'univers des grandes entreprises cotonnières de Bombay était fondé sur l'importance des relations entre la ville et les villages. Les salariés devaient compter sur l'aide d'une famille rurale pour pouvoir se replier durant les périodes de récession de l'activité. La culture ouvrière était marquée du sceau du village. En d'autres termes, le formel s'appuyait sur l'informel. Pendant trois-quarts de siècle (1860-1935), la liaison des pro-

2. Les entreprises avaient de une à cinq usines. Il y en avait plus de cent et la ville en était quadrillée.

3. C'est l'une des concentrations de travailleurs les mieux étudiées du monde (Newman, 1981 ; Chandavarkar, 1994 ; Koiman, 1989, etc)

létaires avec les entreprises s'effectua par le biais d'intermédiaires-recruteurs, avec lesquels ils (elles) entretenaient des relations de dépendance. Ce système disparu avant le second conflit mondial mais son esprit, celui des réseaux de clientèles enracinés dans les villages, survécut dans les quartiers ouvriers. Les travailleurs provenaient de castes paysannes de statut « moyen » ou « inférieur » (selon les perceptions hindoues de l'époque) ou de milieux de « très basses » castes (les fileurs). Les usines étaient gérées par des agences payées au pourcentage sur le profit brut (managing agencies) et les entrepreneurs ne s'intéressaient pas à la main-d'œuvre. Ils étaient organisés en une Association des propriétaires d'usines textiles, créée dès 1875, qui n'avait guère d'idée de favoriser l'investissement ou de proposer un changement de la palette des produits⁴ (Facsheet Collective, 1982 ; Heuzé, 1987).

À partir de 1960, une partie des travailleurs commença à s'urbaniser. La rupture avec les villages avait pris consistance en 1980. Les salariés envoyaient leurs enfants à l'école plus longtemps, ils commençaient à organiser les mariages en ville et ils élaboraient une sociabilité basée sur les clubs de proximité (Heuzé, à paraître). Cette urbanisation d'une main-d'œuvre que le patronat appréciait pour sa faible implication dans les affaires de la cité et sa capacité à accepter les irrégularités de la production, ne fut pas pour rien dans l'attitude négative des entrepreneurs de la branche. Lorsque le leader du dernier conflit exigea la fin du travail temporaire, à côté d'augmentations de salaires prenant en compte l'urbanisation croissante de la main-d'œuvre, leur opposition s'accrut.

En juillet 1983, près de 80 000 personnes furent licenciées. Il y en eut près de 100 000 au cours des cinq années suivantes. Il reste un groupe d'usines modernisées qui emploie 60 000 salariés, dont de nombreux précaires. L'immense concentration industrielle du centre de Bombay, que l'on appelait le « Girangaon » (le Village des usines), est morte. On vit aussi disparaître des dizaines de milliers d'emplois dans des industries sous-traitantes du textile pendant que le port, tout proche qui employait encore 150 000 personnes en 1985, commençait à réduire l'emploi, surtout chez les salariés permanents (conteneurisation).

Il est possible de suivre l'évolution de la situation de deux manières, en prenant en compte les entreprises et en suivant les hommes, approches mobilisées à tour de rôle.

2- La désindustrialisation : poussière de micro-entreprises à Bhivandi

La production de tissus de coton n'a pas disparu de l'Inde. Bombay associait la production de filés et de tissus dans des usines composites. La fabrication de fil a été massivement déplacée, à l'intérieur du Maharashtra, au Gujarat (directement au nord de Bombay) ou dans des provinces plus lointaines, Madhya Pradesh (centre) et Tamil Nadu (sud). Les nouvelles filatures, restées dans le secteur organisé, produisent sur un matériel sophistiqué. La main-d'œuvre est composée de femmes originaires de la

4. A partir des années 1980, la demande s'est infléchi vers les textiles synthétiques. La production des usines fut par ailleurs contingentée par l'Etat jusque 1985.

campagne, qui ne se syndiquent pas. La charge de travail est extrême. Il y a de nombreux précaires. Une partie de ces filatures appartient à de grands groupes. Une autre est la propriété de marvaris⁵ ou de chettiars⁶ à l'idéologie mercantile.

La fabrication de tissus est passée dans le secteur informel (inorganisé). Des productions effectuées auparavant en usine se sont déplacées vers Bhivandi dès le début des années 1970. Le processus s'est accéléré avec le déclenchement de la « grève textile ». Dans cette localité, située à 50 km au nord de Bombay, sont concentrés 5 000 petits ateliers appartenant à des maîtres-artistes musulmans. Ils embauchent de préférence des gens de leur communauté religieuse, fréquemment issue d'une caste tisserande puisque ce système structure y compris l'ensemble musulman⁷. Des marchands contrôlent des réseaux d'ateliers. Ouvriers et maîtres artisans viennent de la Plaine du Gange. Les liens communautaires, doublés de pressions clientélistes car les maîtres artisans sont souvent de statut supérieur, assurent l'ordre productif. Dans de petits ateliers qui n'emploient jamais officiellement plus de dix salariés (la fraude est courante), on travaille deux fois 12 heures par jour sur des métiers mécaniques. Ces derniers sont achetés sur le marché du neuf ou repris d'usines textiles en faillite⁸. Les ouvriers, payés à la journée, logent sur les lieux de production ou dans des bidonvilles. Les payes équivalent à la moitié de la valeur des salaires pratiqués dans l'industrie usinière (où l'on travaillait en 3x8). En tenant compte de la perte des avantages sociaux, cette main-d'œuvre est quatre fois moins coûteuse⁹ (Joshi, 1985). La concentration de Bhivandi a brisé la grève de 1981-1983. Des milliers de grévistes, notamment des musulmans, y ont travaillé. La production de Bhivandi met en relation une très grosse firme commerciale qui possède aussi de nombreuses filatures, le trust Ambani¹⁰, et l'énorme réseau de petites entreprises. Ambani fournit le fil venu de ses usines, puis rachète le produit fini à des prix au rabais, imposé par l'acheteur qui en a le monopole, pour le commercialiser. Les salaires ont peu de chances d'augmenter, le pouvoir de négociation des petits entrepreneurs vis-à-vis du trust étant faible.

Un autre ensemble productif s'est constitué à Surat, à 400 kilomètres au nord de Bombay, à partir de la décomposition des systèmes usiniers de Bombay et Ahmedabad¹¹. Les travailleurs s'y retrouvent aussi tous dans le secteur informel. La grosse différence est qu'ils ne sont plus recrutés directement, sur la base de contrats oraux. Ils dépendent d'intermédiaires-recruteurs de main-d'œuvre, des hindous des castes dominantes¹² de la région ou de l'Orissa. Ces intermédiaires sont responsables pour des équipes d'une quarantaine d'hommes (trois ou quatre ateliers) recrutés en Orissa ou parmi la main-d'œuvre licenciée des usines textiles. Ils jouent de la compétition entre les groupes de travailleurs. Les Oriyas sont appréciés car ils ne comprennent pas la langue locale et n'ont aucun pouvoir de négociation. Les ouvriers sont logés sur place, dans des cabanes jouxtant les ateliers ou dans les ateliers eux-mêmes, dans des conditions similaires à celles du départ de l'ère de la production industrielle textile¹³. L'informalisation de la main-d'œuvre se double d'une sujétion, fondée sur l'endettement des travailleurs par les recruteurs qui font des avances aux travailleurs.

5. Groupe de castes marchandes originaires du Rajasthan, au nord-ouest. Ils ont connu au début du XIX^e siècle une diaspora qui en fait un groupe social omniprésent dans le commerce et l'industrie.

6. Caste marchande du sud

7. Sous le nom de julaha, momin ou ansari, les tisserands musulmans, souvent d'anciens hindous convertis, forment un ensemble de plusieurs millions de personnes (Ahmad, 1983).

8. Les concentrations textiles de ce type sont nombreuses. Lire De Neve, 2005.

9. Selon Joshi, le fil revenait un peu moins cher dans le secteur formel mais tous les autres coûts de production étaient supérieurs. Pour les salaires les rapports étaient de 3 à 1.

10. Ambani est un marvari. Il a construit un empire industriel à partir de la mécanique, de la chimie et du textile. Sa firme est l'une des premières du pays.

11. Il y avait 180 000 salariés dans 67 usines cotonnières dans Ahmedabad au milieu des années 1970. Surat possédait aussi quelques usines textiles de grande taille.

12. Une caste dominante est une caste nombreuse sur un plan régional et bien dotée au niveau du patrimoine foncier. Elle dispose d'ascendant politique.

13. En 1880 la mortalité infantile était de 300 pour mille dans les quartiers de travailleurs du textile de Bombay.

Certains intermédiaires sont marchands d'alcool ce qui, dans cette province où sévit la prohibition, tend à les criminaliser. Les gros *mukadam* (ou *thikedar* recruteurs de main-d'œuvre) ont des nerfs. Ces intermédiaires prennent une commission (*thika*) sur les salaires, qui sont du même ordre que ceux de Bhivandi. Il existe des exceptions, liées à la valeur élevée de certaines fabrications et à la capacité du système *thikedari* à répondre très vite à une demande ponctuelle. Certains salaires sont plus élevés. Les entrepreneurs sont des marchands manufacturiers. Ils sont organisés pour défendre leurs intérêts et promouvoir leur production. Il n'y a pas de système de commercialisation par une grande firme comme c'est le cas à Bhivandi. Il existe pourtant de grands marchands du secteur formel, dont certains sous-traitant aux petits marchands manufacturiers. Comme Ambani à Bhivandi, ils incitent à la baisse des salaires.

3- L'évolution de la main-d'œuvre du textile de Bombay

Parlons maintenant des salariés et de leurs familles. Les 350 000 employés du textile, en comptant les précaires et les temporaires, constituaient une population de 1,2 million de personnes avec leurs maisonnées, 4 millions avec leurs parents ruraux. Ils ont connu des sorts variés, mais ceux qui ont réussi à se recaser dans le secteur formel constituent l'exception. Une partie de la génération suivante, de leurs enfants, ont réussi à accéder à des emplois municipaux ou au travail dans les transports (compagnie de bus, trains), expérience vécue comme un progrès dont l'issue dépendait de l'investissement dans l'instruction et des liens et positionnements politiques¹⁴.

Quelques anciens employés du textile ont réussi à se faire embaucher par de grandes firmes, ainsi que certains de leurs fils. Les anciens cotonniers ont presque toujours été employés comme travailleurs précaires, embauchés à la journée et de manière directe ou recrutés par le biais d'intermédiaires. Leur présence implique des salaires moins élevés mais assure un minimum de sécurité à l'embauche. Dans ce cas, le poids de la précarisation du travail est plus grand que celui de l'informalisation, mais les deux évolutions sont fortement liées.

Un groupe assez restreint s'est replié sur les zones rurales. Il s'agit notamment d'ouvriers maharashtriens qui possédaient des terres et ont pu bénéficier de primes de licenciement. Peu nombreux sont ceux qui sont devenus agriculteurs. La plupart ont acheté de petits commerces ou des ateliers de réparations de cycles. Ils sont dans le secteur informel mais dans une position assez enviable – la petite affaire personnelle est très valorisée –, quand la transition vers leur nouvelle activité se déroule bien¹⁵, ce qui n'est pas toujours le cas. En effet, de nombreux échecs de reconversion des anciens ouvriers étaient liés aux difficultés de gestion ; comme le montre l'usage routinier de l'argent provenant d'un Fonds de prévoyance (sorte de retraite capitalisée) destiné quasi exclusivement à payer des dettes.

Une autre partie des anciens ouvriers du textile, bien plus importante que les deux groupes déjà cités, s'est reconvertie vers des emplois de garde,

14. C'est particulièrement au niveau des embauches dans la municipalité (elle fait travailler 100 000 personnes) que les connexions politiques ont eu du poids.

15. J'ai visité la région de Satara en 1997 et ai rencontré plusieurs de ces témoins d'un échec de l'urbanisation.

de concierge ou, pour les plus qualifiés, de chauffeurs¹⁶. Leurs enfants ont encore plus fréquemment eu accès à ce genre d'emplois, dont une partie appartient au secteur organisé. Quelque soit le secteur, malgré des payes qui peuvent atteindre des niveaux considérés corrects, les ouvriers du textile ont l'impression de régresser en acceptant ces embauches (Patel, 1988¹⁷).

Le sentiment de recul, que ce soit sur le plan du statut ou sur celui de la condition, est bien plus fort encore quand les ouvriers du textile se retrouvent dans de petites entreprises du secteur informel de Povai (au nord de l'agglomération), de Thane, de Pune ou de concentrations lointaines comme Nasik et Itchalkaranji. Les heures de travail sont plus longues, les salaires deux ou trois fois plus bas que dans les emplois des usines. Les entreprises de plus en plus mécanisées, qui emploient une partie des ouvriers du textile, fabriquent des produits mécaniques, des spécialités chimiques, des emballages, des produits de consommation tels que la maille.

D'autres travailleurs, très présent dans l'ancien quartier textile entre 1990 et 2009, sont devenus vendeurs de rue à petite échelle (fruits, chromos, tissus, confection). Il s'agit souvent de gens âgés. Ce genre d'activité rapporte peu mais il n'est pas considéré comme dégradant. Il représente une variété peu structurée de l'informalité mais avec une faible importance.

C'est sans doute en raison du double sentiment de déclassement social et de déchéance statutaire qu'un groupe important d'anciens travailleurs du textile (environ un quart) s'est accroché à la condition de demandeur d'emploi. Cette situation a souvent été associée à des combines et de petits boulots informels, mais le statut social revendiqué par ces derbiers était celui de chômeur (*berozgar*¹⁸). Les hommes de plus de 40 ans étaient trop vieux pour être acceptés dans les petits ateliers ou comme gardes. Des organisations comme le Comité de résistance des usines textiles ont diffusé l'idée qu'il fallait lutter pour la réouverture des fabriques. Trois associations, promues par l'extrême gauche, le syndicat de Datta Samant¹⁹ et la Shiv Sena (*infra*), ont maintenu la lutte à flot jusqu'en 2009. On a organisé des occupations symboliques d'usines fermées. Ces activités ont donné à un grand nombre de travailleurs le sentiment d'avoir une identité de 'travailleur du textile en creux', de la même manière que le chômage déclaré est, en Inde, une forme d'absence de l'emploi qui fait ressembler les chômeurs à des employés (il ne leur manque *que* l'emploi, Heuzé, 1991).

Pour une partie des ex-travailleurs, les conditions du chômage se sont révélées très destructrices. Ils se sont mis à boire et se sont endettés. Les quartiers ouvriers ont connu ces problèmes durant les premières périodes de l'industrialisation mais, depuis 1960, avec la stabilisation relative de la vie ouvrière, des modes de vie moins durs s'étaient répandus. Parmi les travailleurs du textile au chômage, ou parmi leurs enfants moins bien lotis qui n'arrivaient pas à se reconverter, on a vu se développer, ou se maintenir car c'était un fait ancien, des combines de survie et des trafics (de drogues, d'alcool). Certains ont survécu en revendant des billets de cinéma et de matchs de cricket, portant des lampes lors de mariages ou faisant

16. La qualification n'est pas le seul problème. Les chauffeurs de taxi appartiennent à des communautés originaires de la Plaine gangétique qui tendent à interdire aux autres groupes l'accès au travail. Les conducteurs de taxis-scooters sont en revanche souvent des Maharashtriens, qui agissent de même.

17. L'étude de Patel porte sur l'évolution des salariés du textile après la clôture de leurs usines à Ahmedabad, capitale du Gujarat. Les emplois de garde et de portier sont, de loin, les premiers dans la catégorie 'services'.

18. De *be*: sans et *roz gar*, emploi quotidien. Ce terme désigne spécifiquement l'absence d'emploi permanent (Heuzé, 1992)

19. *Giri Kamgar Union*, Syndicats des travailleurs des usines textiles, fondé en 1981. Samant, dirigeant de la grande grève, fut élu député par les travailleurs. Il fut assassiné en 1997 par les hommes de main d'un entrepreneur.

sécher des bouses de vaches, activités situées au cœur d'une forme d'informalité peu structurée, dont une partie des prestations ignore le marché. Les bouses combustibles²⁰ sont d'abord utilisées pour l'auto-consommation. Ces prestations, économiquement marginales mais socialement notables, sont imbriquées avec l'économie informelle plus structurée des petites entreprises et du travail précaire sans provoquer de tensions.

4- Avancée économique des femmes et précarisation

Les licenciements et la précarisation de l'ancienne main-d'œuvre des usines textiles ont transformé la situation des maisonnées. À partir de la fin des années 1980, une partie notable des filles a pu atteindre un niveau plus élevé de scolarisation, contrairement aux garçons dont les niveaux ont diminué. L'existence d'une vieille tradition du caïd de coin de rue dans la ville, nourrie d'idéologie machiste et de goût pour la jouissance, et la diminution des gains des pères de famille par le chômage ou la réduction des payes devenus insuffisant pour satisfaire les besoins croissant de leurs familles (notamment par l'importance des sommes investies dans les mariages et d'autres cérémonies)²¹ ont mené à un inversement partiel des rôles sexuels au sein des familles : à partir de 1995, des jeunes filles et des jeunes femmes ont pris la place valorisée (c'est une société de prédominance masculine accusée) des pères et des frères aînés. Elles faisaient vivre leurs familles en travaillant dans des bureaux, de petits commerces ou le secteur hospitalier. La situation de l'ex-population ouvrière ne saurait être comprise sans prendre en compte ce nouveau facteur, élément de complexification de la scène²². La montée économique des femmes, relative car elles sont mal payées, est un phénomène circonscrit aux parties inférieures du secteur formel et le secteur informel le plus structuré. Il se situe au cœur de certaines crises, particulièrement de désarrois de la masculinité. Pour ce qui est des femmes peu instruites de la génération précédente et des moins qualifiées de la génération actuelle, une partie croissante s'est mise à travailler comme employées de maison, vécue comme une perte de statut. L'évolution des milieux ouvriers depuis les années 1950, avec la stabilisation relative de l'emploi apportée par les lois sociales de l'Indépendance, s'était faite contre le travail des femmes à l'extérieur. Beaucoup d'entre elles étaient favorables à cette évolution car elle était accompagnée d'un recul de la polygamie et d'un repli de l'alcoolisme. Les hommes se sont accoutumés au retour au travail des femmes, une situation dont ils sont des « bénéficiaires mal à l'aise ». L'activité de la vente ambulante est une autre possibilité de mise au travail accessible aux femmes.

5- Le logement, des pratiques informelles dans un ensemble formalisé

Le logement se situe au cœur des transformations de la condition ouvrière à Bombay. En partie, la valorisation des terrains d'usines et des habitations d'ouvriers construites à ces emplacements a cessé avec les investissements dans la branche. Par ailleurs, en raison de l'installation des salariés au cœur de la ville, qui devenaient de plus en plus exigeants²³, il parut urgent à une

20. La complicité des milieux populaires avec les éleveurs de vaches, chèvres et poules, est patente, dans une métropole où ces activités sont interdites depuis des décennies.

21. Ces pratiques doivent être soulignées pour comprendre l'évolution de tous les milieux populaires. Il s'agit d'affirmer des statuts, d'autant plus qu'ils sont menacés, et de répondre à la situation de pénurie, par les cadeaux lors des mariages par exemple. Deux processus en cours, la standardisation des pratiques de mariages selon le modèle des hautes castes et l'essor de perspectives consommatrices, cadrent la scène.

22. Le phénomène est résiduel chez les musulmans ; il y avait 15% d'ouvriers cotonniers musulmans.

23. Le patronat textile avait conclu un accord tacite avec l'Etat et le Parti du Congrès pour mettre sous tutelle la main-d'œuvre des usines et bloquer ses rémunérations. Depuis 1945, un syndicat du Parti du Congrès, organisation qui refuse les grèves, était reconnu représentatif de la main-d'œuvre au niveau de la branche, malgré les démentis infligés par plusieurs mouvements. En 1981-1983, ces derniers se battirent autant contre leur syndicat que contre le patronat et l'Etat.

L'habitat des ouvriers du textile était de plusieurs types. La plupart vivaient dans les quartiers des fabriques. En 1980, les deux tiers des ouvriers étaient logés dans des immeubles anciens, souvent dégradés car les propriétaires ne les entretenaient pas ; les restant habitaient dans des bidonvilles localisés sur des terrains vagues qui appartenaient aux usines, à la municipalité ou à la compagnie des chemins de fer. Presque toutes les familles logeaient dans une pièce²⁵. Une petite proportion – souvent des ouvriers à statuts précaires – vivait dans des bidonvilles de banlieue. Un groupe plus petit encore habitait des immeubles municipaux ou d'autres logements récents.

Historiquement, les bidonvilles constituent le premier secteur informel de l'habitat qui a été reconnu comme question sociale. Cette forme d'habitat comprenait une part considérable de débrouille individuelle, familiale ou communautaire, cependant soumis à certaines formes d'organisation. Parmi les acteurs qui contribuent à la structuration de ces espaces d'habitation que sont les bidonvilles indiens où se mêlent cependant des lieux de production et des équipements publics, se trouvent des propriétaires, des entrepreneurs, des chefs politiques, des membres de temples et des comités de résidents. Durant les années 1960 et 1970, des cabanes ont été installées dans la plupart des interstices de la ville, au long des ponts, sur les parcs, à raser les voies de chemin de fer. Dans le Girangaon, les entrepreneurs ont souvent laissé faire, soit parce qu'ils ne s'intéressaient pas à leurs usines et à leurs terrains, soit parce qu'ils considéraient, plus ou moins confusément, que l'auto-construction facilitait les bas salaires (Facsheet Collective, 1992).

À partir de 1980, le pouvoir et une partie de la classe dominante (les nouvelles couches de promoteurs, financiers, investisseurs dans le tourisme de luxe, etc.) ont lancé plusieurs campagnes pour « nettoyer la ville ». « *Clean and green Bombay* » est un slogan toujours usité – le « *green* » à titre figuratif. Entre 1981 et 2005, ce sont plus de deux millions de « structures » (comprenant des étals de vente de rue) qui ont été détruites²⁶. Une partie de la classe ouvrière vivait mal dans les logements précaires mais elle avait accès au centre ville, donc à de multiples opportunités de revenu, notamment les ménages et la vente de rue. Les personnes ont été déplacées de façon violente et les mesures de réhabilitation étant presque inexistantes²⁷. Les conditions de logement de cette partie de la population du Girangaon, dont de nombreux ex-salariés précaires du textile, se sont donc fortement aggravées. Si l'emploi s'est informalisé, le logement de cette partie de l'ancienne population ouvrière s'est encore plus précarisé.

La deuxième situation d'habitat populaire qui a provoqué un certain nombre de conflits est celle des immeubles des années 1880-1950 qui comprennent un ensemble de cas divers. À côté d'une minorité d'immeubles municipaux, il y a des logements appartenant aux usines et des logements privés. Dans les deux derniers cas, l'entretien n'est plus effectué

24. Le film de Anand Patwardhan, *Bombay Hamra Chaar* (Bombay notre ville, 1984) est à cet égard très explicite.

25. C'est le cas de 75% des habitants de Mumbai aujourd'hui.

26. Je propose ce chiffre en additionnant les bilans des grandes campagnes connues plus 10%. Il est très probablement sous estimé. En 2005 seulement, 500 000 personnes ont été déplacées.

27. Un seul d'entre eux (il y avait 67 entreprises en 1970), Khatau, s'était fait remarquer par des conceptions philanthropiques. Les murs de son usine sont encore assiégés d'une marée de cabanes.

depuis 1948, date de la loi qui a bloqué les loyers des logements anciens. Il n'est pas facile d'expulser leurs habitants ce qui est cependant l'objectif des propriétaires privés et des possesseurs de terrains d'usines²⁸. Les hommes politiques sont divisés à ce sujet. Si presque tous se sont prononcés contre les bidonvilles et les cabanes, nombre d'entre eux sont en revanche liés à l'électorat de ces immeubles anciens (*chawls*). Il est prévu de détruire les *chawls* pour les remplacer par des constructions plus élevées (Savery et Alvarez, 2006) mais ce processus avance lentement²⁹ en raison du manque d'engagement des décideurs politiques, et encore moins de la part des couches dominantes.

Les logements dans les *chawls* sont composés d'une pièce unique (*kholi*) comprenant une partie destinée à la cuisine (Heuzé, 2001). Il existe un espace collectif (balcon, couloir, ruelle) approprié par les familles, les colporteurs et les magouilleurs en tous genre, auteurs de combines illégales. C'est le lieu d'une informalité à petite échelle. L'exiguïté de ces logements ne les empêche pas d'atteindre des prix très élevés. Certains ex-travailleurs du textile quittent ces appartements pour des lieux proches de leurs nouveaux emplois. Ils revendent alors leur 'droit de reprise' (Heuzé, 2001). Cette pratique du droit de reprise pour des logements loués s'est installée à partir des années 1950 (début des grandes migrations vers la ville) et s'est intensifiée dans les années 1970 et 1980. Au début des années 1990, la valeur de ce droit pouvait atteindre 3 à 5 ans de paye d'un ouvrier qualifié, valeur qui a encore augmenté depuis. Cette pratique, illégale mais tolérée, augmente le revenu ou plutôt le patrimoine de certaines familles. Elle ne peut servir qu'une fois, à l'occasion de cérémonies coûteuses ou de problèmes de santé. Il en va différemment de la sous-location. Cette dernière n'est pas non plus permise. En sous-location les loyers sont plus élevés que pour les occupants initiaux, les *chawls* disponibles étant très rares. Sous-location et droit de reprise transforment la condition de peut-être un dixième des ex-salariés du textile. Ce sont les pratiques informelles de ce secteur formel qu'est l'habitat des *chawls*. Les familles sont moins dissociées qu'avant entre la ville et la campagne, bien qu'il reste souvent des attaches rurales, mais elles sont de plus en plus éclatées entre la partie centrale de la ville et des banlieues toujours plus éloignées. Globalement l'informalisation de la main-d'œuvre a attribué une importance plus grande à la question du logement et aux pratiques telles que la sous-location et le droit de reprise comme source alternative de revenus et de sécurité en cas de coup dur.

28. Dans tout Mumbai il y aurait eu 25 000 logements construits de 1995 à 2005 au titre de la réhabilitation des bidonvilles et des taudis.

29. La caste est une communauté (il en existe des milliers) mais l'on entend souvent sous ce terme des appartenances régionales et linguistiques ainsi que les affiliations religieuses.

6- Criminalisation et informalisation

Les transformations dans la branche textile de Bombay doivent être associées à une montée générale de l'emploi dans le « secteur inorganisé » (Deshpande et Deshpande, 2003). Dans une partie de la chimie et dans d'autres secteurs textiles et alimentaires, on a vu se reproduire des phénomènes proches de ceux de l'évolution de la branche cotonnière, avec la fermeture des grandes entreprises et le surgissement de complexes productifs éclatés partiellement ou entièrement dans le champ du secteur informel.

Il est difficile d'estimer l'ampleur du chômage en Inde et à Mumbai. En 1996, il y avait 600 000 inscrits dans les registres des agences d'emploi gouvernementaux, dans une ville de 13 millions d'habitants (Heuzé, 1992). Ces bureaux inscrivent des chercheurs d'emploi qui peuvent être pourvus d'un revenu, salariés ou non, et ouvrent le droit à la perception d'une allocation minimale. Ils s'adressent à un public de jeunes diplômés (il faut avoir moins de 35 ans) exclusivement qui visent le secteur organisé. Le public de ces bureaux diminue à cause du faible taux de placement (1 pour mille en 2002). Les estimations des taux de chômage réalisées par les enquêtes gouvernementales sont de l'ordre de 6% dans les zones urbaines, avec une tendance à la hausse, notamment pour les jeunes. La destruction de l'industrie cotonnière (300 000 emplois directs et 100 000 emplois induits mis en cause) a été une catastrophe pour ces franges de la population à laquelle s'est rajoutée la destruction de l'habitat précaire d'une partie des anciens ouvriers cotonniers et leurs familles (les habitants de cabanes et de bidonvilles).

La criminalisation d'une partie de la population du centre ville est un phénomène ancien. L'une des pratiques les plus répandues est le racket, faire payer aux vendeurs ambulants l'accès au trottoir et à un point de vente par exemple, ou encore taxer des magasins afin de les protéger des troubles intercommunautaires. Des tensions permanentes existent, qui recouvrent en partie des relations clientélistes et politiques. Ainsi, les racketteurs entrent dans des partis qui dominent dans une zone donnée, et exercent leur pratique sous couvert de donations effectuées à leur organisation. Ils peuvent aussi infiltrer des associations religieuses. Jusqu'en 1991 (date de l'ouverture économique qui a ruiné la contrebande), les principaux domaines de l'économie parallèle, globalement informelle, ont été la contrebande (l'Inde pratiquant une politique de protection de marché, et de taxation élevée des importations), la contrefaçon, très vivace à Mumbai, et la fabrication de drogues comme l'alcool et le mandrax (exporté). Les quartiers textiles étaient des lieux privilégiés du racket, de la contrebande, organisée par des gangs, et du commerce de drogues ; la contrefaçon se faisant en banlieue.

Après la défaite des ouvriers du coton, en 1983, les affaires immobilières sont passées au premier plan. Les jeunes chômeurs ont continué à constituer un vivier de main-d'œuvre pour les gangs et les partis politiques criminalisés mais les promoteurs et les propriétaires du secteur formel ont proposé de nombreuses opportunités d'activité. Il s'agissait de faire évacuer des logements occupés par des locataires qui ne payaient plus - ou pas assez - ou d'obtenir la libération de terrains. D'autres groupes ont occupé des terrains libres en banlieue et ont négocié leur libération avec des promoteurs, ce qui a en outre contribué à la création d'emplois de gardiens. L'ensemble de ces pratiques ont occupé des dizaines de milliers de personnes au début des années 1990, dont une part importante des anciens ouvriers du textile et de leurs familles, difficile à évaluer. Ces activités sont à la fois critiquées et vouées à disparaître, et omniprésentes. Depuis 1995, le climat est devenu plus dur et les délinquants professionnels devenus plus nombreux.

7- Les pratiques communautaristes, la politisation du religieux et les tensions inter-confessionnelles

L'informalisation du travail et du logement a une incidence sur les systèmes d'identité collective. C'est une problématique qui se pose dans toute l'Asie du Sud. Les cotonniers de Bombay ont toujours été organisés à partir d'un système de castes et de confessions. Au niveau de l'habitat, il est commun de voir un chawl, une partie de rue, voire un quartier entier, habités par les membres d'une petite communauté (musulmans de la région d'Allahabad, ex-tisserands de l'Andhra, etc) ou par les gens d'une même caste et d'une même région (marathas de la côte Konkani, prabhu de Bombay, intouchables mahar du Vidharbha, etc). Ce système, favorisé par les lotisseurs des chawls, diminuait les motifs de tension, favorisait des formes d'entraide locale et assurait le pouvoir des notables de chaque caste et région. Il s'est maintenu durant les années 1950-1980 et au delà parce que les logements constituaient un bien rare dont l'accès s'est transformé dans un droit considéré par des familles comme un patrimoine inaltérable ; des familles qui occupaient un même chawl depuis quatre générations ne constituant pas l'exception, le voisinage de caste ou de communauté³⁰ n'ayant pas sensiblement évolué.

Les ouvriers du textile ont plébiscité, en 1928, des dirigeants syndicaux communistes. Le Parti communiste de l'Inde (CPI) est resté important dans le Girangaon jusqu'en 1966, date à laquelle il a mené sa dernière grève générale. Entre 1908 et 1983, la population du quartier des usines était connue pour leur insoumission, et son esprit revendicatif, comme en témoignent la réalisation de quatorze grèves générales et plusieurs soulèvements. Ce fort engagement « de classe » n'empêcha pas les conflits interconfessionnels. L'échec de la grande grève de 1928 amena sur la scène le conflit avec les usuriers *pathans* (musulmans de l'actuel Pakistan) en 1929 (Newman, 1981). Il y eut des troubles en 1946 entre hindous et musulmans (liés à la partition). L'importance des grèves et des mouvements revendicatifs, associés à une perspective progressiste et à une certaine foi dans l'avenir, modéra cependant longtemps les conflits de communauté, malgré les outrances répétées, à partir de 1967, de la Shiv Sena (*infra*).

à Bhivandi, la cité textile située en grande banlieue analysée ci-dessus, en dehors de l'abattoir, l'activité est essentiellement informelle. La présence d'une classe ouvrière musulmane venue du nord du pays, d'un endroit où les négociants en matière première et les revendeurs de tissu sont hindous, semble avoir été un facteur de tensions. Vivant dans leurs ateliers, au long d'une route bordée de mosquées, les ouvriers ont connu un processus de communautarisation plus achevé qu'à Bombay. La mosquée était le seul lieu de socialisation, et rythmait le temps, en offrant avec les prières les instants de repos arrachés à la rapacité des maîtres artisans. Les institutions de solidarité en dépendaient. En 1970, sur provocation hindoue, la ville s'embrasa. Cela recommença, en pire, en 1984, quand les émeutes ont atteint les banlieues nord de Bombay. La grève textile venait de se terminer par un échec et l'afflux de milliers de chômeurs venus

30. La caste est une communauté (il en existe des milliers) mais l'on entend souvent sous ce terme des appartenances régionales et linguistiques ainsi que les affiliations religieuses.

tenter leur chance à Bhivandi, faisant baisser encore davantage des prix du travail. Le dirigeant de la grève textile a attenté de syndiquer les ouvriers, largement inorganisés, des ateliers de cette banlieue, attisant ainsi des tensions déjà existantes entre les jeunes ouvriers, les négociants en tissu, affolés par une perspective de syndicalisation, et les maîtres-artisans.

L'informalité n'est pas à l'origine de violences intercommunautaires, qui ont leur logique propre, mais peut sans doute y être propice. Dans les troubles de Bombay-ville les usines sont toujours restées comme des forêts contre les conflits intercommunautaires qui n'y entraînent pas. Dans ce sens, l'informalisation a ouvert la voie à l'aggravation des conflits. Durant le grand cycle d'émeutes de 1992-1993, l'escalade de la violence a été plus importante dans des banlieues ou dominant des activités informelles, comme à Deonar ou encore à Yogeshvari, qu'au centre ville, où l'emploi formel avait reculé mais où il en restait l'empreinte. à Kanpur et Surat, deux villes textiles marquées par l'informalisation d'anciens lieux de production formelle, la violence intercommunautaire a été très élevée.

La Shiv Sena fut fondée en 1966 par un groupe de jeunes membres des 'élites subalternes'³¹ maharashtriennes pour promouvoir la fierté des habitants du Maharashtra à Bombay et assurer leurs perspectives d'emploi. Dès le départ, ce mouvement fut profondément hindou dans ses symboles et par ses soutiens mais son thème central était la défense des « Fils du Sol » (*Bhumiputra*, les autochtones) jusqu'en 1984 et non pas la religion (Weiner, 1988). Le mouvement s'était assuré d'une base dans les quartiers textiles en prenant de force la place des communistes et en mettant en avant des 'mythes historiques' contemporains, chers au Maharashtra (Omvedt, 1976). Il développa un remarquable réseau de services d'entraide, de lutte contre le chômage et d'alphabétisation. En 1973, le maire de Bombay est pour la première fois issu du mouvement Shiv Sena. Le tournant religieux et communautariste de la Shiv Sena fut lié à des circonstances particulières. En 1981, les hindous formaient 82,5% de la population de l'Inde, contre 10,9% de musulmans ; respectivement 77% et 15 % à Bombay. Plusieurs épisodes violents ou choquants firent qu'une partie des élites hindoues se mit à douter de la forme de laïcité promue par l'État et de la capacité des hindous à défendre leur foi. Par ailleurs, la multiplication des chômeurs diplômés, l'avancée des femmes sur le marché de l'emploi et la perte de terrain simultanée des hommes, l'augmentation de la criminalité et de la corruption ont ébranlé les fondements de l'État laïque indien de l'époque. Le basculement, répété en de nombreux endroits, de masses de travailleurs plus ou moins stabilisés vers l'informalité ont constitué le terrain des grandes émeutes de 1992-1993.

8- Conclusion

Dans un premier temps, l'article a montré l'importance, la densité et la complexité des relations qui existent entre les différents secteurs. Dans le cas des petites unités textiles travaillant dans le secteur informel, on voit se constituer une tripartition. Les filatures sont dans le secteur formel bien

31. Des dominés relatifs aspirant au statut de dominants. Ici c'est une frange marathisante de la petite et moyenne bourgeoisie de Bombay.

qu'elles emploient, au moins en partie, une main-d'œuvre précarisée. Le tissage est réservé aux petites unités informelles mais recevant des ordres et subissant des normes issues d'agents situés dans le secteur formel (État, grand commerce, grandes firmes textiles). La commercialisation est, enfin, au moins dans certains cas importants, l'affaire des firmes du secteur organisé. Ce type d'organisation n'est pas concevable dans toutes les industries mais il peut être interprété de manière très variable. Dans la mécanique, la métallurgie et l'électronique, la présence de petits ateliers de sous-traitance qui produisent à la pièce pour de grandes firmes ou assurant une étape du processus de fabrication, est commune. La création de « domaines industriels » puis de « zones économiques spéciales », facilite ce genre d'organisation dans lequel les petits sous-traitants se trouvent à quelques centaines de mètres de leur donneur d'ordre, parfois dans leur propre cour.

Dans un deuxième temps, nous avons tenté de montrer que l'État et les grandes entreprises fabriquent depuis pratiquement un siècle de l'informel en Inde. Le droit a été la première source de différenciation des secteurs. La polarisation exclusive des syndicats dans le secteur formel, ou plutôt sur ses bastions les mieux stabilisés, fait des organisations syndicales un élément de statut. Les travailleurs du secteur informel ne sont pas incapables de revendiquer mais une répression terrible s'abat sur ceux qui tentent de changer les choses³². La situation des secteurs était par ailleurs le fruit d'une combinaison complexe de luttes de classe et d'affirmations communautaires. Durant les années 1960 et 1970, les statuts et les conditions des secteurs informels et formels (et les disparités entre sous-segments) se sont fortement diversifiés. Le développement massif de la précarité a (ré)introduit l'informalité et le clientélisme des recruteurs au sein de la grande entreprise. Bien que le grand patronat dénonce les « privilèges » des employés du secteur formel, il est accoutumé à rechercher la maximisation des taux de profits en usant de la dichotomie formel-informel (et des sous-secteurs), le maintien des basses rémunérations pour le travail informel faisant partie des objectifs du grand comme du petit patronat.

Dans un travail antérieur, de 1992, nous avons fait mention de la présence de logiques parallèles et quelquefois divergentes dans le cadre du secteur informel. Ainsi, à l'intérieur de la même ville ou du même quartier, des producteurs ou des vendeurs pouvaient agir selon des logiques diverses, en possesseurs de petits patrimoines, en récolteurs, en dépendants, en salariés (dont un salariat protégé). Cela demeure vrai mais le salariat sans protection s'affirme comme la réalité dominante. De nombreuses situations de travailleurs à façon et ouvriers à domicile (catalogués comme de l'auto-emploi par la statistique officielle) rentrent dans le cadre d'un salariat déguisé. Par ailleurs le maintien de la dépendance dans le salariat (par la dette, la drogue, parfois par la force), reste un trait important du secteur informel et donc de l'ensemble de l'économie et du système social.

Qui sont les travailleurs informels? Ils ne forment pas une classe, bien qu'ils partagent une expérience commune du labeur et de la pauvreté. Il existe aussi un vécu global des conditions de vie, du mauvais logement, en taudis urbain ou dans des bidonvilles. Les membres de sous-secteurs comme

32. Assassinat de SK Nyogi en 1992, de S. Joshi en 1984 et de certaines d'autres cadres syndicaux. Répression brutale de grèves comme celles de Faridabad en 1978 et ... en 2010.

la vente de rue et le petit atelier font fréquemment partie des mêmes familles. Malgré tout il est difficile de regrouper des gens aussi différents que des vendeurs de rues, des travailleurs à domicile et des ouvriers de petites entreprises. Il s'affirme actuellement une classe ouvrière des petites entreprises, peu syndicalisée, assez diversement communautarisée (donc organisée selon une logique de l'honneur et de l'identité). Le communautaire, partout présent dans le pays et qui devient plus important dans les situations d'insécurité et de déstabilisation, a sans doute plus de poids dans ces secteurs que dans le monde ouvrier et employé du secteur organisé. Il reste cependant à déterminer au cas par cas s'il s'agit d'une proto-organisation de travailleurs n'ayant pas encore été « prolétarisés » ou d'une résistance culturelle et sociale de travailleurs ayant subi le déclassement. Cette classe constitue le segment ouvrier le plus nombreux de l'Inde actuelle. C'est un univers complexe, qui révèle la situation extrêmement dure d'une partie de la population des grands pays du Sud contemporain, comme le montre l'existence des liens non seulement entre les différents secteurs de l'économie et des dimensions de la vie, mais aussi entre les salariés de divers statuts. Ainsi, il est de moins en moins rare de voir cohabiter des personnes travaillant dans des modalités diverses sous le même toit, alors qu'un travailleur du secteur formel fait vivre 5 à 7 personnes et un salarié d'un atelier de sous-traitance peut juste assurer sa survie.

BIBLIOGRAPHIE

- Ahmad, I., 1983, *Caste and Social Stratification among Muslims in India*, New Delhi, Manohar.
- Chandavarkar, R., 1994, *The Origins of Industrial Capitalism in India*, Cambridge, Cambridge University Press.
- De Neve, G., 2005, *The Everyday Politics of Labour*, Delhi, Social Science Press.
- Deshpande, S. et L. Deshpande, 2003, *Work, Wages and Well Being : 1950s and 1990s*, in Patel S. et J. Masselos, *Bombay and Mumbai, City in transition*, Delhi, Oxford University Press.
- Facsheet Collective, 1982, *Bombay Historic Textile Strike, Bombay*, Centre for Education and Documentation.
- Heuzé, G., 1986, *Problèmes de méthodologie statistique et de catégorisation dans l'Inde contemporaine*, Paris, AMIRA.
- Heuzé, G., 1987, *Travail et travailleurs en Inde*, Nantes, Lersco.
- Heuzé, G., 1987, *La grève du siècle*, Paris, L'Harmattan.
- Heuzé, G., 1991, *Volontés des individus, stratégies collectives et influence des données structurelles*, Annales ESC, n° 1.
- Heuzé, G., 1992, « *Problèmes de l'emploi, consciences du chômage* », *Sociologie du travail*, XXXIV, 1.
- Heuzé, G., 1992, *Pour une nouvelle compréhension des faits et des hommes du secteur non structuré*, Paris, Orstom.
- Heuzé, G., 2001, *Le déclin des quartiers ouvriers du centre de Mumbai*, *Annales de la recherche urbaine*, n° 90.
- Heuzé, D., à paraître, *Between Mandal and Shakhnas, popular clubs in recent Mumbai*.
- Joshi, A., 1985, *New Textile Policy- Some Observations*, Financial Express, 1 avril.
- Kooiman, D., 1989, *Bombay Textile Labour*, Amsterdam, Free University Press.
- Kumar, N., 1988, *The Artisans of Banaras*, Princeton, Princeton University Press.
- Newman, R., 1981, *Workers and Unions in Bombay, 1918-1929*, Canberra, Australian National University.
- Omvedt, G., 1976, *Cultural Revolt in a Colonial Society*, Bombay, Socialist Education Trust.
- Savery, A. et I. Fernandez-Alvarez, 2006, *Girangaon à Mumbai, Intervenir dans la restructuration du centre ville industriel*, Paris, Ecole d'architecture de Paris La Villette.
- Wersch, H., van, 1992, *Bombay Textile Strike, 1982-1983*, Delhi, Oxford University Press.

Résumé: *Les commerçants mourides s'approprient de manière pragmatique les valeurs du travail rédempteur et s'organisent en réseaux confrériques. Ainsi ils ont généré le modèle de l'escalier dont les logiques sont considérées comme relevant d'un travail « informel ». En se soumettant à l'autorité des marabouts, ces commerçants utilisent l'identité confrérique comme une ressource, non seulement pour obtenir la grâce jugée indispensable à la bonne marche de leurs affaires, mais aussi comme un bouclier fiscal, en faisant intervenir les marabouts auprès de la direction des impôts et domaines. Dans cette logique, les contributions pieuses constituent des investissements socioéconomiques au même titre que les capitaux marchands et les moyens de la relation de clientèle qui unit les marabouts à leurs fidèles.*

Mots clés: *travail, mouride, impôts, dons et réseaux sociaux.*

La naissance de la confrérie mouride au lendemain de la colonisation, consacre une nouvelle ère dans l'islam populaire sénégalais (corps intermédiaires censés organiser le culte musulman). D'inspiration soufie, le mouridisme est fondé à Touba par Cheikh Ahmadou Bamba Mbacké (1853-1927) qui préconise la recherche du salut dans le détachement des jouissances terrestres et la méditation. Pour cela le musulman doit se soumettre à un intercesseur auprès de Dieu, un guide spirituel appelé marabout. Ce dernier a la responsabilité de former son disciple ou « *talibé* » sur ses obligations religieuses.

Aujourd'hui, les mourides se présentent comme les principaux acteurs de la « débrouillardise » que l'on a souvent assimilée à un travail « informel », une « économie souterraine » ou « périphérique » parallèle à « l'économie centrale », bureaucratique et administrative. Ils ont forgé un nouveau modèle : un comportement économique typique, en marge des pouvoirs publics et des procédures économiques formelles (Chavagneux, 2003). Ces derniers se livrent à un double paiement d'impôts : l'un, rebutant, pour l'État, l'autre, consenti, pour la confrérie. En effet, ils versent généreusement des contributions pieuses à leurs marabouts et rechignent à payer les impôts de l'État¹.

* Sadio Gning
Docteure en sociologie,
post-doctorante à l'INED
et Paris 5
courriel : sadio_80@yahoo.fr

1. Les données utilisées ici sont tirées de mon enquête socioanthropologique réalisée dans le cadre de ma thèse : « confréries, fiscalités et syndicats de commerçants dans le « secteur informel » à Dakar.

Mon dessein est de montrer comment la dialectique du « *talibé*-commerçant », à l'interface de l'organisation commerciale et de la confrérie (Riccio, 2003) entretient la logique du travail « informel » : repli identitaire et ouverture sur le marché, rejet de la modernité sur le plan des mœurs et volonté d'y entrer sur le plan économique, communautaire et individualiste, culturellement conservateur et économiquement libé-

ral. Les travailleurs mourides s'adonnent au commerce où ils combinent soumission à la domination charismatique d'un marabout et liberté d'entreprendre. Secret de leur ingéniosité dans les affaires, ou signe de grâce (« *baraka* »), ce processus témoigne d'une fine subtilité entrepreneuriale car ils laissent entrevoir tantôt une laïcité, tantôt une religiosité dans l'activité commerciale. Motivés par les vertus conférées au travail, ils s'investissent dans des réseaux socioéconomiques pour courtiser les marchés très prisés ou encore peu connus et répondent aux besoins immédiats du consommateur final. Dans cette logique, les associations urbaines religieuses appelées « *dahira* » jouent un rôle non négligeable, en tant que lieux privilégiés où s'entretiennent et se renouvellent leur capital social et leur capital religieux. Ces organisations organisent les versements des « charges privées domestiques » ou « extra-économiques » qui rendent à la fois leurs opérations d'échange envisageables et économiquement rentables au même titre que le capital mobilisé dans le commerce. (Grégoire et Labazée, 1993).

Après avoir analysé la valeur du travail dans la confrérie mouride, nous montrerons comment la dynamique des réseaux confrériques contribue à renforcer le commerce « informel ». Ce dernier s'est longtemps déroulé dans la « clandestinité ». Il se manifeste aujourd'hui par une occupation anarchique de l'espace urbain dakarois, par un étalement tentaculaire suivant les rues, les avenues à forte fréquentation, mais aussi par le phénomène de « cantinisation ». C'est « l'informel » fixe, recensé et ostensible, avec des locaux d'opération, à caractère privé ou locatif et un point de distribution.

L'intérêt porté aux commerçants qui se sont formalisés de manière partielle nous a confrontée à une difficulté conceptuelle. Finalement nous avons pris le risque de circonscrire leurs activités dans ce qui est appelé le travail « informel ». Ce dernier terme sera mis entre guillemets à chaque fois que nous l'utiliserons. L'ambiguïté du concept de « travail informel » et la réalité complexe qu'il recouvre nous imposent la prudence. L'expression est utilisée pour la première fois en 1971 dans une communication sur le thème du « chômage urbain » en Afrique, présentée par l'économiste Keith Hart. L'auteur explique qu'à ses débuts, « l'économie informelle » était une stratégie de survie des populations face à l'échec macro-économique des États africains². C'est par la suite que « l'économie informelle » a été considérée comme une alternative à la crise. Le terme a été repris en 1972 par le Bureau international du travail (BIT) dans un rapport sur le travail au Ghana. Depuis, il est devenu populaire. Cependant il ne fait pas l'unanimité. Beaucoup de définitions, qui n'ont pas toujours retenu les mêmes critères, ont été avancées. En effet, l'hétérogénéité que recouvre ce type de travail, allant des activités indépendantes de survie aux petites entreprises, rend sa définition complexe. D'ailleurs, certains chercheurs en sciences sociales contestent l'appellation d'économie souterraine, de travail informel, de secteur non structuré, occulte, caché, clandestin, parallèle ou invisible. Keith Hart a défini l'« informel » comme un ensemble hétérogène d'activités qui se développent et se déploient en dehors des circuits officiels. Il désigne l'ensemble des activités occultes menées en marge des activités dites formelles. Depuis, ce qui est appelé travail « informel » a considérablement évolué.

2. Cf. Hart, 1995. Dans une réflexion autobiographique, l'auteur est revenu sur les conditions qui l'ont amené à choisir la locution « économie informelle ». Il s'agissait d'établir un point de contact entre le monde théorique des bureaucrates intellectuels et les activités économiques auxquelles se livraient les Africains considérés comme sans emploi et qui travaillaient pour de faibles revenus irréguliers. Hart confesse dans cet article aussi son erreur d'avoir considéré le couple antinomique formel/informel comme étant statique.

Malgré l'abondante littérature qui existe sur ce thème, nous ne revenons sur le débat théorique qui entoure cette notion. Souvent les formes institutionnelles se trouvent au centre de ces débats. De ce fait deux tendances se sont dessinées : la thèse libérale et la thèse néolibérale. Dans les deux cas, l'instrument juridique est évoqué pour expliquer la genèse et la permanence de « l'informel ». Les premiers soutiennent que l'excès de déréglementation provoque le basculement dans la clandestinité des firmes (Lautier *et al*, 1991). Les seconds parlent d'« extra-légalité » (De Soto, 2002). Ce terme désigne une stratégie de survie face aux entraves bureaucratiques qui créent de la marginalité en rendant les coûts de la législation exorbitants. Dans ce contexte, le non-respect des lois devient le seul moyen de survivre.

Dans la définition internationale retenue à la conférence internationale de statistique en 1993, le travail « informel » est considéré comme un sous-secteur de l'économie moderne. Il désigne toute unité individuelle engagée dans la production de biens ou de services pour la vente ou le troc. Indépendamment de sa taille, elle est fortement mobile et rotative. Par ailleurs, elle est spécialement caractérisée par la duplication et la distribution spatiale des unités, la taille réduite des employés, l'absence de dispositif de localisation, le manque d'enregistrement, la difficulté à contacter les entrepreneurs qui ont peur d'être imposés et d'être harcelés. Dans le même prolongement, le travail « informel » est défini dans les enquêtes 1-2-3 comme « l'ensemble des unités de production dépourvues de numéro statistique et/ou de comptabilité formelle écrite (ayant une valeur administrative au sens de la contribution directe) » (DPS, 2003: 1).

I- Le culte du travail rédempteur et l'initiative privée

« Les chemins d'accès à l'économie coloniale n'étaient pas simples, et il n'était pas facile non plus d'entretenir des relations avec l'administration. On exigeait de passer d'un monde où les gens se considéraient comme membre d'une Dar-al-Islam, à un autre où l'identité islamique pouvait se maintenir par-dessous ou malgré la domination européenne » (Robinson 2004 : 61). L'auteur énonce les conditions de l'« accommodation » des Sénégalais avec la domination économique de la puissance coloniale. En dépit de leurs difficultés à accéder aux rênes du commerce, ils ne pouvaient pas afficher ou faire allusion à leur appartenance religieuse. Cette situation est liée dans une certaine mesure à la politique coloniale à l'égard de l'islam. Cette politique a été marquée par une oscillation permanente entre une position favorable et une méfiance. Tantôt elle pensait qu'il était important pour les autochtones inscrits dans le processus de civilisation, de brasser la religion musulmane, tantôt elle lui était hostile. L'administration coloniale redoutait que le respect des préceptes de l'islam puisse être à l'origine d'une opposition à son occupation. Les chefs musulmans ont dû représenter une menace. Le mysticisme de Khadim Rassoul, pourtant « minimaliste » (Dumont 1975) a été défié à coup de persécutions et d'exils. Après des déportations au Gabon (1895-1902) et au Trarza en Mauritanie (1903-1907), Bamba est consigné en résidence surveillée à Thieyène, au Djolof (1907-1912).

Les mourides sont évincés du circuit administratif. Un informateur nous rapporte qu'en cas de demande de travail, le postulant précisait sa religion. Si la « secte » est mouride, le dossier du candidat est classé sans suite. Marginalisés, les fidèles de serigne Touba n'avaient pas d'accès à la fonction publique. Le commerce en marge de la réglementation coloniale était l'unique recours dans un pays où le seul choix possible était : travailler dans l'administration ou dans l'« informel ».

Cette politique d'exclusion a conduit Cheikh Ahmadou Bamba à développer une philosophie du travail et de l'austérité. C'est d'ailleurs ce qui constitue de l'avis de nos informateurs leur force : « Le travail et l'abstinence aux jouissances terrestres et au gaspillage sont plus facile à faire pour une personne qui a été formée dans une “*daara*”, dans des conditions précaires, qu'une personne instruite en français. Le premier a le sens de l'accumulation et de la privation. Tandis que le second a tendance à avoir beaucoup de besoins. Le fonctionnaire qui a un salaire d'un million a toujours un besoin d'un million et demi ».

Le mode d'accumulation et de redistribution chez les mourides ne se limite pas uniquement à l'aumône légale, obligatoire pour les musulmans. La richesse n'a de légitimité que si elle est redistribuée en partie et exhibée de façon à consolider le statut du « *talibé* » dans la hiérarchie sociale. Le marabout et la communauté religieuse sont les finalités de son action. L'épargne est encouragée pour promouvoir l'activité commerciale. À cet effet, le mouride doit « être comme un âne qui ne mangera pas le mil qu'il porte au loin ». L'idée est d'éviter le gaspillage. Puisqu'il n'y a pas d'accumulation sans profit, ce dernier n'est légitime que si son usage est social. Ici l'idéologie véhicule les valeurs du communautarisme et du partage.

L'éducation préconisant l'humilité, les « *talibé* » se présentent comme les principaux acteurs de la débrouillardise. Ils n'éprouvent aucune gêne à faire le commerce de la récupération de bouteilles ou de sacs vides qu'ils vont revendre sur les marchés. En un mot les mourides ont trouvé les moyens d'entretenir leur foi dans la lecture des « *xasaïds* »³, dans la soumission à leurs marabouts et dans le culte du travail et de l'humilité.

En sanctifiant le travail, *a fortiori* celui de la terre, Khadim Rassoul a été le porte-drapeau d'une minorité religieuse résistante à l'ordre colonial. Il a trouvé une alternative dans la sphère économique présentée comme un contre-modèle de réussite, une activité avilissante réservée aux groupes en bas de l'échelle sociale selon l'idéologie dominante de l'époque. Herbert Luthy montre dans le cas des protestants que les groupes exclus du pouvoir politique et culturel ont cherché à se réaliser dans les champs laissés libres, de façon à constituer un contre-pouvoir dans la faille de l'espace économique où toutes les places sont à conquérir. Dans la confrérie mouride, le travail occupe une place très importante. C'est à la fois l'expression d'un devoir et d'une vertu ; « *ligéey ci top yalla la bokk* ». Cette phrase, traduite littéralement du wolof signifie : le travail fait partie des recommandations de Dieu.

3. Ce sont les textes écrits par le fondateur de la confrérie (poèmes et guide des pratiques du mouride).

Cette conception du travail est renforcée dans la philosophie mouride par la notion de « *ndiguël* ». Il prend le sens de devoir et d'obligation, car le travail est une épreuve de la foi. Cheikh Ibrahima Fall est la parfaite illustration de la doctrine du travail rédempteur. Son allégeance à Cheikh Ahmadou Bamba a donné une nouvelle orientation à la portée philosophique et à l'expansion du mouridisme. Son dévouement frôlant parfois la folie pour l'esprit profane a amené le fondateur du mouridisme à l'élever au titre de Cheikh (marabout). Ibrahima Fall a apporté et diffusé les valeurs et l'habitus de la communauté wolof ; ce qui a imprimé à la confrérie mouride sa marque originale. Le marabout des « *Baye Fall* » et l'initiateur du *jebëlu* (Diouf, 2002) a axé les rapports entre marabout et disciples sur la soumission totale et le respect rigoureux du « *ndiguël* ». De plus, il a réussi à encourager l'initiative privée, en étant l'auteur de la célèbre formule wolof : « *ñakk wersëk wesuwul xam wéer wu de ñata ngay fayéeku* ». Autrement dit « il n'y a plus infortuné que celui qui sait d'avance ce qu'il gagne à la fin du mois ». En dévalorisant le travail salarié, il exhortait ainsi les mourides à l'activité professionnelle indépendante. Le mouridisme a ainsi évolué en fonction des aspirations de ses fidèles, qui comme les juifs et les protestants n'ont pas eu le choix, sinon de s'investir dans le commerce. Il s'en est suivi un développement d'une population marchande animée d'un fort désir de revanche sociale et qui doit beaucoup à l'organisation en réseaux.

2- Réseaux confrériques et travail informel : les logiques du modèle de l'escalier

Le succès des anciens paysans du bassin arachidier les rendant incontournables dans toutes les filières du commerce « informel » consacre le début de la remise en cause de l'opinion qui a toujours associé l'ascension sociale au diplôme. Souvent connus sous le nom de « *Móodu* »⁴ ou de « *Baol-Baol* », ces derniers présentent la spécificité de travailler en réseaux, avec un fort sentiment d'appartenance à la confrérie.

Les associations religieuses se sont multipliées depuis la crise des années 1980 et 1990, avec le désengagement de l'État lié à l'avènement des programmes d'ajustements structurels. Migrant vers les grands centres commerciaux, les mourides s'organisent en *dahiras*. Ces cellules d'accueil participent à l'expansion de la « mentalité confrérique » qui passe d'un statut agraire à une économie de marché. Ils créent des solidarités qui se traduisent par des réseaux de soutiens et de liens contractuels informels, mais d'autant plus forts (Diagne, 1992 : 289). On aurait pu croire que l'exode rural incontrôlé serait un facteur de « déterritorialisation ». Le *dahira*, de quartier le plus souvent, mais également « professionnel », regroupant les travailleurs d'une entreprise, d'un service ou d'un marché, remplit une fonction de « reterritorialisation ». C'est exactement dans ce contexte qu'ils se donnent des finalités proches des formes de *dahira* qui ont préexisté, tout en changeant l'activité dominante, alors remplacée par le commerce (Diop, 1983).

4. Étymologiquement, ce mot serait une déformation de la société wolof du prénom Muhammad dans la langue arabe. Pour le professeur Cheikh Anta Babou (2007), les marabouts ont inventé des « méthodes et des procédés mnémotechniques susceptibles de permettre à leurs adeptes de retenir des règles de grammaire complexes et des phénomènes souvent absents de l'univers linguistique wolof ».

Le système hiérarchique au sein des *dahiras* permet aux aînés de récupérer les plus jeunes, de les insérer dans la vie professionnelle et d'entretenir des liens communautaires. Ces regroupements témoignent de la capacité des mourides à s'adapter à la ville en combinant les objectifs économiques et religieux (Ébin, 1993).

Avec les *dahiras*, le paysan quitte le monde agraire où sa vie se résu-
 mait à la communauté, aux travaux des champs et aux écoles coraniques (« *daaras* »), sous la protection de son marabout. En ville, le migrant se livre à la « débrouillardise » et cherche à réussir son intégration dans la transmutation des pratiques communautaires villageoises dans le monde urbain. Le « capital social » est mobilisé pour faire face aux obstacles liés à l'impersonnalité des règles et à la lourdeur des procédures administratives. Le migrant mouride ne se pose pas les problèmes du paradis qui, à son avis, sont réglés. Sans pour autant négliger les préoccupations profanes du monde ici-bas, il en accepte les règles, mais en agissant selon l'esprit et la tradition propres à la philosophie originelle de sa confrérie. Il s'adapte à sa nouvelle situation en la modifiant et en la recomposant au fur et à mesure. De cette façon, il gagne une forme de liberté par rapport aux contraintes de la communauté paysanne, des mœurs villageoises et des limites des « *serignes* ». C'est à juste titre que Malick Ndiaye a écrit : « Avec le “ *moodu* ”, le mouridisme n'est plus seulement un mécanisme de gestion et de redistribution des biens de la communauté, selon les règles empruntées à la société paysanne, agraire et monarchique comme avec *serigne Fallou* durant la période de 1945-1968. Il est une rationalité économique, consciente de ses méthodes et de ses buts ici-bas, et tournée vers la maîtrise du monde technique et social, économique et culturel comme sous Abdou Lahad entre 1968-1989 » (Ndiaye 1998 : 355).

Le modèle de l'« escalier » illustre ce processus d'adaptation, voire d'appropriation pragmatique des valeurs de la confrérie. Les commerçants étudiés conçoivent l'« informel » comme une étape importante de la croissance de leurs entreprises. Comme une pyramide, ce modèle est constitué de trois niveaux de formation que sont : l'école du marchand ambulant, l'école du marchand de cantines et l'école du commerçant importateur. Ils sont censés acquérir une expérience spécifique à chaque étape. La logique du modèle de l'escalier voudrait que les commerçants restent « informels », le temps d'amasser un capital marchand conséquent afin d'étendre ou de diversifier leurs activités. De fait, ils se voient à un moment contraints à la formalisation. Le redressement fiscal ou la croissance de l'entreprise les obligent à se déclarer aux services fiscaux. Sans cette contrainte, ils seraient peut-être restés dans la « clandestinité ».

« On se terre dans l'informel, en raison de la petite taille de nos opérations, jusqu'à ce qu'on soit en mesure de se déclarer formellement auprès des services fiscaux. Autrement dit, si nos activités deviennent grandes, on n'a plus intérêt à rester informel, alors, on se formalise. Donc l'informel est juste un tremplin, c'est juste pour un temps, mais c'est une étape importante. Si on veut faire des grandes affaires, il faut se faire connaître, faire des transactions internationales et faire des emprunts à la banque.

C'est évident que pour faire toutes ces choses, il faut des garanties formelles. Quand on ne peut plus échapper au fisc, on est contraint d'être clair. On passe par l'informel pour se donner les moyens d'être formel. » (C.D, 33 ans, commerçants de dattes).

En parlant du modèle de l'escalier comme s'il allait de soi, les commerçants sont persuadés de sa nécessité avant la formalisation de leurs entreprises. Dans cette dynamique, ils s'interdisent toute forme de charge notamment, fiscale non génératrice de profits, sauf pour entretenir des relations susceptibles de protéger les intérêts commerciaux. Ils mobilisent leurs réseaux confrériques dans leurs stratégies de négociation du paiement de leurs impôts à l'État. L'affiliation à une association religieuse de marché, de quartier, de localité d'origine, ou familiale leur permet d'utiliser l'autorité de leurs marabouts qu'ils font intervenir auprès des services d'impôts pour obtenir des avantages fiscaux. Ces commerçants revendiquent leur appartenance religieuse et affichent des signes extérieurs qui renvoient aux symboles de leur confrérie, sans pour autant que cela ne soit l'expression d'une forte religiosité : habillement et noms d'entreprises référés aux marabouts, à leurs familles, à leurs portraits ou à une ville sainte comme Touba.

L'efficacité et la cohésion de ces réseaux résultent du fait qu'ils reposent sur des logiques inspirées de la société wolof et sur leur autonomie de financement basée essentiellement sur la confiance entre les membres. Ces derniers ont mis en place des systèmes de solidarité pour le financement de leurs commerces et la distribution des marchandises, essentiellement basée sur la confiance entre les *talibés* mourides⁵. De ce fait, la loyauté dans les affaires est garantie par la force de l'idéologie de la confrérie qui sanctifie la valeur travail et promeut la soumission ainsi que la dépendance du *talibé* à son marabout. Étant donné qu'ils partagent les mêmes règles et codes éthiques de l'emprunt, ils consentent à se faire des prêts et passent des contrats implicites. La proximité (sociale, religieuse, relationnelle, commerciale ou de métier) qui existe entre les commerçants se joue à la réputation et peut être interprétée comme un lien de rapprochement entre débiteurs et créanciers. Loin des modes de gestion comptable, d'épargne et de crédits des entreprises dites « modernes », ils préfèrent mettre en commun leurs capitaux pour amoindrir les coûts.

De même que la relation marabout-talibé, les réseaux confrériques et marchands fonctionnent sur la base d'une relation de clientèle entre *talibés*. D'un côté, le marabout garantit protection à son disciple contre soumission, travail et contributions pieuses. De l'autre, ce dernier bénéficie de prêts ou d'avances de marchandises de ses confrères au nom de l'appartenance ou de l'affiliation confrérique. Quel est dès lors le rôle des contributions religieuses ?

3- Les contributions pieuses : le ciment des réseaux confrériques

Les contributions pieuses dans l'islam en général et dans les confréries en particulier sont de différentes natures. L'impôt musulman existe dans toutes les confréries. Toutefois, il n'est pas logé à la même enseigne que les autres formes de contributions nées des relations d'allégeance entre marabout et *talibés*, telles que le don pieux ou « *hadiya* ». Le mot viendrait du verbe arabe qui signifie « offrir ».

Le *hadiya* a été collecté la première fois pour la construction de la grande mosquée de Touba en 1927, après la disparition de Cheikh Ahmadou Bamba. Cette pratique existait déjà dans les sociétés musulmanes de l'Afrique de l'Ouest. Elle est rendue populaire avec le mouridisme en 1957 (Beth, 1998). Depuis, les mourides ont perpétué cette pratique du don, déjà prescrite par le Coran, reprise et commentée dans le verset quarante de *Massalik-al-jinan*⁶. Cette période coïncide avec la formation des premiers *dahiras* mourides, sous l'initiative de serigne Gaïndé Fatma, pour encadrer et renforcer la solidarité entre les *talibés*, lors de la chute des prix de l'arachide.

Cette pratique prend un sens particulier dans la confrérie mouride où elle constitue une des bases principielles, après les cinq piliers de l'islam. Composante essentielle du pacte d'allégeance, le fait de remettre des dons pieux à son marabout est à la fois supposé être un acte volontaire, personnel et fort dépendant de la générosité du disciple. Le don du *talibé* est fait en fonction de son degré de foi, d'admiration et de confiance en son guide spirituel. Ce don dépend moins de ce que ce dernier a, de ce qu'il est, de ce qu'il souhaite donner que de ce qu'il donne. Bien entendu, comme le précisent certains informateurs : « les riches donnent plus ».

Le lien vécu par le disciple-donateur est considéré comme un culte exclusif voué à Dieu par l'intermédiaire d'une tierce personne : le guide spirituel. Ce que Max Weber a dénommé « mécénat »⁷ est constitué de contributions spontanées, faites par des personnes qui en ont les moyens économiques et qui ont un intérêt quelconque, matériel ou spirituel, à la poursuite de l'objectif d'un type de société. Autrement dit, le fidèle ne se contente pas seulement d'être mouride par « état d'âme », encore moins de faire une sorte d'adhésion décisive à un corps de dogmes et de doctrines instituées, il représente un « état de corps ». La « croyance pratique » lui est inculquée par les apprentissages primaires coraniques, selon une logique purement pascalienne. Ces apprentissages traitent le corps comme un « pense-bête », pour élever l'esprit. Le don pieux donne un « sens pratique » au pacte d'allégeance.

Les commerçants disent que le *hadiya* est occasionnel, surrogatoire et volontaire. Toutefois, il est important de signaler que les fidèles mourides font preuve d'une générosité et d'une régularité qui les distinguent des autres membres de confréries. La soumission rendue indispensable dans la philosophie bambiste doit se manifester sur le plan économique par des dons de temps à autres. Les mourides l'ont rendu presque obligatoire. Dans quelle mesure peut-il encourager le commerce informel ?

6. C'est un texte bien connu de la littérature mouride écrite par Bamba, le fondateur de la confrérie.

7. Le mécène, dans l'idée de Weber, peut aussi être extérieur au cercle des membres de la communauté religieuse, alors que dans la confrérie mouride, le don est l'affaire des disciples.

4- Le don pieux : un fonds de commerce « informel »

En anthropologie comme en sociologie, le don est souvent abordé à partir d'une problématique de l'échange. Depuis, les commentaires se sont multipliés et diversifiés. Ici, nous appréhendons le statut du don dans la confrérie mouride, non pas comme un système d'échange, mais comme la base d'une relation de clientèle entre marabout et *talibé*. D'abord le système « d'échange » traduit une des voies de soumission au guide spirituel, au même titre que les travaux agricoles et les chants religieux. Ensuite, le don n'est pas seulement perçu comme un simple cadeau, il est censé servir aussi à la confrérie de fonds de « sécurité sociale » permanent pour couvrir les charges des écoles et construire ou rénover les mosquées. Enfin, le *hadiya* traduit une volonté de la confrérie de définir un type moral universel référencé à Touba. Outre sa dimension religieuse, ce don permet au fidèle d'élargir et de consolider les liens dans sa famille et au sein de sa confrérie. En d'autres termes, il exprime une forme de production sociale.

Marcel Mauss (1950) s'est interrogé sur sa détermination sociale du don. Ainsi il a étudié les liens qui peuvent exister entre le transfert des objets et la hiérarchie sociale : « donner c'est manifester sa supériorité, accepter sans rendre c'est se subordonner ». La solidarité et la générosité unissent de façon contradictoire volonté et obligation, liberté et nécessité de donner. En d'autres termes, c'est l'« obligation de donner, de recevoir et de rendre ». Dans ce cas l'échange se ferait dans une intention de profit. Nous avons choisi de revenir uniquement sur deux points pour relativiser ce postulat. Sur le premier point, le disciple s'adonne à cette pratique avant tout en signe d'admiration et de reconnaissance à l'égard de son marabout. Le don consenti exprime moins une violence, une lutte pour le maintien de l'égalité des statuts entre les parties que la reconnaissance de l'inégalité sociale du rapport entre le marabout-dominant et le talibé-dominé. La responsabilité du marabout se résume en une « obligation morale d'essence paternaliste », qui est en réalité une relation de patronage, d'inégalité et de domination, donc idéologique (Coulon 1981 : 114). Sur le second point, le marabout ne se trouve ni dans l'obligation de donner ni de rendre ce don. Les *talibés* perçoivent ses interventions comme un privilège. De plus, il n'est défini aucune sanction au cas où le marabout ne joue pas ce rôle. La confiance est au cœur de cette relation. Elle justifie le choix de faire allégeance à un marabout et non pas à un autre.

Le *hadiya* reconstitue et revitalise le contrat social entre marabout et *talibé*. Il ne peut pas être considéré comme un simple système d'échange. Ce don va plus loin car il met en évidence une logique de « *diayanté* ». Autrement dit, le *talibé* fait un engagement sacerdotal, un don complet de sa personne et de ses biens au service de la cause exclusive de Serigne Bamba, pour acquérir plus de grâce au paradis. Dans ce cas, son acte est forcément intéressé. Quelle qu'en soit la forme, la contrepartie y occupe une place considérable. Elle est à la fois tutélaire, matérielle et spirituelle. Comme dans l'esprit de l'aumône légale, c'est un prêt consenti à Dieu, par l'intermédiaire d'un marabout. Le *talibé* est convaincu de son investissement. La contrepartie est un bien retourné en réciprocité, lors d'un précédent

transfert et « contre-transfert ». Elle vient en réponse à l'idée de combler et de satisfaire des attentes. La contrepartie relève d'une cause « proximale » (Testart 2007).

Le *hadiya* poursuit de près ou de loin un but matériel et symbolique, qu'il soit déclaré ou tu. Le geste sacrificiel propre à s'attirer les bonnes grâces d'une puissance supérieure, l'idée de soumission ainsi et celle de contrepartie sont fortement présents. Le *talibé-entrepreneur* donne, en espérant en retour le pouvoir, la richesse, bref la *baraka*, qui se traduit par la bonne santé des affaires dans ce monde et l'accès au paradis dans l'autre monde. Outre sa fonction salutaire, le don pieux a un sens dans la langue wolof. Il est une source de grâces qui permet au pauvre de s'enrichir, d'être prospère et d'obtenir la *baraka*⁸. Dans cet acte, le *talibé* fait un pari qu'il est presque sûr de gagner. Il est convaincu d'avoir la « contrepartie charismatique ». Cela pousse les commerçants à beaucoup de générosité, avec l'espoir de recevoir un retour toujours plus gratifiant. Besoin de protection et de sécurité pour faire marcher les affaires, nécessité de rendre effectif le pacte d'allégeance ou expression d'une communion et d'une affiliation identitaire, le don pieux dépend des objectifs poursuivis par le *talibé-commerçant*. Le sens commun assimile la générosité à une simple question de foi ; mais la raison inconsciente du don pieux n'est rien d'autre que cet *ethos* bambiste qui en fait une source de grâces. La recherche du salut ne suffit pas à justifier la loyauté du disciple à l'égard de son marabout ; les profits matériels sont également à prendre en compte (Cruise O'Brien *et al* 2002). Le *talibé-commerçant* a l'impression de faire un investissement éternel où encore un « prêt à intérêt » (Copans, 2005 : 247). Il espère que sa mise en contributions pieuses va lui générer des profits qu'il perçoit déjà à travers ses « affaires ». Encore faut-il qu'il lui soit donné de saisir matériellement cette « contrepartie charismatique », laquelle n'est pas fournie et reçue de manière directe. Elle s'applique au contexte social et ne sera rendue ou reçue que plus tard en d'autres circonstances. La notion de *baraka* prend tout son sens dans le milieu des affaires. Les commerçants attribuent leur réussite au fruit de leurs efforts personnels et également à la bénédiction divine et aux prières de leur marabout

Le don pieux est aussi vécu comme un « impôt-sacrifice » intimement lié à la soumission au marabout. Lui faire un don traduit pour le *talibé* mouride une reconnaissance, une gratitude à l'égard de Cheikh Ahmadou Bamba Mbacké. Une déclaration qui revient souvent lors de nos interviews : « serigne Touba est à l'origine de tout ce qu'on a, il faut lui rendre grâce ». Il y a dans ce don une obligation morale de rendre, doublée par celle d'une dette. Donc, il est tout à fait naturel pour le *talibé* de remettre le *hadiya* au marabout grâce à qui il s'est doté les moyens de faire ce don. C'est en quelque sorte un contre-don matériel et mineur du disciple au don antérieur spirituel du chef religieux. Il retourne ses biens aux gardiens de la communauté religieuse, qui à leur tour, sont censés en faire un usage « à bon escient ». Ceux-là restent les intermédiaires sur terre, de la relation entre Dieu et les fidèles. De ce fait, l'allégeance faite au marabout ne procure pas seulement la bénédiction et la promesse d'une prospérité éternelle ; être mouride permet aussi aux « *talibés-commerçants* »

8. La plus-value qui naît de l'action de faire un don à son guide spirituel est essentiellement spirituelle avant d'être matérielle. L'idée d'origine faisait référence à la foi, à l'apport charismatique de l'action. C'était pour signifier qu'avec la foi, non seulement le « talibé » mouride avait acquis l'essentiel, mais aussi que potentiellement, tous ses vœux devenaient faciles à réaliser. En d'autres termes, la foi est la clé de voûte de toutes les portes. Or, certains commerçants mourides parlent de cette contrepartie comme d'une richesse matérielle.

d'accéder et de bénéficier de facilités dans leur commerce. Cette prospérité est visible quand les affaires sont bonnes. L'identité confrérique est utilisée comme une ressource, une garantie, un moyen, pour atteindre des buts temporels et éternels. Le commerçant adhère à cette pratique pour recueillir les prières et la bénédiction de son marabout, qui lui sont nécessaires à plus d'un titre. Ce don intéressé n'est pas dépourvu de générosité, compte tenu des propriétés qui lui sont attribuées :

« Dans le *Coran*, Dieu promet de récompenser neuf fois une bonne œuvre. Après avoir dit que la portée du *hadiya* est inestimable, Cheikh Ahmadou Bamba promet au talibé qui le verse, une contrepartie de soixante-dix-sept fois, la valeur de son geste ». (S.B, marabout entrepreneur de bâtiment)

La relation marabout-talibé s'articule mieux dans une relation de clientèle que dans un système d'échange. Les dons et les services rendus sont faits comme pour entretenir une relation, alors qu'en réalité, cette dernière n'est entretenue que pour les avantages que chacun en attend. Le *talibé* représente la force productrice et la figure du pouvoir économique de son marabout. Ce dernier demeure encore aujourd'hui une source d'assistance matérielle et spirituelle. En ce sens, c'est un courtier religieux, intervenant entre les disciples et Dieu dans les affaires de ce monde. Il s'agit également pour le marabout, en tant qu'intermédiaire, de négocier pour le compte du *talibé* (Ébin, *op. cit.*). Ainsi, il est tout à fait normal qu'un marabout plaide pour protéger son *talibé*, *a fortiori*, si son autorité dépend des services qu'il peut rendre et de ses interventions auprès de l'administration.

L'importance du *hadiya* se confirme chez les commerçants. Sa violation est mal vue. Pour le « *talibé-commerçant* » négociateur ou se soustraire à l'acquiescement du devoir fiscal de l'État est moins grave que de ne pas faire un don à son guide spirituel ; ce qu'il vivrait comme préjudiciable à ses affaires, voire comme une déloyauté à l'égard de la communauté religieuse et un non-respect du pacte d'allégeance. Il peut très bien négliger ou fuir devant l'impôt sans pour autant culpabiliser. Les marabouts ont su trouver les moyens d'exercer une emprise symbolique sur les *talibés* pour les amener à adhérer au projet de solidarité communautaire, sans rendre le *hadiya* exigible. Ce dernier réalise le lien sacré que ni l'impôt musulman ni l'impôt moderne ne sont parvenus à créer. Comme un tribut, le *talibé* a une exigence morale. Est-ce à dire qu'il soit un impôt ? Le don pieux est uniquement valable pour le *talibé*. Aucun marabout ne peut l'exiger, ce qui lui ferait perdre son caractère de don, en dépit de son caractère intéressé et personnel. Or, l'impôt est obligatoire. Il est recueilli de façon autoritaire, à titre définitif et sans contrepartie directe pour couvrir les charges publiques.

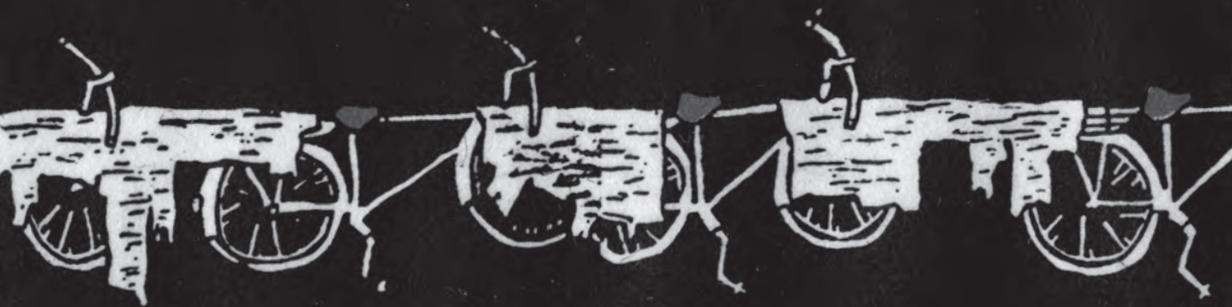
Au terme de cette analyse, il est permis de dire que ce qu'on appelle « informel » n'est rien d'autre qu'une organisation d'acteurs et d'agents qui, n'ayant pas suivi des études en français mettent en place un mode d'accumulation qui s'inspire des apprentissages de leur éducation religieuse. Le culte du travail et de l'austérité ainsi que le respect de l'engagement de la parole donnée régissent leurs activités. Il s'agissait d'étudier les logiques des commerçants qui utilisent subtilement l'autorité de leur

marabout dans la gestion de leurs responsabilités fiscales. Ils se montrent reconnaissants en attribuant à la confrérie le succès de leurs activités. Les réseaux mourides sont devenus des espaces de renégociation et d'adaptation pratique du discours religieux. La fluidité de la relation marabout-talibé et des réseaux qu'elle crée montre que l'action économique des mourides est « encadrée » dans des dynamiques sociales, économiques et politiques. Bref, il est permis de conclure sur ce point, avec Jean Copans : « La confrérie mouride “ surfe ” sur l'économie *moodu moodu* comme elle a “ surfé ” sur l'économie arachidière ou encore sur celle de la rente étatique » (Copans, *op. cit.*, 247).

BIBLIOGRAPHIE

- Babou C. A., 2007, *Fighting the Greater Jihad, Amadu Bamba and the Founding of the Muridiyya of Senegal, 1853–1913*, Ohio University Press, Swallow Press.
- Beth A. B., « Body in soul, soul into spirit », *The Commodification of religious value in the mouride tariqa of Senegal, the case of Da'ira Tuba Chicago*, <http://cas.uchicago.edu/workshops/African/papers/buggenhagen.htm>.
- Bourdieu P., 1996, *Raisons pratiques, Sur la théorie de l'action*, Paris, Seuil.
- Chavagneux C., 2003, « Au cœur des réseaux » in *Les contrebandiers de la mondialisation, Alternatives économiques*, n°216, pp. 38-54.
- Copans J., 2006, « Espaces mourides (municipal, régional, national et/ou mondial) et les territoires étatiques africains et occidentaux ou comment l'appartenance confrérique interpelle l'instance nationale », in Symposium international, *Stratégies de populations et stratégies de développement : convergences ou divergences ?* IFRPDSR, Dakar, pp. 77-92.
- Coulon C., 1981, *Le marabout et le Prince. Islam et pouvoir au Sénégal*, Paris, A, Pédone.
- De Soto H., 2002, *Le mystère du capital, pourquoi le capitalisme triomphe en Occident et échoue partout ailleurs*, Paris, Nouveaux horizons.
- Diagne S. B., 1992, « L'avenir de la tradition » in *Sénégal : Trajectoires d'un État*, Karthala, Paris, (s.d) Diop M. C., pp. 276-291.
- Diop M. C., 1983, « Le mouvement associatif en ville : expression d'un dynamisme confrérique », *Psychopathologie Africaine*, XVIII, pp. 3, 77-79, 293-318.
- Diouf P.N., 2002 : *Les dimensions fonctionnelles du mouvement des Baay Fall dans la confrérie mouride de Cheikh Ahmadou Bamba*, mémoire de DEA en sociologie, Dakar, UCAD.
- Dumont F., 1975, *La pensée religieuse d'Amadou Bamba*, Dakar-Abidjan, Nouvelles présences africaines.
- Ébin V., 1993, « Les commerçants mourides à Marseille et à New York, regards sur les stratégies d'implantation » in *Grands commerçants d'Afrique de l'Ouest*, (s.d) E. Grégoire, et P. Labazée, Paris, Karthala, ORSTOM, pp. 103-121.
- Gning S., 2010, *Confréries, fiscalités et syndicats de commerçants dans le « secteur informel » à Dakar : réseaux et ambivalence*, Amiens, UPJV.
- Grégoire E. et Labazée P., 1993, *Grands commerçants de l'Afrique de l'Ouest*, Paris, Karthala-Orstom.
- Hart K., 1995, « L'entreprise africaine et l'économie informelle, réflexions autobiographiques », in *Entreprises et entrepreneurs africains*, (s.d.) Ellis S. & Fauré Y.-A., Paris, Karthala-Orstom, pp. 115-124.
- Lautier B. et al., 1991, *L'État et l'informel*, Paris, L'harmattan.
- Mauss M., 1950, *Sociologie et Anthropologie*, Paris, P.U.F.
- Ndiaye M., 1998, *L'Éthique ceddo et la société d'accaparement ou les conduites culturelles des Sénégalais d'aujourd'hui*, vol. 2 : *Le móodu móodu ou l'éthos du développement au Sénégal*, Dakar, Presses Universitaires de Dakar.
- Riccio B., 2003, « L'urbanisation mouride et les migrations transnationales », *Islam et villes en Afrique au sud du Sahara*, Paris, Karthala, pp. 42-58.
- Robinson D., 2004, *Sociétés musulmanes et pouvoir colonial français au Sénégal et en Mauritanie (1880-1920)*, Paris, Karthala.
- Testart A., 2007, *Critique du don. Études sur la circulation non marchande*, Paris, Syllepse.
- Le secteur informel dans l'agglomération de Dakar : performances, insertion et perspective, Résultats 2 de l'enquête 1-2-3*, Direction de la Prévision Statistique, 2003.





* Guillaume De Gracia
Docteur en anthropologie,
Toulouse
courriel : barsa@no-log.org

1. Union civique radicale, vieux parti datant de 1895 aujourd'hui affilié à l'Internationale socialiste

2. La langue argentine est d'une richesse étonnante et les portègues (habitants de Buenos Aires), peuvent se targuer de disposer à la fois d'un argot et d'un « verlan » -ce dernier étant en tous points similaire au parisien. Parmi ces mots plus ou moins argotiques à surgit le terme de *motoquero*, désignant à l'origine le motard dans toute sa splendeur de flambeur « à la » *easy rider* pour, petit à petit, désigner les coursiers motorisés. Les travailleurs -et notamment les syndicalistes- les plus attachés au monde du travail préfèrent utiliser le terme de *fletero*, désignant initialement, les transports par bateaux puis, les déménageurs. Aujourd'hui, autant le mot de *motoquero* que celui de *fletero* recouvre la réalité des coursiers mais nous n'utiliserons que ce dernier terme au long de cet article.

Résumé : cet article propose, à partir d'un travail anthropologique effectué de décrire la réalité tant économique que sociale, vécue par des coursiers à motos argentins inondant quotidiennement les ruelles de Buenos Aires ainsi que d'autres grandes villes de la République argentine. Les problèmes qui se posent à ces *Fleteros*, ainsi que les solutions trouvées pour le moment, si elles ne sont pas généralisables à l'ensemble de l'économie informelle argentine sont, pour autant, hautement symptomatiques de cette réalité.

Mots clés : Argentine, économie informelle, coursiers, déclassement, syndicalisme.

L'importance prise par « l'informel » dans la part de l'économie argentine est souvent expliquée par la politique néo-libérale instaurée dès 1976 par la junte militaire de Jorge Rafael Videla, sous le patronage intellectuel des *Chicago boy's* et de l'école monétariste qui vont engager le pays dans des réformes structurelles profondes (Boisard et Heredia, 2010). Le président radical¹ Raúl Alfonsín (1983-1989) n'a pas su s'écarter réellement des orientations libérales que son successeur réaffirmera peu après avec vigueur. A partir de 1989 et cela pour dix ans, la double présidence de Carlos Saul Menem (péroniste de droite) dont la célèbre devise affirmait que « *tout ce qui appartenait à l'Etat ne devait plus rester entre ses mains* » (Solanas, 2003), va finir de restructurer l'économie du pays. Durant cette décennie, les entreprises nationales voient leurs effectifs fondre comme neige au soleil, à l'instar d'ENTel (téléphonie), passant de 45 000 à 20 000 salariés ou encore YPF (entreprise pétrolière) passant de 52 000 à seulement 6 000 salariés. Simultanément, le taux de pauvreté en Argentine qui plafonnait à 3% en 1973 explose à plus de 40% en 2001 (Prévot Schapira et Merklen, 2002). De cette masse imposante de nouveaux chômeurs (que l'on nomme exclusivement *travailleurs désoccupés* en Argentine), souvent déclassés, va surgir une myriade de « petits boulots » constitutifs de « l'économie informelle ». Une des figures emblématiques de ces « petits boulots » sont les *fleteros*², symboliquement importants, notamment du fait de leur participation aux événements du 19 et 20 décembre 2001 ayant vu les argentins se rebeller collectivement contre une tentative d'imposition d'Etat de siège, pour leur jeunesse, leur omniprésence dans les ruelles étroites du *Microcentro* de Buenos Aires (le quartier financier et touristique) ou leur capacité de mobilisation. Les *fleteros* ont sans doute constitué l'une des premières professions issues de l'économie informelle à tenter de s'organiser via un syndicat aussi illégal que leur profession : le SIMeCa.

Les premières transactions assimilables au travail de coursier motocycliste datent des années 1960 et consistaient essentiellement à transporter les bobines de films d'un cinéma à l'autre, entre chaque cycles³. A partir de la des années 1960 , le *flete* est une profession enviable à de nombreux égards : indépendance, liberté, prise de risque assumée et mesurée, bonne paye... Cette dernière peut monter jusqu'à 3 000 pesos par semaine : les *fleteros* flambent et perdent leur argent aux courses. Une seule et unique agence s'établit alors, avec à son service 200 coursiers. Dans les années 1980, la profession est toujours assez bien lotie : quelques agences se sont créées et se partagent le marché mais le nombre de *fleteros* demeure réduit. De 10 heures à 17 heures, payés 600 pesos par quinzaine, l'idée d'exercer le métier de *flete* est encore viable à cette époque. Seuls semblent prompts à s'engager dans cette carrière des individus trop rétifs à la vie de bureau et motivés à l'idée de passer leurs journées dans la rue à moto⁴.

Au cours des années 1990, alors que le pays connaît de nombreuses restructurations et privatisations, certain travailleurs sentent le vent du changement et commencent à économiser de l'argent dans le but d'acheter un deux roues. Des premières vagues de chômeurs sortent les *fleteros* d'un côté et les propriétaires d'agences (*agencieros*) de l'autre. Le nombre de candidats augmente rapidement : plusieurs millions de personnes vont se retrouver sans emploi dont plusieurs milliers vont prendre le parti du *flete*. *Fleteros* qui – qu'ils aient ou pas vécu la période faste des années 1970/1980 – s'accordent tous pour dire que la profession a réellement commencé à se dégrader à partir du milieu des années 1990.

À ce moment-là, non seulement énormément de chômeurs cherchent à devenir *fletero*, mais beaucoup d'entre eux ayant fidérisé quelques clients montent une agence. Pour les *agencieros* n'ayant pas exercé préalablement le métier de *fletero*, il est très facile de s'installer : il suffit de trouver un local, d'installer une ligne téléphonique, de mettre un peu d'argent dans la publicité et enfin d'employer quelques jeunes.. Le manque d'encadrement juridique change peu de choses et l'équation de l'*agenciero* est limpide : obtenir avec le moins d'investissements possible le plus grand nombre de bénéfices possibles – se faisant, ils respectent consciemment, ou pas, l'exemple du « self-made man » et de la réussite à tous prix que leur propose Carlos Menem : voitures luxueuses, femmes top modèle, réception de stars internationales au palais présidentiel...⁵ Selon le Syndicat indépendant des messagers et coursiers (SIMeCa), il y aurait plus de 600 agences de ce type à Buenos Aires (Rodríguez 2008).

Une agence est donc créée sans beaucoup de formalités et reconvenue via leur regroupement au sein de deux chambres de commerce : la CEMMARA (Chambre des entrepreneurs de la messagerie) et la CAMU 600. Pourtant, en 2006, l'adresse de la CEMMARA correspondait à celle d'un bâtiment désaffecté et celle de la CAMU 600 restait introuvable. Ces regroupements offrent en outre la possibilité de paraître sur le site internet de la Fédération de commerce de la ville de Buenos Aires (www.fecoba).

3. Nous avons pu rencontrer l'un des premiers *fleteros*, proche (en 2006) du syndicat péroniste ASIMM (Association syndicale des motocyclistes, messagers et services), alors que nous nous entretenions avec le secrétaire général de ce syndicat

4. La solitude et la solidarité sont toujours des valeurs largement partagées par les *motoqueros* et attireraient (forgeraient) nombre d'esprits libertaires . Conversation avec Franco, *motoquero* le 1^{er} septembre 2004, (de Gracia, 2009). Cet « esprit libertaire » se retrouve largement dans le premier syndicat dont se sont dotés les *motoqueros* : le SIMeCa, autogestionnaire et « classiste ». Nous détaillons ailleurs cette syndicalisation (par exemple : de Gracia, 2010).

5. D'ailleurs, les premiers mouvements de *piqueteros*, notamment celui de la banlieue de Solano, vont devoir s'attaquer en premier lieu à cette « foi » en la réussite personnelle qu'a réussit à inculquer aux argentins le ménémisme.

org.ar). L'immense majorité de ces agences fonctionnent dans l'illégalité la plus totale, ce qui n'empêche pas le fait qu'elles soient reconnues comme interlocutrices par les instances officielles. Une boutade que les membres du syndicat SIMECa ont l'habitude d'exprimer illustre parfaitement bien cette réalité ambiguë : « *le fonctionnaire leur refusant tout visibilité sera le premier à commander une pizza livrée par un coursier exerçant illégalement sa profession* » (de Gracia, 2009).

Aujourd'hui, le travail de coursier consiste toujours à transporter d'un point A à un point B toutes sortes de (menus) objets : billets d'avions, contrats, colis, lettres voire pièces automobiles ou sandwiches. Mais, l'originalité, pour la ville de Buenos Aires, est qu'une large partie (70% selon le SIMECa) de ces transactions s'effectuent dans le *Microcentro*, soit le poumon financier et en partie touristique de la ville : ainsi, l'immense majorité des institutions et des entreprises importantes d'Argentine utilisent les services de travailleurs dont elle connaissent pertinemment leur appartenance au secteur « informel » sans en éprouver grand gêne. Ceci illustre parfaitement ce que le sociologue Osvaldo Battistini disait de l'Etat argentin, à savoir que « *ce qui se passe à l'intérieur des entreprises n'est plus un problème public* » (Cago, 2006).

6. Le gouvernement argentin, à travers l'INDEC, n'en reconnaissait que moins de 4 000 pour la même année et plus de 97 000 blessés pour tout le pays.

7. Cette révision à la baisse s'explique simplement par le fait que le système syndical argentin -datant du premier péronisme des années 40-, octroie la représentativité syndicale à une seule centrale qui, dès lors, bénéficie du double système de *closed shop* (littéralement, « la boutique fermée », autrement dit, le contrôle de l'embauche) et du *chek off* (le prélèvement des cotisations à la source) lui permettant de constituer des œuvres sociales gigantesques constituant autant de sources de revenus pour les directions syndicales (de Gracia, 2010).

2- Conditions de travail des *fleteros*

La profession n'étant pas reconnue par l'administration, il est bien sûr assez difficile de s'appuyer sur des informations fiables pour estimer le nombre de *fleteros*, les salaires moyens ou encore le nombre d'accidentés. Quelques sociologues ont tenté de faire des recherches sur le nombre d'accidents de travail, mais ils doivent se borner à faire le tour des hôpitaux et à noter le nombre d'accidentés en moto, accidentés de la circulation au nombre desquels sont officiellement rangés les *fleteros* dans la mesure où leur profession n'existe pas d'un point de vue légal. Au début des années 2000, le système public de santé soignait chaque année près de mille motards et la police de Buenos Aires faisait état de 663 cas d'accidents enregistrés dans lesquels étaient acteurs des motocyclistes (Aranda, 2004). Plus actuels, les chiffres de 2007 de l'ISEV (*Instituto de Seguridad y Educación Vial*) établissent le taux de la mortalité routière à 28,5 décès pour 100 000 habitants – contre 8,7 pour la France – soit à peu près 11 400 morts chaque année pour un pays peuplé de 40 millions d'habitants⁶. Le SIMECa avance de son côté le chiffre de huit morts par mois parmi les *fleteros* et le fait que tout coursier ayant plus de sept ans d'expérience a forcément perdu un de ces collègues, victime d'un accident de travail (de Gracia, 2009). En 2006, les syndicalistes du SIMECa estimaient le nombre de *fleteros* à 100 000 pour tout le pays – entre 50 et 60 000 pour la capitale dont plus de 90% exerçaient un travail non déclaré (de Gracia, 2009). Aujourd'hui, alors que la reconnaissance de la profession se met sur pied (de Gracia 2010), les médias révisent à la baisse leur nombre en les évaluant à 25 000 pour toute l'Argentine (Martín, 2009)⁷.

Au-delà des chiffres, il faut reconnaître l'importance d'un secteur mobilisant plusieurs dizaines de milliers de personnes œuvrant dans des

conditions que certains nomment « *infrahumaines* » – ainsi que nous le confiait un *fletero* en 2004. En tant que travailleurs non déclarés, les *fleteros* ne bénéficient d'aucune sorte de couverture, mutuelle, retraite, congés (maternité pour les rares femmes ou autre type de congés), chômage, etc. Bien évidemment, il n'existe pas de salaire minimum puisque les *fleteros* sont payés à la course, facturée en moyenne 5 pesos⁸ et dont l'*agenciero* récupère entre 40 et 70%. Ce prélèvement contraint les coursiers à rester disponible parfois plus de quatorze heures par jours⁹ et, dans de nombreux cas, une fois la nuit tombée, à cumuler un travail de *delivery*¹⁰. On en recensait plus de 4 000 à Buenos Aires en 2004. D'ailleurs, certains n'atteignent jamais le minimum vital nommé en Argentine, « *la Canasta básica* » (littéralement, le « panier de base »).¹¹ Car, en plus de ce que prélèvent leurs employeurs sur chaque course, les *fleteros* doivent financer eux-mêmes les *gastos operativos* – les divers frais de fonctionnement que sont le carburant, le *handi* (téléphone portable, indispensable pour obtenir plus de voyages), casque, vêtements (dont ceux de pluie), gants, bâche de protection de la moto, tendeurs élastiques pour maintenir les colis... jusqu'aux feuilles de facturation. En 2010¹², les syndicalistes du SIMeCa estiment la consommation quotidienne d'essence entre 15 et 20 pesos et l'achat d'un « bon casque » à 400 pesos. Pour ces raisons, beaucoup de coursiers conduisent vite et ne prennent jamais le temps d'enfiler leurs casques : toute personne ayant déjà tenté l'expérience de passer un casque de moto peut imaginer la perte de temps que cela constitue lorsque les courses doivent être enchaînées le plus rapidement possible – alors que l'Argentine est un pays bénéficiant d'un des taux de mortalité routière les plus élevés d'Amérique Latine. Encore faut-il ajouter à cela le fait que les *fleteros* sont des professionnels surexposés aux dangers de la route d'autant plus fragilisés que l'état général de leurs motos est passablement mauvais faute de moyens pour les entretenir.

Du point de vue des conditions de travail, le *monotributo* représente une question importante. Créé dans les années 1990 sous la présidence de Menem, le *monotributo* fait partie d'une des mesures de réforme des impôts prises à cette période. Auparavant, le système d'imposition argentin avait toujours fonctionné sur un mode « tiers-mondiste », sans réelle stratégie d'imposition telle qu'on peut la constater par exemple en France où la « *part des usagers particuliers respectant leurs obligations en matière d'impôts sur le revenu (DGI)* » atteignait 98% en 2008¹³. Ainsi, excepté l'impôt sur la valeur ajoutée, l'impôt en Argentine servait surtout à remplir ponctuellement les caisses de l'État afin de payer la dette ou à financer tel ou tel projet. Cependant, les petits commerçants avaient à payer une importante somme d'impôts dont la TVA mais aussi l'impôt sur les bénéfiques, les cotisations retraite ou des taxes pour financer plusieurs œuvres sociales. Afin de faciliter le travail administratif et de ne faire payer plus qu'une seule taxe, le gouvernement Menem de l'époque a mis en place le *monotributo*. Ce dernier impôt, destiné aux entrepreneurs individuels, était donc censé remplacer tous les autres, y compris les cotisations retraites. Etant donné que la somme à payer dans le cadre du *monotributo* n'était pas très élevée et la mesure somme toute assez récente, de légitimes doutes se posent quant à son efficacité réelle pour payer, par exemple, lesdites retraites. Le même problème se pose pour les œuvres sociales. Sur ce dernier point,

8. Au début de l'année 2005, 1 euro s'échangeait contre 3,9 pesos, aujourd'hui, 1 euro s'échange contre un peu plus de 5 pesos.

9. Taux horaire n'ayant rien d'exceptionnel d'ailleurs pour la population « occupée » argentine dont 39% travaille 12 heures par jour (Cago, 2006).

10. C'est-à-dire, livreur : de pizzas, d'*empanadas* – sorte de beignets farcis –, de films pour des vidéoclubs...

11. Ce panier se divise en *Canasta básica alimentaria* (CBA- « panier de base alimentaire ») et *Canasta básica total* (CBT- « panier de base total »). C'est l'INDEC qui la calcule, la CBA étant la somme des « *nécessités normatives indispensables en kilocalories et en protéines pour qu'un homme âgé de 30 à 59 ans, d'activité modérée couvre ces nécessités pendant un mois.* » (de Gracia, 2009)

12. Sur le site : <http://simecaenlucha.blogspot.com>

13. <http://alize.finances.gouv.fr/modernisation/feuilleteroute/chantier4.htm>.

notons que dans le cadre salarial, l'employé doit verser 3% de son salaire aux œuvres quand son patron en reverse 6%. Dans le cadre du *monotributo*, la personne qui y est assujettie se doit de reverser un pourcentage de l'ordre de 3% soit, pour une moyenne de 600 pesos, 20 qui iraient aux œuvres sociales... L'autre particularité du *monotributo* qui nous intéresse plus spécifiquement dans le cas des *fleteros*, est qu'il fait passer n'importe quelle personne se déclarant sous ce statut –et sans plus de vérification– dans la catégorie des entrepreneurs individuels. Entrepreneurs individuels dont personne ne se charge de payer les frais d'accident, de maladie, de cotisations retraite ou de congés.

Au début des années 2000, l'État Argentin a d'ailleurs « embauché » un nombre important de personnes sous ce statut. Près de 50% de l'effectif serait désormais contractuel avec comme statut celui de « sous-traitant individuel » accomplissant une tâche déterminée pour l'État. Ceci souligne que les *fleteros* ne sont pas les seuls concernés par une tendance à l'« informalisation » (Rodríguez, 2008).

On comprendra que les patrons d'agence aient vite perçu l'intérêt qu'ils pouvaient tirer d'une telle disposition et aient *de facto* obligé tous les *fleteros* à s'inscrire sous le statut de *monotributista*. Cette précaution permet aux *agencieros*, notamment en cas d'accident, d'arguer de la qualité de *monotributista* à l'encontre du *fletero* qui chercherait à se faire payer par son employeur des frais médicaux, voire de ne pas avoir à répondre des conditions de sécurité ou de salubrité dont sont victimes ses « faux-vrais » salariés –puisqu'ils sont considérés comme travailleurs indépendants. Notons ce témoignage à titre d'illustration : quand le *motoquero* Jorge Rodas est heurté par une voiture, le vendredi 1^{er} mars 2002 « [son employeur, Adrian Ríos] arrive sur le lieu de l'accident et se charge en premier de lui enlever son sac et son téléphone portable, afin qu'il n'y ait aucune preuve que Jorge travaillait pour lui. Jorge fut transféré à l'Hôpital Fernandez sans que le patron n'avise la famille. Au fil des heures, sa mère et sa sœur, préoccupées par son absence décident finalement d'appeler Jorge sur le portable qu'il utilisait pour travailler. Ríos leur répondit en leur mentant sur l'état de Jorge, leur disant qu'il avait eu un accident mineur et qu'il ne souffrait que de « quelques écorchures » (...). Notre compagnon meurt le dimanche. Le lundi, le patron envoya un télégramme précisant qu'il ne connaissait pas Jorge Rodas. »

Au final, on l'aura compris, le *monotributo*, à l'instar du statut d'auto-entrepreneur, est une forme d'externalisation forcée dans la mesure où le salarié n'est pas embauché s'il n'accepte pas ce statut¹⁴. Notons tout de même que le *Monotributo* a fait l'objet de détournement de la part des *fleteros* eux-mêmes, notamment à travers ce que nous nommerons une forme de « coopérative déguisée » : soit plusieurs messagers qui travaillent en commun sur la déclaration de *monotributista* d'une seule et même personne.

Les *fleteros* vivent donc une condition parasalariale faite d'asservissement, de précarité et « d'auto-exploitation ». Cette condition parasalariale est souvent dégradée par un éventail de mesquineries quotidiennes que nous détaillons ailleurs (de Gracia 2009) et par le fait que la multiplicité des

14. Pour terminer sur cette mesure fiscale, bornons nous à préciser que la France vient donc de se doter d'une mesure assez similaire avec le statut d'auto-entrepreneur –en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2009– dont l'absence de cotisation retraite ou chômage, de congé maternité pour les femmes, parentaux pour les hommes, l'absence de vacances ou de mutuelle... fait très clairement penser au *monotributo*. D'autant plus qu'on nous a rapporté directement des formes de « chantage » à l'auto-entrepreneur : l'employeur incitant fortement le futur embauché à devenir « auto-entrepreneur » avant de briguer le poste donc, à devenir sous-traitant et à abdiquer sur son statut d'employé.

agences suppose une multiplicité de pratiques : ainsi, certaines payent des vacances ou *el aguinaldo*¹⁵ à ce qu'il faut bien appeler des « salariés » que, parfois même, elles déclarent. L'hétérogénéité des situations affaiblit d'autant toute démarche syndicale « localiste » et oblige à poser des revendications généralistes. Ainsi, les trois grandes revendications du SIMeCa sont (1) la lutte pour le *blanqueo* (la légalisation des *fleteros* comme profession), (2) la réduction du nombre de morts sur la route ; (3) la suppression du *monotributo* pour les coursiers.

3- La plainte de l'artisan salarié

Cependant, la véritable originalité du système auxquels sont soumis les *fleteros* vient du fait qu'ils sont tout autant captifs de leur clientèle que de leur hiérarchie. Bien sûr, toute entreprise se positionne sur un marché qu'elle espère porteur afin de pouvoir écouler sa marchandise et réaliser des bénéfices. A cela s'ajoute la croyance libérale que plus grande est la flexibilité et la liberté d'entreprendre des entrepreneurs (selon la vision schumpetérienne) plus ils réussiront. Dans cette perspective, les charges sociales ou un système de sécurité sociale ne peuvent que réduire l'efficacité du modèle économique.

Ce marché imaginaire existe, il s'agit des agences de *flete* argentines. Non déclarées, donc non soumises aux charges sociales, aux impôts ou encore au code du travail, sans contrat de travail donc sans limitation ni contrainte d'embauche, sans indemnités de licenciement éventuelles, sans représentation syndicale officielle, sans salaire minimum imposé, sans mutuelles auxquelles cotiser, sans congés, chômage, congés parentaux ou congés maladies à payer, etc. L'entrepreneur a ainsi toute latitude pour faire comme il l'entend, pour embaucher ou débaucher, ce qui est censé permettre au *fleteros* de pouvoir retrouver un travail mieux payé s'il n'est pas satisfait des conditions dans telle ou telle agence. Par ailleurs, l'entrepreneur social et/ou paternaliste peut à loisir investir ses bénéfices dans l'amélioration des conditions de vie de ses employés – quand, bien sûr, ceux-ci ne sont pas déclarés en tant qu'entrepreneurs individuels via le *monotributo*.

Et s'il venait à l'idée aux *motoqueros* de tenter de s'émanciper de leurs hiérarchies, ils devraient pouvoir – en vertu du droit à la libre entreprise – avoir la possibilité de fonder une coopérative afin de gérer par eux-mêmes les risques inhérents au statut d'« entrepreneur aventurier ». Or, il faut constater que laisser les travailleurs s'auto-organiser, a fortiori sous la forme de coopératives (de Gracia, 2009), n'est pas du goût des entreprises constituant la clientèle des agences de coursiers qui, dans leur grande majorité, appliquent les mêmes « recettes » que ces agences et boycottent de telles expériences lorsqu'elles se présentent. Se faisant, elle affichent ce que nous comprenons comme une forme de solidarité avec le patronat des coursiers.

La concurrence fait rage dans le monde des *motoqueros* et il n'est pas difficile pour les entreprises devant utiliser les services de telles agences de passer de l'une à l'autre. Le cas se pose d'autant plus lorsque des accords illicites et illégaux sont passés entre les *agencieros* et les donneurs d'ordre de ces derniers. Ainsi que nous le confiait un *motoquero*, les pratiques de surfacturation des courses – afin de récupérer la différence entre le coût réel et le coût facturé sur les fonds de l'entreprise – sont monnaie courante. On peut également imaginer (mais il s'agit là d'une hypothèse personnelle) que les entreprises fassent passer des marchandises illégales aux coursiers... Ce sont autant de pratiques nécessitant discrétion et centralisation des décisions : il y a peu de chances que dans le cas de coopératives de telles pratiques n'aient pas été soumises à approbation collective, voire à dénonciation sur la place publique. Une bonne partie des entreprises clientes d'agences récupérées et transformées en coopératives ont sans aucun doute décidé de changer d'agence afin de préserver la discrétion de ce type de transactions. Cependant, n'excluons pas le simple réflexe « de classe » propre au patronat¹⁶. Ainsi, lorsque les clients se font rares, les coopératives ont mis la clé sous la porte. Une seule coopérative de *motoqueros* fonctionnait encore en 2004, employant une vingtaine de travailleurs, sur plus de 50 000... Mais cette coopérative était largement tributaire pour son carnet d'adresses d'autres coopératives à l'esprit sans doute plus solidaires que les autres entreprises¹⁷. La coopérative s'était ainsi vu attribuer un local par l'Institut mobilisateur de fonds culturels – d'obédience communiste : une des structures coopératives la plus ancienne et importante du pays, créancière par ailleurs d'un certain nombre d'entreprises récupérées.

16. Le milliardaire Warren Buffet n'a-t-il pas déclaré le 26 novembre 2006, lors d'un entretien avec le journaliste Ben Stein du New York Times : « *There's class warfare, all right, but it's my class, the rich class, that's making war, and we're winning* ». Interview disponible à l'adresse suivante :

http://www.nytimes.com/2006/11/26/business/yourmoney/26every.html?_r=1&ex=1165554000&en=02ed48ae1473efe0&ei=5070

17. Y compris certaines autres coopératives dont l'histoire particulière en Argentine ne préjuge pas d'un engagement social ou économique plus prononcé.

La situation est encore pire en dehors de la capitale puisque ce sont souvent des particuliers qui font appel aux *motoqueros*, pour de toutes petites courses (une bouteille de lait, du pain...). Or, ces particuliers ont à la fois intégré le discours dominant libéral et compris la dépendance dans laquelle se retrouvent les coursiers face à eux. Ainsi, s'il venait à l'esprit d'un de ces particuliers de ne plus vouloir payer le prix annoncé, le *motoquero* serait voué à perdre de l'argent ou à perdre une course. Sans compter que la démarche syndicale est d'autant plus délicate dans de telles circonstances que, dans le cadre de petites villes, les actions et revendications deviennent vite des actions et revendications menées – parfois littéralement – contre « ses propres voisins »...

L'histoire des *fleteros* est assez représentative de celle d'une profession bénéficiant de conditions de travail confortables mais peu valorisée symboliquement trente ans en arrière – notamment parce que ne faisant pas partie d'un secteur industriel fondamental dans la mythologie et l'imaginaire argentin – ayant beaucoup perdu de sa superbe avec le train des restructurations et privatisations de la décennie menémiste.

Ce manque de reconnaissance en termes de capital symbolique s'est inversé un temps, notamment via la combativité du SIMeCa et l'action conjointe de centaines de *fleteros* dans le cadre du mouvement insurrectionnel de décembre 2001. Cette participation massive d'une profession qui

a le plus pâtie de la répression d'alors (les *fleteros* déplorent le plus grand nombre de morts lors de ces journées) leur a valu le surnom de « cavalerie du peuple » et permis d'obtenir que le 20 décembre soit désormais reconnue comme journée férié pour eux. Ce sursaut symbolique a même encouragé certains secteurs de la gauche révolutionnaire à voir dans cette population une forme d'avant-garde et a largement contribué à l'apparition sur la scène sociale et politique argentine de la « question *fletera* ».

Avec l'accès au pouvoir du kirchnérisme depuis 2003, un autre secteur syndical, ASIMM, – moins turbulent que le SIMeCa –, s'est constitué et a bénéficié de l'appui de la CGT argentine pour l'obtention de la représentativité syndicale, qui lui a été octroyé en juillet 2009. Gageons que l'ancrage de ce syndicat dans une vision sociétale et syndicale péroniste n'ira sans doute pas sans poser de réels problèmes aux *fleteros* avec notamment l'apparition d'une bureaucratie pour le moment inexistante. Cependant, cette obtention de reconnaissance marque le début d'une normalisation certainement positive pour l'ensemble de la profession même si le chemin encore à parcourir sera sans doute riche en luttes. En revanche, le statut symbolique des *fleteros* risque d'évoluer encore, pour les plus radicaux d'entre eux, vers une simple force d'appoint du syndicalisme révolutionnaire tout en constituant un précédent notable pour d'autres secteurs de l'économie informelle (notamment les travailleurs boliviens du textile représentant en Argentine des centaines de milliers de personnes) dans leur processus de revendication et de syndicalisation.

BIBLIOGRAPHIE

- ARANDA D. (2004), « Treinta días para ponerse el casco », in *Página 12*, 6 février.
<http://www.pagina12.com.ar/diario/sociedad/3-31181-2004-02-06.html>.
- BOISARD S. et HEREDIA M. (2010), « Laboratoire de la mondialisation économique. Regards croisés sur les dictatures argentine et chilienne des années 1970 », in *Vingtième Siècle - revue d'histoire*, n° de janvier-mars, pp.109-125. ISBN 978-2-7246-3168-5. ISSN 0294-1759.
- CAGO V (2006), « Argentine : travail esclave et surexploitation », in revue *RISAL*, le 1^{er} août .
<http://risal.collectifs.net/spip.php?article1822>.
- CGT, organe officiel de la CGT dite CGT des Argentins, dirigée par Raymundo Ongaro (1968), premier Mai, numéro 1. <http://www.cgtagentinos.org/>
- MARTÍN M. (2009), « Ahora Moyano también anda en moto » in *Crítica de la Argentina*, 31 août.
<http://criticadigital.com/impres/index.php?secc=nota&nid=30000>
- DE GRACIA G. (2009), *Persistence des pratiques horizontales en République Argentine de 1857 à nos jours*, Thèse d'anthropologie sous la direction de Jean-Luc Chevanne, Université Paris 8 St Denis.
- DE GRACIA G. (2010), « Renforcement de la bureaucratie syndicale dans l'économie informelle ? » in *Chroniques internationales de l'IRES*, janvier 2010, n°122. ISSN 1285-087X.
- PREVOT SCHAPIRA M. et MERKLEN D. (2002), « Argentine : année zéro ? Introduction : sortir de la crise ou la difficulté de constituer l'Argentine d'aujourd'hui en objet de recherche. », in *L'Ordinaire Latino-américain*, avril-juin, n° 188.
- RODRÍGUEZ M. (2008), « Motoqueros, una nueva de la contracultura post 2001 », in *Noticias Urbanas*, 5 juin, n° 139. http://www.noticiasurbanas.com.ar/info_item.shtml?sh_itm=acb5f7a02bd0155dce26d4148a0562ed
- SOLANAS F. E. (2003), *Memoria del Saqueo*, CineSur, 120 minutes.
- SCHAERER L. (2010), « Pauvreté, travail esclavagiste et tuberculose », in *A l'Encontre*, 8 janvier.
http://www.alencontre.org/Argentine/ArgSchaerer01_10.html
- ZIBECCHI R. (2005), « L'Argentine après le « défaut » : reconstruire l'Etat », in revue *RISAL*, 10 mai.
<http://risal.collectifs.net/spip.php?article1367>.

Entre travail « formel » et « informel » : la législation du travail et sa mise en pratique dans le secteur de l'emploi domestique dans la ville de Buenos Aires

Ania Tizziani I *

* Chercheuse du CONICET (Consejo Nacional de Investigaciones Científicas y Técnicas) à la Universidad Nacional de General Sarmiento en Argentine, chercheuse associée à l'UMR 201 « Développement et sociétés », IRD-Université Paris I.

E-mail : atizziani@ungs.edu.ar
La première partie de cet article a été présentée dans la journée d'études « Inégalités et informalités dans les Amériques » qui a eu lieu à l'Université Toulouse – Le Mirail, le 11 mars 2009. Je remercie vivement Bruno Lautier et Gabriel Kessler pour leurs suggestions. Je remercie également les évaluateurs et coordinateurs de ce dossier pour leurs commentaires, qui ont beaucoup contribué à améliorer ce texte.

1. Les réflexions qui suivent sont le résultat d'un travail de terrain réalisé à la ville de Buenos Aires entre juillet 2008 et octobre 2009. Ce travail de terrain a été principalement effectué dans l'un des syndicats les plus importants d'employés domestiques de la ville : UPACP (*Unión de Personal Auxiliar de Casas Particulares*), qui compte, selon les données du Ministère du Travail, 3 500 affiliés. Nous avons réalisé des entretiens avec les responsables et les affiliées, ainsi que des observations des salles d'attente et des activités du syndicat. Dans le but d'accéder à divers profils d'employées domestiques, nous avons également réalisé des entretiens avec des travailleuses qui participent dans d'autres organisations qui interviennent dans le secteur (*Sindicato de Trabajadores del Hogar y Asociación Santa Marta*) ainsi que des observations

Résumé : *L'emploi domestique constitue l'une des principales formes d'emploi féminin urbain en Amérique Latine. En Argentine, comme dans d'autres pays de la région, il s'est historiquement caractérisé par le poids élevé de l'informalité. Or, depuis presque une décennie, le secteur connaît d'importantes transformations. En 2000, le Parlement décrète une nouvelle régulation étatique des activités liées à ce secteur, qui implique l'élargissement des possibilités d'accès aux droits sociaux pour les travailleuses. En 2006, le gouvernement met en place un programme de formalisation de l'emploi qui entraîne, selon les chiffres officiels, une augmentation importante de l'emploi enregistré. L'objectif de cet article est d'analyser les effets de ces transformations sur l'expérience de travail des employées domestiques. Sur la base d'une étude qualitative, nous examinerons les aspects les plus importants de la législation du travail concernant l'emploi domestique, pour ensuite analyser ses diverses significations et appropriations de la part des travailleuses.*

Mots clés : *Argentine, emploi domestique, informalité, régularisation de l'emploi.*

L'emploi domestique constitue l'une des principales sources d'emploi féminin urbain en Amérique latine. En Argentine, cette forme d'emploi regroupe, pour l'année 2006, plus de 18% des femmes occupées, ce qui représente presque un million de travailleuses (OIT, 2009 : 6). Comme dans d'autres pays de la région, ce secteur d'activité se caractérise historiquement par le fait d'être exercé majoritairement en dehors de tout cadre légal. En effet, l'emploi domestique présente un niveau d'informalité qui se trouve parmi les plus élevés du marché du travail argentin, et qui s'est accru notamment pendant les 20 dernières années. En 2003, 96% des femmes employées dans le secteur n'étaient pas déclarées aux organismes de la sécurité sociale et l'accès à d'autres avantages sociaux était réservé à un pourcentage très réduit. D'autres données suggèrent, par ailleurs, qu'il ne s'agit pas d'une situation due à la volonté des travailleuses. D'après une enquête effectuée dans la province de Buenos Aires en 2005, 98% des employées domestiques interviewées affirmaient se trouver dans une situation irrégulière « parce que leur patron n'acceptait pas de les employer autrement » (BM, MTEySS : 73).

Or, pendant la dernière décennie, l'emploi domestique a connu de profondes transformations, concernant notamment la régulation étatique. En 2000, le parlement a dicté de nouvelles lois de protection sociale,

lesquelles élargissent les possibilités d'accès à des prestations de santé et de retraite pour les travailleuses du secteur. Au début de l'année 2006, le Ministère du Travail (MTEySS) et l'Administration Fédérale de Ressources Publiques (AFIP) ont mis en œuvre un programme de régularisation du travail domestique rémunéré qui s'est traduit, selon les chiffres officiels, par une croissance accélérée de l'emploi formel dans le secteur.

L'objectif de cet article est d'analyser les effets de ces transformations de la régulation étatique sur l'expérience de travail des employées domestiques, étudiés à partir de données qualitatives. Nous examinerons, dans une première partie, les aspects les plus importants de la législation spécifique qui régule le secteur et les caractéristiques du programme de formalisation mis en place par les organismes publics. Nous analyserons, dans une deuxième partie, les diverses significations et appropriations de cette législation par les travailleuses du secteur, dans la gestion quotidienne de leurs activités et de leurs relations avec les employeurs¹.

Nous verrons que, en raison des caractéristiques de la législation qui régule le secteur, les effets de ce processus de formalisation sont profondément ambigus: en ce qui concerne sa portée – la proportion de travailleuses qui peuvent accéder à la formalisation – d'une part; en ce qui a trait aux droits et protections sociales qu'elle stipule, d'autre part. Dans ce contexte, il est possible de constater une multiplicité de formes d'imbrication des pratiques « formelles » et « informelles », à travers la coexistence d'un cadre légal très spécifique et des pratiques diverses de contournement, d'usages partiels et d'adaptations particulières de cette législation du travail.

I- L'emploi domestique et la législation du travail

L'emploi domestique constitue, en Argentine comme dans la plupart des pays de la région, un secteur fortement féminisé: les femmes représentent 98% de la population occupée dans ces activités. Selon les données du Ministère du Travail, il s'agit d'une population qui dispose d'un niveau d'éducation significativement moins élevé que la moyenne de la population active féminine. Ces femmes proviennent majoritairement des secteurs définis comme étant pauvres ou « indigents »². Le niveau des salaires est l'un des plus bas du marché du travail, et place les employées domestiques parmi les groupes ayant les plus bas niveaux de revenus individuels: 43% se trouvent dans le premier quintile de revenus et 71% entre le premier et le deuxième quintile (MTESS, 2005 : 18). Les migrantes sont nettement plus nombreuses parmi les employées domestiques que pour l'ensemble des salariées: 40% des travailleuses du secteur sont migrantes, dont 28% originaires d'une autre province argentine et un 12% d'un autre pays (MTEySS, 2005). Dans le cas des migrantes provenant d'un autre pays, la plupart sont originaires de pays limitrophes – le Paraguay en particulier – et plus récemment du Pérou³. Il ne s'agit cependant pas de migrations récentes puisque 96% des employées domestiques ont plus de 5 ans de résidence dans la localité où elles habitent au moment de la réalisation de l'enquête (MTEySS, 2005 : 7).

et des entretiens informels dans différentes squares et jardins publics de la ville, où nous avons rencontré des employées qui ont (parmi d'autres tâches) celle de garder des enfants.

2. Selon les statistiques officielles, ces secteurs correspondent à l'ensemble de foyers dont le revenu se situe en dessous d'un « seuil d'indigence », déterminé en fonction d'un panier de consommation minimale qui se limite à des biens alimentaires. Dans le cas de la pauvreté, le seuil est déterminé par rapport à un panier qui inclut d'autres biens et services non alimentaires (habillement, transport, éducation, santé, etc.). Voir www.indec.mecon.ar

3. Les femmes provenant de ces deux pays représentaient, en 2001, presque 70% des employées domestiques migrantes (Ceriani et al., 2009, p. 150)..

En ce qui concerne la situation de travail, entre 75 et 80% des employées domestiques travaillent en 2004 pour un seul employeur et la majorité le fait selon la modalité « externe » (non logé au domicile de l'employeur). En effet, selon le Ministère du Travail, la proportion d'employées domestiques « à demeure » s'est fortement réduite pendant les dernières décennies et ne représente en 2005 que 6% des femmes occupées dans le secteur. Ces données qui permettent de caractériser les situations de travail semblent néanmoins peu fiables. Elles se contredisent, en effet, avec d'autres données fournies par le MTEySS, selon lesquelles 26% des employées domestiques travaillent « à demeure »⁴. Cette estimation semble plus proche de la proportion que l'on trouve dans d'autres pays de la région : l'emploi « à demeure » représente, par exemple, 30% au Brésil en 2006 (Vidal, 2007) et 20% au Chili en 2002 selon l'INE (*Instituto Nacional de Estadísticas*).

Les employées domestiques sont l'une des catégories de travailleurs dont l'activité est exclue des lois générales du travail et régie par un statut spécifique⁵. Les dénommés « statuts professionnels » se proposent d'établir un régime particulier pour les activités qui, en raison de leurs spécificités, ne peuvent être complètement régulées par la législation générale du travail. Le premier cadre légal du secteur dans le pays - *Estatuto del Servicio Doméstico* - a été dicté en 1956. En soulignant les traits particuliers que présente l'emploi domestique, cette norme se propose « d'adapter les principes généraux de la législation sociale aux intérêts délicats qui entrent en jeu » dans les activités du secteur⁶.

La majorité des études disponibles sur ce secteur d'activité souligne le retard que présente cette législation spécifique par rapport au cadre général des lois du travail, en termes du niveau de protection qu'il stipule pour les travailleurs. Cette législation définit, dès son premier article, que son application est effective pour « les relations de travail que les employés, hommes et femmes, établissent au sein de la vie domestique, qui n'entraînent pas pour l'employeur un gain ou un bénéfice économique ». Cette définition du travail domestique rémunéré s'articule autour du lieu où il s'exerce, lieu qui lui confère sa particularité et entraîne son traitement spécifique par la législation du travail. Il s'agit en réalité d'une double définition, à la fois spatiale et fonctionnelle : son développement au sein du domicile privé de l'employeur, à des fins non lucratives.

Selon cette norme, sont considérés comme salariés dans l'emploi domestique tous les employés « à demeure » ou ceux qui travaillent au moins quatre heures par jour, quatre jours par semaine pour le même employeur. Ce cadre légal règle les contributions patronales à la sécurité sociale et établit le droit aux vacances et à des étrennes annuelles. Il régule également les congés maladie, le préavis de licenciement et l'indemnisation en cas de licenciement injustifié, qui sont néanmoins inférieurs si l'on les compare à ceux accordés aux travailleurs inclus dans le cadre général de la législation du travail⁷.

Les salaires des différentes catégories de travailleurs domestiques⁸ sont fixés par des réglementations du Ministère du Travail et suivent, en géné-

4. Ce chiffre a été fourni par des fonctionnaires du Ministère du Travail, cités dans l'article « Empleadas con mas derechos », Página 12, 9 mars 2010.

5. La *Ley de Contrato de Trabajo* (Loi du contrat de travail) constitue la colonne vertébrale du droit du travail argentin. Elle détermine explicitement que ses dispositions ne peuvent être appliquées aux employés publics (nationaux ou municipaux), aux travailleurs ruraux et domestiques.

6. "*Estatuto del Servicio Doméstico*", Décret-Loi n° 326, Boletín Oficial, 20 janvier 1956. Le Décret ajoute que cette législation doit « assurer le maintien d'un esprit de respect réciproque et d'harmonie, articulant les intérêts des employées et des employeurs, au profit du travailleur, de l'exercice des droits des maîtresses de maison et de la tranquillité de la vie domestique ».

7. Trente jours de congés maladies contre trois mois/ un an pour les travailleurs régis par les lois générales du travail; un préavis de cinq à dix jours en cas de licenciement au lieu d'un à deux mois dans le régime général; indemnisation d'un demi salaire pour chaque année de travail au lieu d'un mois dans le cas des travailleurs inclus dans les lois du contrat de travail (Vázquez Vialard, 2003, p. 22).

8. La législation définit cinq catégories d'employés domestiques, selon les modalités de l'emploi (résidentielle ou externe) et le degré de spécialisation des tâches réalisées.

ral avec un certain retard, l'évolution du salaire minimum⁹. La dernière augmentation des salaires des travailleuses domestiques a eu lieu à la fin de l'année 2009. Celle-ci a fixé le salaire des catégories non spécialisées d'employées qui travaillent dans des modalités externes – qui sont les plus nombreuses – à 1 300 pesos pour une journée de travail de 8 heures. Ce salaire se situe en dessous du salaire minimum général, qui a été fixé à 1 500 pesos en janvier 2010. Dans le cas des employées qui résident au domicile de l'employeur, le salaire des catégories non spécialisées s'est situé au même niveau du salaire minimum puisqu'il a été fixé à 1 502 pesos¹⁰.

Les salariées du secteur ne sont pas couverts par les lois concernant les allocations familiales, et notamment par celles qui donnent droit au versement, à titre d'exemple, d'allocations lors du mariage, à la naissance et pendant la scolarisation des enfants pour les salariés dont le salaire ne dépasse pas un certain plafond¹¹. Les employées domestiques ne disposent ni d'allocation chômage en cas de licenciement, même si elles ont travaillé précédemment dans un emploi déclaré, ni de congé maternité ; elles ne bénéficient pas non plus d'une indemnisation en cas d'un accident de travail. De même, la législation ne fixe pas une durée maximale d'heures de travail mais une durée minimale de repos pour les employées qui sont hébergées par leur employeur : elles ont droit à un repos nocturne de 9 heures consécutives et à 3 heures de repos entre les activités du matin et celles de l'après-midi. Ainsi, la durée de la journée de travail peut être de 12 heures avec un repos hebdomadaire de 24hs. La semaine de travail des employées domestiques « à demeure » est, par loi, de 72 heures, et dépasse donc de 24 heures ce qu'établit le régime général pour le reste des travailleurs.

La portée de ce cadre légal qui régule l'emploi domestique reste cependant limitée. En effet, en fonction des situations de travail qui priment dans le secteur, seulement 47% des employées domestiques sont considérées comme salariées et donc concernées par cette réglementation¹². Les 53% restants correspondent aux travailleuses considérées comme indépendantes, qui doivent prendre en charge leurs propres contributions aux institutions de la sécurité sociale. Cette situation a subi des modifications en 2000 par le Régimen Especial de Seguridad Social para Empleados del Servicio Doméstico¹³. Cette nouvelle norme implique l'élargissement des possibilités d'accès aux prestations en matière de santé et de retraite pour les travailleuses « indépendantes » puisqu'elle établit le caractère obligatoire des contributions patronales pour les employées qui travaillent au moins 6 heures par semaine pour le même employeur. Cependant, elles continuent à être considérées comme des employées indépendantes et n'accèdent pas aux droits associés à la condition salariale. Toujours selon les données du Ministère du Travail, cette norme étend les possibilités d'accès aux prestations de la sécurité sociale à 90% des employées domestiques¹⁴. L'accès à ces prestations dépend néanmoins d'une contribution supplémentaire qui doit être versée par les employées.

La position des employées domestiques considérées comme indépendantes est profondément ambiguë dans le cadre de la législation qui régule le secteur. D'un côté, cette législation établit le caractère obliga-

9. Le salaire minimum concerne l'ensemble de travailleurs qui ne sont compris dans aucune convention collective du travail.

10. Pourtant, un pourcentage important de la population occupée (entre 30 et 50% selon différentes statistiques privées) avait, au cours de l'année 2009, un salaire inférieur au salaire minimum (Voir "Un 50% gana menos del salario mínimo", *La Nación*, 20 février 2010).

11. Celui-ci peut varier selon les régions du pays mais se situe généralement un peu au-dessus du salaire minimum.

12. Ce pourcentage correspond, selon les données du MTEySS, aux employées qui travaillent « à demeure » ou dans les modalités externes au moins quatre heures, quatre jours par semaine pour le même employeur.

13. Régime spécial de sécurité sociale pour les employés du service domestique Ley 25.239, décembre 1999.

14. Le 10% restant correspond aux employées qui travaillent moins de 6 heures par semaine pour le même employeur et qui sont soumises à un régime spécial adressé aux « petits contributeurs » (monotributistas).

15. D'après Antonio Vázquez Vialard, l'exclusion de toute régulation spécifique implique que cette relation relève du Code Civil comme norme générale commune (Vázquez Vialard, 2003, p. 22).

16. Les premières années qui ont suivi la profonde crise que le pays a connu en 2001, ont été marquées par une forte expansion économique, entraînant une amélioration des données sociales, qui s'exprime par la baisse du chômage, de la pauvreté et des inégalités qui avaient brutalement augmenté lors de la crise et au cours de la décennie précédente. Malgré ce contexte d'expansion, l'informalité du travail gardait une tendance croissante et atteignait des niveaux particulièrement élevés comparés aux niveaux historiquement enregistrés dans le pays: dès lors, d'après différents auteurs, elle se présente comme un trait constitutif du marché du travail argentin, représentant environ la moitié de l'emploi urbain (voir Beccaria, 2006 et Pock – Lorenzetti, 2007). Dans ce contexte, le programme de régularisation de l'emploi domestique manifestait la reconnaissance et le traitement, de la part du gouvernement, de ce qui apparaissait, tant dans la littérature académique que dans les discours politiques et de différents acteurs sociaux, comme l'une des principales problématiques sociales et économiques du pays (Estevez-Esper, 2009).

17. Un euro équivaut approximativement à 5 \$. En 2008, les salaires minimums étaient fixés à 1 273 pesos pour les employées « à demeure » et à 142 pour celles qui travaillent dans les modalités externes; les contributions à la sécurité sociale atteignaient 72 pesos.

toire des contributions patronales à la sécurité sociale. D'un autre côté, ces travailleuses n'ont pas accès aux protections et droits associés à la condition salariale: le niveau minimum des rémunérations n'est pas régulé, elles n'ont pas accès à des congés et à des vacances payés, aux préavis en cas de licenciement, aux étrennes annuelles et à d'autres bénéfices sociaux. Il s'agit d'une relation de travail qui reste en dehors de toute régulation spécifique puisqu'elle est exclue aussi bien des lois générales du travail que du statut professionnel¹⁵.

Bien que cette nouvelle législation de protection sociale implique l'élargissement des possibilités d'accès à certaines allocations de la protection sociale pour un plus grand nombre d'employées domestiques, elle exclut cette catégorie de travailleuses de la condition salariale et des garanties qui lui sont associées. Ce faisant, elle approfondit et généralise la logique qui sous-tend le statut professionnel, qui établit un standard minimum de protections pour les employées domestiques salariées, sans les incorporer pour autant à l'ensemble des garanties associées à la condition salariale. C'est ce que suggèrent la longueur de la journée de travail et les moindres bénéfices auxquels ces employées ont accès. Par ailleurs, l'une des catégories de travailleuses les plus défavorisées en termes du niveau de revenus, doit gérer avec ses propres moyens les risques associés à l'instabilité de l'emploi en raison de son exclusion de l'assurance chômage, des lois des accidents de travail ou des congés maternité. Ces caractéristiques spécifiques de la législation qui régule le secteur ont des conséquences significatives sur ses usages et sa mise en pratique par les employées et les employeurs du secteur.

« Formaliser » l'emploi domestique: quelques définitions

A la fin de l'année 2005, le MTEySS et l'AFIP ont mis en œuvre un programme de régularisation de l'emploi domestique, dans un contexte où la question de l'informalité commençait à se configurer comme une question sociale¹⁶. Celui-ci s'est basé sur trois stratégies principales: une vaste campagne de communication et de diffusion ; la simplification de l'inscription des travailleurs et la mise en place d'avantages économiques pour les employeurs. Ces derniers impliquent, concrètement, la possibilité de déduire des impôts les contributions à la sécurité sociale et la totalité du salaire de l'employée domestique, avec un plafond qui a été fixé à 9000 pesos en 2008¹⁷.

Selon les chiffres officiels récents, ce programme de formalisation a entraîné une croissance accélérée de l'emploi déclaré dans le secteur: celui-ci est passé de 5% en 2005 à presque 40% trois années plus tard. Fin 2008, près d'un million de femmes travaillaient dans l'emploi domestique, dont 424 000 seraient « formalisées » (Estevez-Esper, 2009 : 22). Or, que signifie concrètement « formaliser » dans le cadre du programme de régularisation en cours? Compter les employées domestiques régularisées signifie, selon l'AFIP, compter les travailleuses dont les employeurs ont fait au moins un paiement par an aux institutions de la sécurité sociale (AFIP,

2006, p. 5). Il nous intéresse d'examiner de plus près cette définition utilisée par cet organisme public. En effet, bien que la relation à la norme légale soit l'un des critères les plus significatifs (et les plus utilisés) pour différencier l'emploi « formel » et l'emploi « informel », il s'agit d'un critère problématique¹⁸.

En premier lieu, comme le signale Bruno Lautier, « le rapport à la loi n'est jamais univoque; un individu n'est jamais totalement dans ou hors la loi ». Le respect partiel des législations, la combinaison d'activités déclarées et non déclarées et la mobilité accélérée entre différents types d'activités constituent des situations qui rendent extrêmement difficile la différenciation nette des travailleurs « formels » et « informels » (Lautier, 2004 : 45). Nous verrons que ces situations d'emploi sont fréquentes dans le cas des employées interviewées, et contribuent à estomper les frontières entre ces deux catégories.

En deuxième lieu, la législation du travail est complexe et inclut en général de multiples aspects (impôts, sécurité sociale, conditions de travail, etc.). Dans le cas du programme de régularisation de l'emploi domestique, une définition de la « formalisation » basée uniquement sur l'inscription aux institutions de la sécurité sociale, semble insuffisante pour obtenir une caractérisation de la qualité de l'emploi dans le secteur. Bien que cette inscription implique l'accès à des prestations en matière de santé et de retraite – ce qui constitue une transformation importante –, elle n'informe guère sur la nature de la relation de travail, sur la perception d'autres bénéfices sociaux établis par le cadre légal ou sur le respect des réglementations des conditions de travail. Le programme de régularisation s'est limité à intervenir sur ces deux aspects, sans tenir compte d'autres éléments importants qui définissent l'expérience de travail dans un secteur largement dévalorisé.

Ces limitations sont même reconnues par les représentants des organismes publics chargés de la mise en place du programme. En effet, lors de la présentation d'un programme de formation professionnelle pour employées domestiques¹⁹, le secrétaire pour l'emploi du MTEySS, a affirmé qu'il s'agit « d'une campagne pour inclure les employées domestiques dans des programmes de formation qui leur permettent d'accéder dans l'avenir à d'autres emplois dans l'hôtellerie et la restauration, puisque ces emplois bénéficient d'un autre type de relation de travail, plus stable, qui s'effectue dans de meilleures conditions et avec des salaires plus élevés » (Argentina Municipal, fuente TELAM, 5/08/09). Il s'agit donc moins d'améliorer les conditions de travail dans les « services domestiques » que de promouvoir la mobilité vers d'autres types d'emplois, comme si la mauvaise qualité de l'emploi domestique était inhérente au secteur et donc immuable.

Toute législation, même lorsqu'elle est limitée et peu respectée, a cependant des effets significatifs sur le secteur qu'elle est censée réguler. Comme le signale Bruno Lautier, les activités informelles ne sont pas « en dehors » de la régulation étatique : même lorsque le non respect du droit est généralisé, ce dernier joue un rôle important, ne serait-ce que comme

18. L'emploi domestique a été historiquement mal intégré dans la vaste littérature consacrée à l'informalité dans les pays de l'Amérique latine. Certes, les employées domestiques ont été considérées comme informelles, dans ce sens que pour une grande majorité les relations de travail dans lesquelles elles s'insèrent ne répondent pas à un cadre légal. Pourtant, le fait d'être accompli dans des « foyers » et non pas dans des unités de production a exclu cette forme d'emploi d'une bonne partie des problématiques définies autour du « secteur informel » (sur ce sujet, voir en particulier Lautier, 2002). Des études plus récentes élargissent le concept d'informalité au-delà des approches qui le concevaient en termes d'un secteur délimité, pour y inclure diverses modalités d'insertion précaires dans le marché du travail, définies en fonction de divers facteurs et non pas uniquement en fonction du rapport au cadre légal (Voir particulièrement Pock – Lorenzetti, 2007).

19. Il s'agit d'un Plan de Capacitación y Empleo du MTEySS, spécifiquement adressés aux travailleuses du secteur.

une référence concernant les conditions de travail et salariales au sein d'une activité (Lautier, 2004 : 104). Nous nous centrerons, dans la partie suivante, sur l'analyse du rôle joué par la législation dans les discours que les employées domestiques construisent sur leurs expériences de travail.

2- La norme et sa mise en pratique dans l'univers complexe de l'emploi domestique

L'extension des possibilités d'accès à des prestations de santé et de retraite introduite par la nouvelle législation et le processus de formalisation de l'emploi observé au cours des dernières années sont souvent mis en avant par les acteurs impliqués dans le secteur. L'UPACP, le syndicat le plus important au niveau national, a même fait de la formalisation de l'emploi son objectif principal. De la même manière, la possibilité d'accéder à ces prestations implique, pour les employées interviewées, des changements importants dans leurs situations de travail. Pourtant, ceci ne constitue pas l'aspect principal abordé dans leurs récits. En revanche, l'un des premiers éléments que la majorité des employées souligne lorsqu'il s'agit de rendre compte de leur expérience de travail, concerne le bas niveau des salaires dans le secteur.

C'est le cas de Nina, qui travaille comme employée domestique dans des modalités externes depuis plus de 30 ans. Au cours d'une de nos rencontres, elle signale: « le problème est qu'on est peu payé, nous sommes toujours les dernières sur la liste », elle rit et ajoute « tu devrais dire à la présidente qu'elle doit nous prendre en compte! ». Nina a 52 ans, elle est née à Montevideo, en Uruguay, et réside à Buenos Aires depuis plus de 25 ans mais elle envisage de s'installer en Espagne: « là-bas, ce travail est plus valorisé, en Europe on gagne beaucoup plus avec ce type de travail ». Comme dans le récit de Nina, dans les discours des employées interviewées, l'allusion aux bas salaires apparaît souvent liée à la forte dévalorisation de l'emploi domestique. La dévalorisation et le bas niveau des rémunérations caractérisent tant les emplois déclarés que ceux non déclarés.

Mais au delà de cet élément partagé, les effets de la législation qui régule le secteur ne peuvent être séparés des caractéristiques du marché du travail de l'emploi domestique. En fonction des expériences et des situations de travail des femmes interviewées, celui-ci présente deux traits principaux. Le premier concerne l'homogénéité des compétences requises²⁰ et le faible niveau de spécialisation de l'emploi dans le secteur. Les cas d'employées qui se consacrent à une unique activité parmi la grande diversité de tâches qui composent les « services domestiques » sont, en effet, très peu nombreux. Même les activités qui pourraient donner lieu à des cas de spécialisations professionnelles – garde d'enfants, accompagnement de personnes âgées ou tâches de cuisine par exemple – se cumulent, à la demande de l'employeur, avec d'autres tâches telles que les travaux ménagers, lavage et repassage du linge.

20. Mónica Gogna souligne, dans l'une des rares études qualitatives sur cette forme d'emploi en Argentine, que le cas de l'emploi domestique remet en question les références fréquentes à la facilité d'entrée dans les activités informelles. En effet, l'accès à l'emploi domestique implique de nombreuses compétences « qui se réfèrent tant à l'exercice de tâches spécifiques qu'à la relation sociale et humaine » (Gogna, 1993, p. 87).

Si ce premier trait renvoie à l'homogénéité des compétences, le deuxième concerne l'hétérogénéité des situations d'emploi, lesquelles peuvent articuler plusieurs modalités de travail. L'univers de l'emploi domestique est généralement classé selon deux grandes modalités en fonction de la résidence ou non au domicile de l'employeur. Certaines études ajoutent, éventuellement, une troisième catégorie d'employées domestiques: celles qui travaillent « à l'heure », pour plusieurs employeurs, et ne logent pas chez l'employeur. Même si les modalités résidentielles et externes impliquent des expériences de travail différenciées, en ce qui concerne le rapport au droit du travail, la catégorisation en fonction du nombre d'employeurs semble plus pertinente. En effet, les usages du cadre légal diffèrent selon les problématiques spécifiques que doivent gérer les employées qui travaillent pour un seul employeur et celles qui en ont plusieurs.

Modalités de travail pour un seul employeur: le poids des aspects relationnels

Les cas d'employées qui travaillent dans des modalités « pures », résidentielles ou externes, pour un seul employeur sont nombreux. Alba et Irène travaillent comme employées « à demeure », s'occupant des tâches domestiques générales et de garde d'enfants, pour un salaire de 1 200 et 900 pesos par mois respectivement²¹. Alba a 37 ans, elle est née à *Asunción del Paraguay* et a commencé à travailler dans l'emploi domestique à son arrivée à Buenos Aires, il y a trois ans. Elle a deux fils âgés de 18 et 15 ans, qu'elle a laissé à la charge de ses parents à Asunción. Irène a 22 ans, elle est née à Salta, au nord de l'Argentine, elle est célibataire et n'a pas d'enfants. Elle travaille dans le secteur depuis ses 15 ans, d'abord dans sa ville d'origine et ensuite à Buenos Aires, où elle s'est installée lorsqu'elle a commencé à travailler pour ses employeurs actuels, un an avant notre rencontre.

Diana et Ana travaillent, en revanche, dans des modalités externes, du lundi au vendredi, avec une durée journalière du travail de neuf et sept heures respectivement, s'occupant des tâches domestiques générales et de garde d'enfants pour un salaire de 1 150 pesos la première et 1 000 pesos la deuxième. Diana est née dans la province de Buenos Aires, elle a 26 ans et travaille dans le secteur depuis qu'elle a 16 ans, d'abord dans des modalités résidentielles jusqu'à son mariage et la naissance de son premier enfant il y a cinq ans. Ana a 39 ans et travaille pour son actuel employeur depuis six ans. Elle est née au Paraguay et a commencé à travailler dans le secteur lorsqu'elle s'est installée à Buenos Aires il y a onze ans, où elle est arrivée avec son mari et ses trois enfants âgés aujourd'hui de 18, 16 et 14 ans.

Dans les cas du travail à temps complet et pour un seul employeur, le rapport au droit du travail peut sembler, à première vue, univoque : soit elles sont « au blanc » soit elles sont « au noir »²². Pourtant, lorsqu'on examine de plus près leurs situations on découvre de nombreuses nuances. Diana, à la différence d'Ana, travaille « au blanc depuis le premier jour ». Mais seule l'inscription dans les institutions de la sécurité sociale différencie l'expérience de travail des deux employées. En effet, bien que son

21. Un euro équivaut à environ 5 pesos. Les salaires minimums étaient fixés à 1 273 pesos pour les employées « à demeure » et 1 142 pour une journée de 8 heures pour celles qui travaillent dans les modalités externes.

22. Nous reprenons ici les catégories utilisées par les femmes interviewées pour faire référence au caractère déclaré ou non déclaré de leurs emplois : « en blanco » s'oppose à « en negro ».

emploi ne soit pas déclaré, Ana affirme que son employeur calcule son salaire sur la base des salaires minimums du secteur et qu'elle a accès à des étrennes et à des vacances annuelles, ainsi qu'à des congés payés.

Alba et Irène, quant à elles, travaillent « au noir ». Si la relation au cadre légal est la même, leurs conditions de travail diffèrent sensiblement. Même si le poste de travail d'Alba n'est pas déclaré, ses employeurs respectent en grande partie la législation du travail. Sa situation est clairement plus favorable sous divers aspects. Le salaire d'Irène atteint seulement 70% du salaire minimum du secteur, pour un journée de travail qui peut s'étendre de 8 heures à 22 ou 23 heures, selon les besoins de ses employeurs. Comme elle n'a cessé de souligner lors de nos rencontres, l'intensité du travail est très élevée puisqu'aux tâches de ménage, de cuisine, de lavage et de repassage du linge, s'ajoute la garde de deux enfants d'un et trois ans respectivement. Le salaire d'Alba, en revanche, n'atteint pas la valeur d'un salaire minimum (inférieur de 10%). Elle accomplit également des tâches domestiques générales et s'occupe d'une fille d'un an et demi ; sa journée de travail est clairement délimitée (de 8 heures à 20 heures, avec une heure de repos dans l'après midi) ; elle perçoit des étrennes et bénéficie d'un congé annuel.

En général, la référence à la législation est présente dans les discours de ces employées, ne serait-ce que sous forme d'allusion aux droits auxquels elles devraient avoir accès, pour celles qui ont des emplois non déclarés. D'après le récit d'Irène : « les filles d'ici [l'aire de jeux pour enfants dans lequel nous parlons, où elle emmène quotidiennement les enfants qu'elle garde] me disent que je suis bête, que le gouvernement dit qu'ils doivent nous payer au mois 1 300 pesos. Et qu'en plus si tu gardes des enfants on doit te payer davantage ». Ainsi, malgré sa complexité, de nombreux aspects de la législation sont connus des employées domestiques, en particulier ceux qui ont trait aux niveaux des rémunérations et aux avantages sociaux. Ces informations circulent généralement de manière informelle: des échanges ponctuels dans des salles d'attente, des conversations dans des espaces communs des immeubles, des parcs, des aires de jeu pour enfants, etc. Ces rencontres ont, en particulier pour les employées qui travaillent « à demeure », une importance capitale puisqu'elles leur permettent d'obtenir des informations sur les conditions salariales et de travail qui priment dans le secteur.

Même si la différenciation entre l'emploi « formel » ou « informel » apparaît souvent dans les discours des employées interviewées, elle ne constitue pas pour autant un critère central lorsqu'il s'agit d'évaluer leurs emplois. Dans les discours de celles qui travaillent à temps complet et pour un seul employeur, deux éléments semblent fondamentaux dans l'appréciation de leurs expériences de travail : l'intensité du travail et la qualité de la relation avec leurs employeurs. Ces deux éléments, qui sont étroitement liés, pèsent d'autant plus lourdement sur l'évaluation de leur travail quand les employées logent chez leur employeur.

Le premier est évalué en général par rapport à la taille et au type de résidence de l'employeur (des maisons, de grands appartements, etc.),

ainsi qu'au nombre d'habitants (animaux domestique inclus). C'est le cas d'Alba, qui reconnaît que son emploi actuel est très exigeant, mais elle le définit comme « calme » lorsqu'elle le compare avec son emploi précédent. En effet, la durée de sa journée de travail est bien délimitée et ses employeurs sont absents une grande partie de la journée, ce qui lui permet de réguler le rythme et la quantité d'activités quotidiennes. Son emploi précédent a duré seulement un mois, elle commente : « là oui, on me tuait ! ». Elle était employée « à demeure » et s'occupait des tâches domestiques générales et de la garde d'enfants. Il s'agissait d'une grande maison où il y avait plusieurs chiens et où ses employeurs recevaient de nombreuses visites, ce qui impliquait que sa journée de travail pouvait se prolonger souvent au-delà de minuit.

Le deuxième élément, centré sur la relation avec les employeurs, inclut une multiplicité de facteurs. L'un des plus importants concerne la considération et la reconnaissance du travail effectué. C'est ce que ressort du récit d'Irène, qui envisageait de quitter son emploi lorsque ses employeurs lui ont proposé de la régulariser. Elle a refusé cette proposition même si elle impliquait une augmentation considérable de son salaire, parce que cela ne modifiait en rien la forte exigence envers ses tâches quotidiennes et parce que « j'ai travaillé comme ça pendant toute une année. S'ils voyaient déjà qu'ils aimaient bien comment je suis, comment je travaille, que je suis bonne dans ce que je fais, ils auraient dû me le dire ». Comme dans le cas d'Irène, l'absence de reconnaissance du travail effectué constitue une référence récurrente dans le discours de nombreuses employées interviewées et se présente souvent comme une toile de fond des conflits qui opposent employées et employeurs dans la gestion quotidienne de leur relation.

Un autre facteur joue un rôle important dans les discours des employées lorsqu'il s'agit de caractériser la relation avec leurs employeurs. Celui-ci est lié à la marge de manœuvre dont dispose l'employée pour réguler ses tâches quotidiennes, mais surtout pour pouvoir concerter des arrangements particuliers lui permettant de concilier le temps de travail avec sa vie personnelle. D'après Diana, par exemple, il est important d'être dans un emploi déclaré « depuis le premier jour », mais ce qu'elle apprécie le plus dans son travail, c'est que ses employeurs permettent que son fils de cinq ans puisse rester avec elle sur son lieu de travail, lorsqu'il sort de l'école à midi. Alba, pour sa part, apprécie que ses employeurs lui avancent le prix du billet de bus pour voyager au Paraguay, son pays d'origine, pendant les vacances. Tous ces éléments jouent un rôle central dans les discours que les employées construisent sur leurs expériences de travail et vont bien au-delà de la caractérisation en termes de « formel » ou « informel ».

3- Modalités de travail pour plusieurs employeurs: administrer un puzzle

Une proportion importante des employées domestiques interviewées combine cependant différentes modalités du travail et travaille pour plusieurs employeurs²³. C'est le cas de Nina, qui a toujours travaillé pour plu-

23. Près de la moitié des 25 femmes interviewées au cours du travail de terrain travaillaient pour plus d'un employeur.

sieurs employeurs, sans se loger chez aucun. Au moment où nous avons réalisé les entretiens, elle combine un travail salarié avec d'autres emplois « à l'heure ». Nina travaille six heures par jour, du lundi au samedi, pour un même employeur et effectue des tâches domestiques générales ; et 15 heures par semaine, tous les après-midi pour trois autres employeurs. Son salaire est de 1 700 pesos par mois : 900 dans son emploi principal, et 800 pesos en additionnant les trois autres.

Dora, en revanche, travaille « à son compte », comme employée indépendante, pour plusieurs employeurs différents. Elle est née dans la province d'Entre Ríos, mais elle a presque toujours vécu dans la Province de Buenos Aires. Elle a 58 ans, divorcée sans enfants, et habite actuellement avec sa mère et un de ses 8 frères. Elle travaille dans le secteur depuis qu'elle a 15 ans, toujours dans des modalités externes, c'est-à-dire en logeant à son propre domicile. Au moment de notre rencontre, elle travaille pendant six heures, trois matins par semaine, pour un même employeur. Pendant les deux autres matinées, elle travaille pour la fille de son employeur principal. Elle travaille depuis vingt ans pour le même groupe familial, mais sa situation a progressivement évolué d'un emploi salarié à temps complet au sein d'un même domicile jusqu'à sa configuration actuelle. En plus de son emploi principal, elle travaille l'après-midi, pendant 12 heures par semaine, pour deux autres employeurs. Son salaire mensuel est d'environ 1 700 pesos pour une semaine de travail qui oscille entre 40 et 45 heures.

La majorité de l'activité d'Elina, enfin, se développe dans la modalité du travail payé « à l'heure ». Elina est âgée de 59 ans, elle est divorcée et a deux fils, âgés de 36 et 16 ans. Elle habite avec son fils benjamin dans un appartement localisé dans la banlieue sud de Buenos Aires. Elle a commencé à travailler dans le secteur il y a cinq ans, lorsqu'elle a été licenciée d'une clinique où elle travaillait comme femme de ménage. Lors d'un de nos entretiens, elle comptabilise neuf employeurs, tous habitants d'un même immeuble, pour lesquels elle travaille jusqu'à quatre heures par semaine dans des tâches domestiques générales. Elle travaille en plus vingt heures par semaine en soirée et le week-end, comme dame de compagnie. Son salaire mensuel oscille entre 1 800 et 1 900 pesos, pour une semaine de travail de plus de 50 heures.

Le rapport à la législation des employées domestiques qui combinent différentes modalités de travail pour plusieurs employeurs est, bien entendu, plus complexe. Dans le cas de Nina, un seul de ses quatre emplois – celui qui correspond à la charge horaire hebdomadaire la plus élevée – est déclaré aux institutions de la sécurité sociale, mais elle n'a pas accès aux bénéfices associés à la condition de salariée qu'elle devait percevoir. C'est également le cas de Dora, qui dispose d'un contrat formel de travail pour un seul de ses quatre emplois, dans lequel elle est passée d'une relation de salariée à celle d'autonome, au gré de l'évolution des besoins de ses employeurs. Dans le cas d'Elina, l'ensemble de ses activités évoluent en dehors du cadre légal qui régit le secteur.

Dans la perspective des ces employées, bien qu'elles apprécient avoir au moins un emploi déclaré, ce qui compte est leur situation générale de

travail, qui se définit en fonction de l'ensemble de leurs activités. Cet ensemble fonctionne comme un puzzle qui s'organise autour d'un emploi principal – en général celui avec la charge horaire hebdomadaire la plus importante –, et se compose d'un nombre variable d'autres pièces qu'elles peuvent déplacer dans le but d'améliorer leur situation globale. La problématique qui organise ce puzzle est principalement liée à la gestion de l'instabilité. C'est cela que illustre le cas d'Elina, laquelle, par l'accumulation d'employeurs, tente de compenser la forte discontinuité qu'impliquent les emplois avec une charge horaire hebdomadaire peu élevée. Cette stratégie ne suffit cependant pas à atténuer la fragilité qui marque son insertion sur le marché du travail et répercute sur le niveau de ses revenus:

« Une question indiscreète Elina, combien est-ce que tu gagnes par mois?

Par mois, je ne sais pas, parfois je travaille tous les jours, parfois non... parfois je ne travaille pas parce qu'ils [ses employeurs] ne sont pas là. Ça dépend, parfois comme la maison n'est pas sale, ce n'est pas nécessaire. Et bon, je ne sais pas, mettons 1 200, 1 300 [pesos]. Il y a des mois où je gagne plus et des mois où je gagne moins, mais c'est à peu près ça. Et après, avec l'autre monsieur, là où je travaille avec la dame âgée, là non, là on me paye par mois, ils me donnent 600 pesos par mois. Mais tu ne sais jamais... parfois je dois emprunter de l'argent à mes amies, parce que je ne peux pas demander des emprunts ailleurs, comme je n'ai pas de fiche de paye, je n'ai rien...

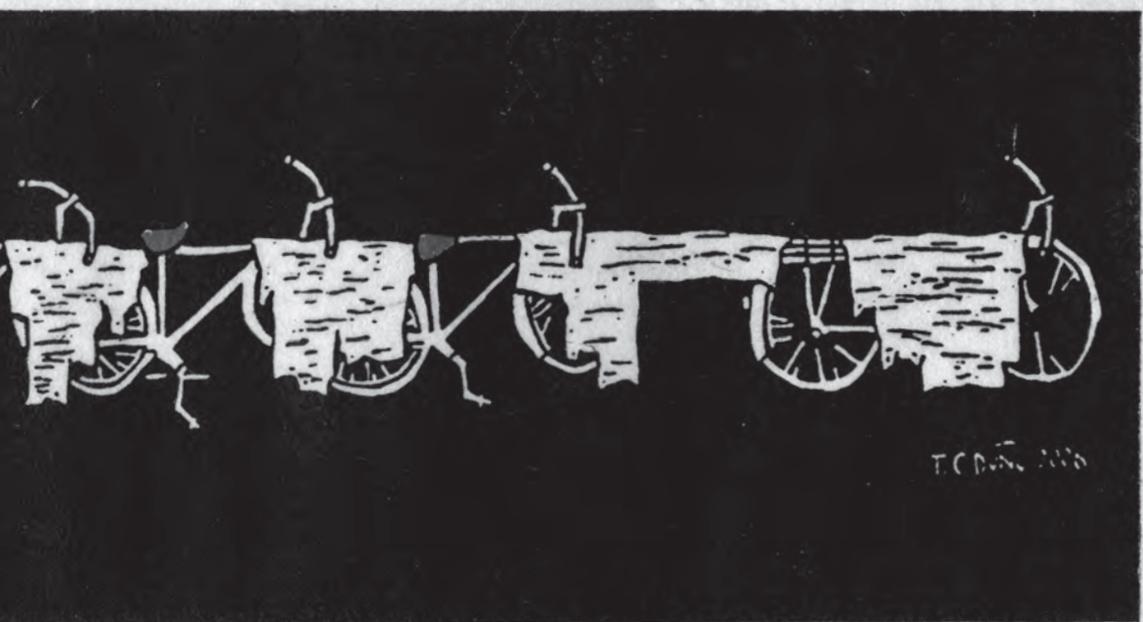
Oui, c'est le problème...

Oui, c'est le problème, tu n'as pas de carte de crédit, tu ne peux rien faire, c'est comme si tu n'avais rien. Alors tu dois demander à d'autres personnes. Comme je dis toujours à mes copines, moi j'ai de l'argent tous les jours. J'ai 50, 100, 80 pesos tous les jours. Mais je ne l'ai pas tout ensemble. Si je l'avais tout ensemble... »

Le cas d'Elina peut être vu comme un « cas extrême » en raison de la quantité extraordinairement élevée d'employeurs pour lesquels elle travaille. Son récit met pourtant en exergue une problématique qui caractérise la relation d'emploi des employées qui travaillent pour plusieurs employeurs, relative à l'instabilité de l'insertion dans le marché du travail et le bas niveau des revenus. Cette problématique peut s'exprimer de différentes manières. D'après l'expérience de Dora:

« Ce qui me gêne beaucoup, beaucoup, beaucoup c'est que par exemple, elle [son employeur principal] est très radine. Pourquoi? Parce qu'elle m'a enlevé des jours de travail pour ne pas me payer les augmentations de salaire. Cela fait un an qu'elle fait ça. Si tu travailles moins de 16 heures par semaine on ne te paye pas les augmentations de salaire. Maintenant il s'est beaucoup dévalorisé... ».

Dora a dû prendre d'autres emplois à fur et à mesure que son employeur principal diminuait ses heures de travail et que son salaire se dévaluait. Nina, pour sa part, me raconte un conflit qui l'a opposée à son employeur principal :



T.C. DANNE 1916

T. C. Danne

« Je ne suis pas d'accord pour qu'on puisse te baisser le salaire. La patronne du matin me payait 1 000 pesos pour travailler du lundi au samedi. Après elle a voulu me donner 400 pesos de moins, d'emblée, parce qu'elle était courte d'argent. Après elle m'a payé 900. Alors j'ai dit, 'ok, mais j'arrive une heure plus tard tous les jours' ».

Comme le montrent les extraits précédents, cette problématique est centrée sur l'instabilité et la fragilité de l'insertion dans le marché du travail ; elle est traversée par des questions liées à « l'informalité » : la discontinuité des activités, l'impossibilité de s'appuyer sur les circuits formalisés de l'économie et les difficultés pour administrer un salaire variable. A ces éléments s'ajoute l'absence de régulation du niveau minimum des rémunérations, même dans des emplois déclarés.

Dans le cas des employées qui travaillent pour plusieurs employeurs, la frontière entre l'emploi « formel » et « informel » s'estompe, soit par la combinaison d'activités déclarées et non déclarées de la part des employées ; soit par le respect partiel du cadre légal de la part des employeurs ; soit par la juxtaposition des deux cas de figure. Compter les employées domestiques régularisées signifie donc de compter celles qui ont été déclarées pour au moins un de leurs emplois. Si cette pratique peut permettre aux employées d'accéder à des prestations de santé et de retraite, cela ne permet pas pour autant de définir la proportion d'employées domestiques ayant réussi à traverser la frontière qui sépare « l'informel » du « formel ». La déclaration ne permet pas, finalement, de mieux gérer l'une des principales problématiques liées à ce type d'activités : la fragilité de l'insertion sur le marché du travail et l'instabilité des ressources.

Dans tous les cas, au delà des différentes modalités de travail, la référence au droit du travail s'est considérablement accrue. Pourtant, la « formalisation » n'équivaut pas toujours à l'adoption d'une « forme » salariale prédéterminée par l'Etat qui peut adopter des formes et des degrés divers. Dans ces différentes formes de superposition du « formel » et de « l'informel », le niveau de protection et des bénéfices auxquels les travailleuses peuvent accéder (quantité de jours de vacances ou congés payés, les étrennes ou les indemnisations, etc.) est divers et dépend des accords particuliers établis entre employées et employeurs dans le cadre de relations de travail concrètes.

Ainsi, dans la perspective des femmes qui obtiennent leurs revenus du travail domestique, le caractère « formel » ou « informel » n'apparaît pas comme un critère central lorsqu'il s'agit de rendre compte de leurs expériences de travail, mais comme l'un des éléments, parmi d'autres, de la négociation des conditions de travail et salariales. C'est ce que transparaît dans le récit de Dora, qui se réfère dans le passage suivant à un nouvel emploi :

« Il s'agit de 8 heures par semaine, mais pour l'instant je suis « au noir ». J'ai dit à la fille que je ne pouvais pas continuer comme ça, 'si un jour tu as une inspection je vais me laver les mains'. Soit elle me paye un bon salaire, soit elle me déclare²⁴ ».

24. Au niveau de la législation, les employeurs qui ne déclarent pas leurs employées domestiques sont redevables d'une amende. Pourtant, d'après le témoignage d'un fonctionnaire de l'AFIP (cité par Estevez-Esper, 2009), les inspections dans ce secteur d'activité sont extrêmement rares.

Comme dans le cas de Dora, la formalisation apparaît comme un élément que certaines employées peuvent mobiliser dans des conditions particulières pour améliorer leurs conditions de travail et salariales. Cette formalisation ne parvient cependant pas à sortir cette relation de travail d'une négociation individualisée, qui a lieu entre employées et employeurs dans le cadre de liens fortement personnalisés.

Conclusion

Les transformations que l'emploi domestique a connues au cours de la dernière décennie en Argentine ne peuvent être sous-estimées. En ce sens, l'intégration d'un plus grand nombre de travailleuses dans un système contributif de protection sociale, à travers la réforme de la normative et le programme de formalisation, a sans doute eu un impact significatif pour l'amélioration des conditions de vie d'une des catégories de travailleurs les plus défavorisées, l'élargissement des possibilités d'accès aux droits sociaux et la publicisation du problème.

Pourtant, la manière de « formaliser » l'emploi domestique impose de nombreuses limitations à ce processus. En effet, si la formalisation fait sens dans la perspective des femmes qui travaillent dans le secteur, elle ne constitue pas un critère tout à fait central lorsqu'il s'agit de caractériser leurs situations de travail. Cette appropriation limitée de la législation n'est pas étrangère aux caractéristiques du cadre légal qui régule les activités du secteur. Au delà des droits restreints qu'établit un statut professionnel qui date de plus d'un demi siècle, la grande diversité de situations qui ne sont pas envisagées par cette législation ouvre une large zone d'indétermination qui se traduit par une multiplicité d'adaptations et d'usages partiels du cadre légal.

Mais plus profondément, les transformations récentes de la régulation étatique de l'emploi domestique vont dans le sens d'un renforcement du statut des travailleuses « autonomes ». Ce faisant, elles établissent une claire délimitation entre les aspects de cette relation de travail qui s'intègrent dans le système de régulations collectives et ceux que les employées doivent gérer individuellement. Leur objectif est de garantir l'accès à certaines protections sociales – par la contribution de l'employeur mais aussi de l'employée – sans intervenir sur la manière dont la relation entre les deux parties est établie et gérée au quotidien. Or, c'est là où se jouent les problématiques centrales auxquelles sont confrontées les femmes qui travaillent dans le secteur : la définition de l'extension des journées, des tâches et de l'intensité du travail, les conditions dans lesquelles ce travail est effectué, la stabilité des contrats et les manières de les modifier ou de les dissoudre.

Ainsi, une caractérisation de l'emploi en termes de « formel » ou « informel » selon son rapport au droit du travail, ne peut faire l'économie de l'analyse des traits spécifiques du cadre légal qui le régule. Dans le cas de l'emploi domestique, malgré le fait que son développement au sein de

la « vie domestique » entraîne son traitement spécifique dans le cadre du droit du travail, la législation actuelle ne parvient pas à réguler ce qui a lieu à l'intérieur de la frontière du domicile privée de l'employeur. Des aspects importants qui définissent l'expérience de travail dans le secteur dépendent d'une négociation entre employées et employeurs qui a lieu à huis clos. Cette négociation porte, intacte, la marque d'une relation de pouvoir établie entre des acteurs qui se trouvent dans des situations économiques et sociales profondément inégalitaires.

BIBLIOGRAPHIE

- AFIP (2006) *Estimación de la Informalidad Laboral (2003-2006)*, disponible en sur le site www.afip.gov.ar
- Banco Mundial-MTEySS (2008), "Caracterización de la informalidad laboral en el Gran Buenos Aires", in *Aportes para una nueva visión de la informalidad laboral*, pp.43-84, Buenos Aires.
- Beccaria, Luis (2006), *Informalidad y pobreza en Argentina*, UNGS, Buenos Aires.
- Ceriani, Pablo et al. (2009), "Migración y trabajo doméstico en Argentina: las precariedades en el marco global", in *Trabajo doméstico: un largo camino hacia el trabajo decente*, Valenzuela, María Elena, Mora, Claudia (eds.), Santiago de Chile, OIT.
- Estevez, Alejandro, Esper, Susana (2009), *Administración Tributaria y Cohesión Social*, Instituto de Estudios Tributarios, Aduaneros y de los Recursos de la Seguridad Social, AFIP, Buenos Aires.
- Gogna, Mónica, (1993), "Empleadas domésticas en Buenos Aires", in *Muchacha, cachifa, criada, empleada, empregadilha, sirvienta y más nada*, Chaney Elsa, García Castro Mary (eds.), Caracas, Nueva sociedad.
- Lautier Bruno (2002), "Les employées domestiques latino-américaines et la sociologie: tentative d'interprétation d'une bévüe" in *Cahiers du Genre IRESO – CNRS n° 32*, Paris, L'Harmattan.
- Lautier; Bruno (2004), *L'économie informelle dans le tiers monde*, Paris, ed. La Découverte.
- Machado, José Daniel (2003), "Acceso al ámbito de protección del decreto 326/56 para trabajadores del servicio doméstico" in *Revista de Derecho Laboral*, 2003-2, pp. 277-317, Buenos Aires.
- MTEySS (2005), *Situación del servicio doméstico en Argentina*, Buenos Aires, Subsecretaría de Programación Técnica y Estudios Laborales.
- OIT (2009), *Trabajo decente para los trabajadores domésticos*, Genève.
- Pock, Cynthia, Lorenzetti, Andrea (2007), "El abordaje conceptual de la informalidad", in *Laboratorio/online*, año 8 nro. 20, IGG-Facultad de Ciencias sociales, Universidad de Buenos Aires, disponible en <http://laboratorio.fsoc.uba.ar>.
- Televa Salvat, Orlando (1995), *Las 100 preguntas sobre el servicio doméstico*, Buenos Aires: Valetta Ediciones.
- Vázquez Vialard, Antonio (2003) "Ley laboral común y especial", in *Revista de Derecho Laboral*, 2003-2, pp. 9-27, Buenos Aires.
- Vidal, Dominique (2007), *Les bonnes de Rio. Emploi domestique et société démocratique au Brésil*, Lille, ed. Septentrion.

Le secteur informel au Mexique dans le contexte de l'Amérique latine (1980-2009)

Lukasz Czarnecki *

Résumé : Nous étudierons dans cet article l'importance du secteur informel au Mexique en examinant notamment les origines de ce secteur et le poids que les mesures politiques ont pris dans son développement. Dans le contexte mexicain, des facteurs multiples et complexes ont conduit à l'accroissement du secteur informel dans des proportions inédites. Parmi eux, il se trouve l'accroissement démographique, la désertification des campagnes et l'urbanisation démesurée, le manque d'absorption de la population économiquement active par le secteur formel, la crise économique et peut-être et surtout les politiques néo-libérales.

Mots clefs : secteur informel, Amérique Latine, politiques néo-libérales, transformation, Mexique

* Doctorant en sociologie à l'université de Strasbourg et à l'UNAM (Université Nationale Autonome de Mexico)
e-mail: czarnecky@yahoo.com
L'auteur voudrait remercier Roland Pfefferkorn, Gerardo Fujii, Jose Luis Velasco pour leurs commentaires et Danielle Martineau pour l'aide en correction.

1. Concept que John Williamson a présenté au cours de la réunion des ministres des pays d'Amérique latine avec le gouvernement des États-Unis en novembre 1989 consiste en 10 instruments de politique connue sous le nom de « Consensus de Washington » : assurer la discipline budgétaire, supprimer les subventions, augmenter les recettes fiscales, libérer les taux d'intérêt, fournir la flexibilité du taux de change, libérer le commerce extérieur et les flux d'investissements étrangers, privatiser, déréguler; garantir les droits de propriété. Williamson, John, "What Washington Means by Policy Reform" en Williamson, John, *Latin American Adjustment: How Much Has Happened?* Washington, DC: Peterson Institute for International Economics, 1990.

2. Moreno-Brid, Juan Carlos, Perez Caldentey, Esteban et Ruiz Napoles, Pablo, "El Consenso de Washington: aciertos, yerros y omisiones" en *Perfiles latinoamericanos*, Mexique: FLACSO, Vol. 12, No. 25, p. 162.

3. Márquez Sánchez, Fidel, *América Latina; sector informal*, La Habana, Cuba: Editorial de ciencias sociales, 1991, p. 7.

Depuis les années 1990, l'Amérique latine a été contrainte par le Fond monétaire international (FMI) et la Banque Mondiale d'adopter un modèle d'ajustement et de changement structurel qui a eu un impact direct sur le marché du travail. Ces programmes suivent les recommandations du Consensus de Washington¹. Aujourd'hui, il s'avère que ces politiques « ne produisent pas la forte croissance de l'activité productive qu'ils avaient promise et encore moins un véritable développement économique et social qui aurait pu générer suffisamment de qualité de l'emploi formel et réduire les niveaux élevés de pauvreté »². Néanmoins, le secteur informel s'est installé dans la durée et relève « d'une dynamique qui est projetée sur toute la structure sociale, politique, économique, éducative et religieuse »³

Dans cet article nous nous interrogerons sur les relations entre les politiques néo-libérales et le développement du travail informel au Mexique. Dans une première partie, nous présenterons les cadres de travail informel en Amérique latine. Dans la deuxième et la troisième partie, nous traiterons en particulier du cas mexicain.

I - Le contexte de l'informalité en Amérique Latine

En Amérique latine, nous pouvons dire qu'il existe à l'instar de Alejandro Portes une universalité du phénomène. Ce qui relève de l'informel dans un cas relève d'une réalité parfaitement légale dans un autre.⁴ Les gens entrent et sortent en permanence de l'emploi dit informel. Dans l'étude de la banque interaméricaine de développement (BID), on ne semble même pas prendre en compte le fait qu'il n'y a pas de ligne de démarcation.⁵ Le secteur informel doit en réalité être conçu dans une double perspective qui

est le résultat des changements à l'échelle nationale et internationale dans un contexte d'ouverture économique.⁶ La première perspective a trait à la logique de survie, où le secteur informel est le résultat de la pression de la main-d'œuvre excédentaire pour l'emploi et où les « bons emplois », souvent dans les secteurs modernes, existent en nombre insuffisants.

Déjà au début des années 1970, l'étude dirigée par Raul Prebisch et la CEPAL (Commission économique pour l'Amérique latine) soulignait le faible nombre de créations d'emplois eu égard à l'augmentation de la population. Faute de mesures adéquates, ceci ne manquera pas d'avoir des conséquences sur la forme des emplois occupés par les jeunes. Pour la jeunesse, le monde de l'emploi stable va se refermer tandis que la concurrence risque de tirer vers le bas les conditions d'emploi sinon de favoriser l'émigration interne et externe⁷. Depuis le milieu des années quatre-vingt les analyses se sont renouvelées. Ainsi, Hernando de Soto soulignait l'insuffisance des cadres établis par la loi et des règlements ce qui a favorisé fortement l'expansion d'activités informelles⁸.

Une seconde approche considère que la décentralisation de la production associée à la mondialisation et les changements survenus dans la division internationale du travail comme facteurs explicatifs. À un niveau plus spécifiquement national, Larissa Lomnitz met en évidence le rôle des intermédiaires grâce auxquels les membres du secteur informel sont connectés au système: le marché, les producteurs, les sources de main-d'œuvre bon marché et les sources du pouvoir politique par la création de réseaux. L'informel serait alors l'expression d'une interaction entre égaux au sein d'un réseau de patrons-clients. Souple et flexible, l'informel serait la réponse adaptée entre secteur informel de l'économie et les institutions formelles de la société.⁹ Lomnitz note l'importance des réseaux sociaux parmi ceux du secteur informel. Selon Fidel Sanchez Marquez, le secteur informel est produit par la combinaison de cinq facteurs: (1) l'accroissement démographique ; (2) la migration ville / campagne ; (3) le manque d'absorption et l'augmentation des déplacements de la population économiquement active du secteur formel ; (4) l'urbanisation sans une industrie qui peut l'appuyer ; (5) la période de crise économique sans précédent, couvrant l'ensemble des pays sous-développés.¹⁰

Selon les données de la Commission économique pour l'Amérique latine, environ la moitié de la population active reste occupée dans le secteur « informel » (Tokman, 2007) En même temps, l'informalité en Amérique latine se caractérise par une très grande hétérogénéité des situations nationales. L'analyse de 1990 montrait que le secteur informel fluctuait entre 71 % (Bolivia), 55 % (Salvador) et 53 % (Venezuela) dans les pays comme le Pérou, le Paraguay, l'Équateur, le Honduras et le Guatemala ; entre 43 et 44% au Brésil, en Argentine, au Mexique, au Panama et en Uruguay ; Costa Rica se caractérise par 40 %. La valeur minimale étant au Chili de 32 %.¹¹

4. Portes, Alejandro, "The informal Economy and Its Paradoxes", Neil J., Smelser y Richard Swedberg (ed.), *The Handbook of Economic Sociology*, Princeton, N.J.: Princeton University Press, 1994, p.444.

5. Banco Interamericano de Desarrollo, *Ideas para el desarrollo en Américas*, 2003, p. 5.

6. Tokman, Victor E., *De la informalidad a la modernidad*, Santiago de Chile: Oficina Internacional del Trabajo, 2001, p. 22.

7. Prebisch, Raul, *Transformación y desarrollo, la gran tarea de América Latina: Informe presentado al banco interamericano de desarrollo*, México: Fondo de la Cultura Económica, 1970-1972, Vol. 2, p. 463 . El estudio sobre los jóvenes parece actual para el caso mexicano. L'étude sur les jeunes dans le cas du Mexique semble actuel.

8. Soto, Hernando de, *El otro sendero: La revolución informal*, México: Diana, 1987.

9. Lomnitz, Larissa, "Mecanismos de articulación entre el sector informal y el sector formal urbano", en Tokman, Víctor E., *El Sector informal en América Latina: dos décadas de análisis*, México: Consejo Nacional para la Cultura y las Artes, Dirección General de Publicaciones, 1995, pp. 503-504.

10. Márquez Sánchez, Fidel, *op. cit.*, p. 21. L'auteur fait aussi la distinction entre l'économie informelle et souterraine. La première reflète la dépendance et l'enchevêtrement économique avec le formel, la seconde: les activités comme le trafic de drogue et la contrebande qui sont «le lumpen prolétariat et les capitalistes moyens et grands », p. 21.

11. Idem, p. 27.

2- Le cas du Mexique

Depuis Miguel de la Madrid, Président du Mexique de 1982 à 1988, les réformes économiques tendent à se technocratiser, comme l'a souligné Sarah Babb, professeur du département de sociologie de *Boston*.¹² Elle rappelle notamment que quatre programmes de stabilisation ont été appliqués sous la présidence de Miguel de la Madrid : le PIRE (Programme immédiat de relance économique, 1982-1984), le PERE (Programme prolongé de restructuration économique, 1984-1986), le PAC (Programme de l'alimentation et de la Croissance, 1986-1987), et enfin le Pacte de solidarité économique. De ces pactes, le PIRE et le PERE étaient des programmes d'ajustement orthodoxes suivant les injonctions de la Banque mondiale et du FMI et se sont traduits par des coupes sans précédent dans les dépenses publiques. Le deuxième processus consistait en des mutations structurelles : privatisation, libéralisation, ouverture, etc. Entre 1983 et 1985, le nombre d'entreprises semi-publiques a été réduit de 1 155 à 700.¹³

Quel a été le résultat de ces réformes ? Gerardo Fujii et Luis E. Candaudap soulignent que : "En conséquence de la crise de la dette extérieure, les salaires réels ont fortement baissé, les taux ont été maintenus au cours de l'ajustement de l'économie, qui a duré jusqu'en 1987, [...]. Au cours de cette période, la politique salariale a été encadrée par l'objectif de réduction de l'inflation et la nécessité de maintenir des niveaux de contrat de l'activité économique [...]. Plus tard, après 1989, les salaires ont commencé à se récupérer, mais ils ont de nouveau brusquement chuté en 1995 à la suite de la crise monétaire qui a sévit en décembre 1994. Dans les années suivantes, les salaires ne se sont jamais relevés".¹⁴

En d'autres termes, les inégalités et la pauvreté se sont accrues d'autant plus que les salaires étaient déjà bas. Parallèlement à l'adaptation et au changement structurel, le Mexique connaissait une croissance démographique certaine. Face à la montée de la pauvreté, les gouvernements se sont engagés dans des politiques d'aide individuelle aux mères de famille (comme *Progres-Oportunidades*). Ces programmes sont des programmes de transferts de fonds conditionnels (*Conditional Cash Transfers*) (CCT) conçus par la Banque mondiale et ayant pour but de « combattre la pauvreté » selon la philosophie justicialiste inspirée par John Rawls.

3- Place et poids du secteur informel

La source la plus importante pour analyser le phénomène de l'informalité officielle au Mexique est INEGI-STPS¹⁵ grâce à l'Enquête nationale sur l'économie informelle (ENEI 1990) et de l'information trouvée sur l'occupation dans le secteur informel au Mexique entre 1993-2003. Il existe également d'autres enquêtes où l'on peut trouver des informations générales telles que l'Enquête nationale sur l'emploi urbain (ENOU), Enquête nationale sur la profession et de l'emploi (ENOE) et l'Enquête nationale auprès des micro-entreprises (ENAMIN). L'évolution économique au cours des trois dernières décennies est intimement

12. Babb, Sarah, *Proyecto: México. Los economistas del nacionalismo al liberalismo*, México: FCE, 2003, p.239. Pour quelques exemples d'emplois en 1994 : Carlos Salinas de Gortari (Président entre 1988-1994, PhD de Harvard en 1978), Pedro Aspe Armella (Secrétaire des Finances, PhD de l'économie, MIT en 1978), Guillermo Ortiz Martinez (Sous-Secrétaire de crédit, PhD de l'économie, Stanford en 1977), Francisco Gil Diaz (Vice-Ministre du Revenu, Doctorat en Sciences Economiques, Université de Chicago en 1972), Miguel Mencera Aguayo (Directeur de la Banque du Mexique, maîtrise en économie, Yale en 1960) entre autres.

13. *Idem*, p. 90.

14. Fujii, Gerardo y Candaudap, Luis E., "Salarios, productividad, competitividad y desempleo", en Calva, José Luis, (coord.), *Empleo, Agenda para el desarrollo*, México: Miguel Ángel Porrúa y UNAM, V. 11, 2007, p. 195.

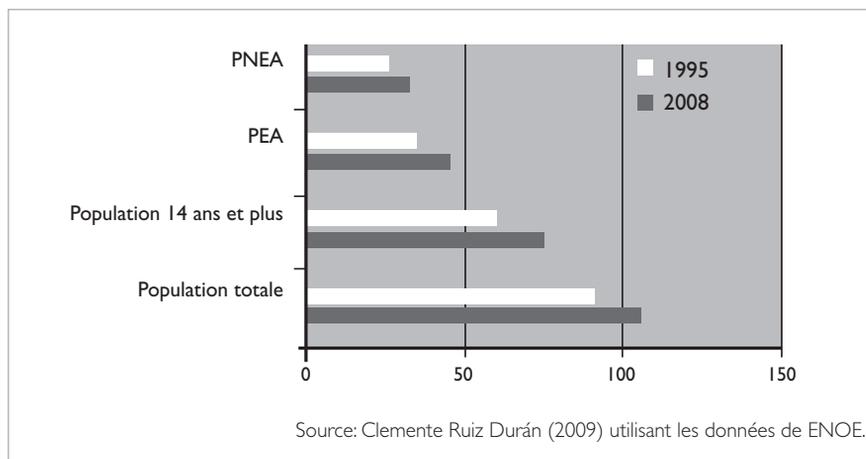
15. Institut national de la statistique et la géographie - Le secrétaire du Travail et de la Sécurité sociale

liée à la croissance démographique et l'augmentation de la population économiquement active (PEA).

Au cours de la période dite du « miracle mexicain » (de 1950 à 1970) les autorités ont développé des programmes sociaux visant à réduire la mortalité infantile et à augmenter l'espérance de vie, ce qui a conduit à la plus forte augmentation de la population dans l'histoire du Mexique. D'ailleurs, depuis lors, le taux de croissance de la population a diminué, passant de 3,5% en 1965 à 0,99% en 2005 (respectivement les niveaux minimum et maximum de la période envisagée). En valeur absolue, la croissance démographique évolue de la façon suivante : il y avait 67 millions d'habitants en 1980; 84 millions en 1990, 98 millions en 2000, 108 millions en 2010. Selon les prévisions avancées par les démographes, le seuil de 115 millions d'habitants devrait être atteint en 2020 et celui de 120 millions en 2030¹⁶.

La population économiquement active équivaut à 45,4 millions de personnes, créant ici le deuxième plus grand marché du travail en Amérique Latine.¹⁷ La population économiquement non active (PNEA) concerne quant à elle 31,5 millions de personnes en 2008.

Figure 1 : L'effet de la démographie sur le marché du travail au Mexique



Avec les changements démographiques, chaque année, environ 1 200 000 Mexicains en âge de travailler accroissent ainsi les rangs de la population économiquement active.¹⁸

Au Mexique, près de 15 millions de personnes travaillent dans le secteur informel. D'après la définition du secteur informel par l'Institut national de statistique et de géographie (INEGI) le secteur informel représente toutes les activités qui exploitent les ressources du marché économique des ménages, mais aussi les « petites entreprises », qui se rajoutent aux ménages mentionnés précédemment.¹⁹

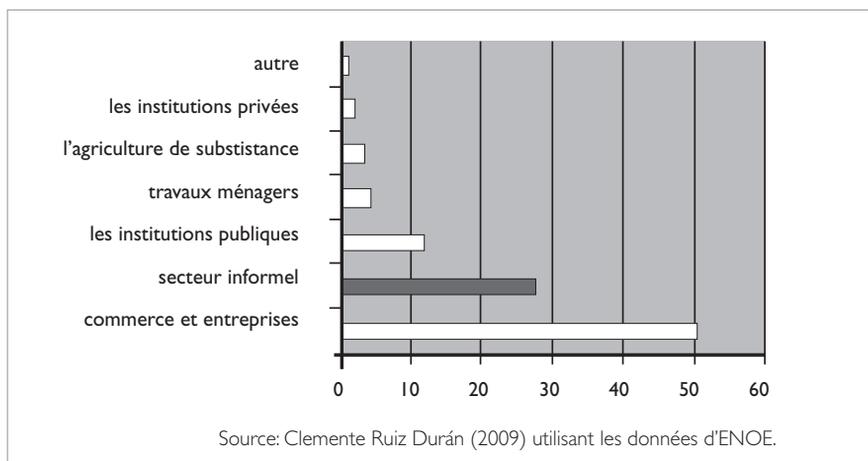
16. L'information spécifique du Conseil national de la population (Consejo Nacional de Población) pour 2010.

17. Durán, Clemente Ruiz, "México: Las dimensiones de la flexibilidad laboral" en *Serie Macroeconomía del desarrollo*, No. 83, Santiago de Chile: CEPAL, 2009, p. 7.

18. Cordera, Rolando y Lomeli Vanegas, Leonardo, "El papel de las ideas ..." *op. cit.*, p. 117.

19. Durán, Clemente Ruiz, *op. cit.*, p. 9.

Figure 2. Le secteur informel au Mexique dans la composition avec d'autres types d'entreprises (le pourcentage), 2008.



Les chiffres de l'INEGI sur le secteur informel de 2008 (27.5%) sont différents de ceux que présente la CEPAL (43-44 %) analysés dans la première partie. Ceci est lié au mode de comptabilisation des travailleurs, incluant ou non les domestiques et les entrepreneurs sans salariés. D'après le tableau 2, le plus grand nombre de personnes sont employées dans le secteur informel dans l'État de México, Jalisco, et Veracruz. Les états ayant le moins de travailleurs dans le secteur informel sont Baja California Sur, Campeche et Colima.

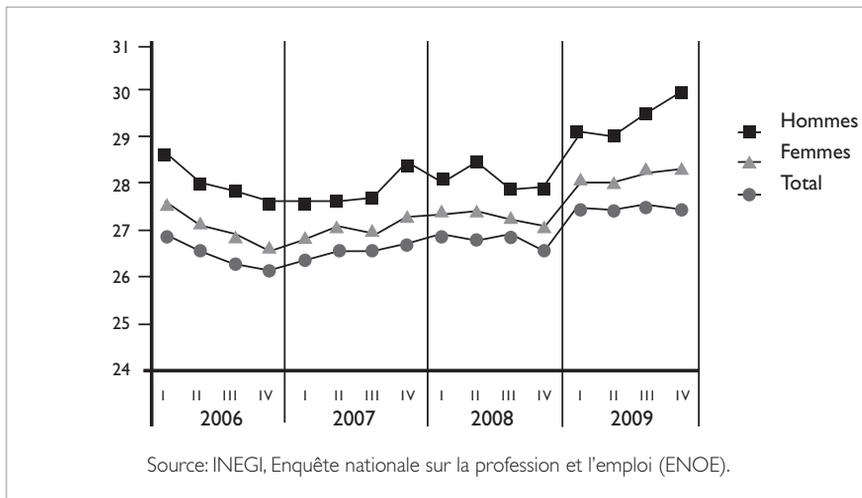
Tableau 2. Population dans le secteur informel dans l'entité fédérale en 1996 et 2003.

Mexique:	1996	2003		1996	2003
Total	8 851 383	10 787 601			
Aguascalientes	58 601	87 986	Morelos	179 641	227 187
Baja California	157 317	236 982	Nayarit	99 197	112 951
Baja California Sur	29499	32 130	Nuevo León	334 480	308 153
Campeche	54 780	77 435	Oaxaca	231 834	384 232
Coahuila	192 657	188 654	Puebla	462 532	650 498
Colima	44 944	63 390	Querétaro	96 060	164 568
Chiapas	281 280	530 171	Quintana Roo	60 731	98 588
Chihuahua	189 804	208 895	San Luis Potosí	199 734	236 087
Distrito Federal	833 292	817 816	Sinaloa	231 892	287 617
Durango	106 031	116 685	Sonora	184 208	222 114
Guanajuato	440 179	496 954	Tabasco	137 883	191 758
Guerrero	260 751	330 728	Tamaulipas	257 993	252 744
Hidalgo	178 083	278 936	Tlaxcala	107 105	147 334
Jalisco	732 367	873 124	Veracruz	696 372	713 035
México	1 329 059	1 623 076	Yucatán	155 122	192 123
Michoacán	420 401	508 552	Zacatecas	107 554	127 098

Le tableau 2 présente les changements que nous pouvons lier au processus de mise en œuvre de l'ALENA (NAFTA : North Atlantic Free Trade Agreement) qui a débuté en 1994. L'une des conséquences de la libéralisation, comme l'affirme Daniel Chiquiar,²⁰ est la croissance des disparités régionales des salaires. Comme le montre le tableau 5, le nombre de travailleurs du secteur informel se développe entre 1996 et 2003 dans les états frontaliers des États-Unis (Baja California 157-317 à 236 982; Chihuahua de 189 804 à 208 895; Sonora 184 208 à 222 114) et est au contraire réduit dans le District Fédéral (833 292 à 817 816). C'est-à-dire le nombre de travailleurs du secteur informel s'accroît dans les états frontaliers et diminue dans la capitale même si leur nombre absolu dans l'état de México demeure plus élevé.

Aujourd'hui, le secteur informel continue à s'étendre comme le montre le figure 3 ci-après, passant de 26,61% de la population active en 2006 à 28,36% en 2009.

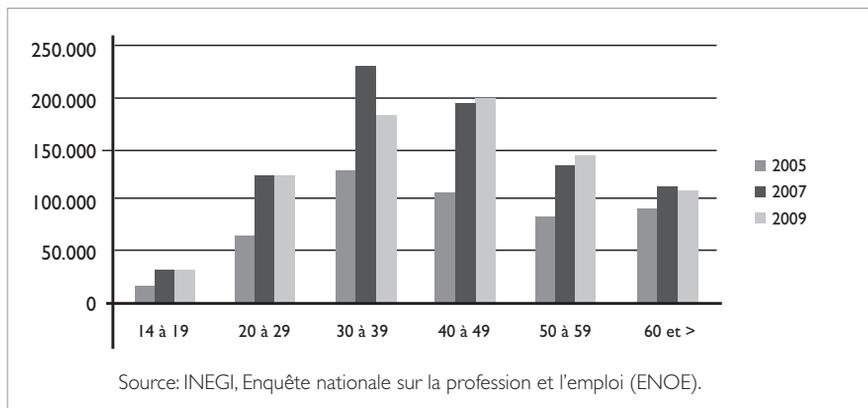
Figure 3. Taux d'emploi (%) dans le secteur informel au Mexique entre 2006-2009 trimestriels



Au cours de cette période plus récente, se sont surtout les activités des travailleurs à leur compte, comme celle des vendeurs de rue ambulants, qui augmentent. Cette croissance est plus élevée chez les jeunes âgés de 14 à 29 ans, dont l'effectif double. Ceci montre que « l'informalité » tend à s'installer dans la durée et qu'elle intègre désormais des catégories de plus en plus jeunes de la population. En tant qu'activités de survie, elle reflète une installation dans la pauvreté de générations nouvelles.

20. Chiquiar, Daniel, "Globalization, regional wage differentials and the Stolper-Samuelson Theorem: Evidence from Mexico" en *Journal of International Economics* 74, 2008, pp. 70-93.

Figure 4. Le porte à porte ou le commerce de rue entre 2005-2009 en cours du quatrième trimestre comme le travail autonome au Mexique, selon l'âge.



Ces chiffres officiels sont différents de ceux de Santiago Levy. Pour ce dernier, le secteur informel s'élèverait à 25,7 millions de personnes en 2006, comme le montre le tableau suivant²¹.

Tableau 3. La population économiquement active (PEA) à Mexico en 2006.

Type de emploi	P EA	Participation dans le groupe	Participation dans PEA
Formel:	17.069,018	100.0	38.4
ISSSTE et d'autres	2.988,651	17.5	6.7
F1 (IMSS hauts salaires)	5.986,441	15.0	13.5
F2 (IMSS bas salaires)	7.457,138	17.8	16.8
F3 (IMSS Progresa)	636,788	1.7	1.4
Informel:	25.777,123	100.0	58.0
Illegalement asalariados	8.092,111	31.4	18.2
I1 (hauts salaires)	2.922,849	11.3	6.6
I2 (bas salaires)	442,953	1.7	1.0
I3 (Progresa)	4.726,307	18.3	10.6
Auto-empleados y comisionistas	17.685,012	68.6	39.8
I4 (hauts salaires)	5.818,369	22.6	13.1
I5 (bas salaires)	7.175,133	27.8	16.1
I6 (Progresa)	4.691,510	18.2	10.6
Le chômage ouvert	1.600,891	100.0	3.6
Total	44.447,032	...	100.0
Total sans ISSSTE	41.458,381	100.0	93.3

Source: Levy, Santiago (2008), p. 86; en vertu de l'Enquête nationale sur la profession et de l'emploi (ENOE).

21. Levy, Santiago, *Good intentions, Bad outcomes - Social Policy, Informality, and Economic Growth in Mexico*, Brookings Institution Press, Washington D.C., 2008, p.86.

22. Ibidem, p.1.

Selon Santiago Levy, le secteur informel emploierait en réalité 58% de la population active, contrairement à INEGI qui le situe à 27.5 % et la CEPAL à 43%. Selon Santiago Levy, entre 1997 et 2006, l'accroissement du nombre de travailleurs enregistrés auprès de l'Institut mexicain de sécurité sociale (IMSS), la sécurité sociale des travailleurs du secteur public, n'était que de 3%, et s'élève respectivement à 28,4% et 31,6%.²²

En même temps, 43,4% de la main-d'œuvre est non-salariée. Dans le secteur informel, 18,2% travailleraient illégalement. En outre, un quart des travailleurs (formels et informels, tous statuts confondus), bénéficie d'une aide du programme de redistribution de revenus Progresá-Opportunités (*Progresá-Oportunidades*, PO).²³

Globalement, on peut constater deux phénomènes : d'abord la réduction des emplois du travail salarié (flexible, traduit par des emplois sans sécurité sociale, les contrats de travail, les horaires, téléphones, etc.) ; et, deuxièmement, la croissance du travail non salarié (informel). En outre, comme indiqué par D. Marcouiller, V. Ruiz de Castilla et C. Woodruff, des primes salariales peuvent être associées au travail dans le secteur informel.²⁴ Pour Victor Tokman, le défi est de savoir comment concilier le besoin de flexibilité avec la sécurité de l'emploi aussi nécessaire, à savoir la flexi-sécurité.²⁵

Conclusion

Les chiffres que nous avons présentés proviennent des statistiques officielles. Au Mexique, en raison de l'importance de la croissance démographique et des migrations, le secteur informel a été le principal secteur d'absorption de la population économiquement active. En même temps, au regard de l'absence d'une définition juridique du travail informel, les données socio-démographiques peuvent varier fortement. Par ailleurs, le secteur informel dont l'essence est son hétérogénéité, s'assimile à une « spectre dans lequel il peut y avoir des unités de production qui ont autant les caractéristiques de la formalité que de l'informalité »²⁶ (Clare Jusidman). De la même manière, la dichotomie entre les secteurs formel et informel est problématique. Ainsi, nombre de travailleurs indépendants qui sont en réalité des travailleurs du secteur informel ne sont pas forcément reconnu comme tels dans les statistiques. Par ailleurs, on enregistre de plus en plus de travailleurs salariés qui ne sont plus déclarés à l'IMSS afin d'éviter les coûts de la main-d'œuvre liée à son financement.

En outre, la mise en application de politiques néo-libérales lancées en amont par la Banque Mondiale et le Fond monétaire international se sont traduites par l'ouverture commerciale, la libéralisation des échanges commerciaux et l'élimination des barrières et des tarifs protectionnistes. Ces évolutions se sont juxtaposées à la concurrence nouvelle exercée par l'excédent de la production agricole des États Unis, notamment en ce qui concerne la production de haricots et de maïs, et constituent les principales causes de la détérioration de la situation de la population rurale mexicaine et de son pendant, l'accroissement urbain. Autrement dit, d'un côté, l'augmentation de la population urbaine et de l'autre, l'exode rurale. En conséquence de ces migrations massives des habitants des campagnes vers les villes, les milieux ruraux ont été dévastés et n'ont pu assurer la sécurité alimentaire du pays. La baisse de la production dans le secteur primaire est principalement la conséquence de la libéralisation du commerce, en particulier avec les États-Unis et l'ALENA, même s'il faut reconnaître

23. *Progresá-Oportunidades* (PO) est un programme du type de transferts monétaires conditionnels, qui répond très partiellement à cette situation sur le marché du travail et du salaire, soit un nombre croissant de personnes exclues. *Progresá* a été introduit dans le secteur rural en 1997 lors du mandat d'Ernesto Zedillo (1994-2000) et le changement en opportunité en 2002 a étendu son aide aux zones urbaines pendant l'administration de Vicente Fox (2000-2006).

24. Marcouiller, D., Ruiz de Castilla, V. y Woodruff C., "Formal Measures of the Informal Sector Wage Gap in México, El Salvador, and Peru", *Economic Development and Cultural Change*, Chicago: University of Chicago, Vol. 45, No. 2, p. 368.

25. Tokman, Victor E., *Informalidad, inseguridad y cohesión social en América Latina*, Santiago de Chile: Comisión Económica para América Latina, CEPAL, 2007, p. 49.

26. Jusidman, Clara, *El sector informal en México*, México, 1993, p. 80.

que las causas son múltiples y complejas. Par ailleurs, la desertificación de las zonas rurales no es ajena a la explosión de la economía informal, así como a la explosión de los fenómenos urbanos de las periferias globalizadas. La criminalidad y el delito son galopantes y están asociados al crimen organizado y/o al tráfico de drogas (narcotráfico) ya que muchos jóvenes que no encuentran trabajo en el sector formal a menudo se ven obligados a recurrir al delito para sobrevivir.

BIBLIOGRAFÍA:

- Babb, Sarah, *Proyecto: México. Los economistas del nacionalismo al liberalismo*, México: FCE, 2003.
- Banco Interamericano de Desarrollo, *Ideas para el desarrollo en América*, 2003.
- Chiquiar, Daniel, "Globalization, regional wage differentials and the Stolper-Samuelson Theorem: Evidence from Mexico" en *Journal of International Economics* 74, 2008.
- Cordera, Rolando y Lomeli Vanegas, Leonardo, "El papel de las ideas y las políticas en el cambio estructural (1982-2004)" en Cordera, Rolando y Cabrera Adame, Carlos Javier (coord.), *El papel de las ideas y las políticas en el cambio estructural en México*, Trimestre Económico, México: UNAM-FCE, 2008.
- Durán, Clemente Ruiz, "México: Las dimensiones de la flexibilidad laboral" en *Serie Macroeconomía del desarrollo*, No. 83, Santiago de Chile: CEPAL, 2009.
- Fujii, Gerardo y Candaudap, Luis E., "Salarios, productividad, competitividad y desempleo", en Calva, José Luis, (coord.), *Empleo, Agenda para el desarrollo*, México: Miguel Ángel Porrúa y UNAM, V. I I, 2007.
- INEGI, Estadísticas de la dinámica laboral en México 2005 – 2007, México, 2008.
- INEGI, La ocupación dentro del sector informal en México, 1993-2003, México, 2004.
- INEGI, Encuesta Nacional de Ocupación y Empleo, ENOE, México, 2000, 2005, 2007, 2009.
- INEGI, Encuesta Nacional del Empleo Informal, ENEI, México, 1990.
- Jusidman, Clara, "Derechos humanos laborales" en Diagnóstico sobre la situación de Derechos Humanos en México, México: Oficina del Alto Comisionado de Naciones Unidas para los Derechos Humanos en México, 2004.
- Jusidman, Clara, *El sector informal en México*, México, 1993.
- Levy, Santiago, *Good intentions, Bad outcomes - Social Policy, Informality, and Economic Growth in Mexico*, Brookings Institution Press, Washington D.C., 2008.
- Lewis, Oscar, *The children of Sanchez*, New York: Random House, 1961.
- Lomnitz, Larissa, "Mecanismos de articulación entre el sector informal y el sector formal urbano", en Tokman, Víctor E., *El Sector informal en América Latina: dos décadas de análisis*, México: Consejo Nacional para la Cultura y las Artes, Dirección General de Publicaciones, 1995.
- Marcouiller, D., Ruiz de Castilla, V. y Woodruff C., "Formal Measures of the Informal Sector Wage Gap in México, El Salvador, and Peru", *Economic Development and Cultural Change*, Chicago: University of Chicago, Vol. 45, No. 2.
- Márquez Sánchez, Fidel, *América Latina; sector informal*, La Habana, Cuba: Editorial de ciencias sociales, 1991.
- Portes, Alejandro, "The informal Economy and Its Paradoxes", Neil J., Smelser y Richard Swedberg (ed.), *The Handbook of Economic Sociology*, Princeton, NJ.: Princeton University Press, 1994.
- Rawls, John, *A Theory of Justice*, Cambridge: Harvard University Press, 1971.
- Soto, Hernando de, *El otro sendero: La revolución informal*, México: Diana, 1987.
- Tokman, Víctor E., *Informalidad, inseguridad y cohesión social en América Latina*, Santiago de Chile: Comisión Económica para América Latina, CEPAL, 2007.
- Tokman, Víctor E., *De la informalidad a la modernidad*, Santiago de Chile, Oficina Internacional del Trabajo, 2001.

Precariourness, informal labour : a North-South perspective in order to rethink global labour dynamics

Precariousness and of informal works notions are used for more than thirty years to indicate major transformations of work worlds. We show the interest and the limits of these two concepts by taking into account both as mirrors to understand dynamics of societies for which they were not initially thought. We place the use and the meaning of those categories in their two national contexts and according to their domains of use: political, institutional, academic and popular. We begin by placing the social and historical conditions of appearance of both concepts, to end by evoking the possibilities of rethinking them by considering the characteristics of the phenomena at which they aim.

Keywords: casual labour, informal work, informality, workers, capitalism, Nord-South, international comparisons.

Ludmila Costhek Abilio

The invisible networks of overexploitation of labour : social inequalities, informality and accumulation of capital

This paper analyses the relationship between informal labour and capitalist accumulation based on theoretical approaches, mainly Brazilian ones, since the late 1960s until today. The complex definition of informal work is discussed based on: 1. A historical perspective of the debate around the concept of informality; 2. The relationship between labour and the constitution of the urban as a central reference to the informal labour analysis 3. The current role played by female labour in precarious work activities. In this last part is presented an empirical research of cosmetic saleswomen of a Brazilian company. This study case sheds light on the contemporary blurred sociological recognitions of informal labour conditions and of its connections to accumulation.

Keywords: informal labour, theories of development, capitalist accumulation, Direct Sales System, Brazil.

The complexities of informal work: reflecting about the transformations of garment and textile industry in India

The article deals with the evolution of a large concentration of textile workers in India, at Mumbai (Bombay) since the beginning of the eighties. It tries to describe the modus operandi and the extent of informalisation processes amongst this population of the metropolis of Western India. Industrial workers of the cotton textile industry could very scarcely find jobs in their branch and in the same « organized » (formal) sector. They became unemployed, security guards or workers of small scale enterprises in the « unorganized sector ». At the industrial branch level it is interesting to note that the production of cloth has gone in the informal sector when the spinning industry remained in large factories. The text ends with a discussion about the complex character and the importance of informalisation processes in India today.

Keywords: Sectors, de-industrialisation, casualisation, free market policy, entrepreneurs, casualisation of housing, women at work

Sadio Gning

From labour value to Murid undeclared work in Dakar.

How labour value can be used in a pragmatic way by the Murid community into generated moonlighting activities, in a poor economic context? This paper provides an analysis of the underlying shopkeepers' motives to make generous donations to their spiritual guides, instead of paying their taxes. Presented like key resourceful actors, these Murid are members of influential social networks, across religious urban associations. We aim to focus particularly on the role of the pious donations, used as a trade fund, while brotherhood organisations increase in front of falling government legitimacy.

Key words: Labour, Murid, taxes, donations and social networks

The delivery of informal economy by the couriers

This article is based on a previous larger anthropological work that describes the economical and social reality of deliverymen in Buenos Aires and other major cities. The description of the struggles of those 'fleteros' is an accurate illustration of the numerous tensions of the Argentinian economy of this new decade.

Key words: Argentina, informal economy, deliverymen, unionism

Ania Tizziani

Between 'formal' and 'informal' working: labour legislation and its implementation in domestic employment sector in the city of Buenos Aires

Domestic employment is one of the principal form of urban female employment in Argentina. This kind of employment shows a high level of labour informality. Nevertheless, during the last decade the sector experiences deep transformations: changes in the labour legislation along with a program of work contract regularization give workers formally more chances to access social rights. Based on a qualitative research, the main purpose of this article is to analyze the effects of this changes on the work experience of domestic workers. We will examine the most important aspects of labour legislation of domestic work, and then analyze its various meanings and uses of part of workers

Keywords: Argentina, domestic employment, labour informality, regularization of employment

Lucas Czarnecki

The informal sector in Mexico in the context of Latin-America (1980-2009)

We will study the importance of the informal sector in Mexico by examining its origins and different ways of its measurement. The informal sector increased during last three decades. Among multiples and complex factors which have caused changes in the informal sector are population growth, rural depopulation, excessive urbanization, lack of job creation caused by application of the Neoliberal policies.

Key words: informal sector, Latin America, Neoliberal policies, transformation, Mexico

3 d'ici et d'ailleurs

Le travail non standard comme outil comparatiste des frontières de la relation salariale : France et Etats-Unis

Donna Kesselman*

Le travail non standard est adopté ici comme outil comparatiste dans l'analyse des mutations de la relation salariale. Les constructions juridiques non standards sont comparables dans la mesure où elles découlent de la norme de l'emploi de droit commun dans chaque pays, telle qu'elle y est définie. Car bien qu'affaiblie, la norme du statut salarial à plein temps auprès d'un même employeur, reste la forme dominante et la référence sociale et politique en matière de travail (Freyssinet, 2006). Sa déconstruction et celle des droits et avantages qui lui sont liés s'inscrivent dans le cadre analytique de la globalisation où la flexibilité est prônée comme levier de la création d'emploi par la croissance.

Ce mouvement généralisé vers la flexibilité s'explique pourtant moins par les effets positifs de la concurrence – tant il est difficile de démontrer une corrélation significative entre indicateurs de la flexibilité et performance en matière d'emploi et de chômage (Fitoussi, Passet, Freyssinet 2000) – que par l'évolution des rapports sociaux et politiques dans chaque pays. D'où l'intérêt à évaluer la capacité de résistance du statut salarial qui incarne ces rapports face aux différentes tentatives de les rendre plus flexibles. Ainsi se dégage la dimension pertinente de la notion de « frontières » : dans quelle mesure les formes de travail non standard influencent-elles sur les frontières du statut d'emploi salarié, dans le sens de les contourner, de les réaffirmer, de les déplacer ? Que ces frontières soient réglementaire, jurisprudentielle, négociée ou informelle, elles avaient cristallisé la forme particulière dans chaque pays de cette relation sociale et politique telle qu'elle s'y est constituée. L'évolution des frontières de

* Donna Kesselman
Sociologue, Maître de conférences à Nanterre Paris-Ouest
dkessel11@gmail.com

la relation salariale se présente ainsi comme la variable de comparaison (Giraud 2003) de l'affrontement, dans les pays respectifs, entre acteurs dont le coût du travail et la sécurisation soulèvent des intérêts antagoniques.

Cette approche comparatiste se veut pragmatique : elle part des dynamiques du marché du travail et de l'emploi, contrairement aux modèles de comparaison binaires enracinés dans les idéaux-types de l'Etat-providence. Plus les régimes traditionnels de protection sociale se désagrègent, moins cette modélisation aide à saisir ces processus complexes. En revanche, se focaliser sur ces frontières fluctuantes et leurs implications sociales permet de mieux identifier les possibles évolutions (Supiot 1999) des relations salariales et des nouveaux paradigmes.

Nous engageons ici une étude comparatiste des régimes d'emploi en France et aux Etats-Unis. La comparaison entre ces deux systèmes présente un intérêt à certains égards discutable, tant ils diffèrent par leur cadre institutionnel, leur philosophie de protection sociale, leurs catégories statistiques, leurs traditions ouvrières ainsi que, ce qui va nous intéresser particulièrement ici, les attentes sociales des populations actives. Or, la comparaison de phénomènes au sein d'environnements « les plus différents » est précisément ce qui donne sens à la comparaison (Giraud 2005). Dans les deux environnements étudiés ici, l'un où le marché du travail et de l'emploi est fort réglementé, l'autre qui se distingue par sa fragmentation, le travail non standard a pourtant été instrumentalisé par les patronats respectifs pour tenter de contourner les garanties salariales existantes.

La frontière de l'emploi salarié a pour enjeu le plus ou moins grand accès aux droits, protections et avantages qu'attribue ce statut. La contrepartie fondamentale de l'Etat-providence, nous le savons, est la dépendance économique du salarié envers son employeur. Or, l'élaboration de nouvelles constructions juridiques du travail implique la recherche de nouveaux équilibres. Pour les uns, permettre aux entreprises de s'adapter aux évolutions économiques inéluctables exige d'élaborer des formes innovatrices (Michon 2006). La *flexicurité* européenne permettrait à nouveau de lier efficacité économique et sécurité sociale ; aux Etats-Unis se dégagerait un « nouveau contrat social autour de l'employabilité » (Stone 2004). Pour les autres, ces mutations et les segmentations qu'entraînent les restructurations productives mineraient le caractère avant tout protecteur du statut salarial, aboutissant en dernière analyse à la précarisation du travail, du travailleur et de la société plus largement (Appay 2005). L'outil comparatiste des frontières salariales vise donc à évaluer ces paradigmes fondamentalement en conflit. Les dynamiques sociopolitiques qu'occasionne l'introduction du travail flexible et leur impact sur les institutions de l'emploi avantagent-elles une partie de la population aux dépens de la population salariée dans son ensemble ¹ ?

Dans un premier temps, notre réflexion portera sur l'environnement à la fois comparable et contrasté de l'emploi salarié dans chaque pays et sa remise en cause par l'avènement du travail non standard. La seconde

1. La notion de frontières est traitée de nombreuses manières, souvent celles de l'Etat-nation en relation avec les moyens d'intervention publique dans l'emploi (Giraud 2003) ou bien, sur le plan des classifications entre travailleur et chômeur, entre différentes catégories professionnelles (Lallement 2007, pp. 44-76)

partie introduit le travail non standard (TNS) comme variable en mesure d'apprécier, à partir des frontières dans chaque pays, l'évolution des relations de pouvoir entre capital et travail. Enfin, nous essayons de dégager un point de comparaison directe entre les deux marchés du travail. Introduit au nom de la « modernisation » du marché du travail français, le nouveau contrat à durée déterminée, dit de mission, n'est pas étranger aux processus en cours aux Etats-Unis. Du point de vue de la méthodologie adoptée, le terme choisi ici de « travail non standard » est une formulation se voulant neutre et inclusive des constructions juridiques les plus variées.

Cette première réflexion sur le TNS comme outil comparatiste a été menée à la veille de l'éclatement de la crise financière de 2008 qui a débouché sur une crise de l'emploi. Elle propose une hypothèse sur le fonctionnement du marché du travail qu'il sera intéressant de soumettre à l'épreuve des événements avec le recul nécessaire.

I- Systèmes d'emploi comparables et contrastés

Le contrat de travail « standard » salarié à durée indéterminée, avec ses garanties élaborées s'inscrit, pour les pays occidentaux, dans des conditions historiques comparables qui ont donné lieu à des régimes de *welfare* (Esping-Anderson 2007). L'étendue des droits, des protections et des avantages tout comme leur forme d'attribution varient selon des choix sociaux et politiques. D'un côté, la production de services complexes et l'investissement collectif dans l'organisation des marchés qualifient des modèles européens conservateur-corporatiste, dont la France, qui s'approche aussi à quelques égards au modèle social-démocrate, plus protecteur, des pays scandinaves. De l'autre, le type libéral des Etats-Unis, s'incarne dans un Etat qui intervient comme simple intermédiation du marché et dans la limitation des dispositifs de protection sociale. La référence à ces idéaux-types reste implicite dans la réflexion sur la déconstruction de la relation salariale, telle qu'elle a été institutionnalisée au siècle dernier et les rapports sociaux qui la sous-tendent. Or, partir d'une causalité dominante des institutions de l'Etat-providence (Hacker 2002) ne suffit pas pour dégager les espaces d'interaction pertinente du marché du travail, tant ces types idéaux ont du mal à intégrer le double mouvement de différenciation et de standardisation induits par la mondialisation économique (Azaïs 2009). En ce qui concerne les Etats-Unis, ils tendent à simplifier la politique de l'emploi fédérale (Morel 2000) et la diversité des droits accordés par des Etats fédérés.

A partir des années 1970, le développement du non standard s'est nourri du déclin des régimes de croissance forte des pays développés, des vagues de restructurations et de délocalisations comme d'une déréglementation des normes publiques (Gonos 1997). Les secteurs émergents des services² favorisaient des formes flexibles d'emploi : intérim, contrat à durée déterminée. La main-d'œuvre à dominante féminine connaissait le temps partiel : un travail peu qualifié, associé à des horaires et à des rythmes morcelés avec une pénalisation en matière de rémunération et de carrière.

2. Pour partie externalisés des industries, ce qui en dénote le caractère éminemment politique.

L'impact de ces tendances communes dans des environnements nationaux contrastés a débouché sur des politiques publiques différentes. Des mesures de relance de la croissance contre le ralentissement économique et la montée du chômage, prises par le gouvernement français par exemple, étaient démenties par les organismes internationaux. Dès les années 1980 l'OCDE, suivie la décennie d'après par la Commission européenne, diagnostiquait les rigidités structurelles du marché du travail comme principale cause de limitation des embauches et de désincitation des chômeurs, préconisant les injonctions d'assouplissement que l'on connaît (DARES, 2004). L'expérience étasunienne, associant la flexibilité externe et un taux de chômage très bas, serait plus à même de faire face aux mutations de l'appareil productif et son régime de prérogatives patronales dans l'emploi – l'*employment-at-will* –, le modèle à suivre. L'avènement du travail non standard a fait ressortir ces cas de figure contrastés : la « déréglementation régulée » en France et la « fragmentation institutionnalisée » aux Etats-Unis (Kesselman 2007). Il en demeure un élément commun : le TNS a été instrumentalisé par le patronat, dans les deux cas, dans le but de contourner les contraintes à sa prérogative de gestion, autrement dit les droits, protections et avantages qui constituent les frontières de l'emploi salarial. Il en découle un espace d'affrontement politique et social dans chaque pays qui nous intéressera par la suite.

La France : le cas de la « déréglementation régulée »

C'est en termes de « rigidités » que l'on parle du marché du travail et de l'emploi en France, au sein du cadre paradoxal de ce que nous appelons une déréglementation régulée. Les revirements dans cette politique publique en France de la fin du dernier siècle sont bien connus du lectorat français.

Dans le souci de préserver le plein emploi, les années 1970 ont connu le renforcement du CDI, la norme salariale de droit commun : la réglementation des licenciements à titre individuel ou économique : l'obligation de négocier collectivement, faisant croître la couverture conventionnelle de 75 % à 90,4 % en dix ans. En même temps, dans l'idée d'inciter les entreprises à recruter, ont été introduites des formes d'emploi flexibles, dérogoires du CDI : le contrat à durée déterminée (CDD) et le contrat intérimaire. La décennie suivante a vu le durcissement du CDD, de sa durée et de son renouvellement et, avec l'intérim, l'obligation d'égalité de traitement et de droits sociaux avec le CDI. C'était en réponse à leur utilisation déjà répandue comme moyen de contournement des procédures de licenciement (Kerbouc'h, Chassard 2007, 1097). Ont été prises pourtant aussi des mesures de « souplesse » du marché du travail : la suppression de l'autorisation administrative de licenciement pour cause économique, introduite pourtant une décennie plus tôt, et la multiplication des contrats d'insertion pour les publics-cibles, jeunes et chômeurs de longue durée, qui favorisaient l'accès à l'emploi au détriment des avantages du statut salarial. Les années 1990 ont favorisé la flexibilité interne : l'aménagement du temps de travail selon les fluctuations de la demande, notamment par le temps partiel, sa réduction et – de par son décompte annualisé –,

sa flexibilisation. La baisse des cotisations patronales de Sécurité Sociale comme moyen d'incitation à cette politique de l'emploi représentait son levier principal (Holcblat 1998).

Sur le fond, l'approche régulée, au plus près, du législateur, avait pour but de protéger l'emploi : circonscrire la rupture des CDI tout en maîtrisant le recours à l'emploi non standard (Kerbouc'h, Chassard 2007). Elle n'a pas enrayer pour autant la dégradation du taux d'emploi. A partir de la récession de 1974, le chômage a connu une augmentation rapide, passant de 3% à 10,5% en 1987. Ce taux s'est stabilisé comme la moyenne jusqu'à la crise actuelle, bien que fluctuant selon la conjoncture. L'idée reçue de rigidités sur le marché de l'emploi se fonde sur ce chômage de masse persistant, combiné au taux en CDI de 87,1% des salariés (en 2005, privé et fonction publique), disposant d'une ancienneté moyenne dans l'emploi d'environ 11 ans au cours des vingt dernières années (OIT, 2002, dans Ramaux 2006). Même perçu de manière positive comme composant d'une saine *stabilité* dans l'emploi (Ramaux 2006), ce constat confirme la solidité des frontières de l'emploi en France.

Et pourtant, la relation salariale n'est pas aussi forte que cette macro-analyse de son « cadre » extérieur le laissent penser. Le chiffre relativement modeste en France d'environ 13% d'emplois non standards (2005), comprenant CDD, travail temporaire, contrats aidés, *apprentissage*), cache bien des fragilités. Déjà, seuls les deux tiers des salariés en CDI (64%) travaillaient à plein temps en 2005, seulement 43% du potentiel de la population active en âge de travailler (Concialdi 2006). Entre 1993 et 2003, les emplois en CDD ont augmenté de 60%, les emplois en intérim de 160%, et les emplois en CDI de 2% seulement. La vision macro-statistique fait l'impasse sur la fragilisation des personnes sur le marché du travail due à la rupture de l'ancien *continuum* protecteur de droits et de prestations sociales entre catégories de salariés (Castel 2007). Le « piège de l'insécurité » a vu les individus n'ayant connu que le chômage ou des emplois mal payés doubler en 20 ans, pour atteindre 16,7% en 2005, et ceux ayant connu ces expériences pendant la même période de 19,6% à 30.1%. On tend, par ailleurs, à sous-estimer en France, grâce aux prestations générales et en comparaison avec les Etats-Unis, le lien qui existe entre relation salariale et protection sociale, dont les avantages croissant avec l'ancienneté (CERC 2005).

Malgré ces contradictions internes dans la relation de l'emploi et le caractère discutable de l'hypothèse de la rigidité – au point où même l'OCDE soulève désormais le doute sur la relation déterministe entre flexibilité et création de l'emploi (OCDE 2004)–, elle reste l'accusée principale des problèmes de compétitivité de l'industrie française. C'est une indication de l'enjeu antagonique que représente le rapport salarial, qu'il est intéressant de percevoir du point de vue de ses « frontières ». De nouveaux concepts sont apparus dans le débat. Au nom de la *flexicurité* et la sécurisation des parcours des salariés, le cadre même de l'emploi salarié disparaîtrait au profit des droits transférés à la personne du travailleur. D'autre part, le MEDEF et le parti de la majorité présidentielle (UMP) préconisent d'introduire un « contrat unique », dont les frontières contractuelles formelles auraient des

« contraintes limitées », autrement dit vidées du contenu social constitué des obligations salariales. Au nom de la « réunification » du marché du travail français, il assurerait la fusion entre CDD et CDI et l'absorption des multiples contrats en vigueur au sein d'un cadre unique (Cahuc, Kramarz 2004). Pour l'instant, aucune de ces perspectives n'a pu parvenir à s'imposer en France : pour comprendre, il faudra évaluer l'évolution concrète de la relation de l'emploi et de ses frontières.

Etats-Unis : le cas de la « fragmentation institutionnalisée »

La particularité du statut salarial aux Etats-Unis réside dans le fait que ses frontières et son contenu sont quasi-inséparables. L'émergence du travail non standard à partir des années 1970 a révélé cette réalité ainsi que la fragmentation du droit du travail étasunien, avec les conséquences sociales qui en découlent.

Ce droit n'a jamais fait l'objet d'une standardisation institutionnelle, il consiste en une combinaison d'éléments hétérogènes. On y trouve des dispositifs législatifs – pouvant être fédéraux ou édictés par les Etats fédérés – qui sont produits au cours de périodes historiques successives et qui répondent donc à des logiques différentes. Ils s'appliquent en relation avec des normes jurisprudentielles de la *common law*. S'y ajoutent des avantages complémentaires d'entreprise qui sont négociés au sein de contrats collectifs, et qui ont favorisé une partie des salariés.

Les deux périodes majeures de création du droit du travail étasunien correspondent aux deux termes de l'expression utilisée en anglais, à savoir *Labor and Employment Law*. La *Labor Law* concerne les *droits ouvriers collectifs* issus des années 1930 à 1940 qui, comme l'Etat social, sont minimalistes et décentralisés. Les protections publiques ont été conçues comme un plancher. Elles ont été mises en place avec le concours des Etats fédérés et valorisées par le contrat collectif d'entreprise négocié entre partenaires sociaux, qui apporte aussi des avantages supplémentaires, comme l'assurance-maladie. La seule caisse nationale protégeant l'ensemble des travailleurs, qu'ils soient salariés, cadres, professionnels ou travailleurs indépendants est l'assurance-vieillesse, dite *Social Security*, qui n'assure qu'une minimum « survie ». L'*Employment Law*, issue des années 1960 et 1970, a donné lieu à la « révolution des droits » individuels. Ces lois fédérales réglementent le rapport entre un salarié et son employeur et s'appliquent à tous les salariés sur le territoire, même non syndiqués. L'intervention publique directe dans la relation de l'emploi, notamment pour interdire la discrimination, a abouti néanmoins à une certaine individualisation des droits, par leur *judiciarisation*.

Ce qui relie ces deux périodes est que la jouissance de l'ensemble des droits, protections et avantages sociaux – qu'ils soient d'ordre législatif, jurisprudentiel ou contractuel – est réservée aux seuls « salariés », les *employees*. Dans ce système social lié à la relation de l'emploi salarié (*contract based welfare system*), sans transférabilité des avantages acquis, l'ob-

tention du statut salarial à *temps plein* revêt une importance plus grande que ce que l'on a l'habitude de croire : c'est la frontière qui permet de se prévaloir de droits sociaux opposables et de s'organiser dans un syndicat pour bénéficier des contrats collectifs.

Ceci explique pourquoi ce statut s'avère diminué de plusieurs manières. Facteur de fragmentation élémentaire, la catégorie de l'*employée* a été d'emblée restreinte au sein de l'entreprise – excluant tout cadre (*supervisor*) à partir du niveau d'agent de maîtrise. L'autre ligne de démarcation, envers le marché du travail externe, exclut le travailleur indépendant. Ces frontières sont floues et constamment disputées, d'autant plus que le rapport de subordination n'est qu'un des multiples critères pour établir la relation salariale de droit commun, qui est d'ailleurs variable selon la loi en question. Les multiples constructions juridiques non standards permettent à l'employeur d'externaliser les coûts et les responsabilités qui accompagnent l'embauche de salariés. Avec l'utilisation du TNS aux Etats-Unis, la baisse du coût de travail pour l'employeur est directe, de 20 à 30% en matière de charges à l'Etat et d'attribution d'avantages sociaux contractuels, pour ne pas parler des « économies » obtenues grâce à la flexibilité et aux abus. Le recours aux travailleurs non standards est instrumentalisé aussi pour vider de sa substance des droits salariaux par la manipulation du seuil minimal obligatoire par entreprise : en dessous de 15 salariés, le Titre VII contre la discrimination ne s'applique pas ; en dessous de 20, pas de recours judiciaire contre la discrimination liée à l'âge.

Les nouvelles formes d'emploi flexible ont été saisies par le patronat étasunien pour contourner les contraintes imposées à ses prérogatives de gestion, aussi faibles qu'elles aient pu être (Kesselman 2007). Il avait les mains libres, contrairement au patronat français qui se voyait imposer l'égalité de traitement en matière de salaires et de protection sociale. Entre 1980 et 1988, le taux d'emplois non standards est passé de 26,7 % à 30,1% de la population active étasunienne, taux moyen qui s'est maintenu depuis cette date. Pendant ces années de progression rapide, les agences d'intérim ont connu une progression plus importante dans les Etats où la loi et la jurisprudence garantissaient l'application de la réglementation publique en faveur des salariés à plein temps, notamment l'interdiction de la discrimination (Autor 2003). Dans le contexte de montée du secteur tertiaire la proportion d'emplois externalisés s'est multipliée par l'introduction d'ouvriers intérimaires et des services à l'entreprise (*business services*), des « consultants » qualifiés – ingénieurs, informaticiens, techniciens. L'entrée en masse des femmes dans le monde du travail s'est faite en relation avec l'expansion des services, ainsi 26,9 % des effectifs dans le secteur de la distribution, connu pour ses emplois à faible couverture sociale à cause du temps partiel (Belous, 1995). Le travail à temps partiel s'est imposé comme le segment majeur, comptant un travailleur sur cinq (18%), connaissant une légère baisse pendant l'expansion de la « machine américaine à créer des emplois » de la fin des années 1990, sauf pour l'emploi temporaire qui a continué à progresser (Houseman, Osawa 2003).

Cette fragmentation souligne l'importance paradoxale du statut salarial aux Etats-Unis tout autant que du contrat social noué autour des syndicats. Si la proportion de salariés couverts par des contrats collectifs n'avait jamais dépassé le tiers, les gains substantiels qu'ils ont obtenus ont été étendus. En 1988 encore, 89 % de la population active bénéficiaient d'une couverture médicale fournie par leur employeur et 68 % d'un plan de retraite (52 % et 49 % en 2003). Ces statistiques font ressortir aussi la coupure nette que représente la frontière entre salarié et sans-statut : des travailleurs intérimaires ou à temps partiel bénéficiant d'une couverture maladie étaient de 22,7% et 18,8% respectivement, ou d'un plan de retraite de 21,1% et 23,5% (généralement un compte individuel d'investissement). En Californie, seuls 2 % des intérimaires ont une couverture maladie fournie par l'employeur contre 50 % des salariés permanents (BLS, 2004).

Le travail non standard aux Etats-Unis n'a jamais été défini par une législation globale ni au niveau national, ni en termes équivalents au niveau des Etats fédérés : il s'est défini par son adaptation au droit du travail, lui-même fragmenté, comme on vient de le voir. La définition dorénavant répandue se réfère, justement, à la particularité du système étatsunien des droits sociaux : l'« *independent worker* » ne bénéficie pas, par l'intermédiaire de son employeur, d'avantages sociaux élémentaires tels qu'assurance maladie ou pension de retraite. Contrairement à ce que laisserait penser ce terme neutre, cette catégorie induit la précarisation sociale : elle s'étend au-delà des secteurs des plus bas salaires, touchant aussi les travailleurs indépendants les mieux rémunérés. Vu la fragmentation des institutions publiques, le « *great risk shift* » que décrit Jacob Hacker (Hacker 2006) renvoie, en dernière analyse, l'acquisition des protections envers le travailleur et sa famille. Depuis une décennie, les violations de droits ont atteint un degré supérieur aux Etats-Unis, au point de voir formuler une nouvelle catégorie du travail « non réglementé » (*unregulated work*) (NELP 2009). Ainsi, la notion d'« institutionnalisation de l'instabilité » de Béatrice Appay, comme composante générale de la précarisation sociale (2005), nous a aidé à donner de la cohérence à un « système » de travail et de l'emploi dont la caractéristique majeure est la fragmentation. Ce que nous appelons la « fragmentation institutionnalisée » aux Etats-Unis, se focalise sur ce statut salarial à la fois disputé et indispensable à l'attribution des droits sociaux à la population.

Des cas comparables et contrastés

Comme pour toute variable explicative, l'adoption d'une stratégie comparative centrée sur le TNS exige sa restitution dans les contextes respectifs (Giraud 2003). Ici, son introduction fait ressortir des dimensions comparables et contrastées des systèmes de travail et d'emploi en France et aux Etats-Unis.

Des conditions historiques comparables ont donné lieu à l'institutionnalisation de la relation de l'emploi salarié puis aux prémices de sa

déconstruction avec l'introduction du TNS, bien que sous des formes spécifiques et avec une ampleur inégale. Pendant la période étudiée ici, la France a connu peu de croissance d'emploi et un taux important de chômage, les Etats-Unis ont connu une croissance relativement importante d'emploi et peu de chômage.

La proportion bien moins élevée aux Etats-Unis dans certaines catégories – le chiffre pour l'intérim (3,6%) était, en 1998 trois fois plus important en France (10,3%), sept fois plus en Espagne (24,3%) –, reflète des différences structurelles dans les marchés d'emploi en question (Houseman, Osawa 2003). Le comportement étasunien est classique pour un pays connaissant peu de chômage en même temps qu'une croissance rapide de l'emploi avec des contraintes réglementaires sont faibles, notamment en ce qui concerne le licenciement, comme pour la France, connaissant les caractéristiques inverses. En France on constate aussi un taux bien plus important de contrat à durée déterminée (Carré 2003).

Par ailleurs, l'accent mis sur les frontières de l'emploi participe au débat sur la capacité de régulation des Etats en face aux conséquences de la globalisation (Giraud 2003) : la remise en cause du statut salarial touche au cœur des prérogatives de réglementation et de redistribution. Déjà minimales et fragmentées, les garanties attachées au statut de l'emploi permanent aux Etats-Unis ont été insuffisamment appliquées, du fait des faibles moyens accordés aux différentes agences publiques chargées de veiller à leur application – NLRB, EEOC, OSHA...³. Depuis 1980 on a constaté, sous les présidents républicains, davantage de baisse des moyens alloués à ces agences, et sous G.W. Bush, une définition encore plus étroite du statut salarial, excluant davantage de catégories comme les infirmières, les aides cuisiniers⁴. Quant au démocrate Bill Clinton, après avoir fait établir l'existence du travail non standard (*contingency work*) dans les années 1990 par une étude prestigieuse (Dunlop 1994), son administration a accompagné le phénomène au point de procéder à la construction législative du travailleur non salarié : le *workfare*, reste fortement imbriqué à la fois à la politique publique de l'emploi et à la déconstruction du statut salarial (Morel 2000, Périvier 2007). L'action publique reflète la modification du rapport de forces social et politique, notamment le recul des organisations syndicales. Elles sont les principaux médiateurs pour prôner la redistribution dans ce pays qui, pour paraphraser Pelissier et Supiot, parlant de la France (2006), n'a jamais connu ni d'idéal de constitution d'une classe sociale homogène bénéficiant de droits égaux, ni de volonté collective de généraliser à l'ensemble de la nation le coût de l'assurance sociale ou des risques au travail.

En France, l'Etat tentait de concilier des pressions contradictoires, à la recherche d'un nouvel équilibre de son idéal de conciliation entre efficacité économique et justice sociale. Sa politique publique volontariste n'a pas pu empêcher l'affaiblissement des droits sociaux associés à la relation de l'emploi classique, même si les frontières de ce dernier semblent rester intactes. Et pourtant, l'abandon de la perspective du plein emploi et la normalisation du principe de l'exonération des charges sociales dédou-

3. Le NLRB pour les droits du travail, l'Equal Employment Opportunity Commission (EEOC) pour l'application des droits civiques, l'Occupational Health and Safety Administration (OSHA) pour l'hygiène et la sécurité au travail.

4. NLRB c. *Kentucky River Community Care, Inc.*, 532 U.S. 706, 2001 et l'affaire *Oakwood Healthcare, Inc.*, 348 NLRB 37, 29/09/2006 ; NLRB, www.nlr.gov. (3 octobre 2006).

nant l'employeur de sa responsabilité de cofinancer la protection (Lefresne 2006) remettent en cause des piliers de l'Etat social français. La condition salariale se voit par-là même transformée, dans le sens où le salarié ne bénéficie plus nécessairement de toutes les prérogatives du statut.

Ce qu'il y a de comparable ici sont l'efficacité relative des interventions publiques et la coïncidence dans ces temporalités. Les approches différenciées devant l'émergence du travail non standard n'a pas fondamentalement modifié la nouvelle configuration du marché du travail qui s'était instaurée, respectivement dans les deux pays, après les premiers bouleversements structurels de la génération précédente, vers la fin des années 1980. On peut s'attendre, en revanche, à ce que le marché du travail, les relations qu'ils entraînent et avec eux les frontières de l'emploi soient de nouveau mises à l'épreuve par la crise déjà affirmée du siècle nouveau.

Les prémices d'une nouvelle mutation structurelle avaient été identifiées aux Etats-Unis par le président de la Banque fédérale lors de la fameuse *reprise économique sans création d'emploi* : un tiers des emplois créés entre 2000 et 2005 étaient non standards-sans statut, le nombre des travailleurs indépendants était en plus forte augmentation, conjointement à la perte de trois millions d'emplois industriels salariés bénéficiant des droits sociaux (Freeman, Ridgers 2005). Ce développement du TNS a donné lieu, entre autres, au déclin de l'assurance maladie liée à l'emploi dont ont été exclus 13% des anciens bénéficiaires pendant la même période, dont un million durant l'année 2005. Ainsi s'exprime le rapport direct qui existe aux Etats-Unis entre le TNS et la crise politique sans précédent autour de l'assurance maladie, qui a marqué les dernières élections présidentielles.

En France, la remise en cause du statut classique de l'emploi, a-t-elle dégagé un processus dirigé vers ce que Robert Castel appelle, dans un article qui interpellait la politique de l'emploi du gouvernement actuel, une société de « pleine activité sans que cela signifie le retour au plein-emploi » (Castel 2008) ? Au-delà des polémiques, l'évolution effective du marché du travail est bien sûr complexe, comme l'explique Castel plus longuement ailleurs, pour la France : « ...ce mouvement de la société salariale qui ne serait pas pour autant une sortie du salariat, car la plupart de ces activités pourraient demeurer salariées, mais elles perdraient des prérogatives essentielles qui avaient été rattachées à l'emploi et lui donnaient un statut » (Castel 2007).

Dans chacun des pays, la piste comparative des frontières de l'emploi salarié semble à même de mettre en exergue ces évolutions. Elles se définissent comme la capacité des travailleurs concernés à faire valoir des droits et des protections, à bénéficier des avantages acquis par le passé. La prochaine partie de la réflexion porte sur l'espace politique permettant d'apprécier ce processus.

2- Etats-Unis : Les travailleurs indépendants aux avant-postes des frontières

L'expérience des travailleurs indépendants (*independent contractors*) aux Etats-Unis se heurte aux limites du marché du travail : l'espace qui se dégage autour du phénomène est disputé par les différents acteurs publics et privés. On y trouve aussi du dynamisme dans la recherche d'alternatives et d'innovations dans les protections sociales.

L'ambiguïté sur la définition du statut juridique du salarié est exploitée à l'avantage du patronat étasunien. Le cas de classification abusive des salariés en travailleurs indépendants est la pratique de *contournement* de la relation salariale qui croît le plus rapidement aux Etats-Unis, touchant jusqu'à 30% des entreprises dans un Etat comme la Californie. Sont concernés les travailleurs les plus qualifiés, tout comme des travailleurs immigrés sans papiers, employés dans la construction, l'agriculture, le travail journalier. Les pouvoirs publics sont attentifs à ces pratiques qui se traduisent par des violations des droits sociaux pour les travailleurs comme par des pertes dans les caisses publiques suite au non-paiement de charges salariales (Ruckelshaus 2007).

L'exemple emblématique est celui des *Permatemps* chez Microsoft. L'entreprise informatique a classifié en travailleurs indépendants des techniciens qualifiés qui accomplissaient les mêmes fonctions que leurs homologues permanents. Dans l'affaire *Vizcaino* (1997) un tribunal fédéral a reconnu aux *Permatemps* le statut salarial assorti d'avantages et a ordonné le paiement des arriérés à l'Etat. Il a jugé non valides les artifices visant à contourner le statut salarial, comme la signature préalable d'une attestation de travailleur indépendant. Ainsi, dans un premier temps, la justice étasunienne avait agi pour *réaffirmer* la frontière de la relation salariale. Or, rapidement s'est engagée une série de procès en appel au terme desquels ni les droits des travailleurs non standards, ni la ligne de démarcation entre salarié et travailleur indépendant n'ont été mieux éclaircis qu'avant *Vizcaino*. Pour leur part, les entreprises ont trouvé de nouvelles stratégies de contournement : Microsoft fait davantage appel aux agences d'intérim. Ainsi se voit dépassée l'autorité jurisprudentielle dans la détermination du statut salarial.

L'expérience des travailleurs indépendants met aussi à l'épreuve le pouvoir réglementaire de l'Etat qui cherche, à tous les niveaux, à *réaffirmer* les principes en vigueur. Vingt Etats fédérés ont introduit des lois ou projets de loi pour émettre des sanctions fiscales contre des abus, certains organisent des raids très médiatisés (*enforcement sweeps*), comme le New York en février 2008. Des projets de loi récents au Congrès fédéral visent à redéfinir la distinction entre travailleurs salariés et indépendants à renforcer les sanctions et à récupérer les charges salariales (Ruckelshaus 2008). Et pourtant, l'étendue du phénomène reste encore mal connue et les moyens d'application insuffisants, en baisse à l'échelle nationale au ministère du Travail. Il n'existe d'ailleurs pas de tentative de mettre en place aux Etats-Unis un statut hybride, du type « parasubordonné », qui accorderait certaines protections du salariat aux tra-

vailleurs économiquement dépendants, tels qu'en Allemagne, Italie ou au Canada.

Réaffirmer le statut de salarié est la priorité. En témoignent des deux projets préconisés par les confédérations syndicales qui visent, par la voie législative, à élargir le statut de salarié (RESPECT Act) et à faciliter la procédure de syndicalisation (*Employeur Free Trade Act*). Les syndicats font de même sur le terrain : les *Permatemps* de Microsoft ont constitué leur association *Washtech*, affiliée au Syndicat des travailleurs de la communication, les conducteurs de taxi de la ville de New York réclament le droit de négocier collectivement⁵.

Toutefois, les travailleurs indépendants soulèvent également la question d'un *déplacement* des frontières salariales des protections et avantages sociaux grâce à la recherche d'alternatives. On parle aux États-Unis d'un nouveau contrat social du « travailleur sans employeur » à partir du capital humain, doctrine de droit commun construite par la voie jurisprudentielle (Stone 2004). Par ailleurs, des arrêts concordants ont permis d'étendre, pour la première fois, à une catégorie de travail non standard, celle des travailleurs indépendants, les protections contre la discrimination dans le travail. Certes, faut-il rappeler qu'il s'agit du segment le plus qualifié, disposant du plus grand « capital humain » et donc de rapport de force sur le marché du travail. Concernant l'acquisition d'avantages, de nombreuses associations à but non lucratif tentent de fournir des prestations par la mutualisation aux travailleurs indépendants qui sont membres. Une des associations ayant ouvert la voie, la *Freelancers Union*, n'oppose pas à cette alternative son activité de groupe de pression à Washington pour la législation de droits adaptés⁶. Enfin, avec la privatisation le recours aux assurances privées est en pleine expansion aux États-Unis.

Tester les frontières de la relation d'emploi en France

Trois cas de figure sont pris pour démontrer à quel point les frontières de la relation salariale classique, remises en cause par l'introduction du travail non standard, dégagent un espace d'affrontement entre les acteurs du marché du travail en France.

Malgré les efforts du législateur le patronat français a multiplié le recours abusif au TNS afin de *contourner* les frontières d'entrée et de sortie du CDI : les procédures de la période d'essai et du licenciement. Sept embauches sur dix se font sur contrat à durée déterminée (DARES 2005). La durée possible du CDD était, à la période en question, plus longue que la période d'essai du CDI, jusqu'à 18 mois avec les renouvellements ; la décision de licenciement d'un salarié, dès l'embauche, doit être motivée par une « cause réelle et sérieuse » et est passible de recours devant le Tribunal des prud'hommes. A l'échéance des contrats, moins de la moitié des CDD sont transformés en contrat à durée indéterminée, proportion qui ne cesse de baisser (Behaghe, 2003). L'alternance entre CDD et travail temporaire permet, pour 30% des salariés dans les grandes entreprises, de

5. <http://washtech.org/search/> Communication Workers of America; Taxi texte et interview

6. Freelancers Union (2005), « The Rise of the Freelance Class: A New Constituency of Workers Building a Social Safety Net », www.freelancersunion.org/; Interview par l'auteure avec Sarah Horowitz, fondatrice, le 16 août 2008.

contourner les contraintes d'un licenciement, alors que l'expiration des contrats à durée déterminée et d'emploi temporaire constitue le flux le plus important de la sortie de l'emploi et l'entrée dans le régime d'indemnité de chômage (Chassard, Kerbourc'h 2007).

Les frontières de la relation de l'emploi ont par ailleurs été *réaffirmées* de manière spectaculaire, au printemps 2006, par le refus populaire des contrats dérogatoires au CDI visant à l'insertion des travailleurs de moins de 26 ans. Le contrat première embauche (CPE), pour les moyennes et grosses entreprises, a été retiré, ne succédant donc pas au contrat nouvelles embauches (CNE) qui s'appliquait déjà aux entreprises de moins de 20 personnes. Ces contrats étaient des CDI mais avec une période d'essai – dite de consolidation – de deux ans, et la liberté de rupture sans motif. Ce sont les jeunes et leur mobilisation, rejoints par leurs familles et les syndicats, contre ce qu'ils percevaient comme davantage de précarisation (Appay 2006) qui ont rétabli les frontières sociales et politiques du CDI. Les frontières juridiques du CDI ont été réaffirmées à une autre échelle lorsque les syndicats français ont fait annuler le CNE comme étant contraire au droit international, en déposant plainte auprès de l'Organisation internationale du travail.

Enfin, en 2005, la loi de Cohésion sociale, dite loi Borloo, a autorisé un *déplacement* des frontières de l'emploi en France. Elle a reconnu les agences d'intérim comme partenaires du service public, officialisant les activités de placement et de recrutement qu'elles pratiquaient déjà officieusement. Ainsi, des violations du monopole public ont été avalisées. C'est un exemple où le travail non standard se « standardise » (Belkacem, Kornig, Michon 2007), soutenant l'hypothèse qu'il peut servir de prototype ou de forme transitoire vers de nouvelles institutions du travail. Le dispositif va dans le sens de la *flexicurité* promue par l'Union européenne, élaborée dans la *Task-force pour l'emploi* (2003), présidée par Wim Kok, qui plaidait en faveur du développement des emplois temporaires et contre les obstacles opposés au fonctionnement des agences d'intérim.

3- Un nouveau contrat psychologique pour la France ?

Pour finir, la comparaison portera sur un cas d'influence directe des formes de travail non standard entre la France et les Etats-Unis. Un nouveau code de travail a été introduit en France le 1^{er} mai 2008 sous le signe de la « modernisation » du marché du travail⁷. Il a établi, entre autres, un nouveau type de contrat à durée déterminée, le contrat de mission à objet défini.

Avant d'y revenir, situons les frontières de la relation de l'emploi révisée par cette loi. Du point de vue du cadre du contrat du travail, on y constate un recul par rapport à l'objectif patronal et gouvernemental qui consistait à instaurer le contrat unique. Dans son article 1, le nouveau code réaffirme le cadre traditionnel de la relation salariale en France : le CDI comme « la forme normale et générale du contrat de travail », le contrat de travail à durée déterminée et le contrat de travail temporaire comme

7. La loi n° 2008-596 du 25 juin 2008 « portant modernisation du marché du travail », publiée au JO du 26 juin 2008. La nouvelle loi reprend les principales dispositions de l'Accord national interprofessionnel (ANI) du 11 janvier 2008 signé par les organisations syndicales et patronales représentatives, à l'exception de la CGT.

constituant « des moyens de faire face à des besoins momentanés de main d'œuvre. » Ce constat n'est pas à sous-estimer, insiste la CGT-FO. Il est clair que le retrait des contrats jeunes – censés représenter un premier pas vers le contrat unique – a laissé des traces. D'ailleurs, la transformation des contrats CNE toujours en vigueur en CDI est inscrite dans la nouvelle loi. D'autres dispositifs visent à lutter contre les pratiques de contournement du CDI, sous le prétexte des rigidités en matière de licenciement : le doublement de la période d'essai, donc possibilité de renouvellement, et la nouvelle procédure de séparation conventionnelle « par consentement mutuel », sans nécessité de motif (MEDEF 2004, 2008). Certes, chacun voit l'accord de sa fenêtre. En saluant cette « négociation moderne » pour avoir, « fait bouger des lignes... qui n'ont pas bougé depuis des dizaines d'années » (nous soulignons), la négociatrice du MEDEF décrit à sa façon que les frontières de l'emploi ont évolué dans le sens qu'elle souhaitait, « ... pour favoriser l'insertion ou le retour à l'emploi », un euphémisme, non pas pour la relation salariale classique mais pour l'activité décrite par Robert Castel (MEDEF, 2008). Ces aspects contradictoires dans la loi témoignent de nouveaux rapports sociaux et politiques émergents en France.

Qu'en est-il du contrat de mission ? Ce contrat d'une durée de 18 à 36 mois non renouvelable est prévu pour des ingénieurs et des cadres, dans le but de réaliser un objet défini. Il est donc plus contraignant que la version préconisée par le MEDEF, le recrutement d'un personnel, dont la seule échéance est la réalisation du projet qui justifiait l'embauche (MEDEF 2004, Virville 2004). D'ailleurs, plutôt que d'unifier le marché du travail français par un contrat unique, l'introduction du CDD de mission ne fait qu'ajouter encore un contrat non standard de plus : plus de rigidité, selon le patronat, plus de précarité pour la confédération CGT.

Il s'agit surtout, à nos yeux, de l'introduction d'un « contrat psychologique » qui vise à influencer avant tout les attentes sociales du salariat français, au vu de l'expérience étasunienne (Stone 2001). Par rapport à la durée moyenne de l'emploi de 11 ans en France, celle des Etats-Unis n'est que de quatre ans, comparable à celle du nouveau CDD français. Aux Etats-Unis, la notion même d'emploi se voit de plus en plus remise en cause dans l'organisation du travail au point que disparaît le terme en faveur de « projet » ou « domaines de travail » (Stone 2004). Ainsi, comme le faisait remarquer un patron français : le contrat est important en tant que « victoire symbolique », grâce à la *logique* de flexibilité qu'il introduit. Ce n'est pas la première fois qu'on qualifie l'introduction de contrats non standard comme moyen de promouvoir un « raccourcissement de l'horizon temporel des firmes... résultant dans l'organisation de la production *par projet* » (nous soulignons, Boltanski et Chiappello 1999) ou pour contribuer à la baisse de la norme des emplois « socialement reconnus comme acceptables » (Coutrot 1998). Mais sans y avoir abouti, l'enjeu reste d'actualité.

Conclusion

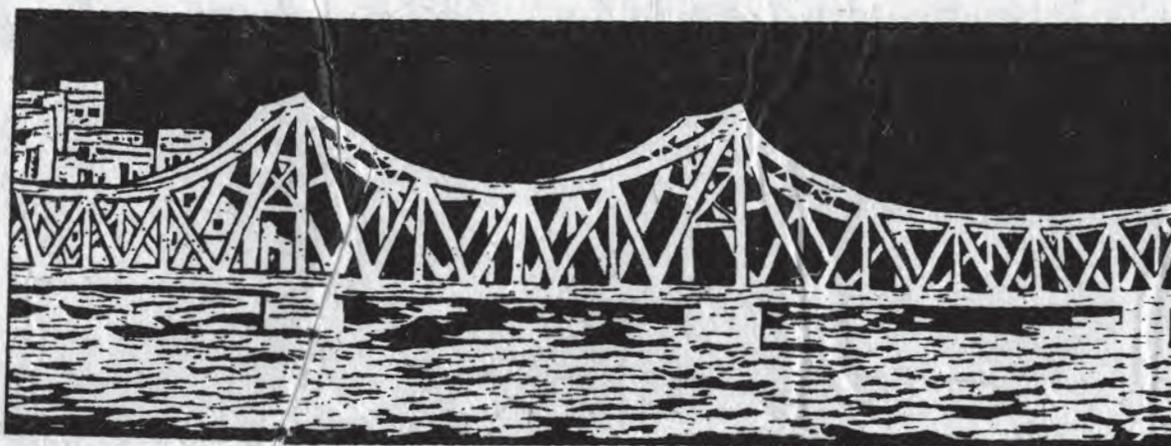
Le travail non standard est étudié ici comme variable comparatiste du statut salarial par le prisme de ses « frontières », qui ont pour enjeu le plus ou moins grand accès aux droits, protections et avantages qu'attribue ce statut. Nous repérons l'existence d'un processus de précarisation qui est inégale et loin d'être linéaire. Si l'emploi salarial se heurte à des tentatives d'instrumentaliser le travail non standard, avec comme conséquence l'amointrissement des garanties dont il témoigne, son introduction dégage en même temps un espace d'affrontement social et politique qui doit être compris dans sa complexité. Cette approche vise à éviter le débat qui se pose le plus souvent dans des termes extrêmes, entre une thèse de « *flexibilisation* croissante unilatéralement imposée aux salariés » et le besoin d'une réfutation de cette thèse (Vatin, Bernard 2007). Sans prétendre proposer à ce stade un rapport explicatif de causalité, notre réflexion permet d'apprécier l'évolution concrète du marché de l'emploi et le poids de la concurrence mondialisée qui pèsent sur les rapports sociaux et politiques qu'incarne, dans chaque pays, le statut salarial. Les moments de contournement, de réaffirmation ou de déplacement de ses frontières se présentent pour nous comme des équivalents fonctionnels dans différents pays, permettant d'apprécier le dynamisme de leur marché du travail, même – peut-être surtout – lorsqu'ils sont contrastés, comme ceux de la France et des Etats-Unis.

BIBLIOGRAPHIE

- Appay, B., 2005, *La Dictature du Succès : Le paradoxe de l'autonomie contrôlée et de la précarisation*. L'Harmattan, Paris.
- Appay, B., 2006, Il lavoro 'non standard' nelle dimensione europea. Il caso francese. In « *nuovo* » nel mercato del lavoro, A.N. Lavori, Roma, Sapere, pp. 48-57.
- Autor, D., 2003, Outsourcing at Will: The Contribution of Unjust Dismissal Doctrine to the Growth of Employment Outsourcing, *Journal of Labor Economics* 21(1).
- Azaïs, C., 2009, à paraître :
- Behaghel, L., avril 2003, Insécurité de l'emploi : le rôle protecteur de l'ancienneté a-t-il baissé ?, Centre d'études pour l'emploi (CEE), no 24.
- Belkacem, R, Kornig, Michon, F., 2007 Les origines du travail intérimaire et son développement en Europe. JIST.
- Belous, R, 1995, The Rise of the Contingent Work Force: The Key Challenges and Opportunities », *Wash. & Lee Law Review*.
- Bureau of Labor Statistiques (BLS), 2004, Decline in Benefits.
- BLS La loi sur la réglementation du travail de 1938 adopte une définition large du mot « employee », fondée sur l'idée de dépendance financière du salarié par rapport à l'emploi considéré..
- BLS, *Monthly Labor Review*, août 2005, vol. 128, no. 8.
- BLS, jan 2002, What is an employee? », *Monthly Labor Review*, vol 125, no. 1.
- Boltanski, L., Chiappello, E., 1999, *Le nouvel esprit du capitalisme*. Gallimard, Paris.
- Cahuc, P, Kramarz, F., 2004, De la précarité à la mobilité : vers une sécurité sociale professionnelle. *La Documentation française*, Paris.
- Castel, R., 2007, Au-delà du salariat ou en deçà de l'emploi ? L'institutionnalisation du précaire. In: Paugam, S. (Ed.), *Repenser la solidarité : L'apport des sciences sociales*. PUF, Paris, pp. 415-34.

- Castel, R., 08 juillet 2008, Travailler plus, pour gagner quoi ?, Le Monde
- Carré, F., 2003, Nonstandard Work Arrangements in France and the United States. CERC, La sécurité de l'emploi. Face aux défis des transformations économiques. Conseil de l'emploi, des revenus et de la cohésion sociale, rapport no 5, *La Documentation française*, Paris, 2005
- Chassard, Y., Kerbourc'h, J.-Y., 2007, Négociation sur la modernisation du marché du travail : ne pas se tromper d'époque, *Droit Social*, n° 11, novembre, pp 1095-1104.
- Concialdi, P., 2006, *La France précarisée : un état des lieux* », In: Michel Husson (Dir), Travail flexible, salariés jetables. Paris : Editions La Découverte, pp. 18-21.
- Commission européenne, 2006, *Emploi en Europe 2005*. Direction générale emploi et affaires sociales, Bruxelles.
- Conseil d'orientation pour l'emploi, Rapport d'étape sur la sécurisation des parcours professionnels, avril 2007, 10.
- Conseil supérieur de l'emploi des revenus et des coûts-CSERC (1996), *L'allègement des charges sociales sur les bas salaires*, La Documentation française, cité dans Norbert Holcblat, La politique de l'emploi en France, pp. 82-83
- Coutrot, T., juin 1998, Refonder le marché du travail. *Alternatives économiques*.
- DARES, 2003, *Les politiques de l'emploi et du marché du travail*. La Découverte, Paris.
- DARES, août 2005, Les mouvements de main-d'œuvre au quatrième trimestre 2004. *Premières informations et premières synthèses*, no 32-2, Paris.
- DOL, United States Department of Labor, 2004, *UI Performs*, 38, www.workforcesecurity.doleta.gov/unemploy/
- DOL, 1994, U.S. Commission on the Future of Worker-Management Relations, dite Commission Dunlop.
- Esping-Anderson, G., 2007. *Les Trois Mondes de l'Etat-providence*. PUF, Paris (2^e édition).
- Fitoussi, J.-P., Passet, O., Freyssinet, J., 2000, *Réduction du chômage : les réussites en Europe*. La Documentation Française, Paris, p 75
- Freeman, R., Ridgers III, W., août 2005, The Weak jobs Recovery: Whatever Happened to «The Great American Jobs Machine»? *FRBNY Economic Policy Review*.
- Freyssinet, J., 2006, *Travail et emploi en France : état des lieux et perspectives*. La Documentation Française, Paris, p. 47.
- General Accounting Office (GAO), juillet 2006, *Employment Arrangements: Improved Outreach Could Help Ensure Proper Worker Classification*, GAO-06-656, at 33, 35
- Giraud, O., 2003, La comparatisme contemporain en science politique : entrée en dialogue des écoles et renouvellement des questions. In : Lallement, M., Spurk, J. (Eds.), *Stratégies de la comparaison internationale*. CNRS, Paris, pp. 87-106.
- Giraud, O., 2005, Nation et globalisation : mécanismes de constitution des espaces politiques pertinents et comparaisons internationales, in J.-C. Barbier and M.-T. Letablier (Dir.) *Politiques sociales – Enjeux méthodologiques et épistémologiques des comparaisons internationales*, Bruxelles, Peter Lang, pp. 95-115.
- Gonos, G. 1997, The Contest Over «Employer» Status in the Post-War United States: *The Case of Temporary Help Firms*. *Law & Society Rev.* 81..
- Hacker, J., 2002, *The Divided Welfare State: The Battle over Public and Private Social Benefits in the United States*. Cambridge UP, Londres.
- Hacker, J., 2006, *The Great Risk Shift: The Assault on American Jobs, Families, Health Care, and Retirement and How You Can Fight Back*. Oxford University Press, Londres.
- Holcblat, N., 1998, La politique de l'emploi en France ». In: Barbier, J.-C., Gautié, J., *Les politiques de l'emploi en Europe et aux Etats-Unis*.
- Houseman, S., Osawa, M. (Eds), 2003, *Nonstandard Work in Developed Countries: Causes and Consequences*. W.E. Upjohn Institute for Employment Research, Kalamazoo, Michigan, pp. 1-14.
- Enquêtes Emploi de l'INSEE – trouver la date, pas mentionner par Castel.
- Kesselman, D., 2007, Travail précaire et précarisation institutionnelle aux Etats-Unis. *JST*.
- Kok, W., 2003, L'emploi, l'emploi, l'emploi. Créer plus d'emplois en Europe. Commission Européenne, pp.30-33.

- Lallement, M., 2007, *Le Travail : une sociologie contemporaine*. Editions Gallimard, Paris.
- Lefresne, F., mars 2006, Précarité pour tous, la norme du futur; *Le Monde Diplomatique*.
- MEDEF, *Moderniser le Code du Travail. Les 44 propositions du MEDEF*. Paris, mars 2004.
- MEDEF, 11 janvier 2007, communiqué.
- Michon, F. 2006, Temporary Agency Work in Europe. In: Gleason, S. (Ed), *The Shadow Workforce*. Upjohn Institute, Kalamazoo, Michigan, pp. 269-304.
- Mischel, L., Bernstein, J., 2007, *The State of Working America 2006/2007*. Economic Policy Institute, Cornell University Press, Ithaca.
- Morel, S., 2000, *Les logiques de la réciprocité : Les transformations de la relation d'assistance aux Etats-Unis et en France*. PUF, Paris.
- NELP (National Employment Law Project), 2009, *Research and Public Policy for an Emerging Trend in the U.S. Labor Market*, <http://nelp.org>
- OCDE, 2004, *Perspectives de l'emploi*. In: Ramaux, C., 2006, p. 84.
- Pelissier, J., Supiot, 2006, *A. Droit du travail*. Dalloz, Paris.
- Périer, H., 2007, Dix ans après la réforme du welfare américain, *Lettre de l'OFCE*, n° 279, 10 janvier.
- Ramaux, C., 2006, *Emploi : éloge de la stabilité. L'Etat social contre la flexicurité*. Mille et Une Nuits, Paris.
- Ruckelshaus, K. 27 mars 2007, Providing Fairness to Workers Who Have Been Misclassified as Independent Contractors, auprès de la Commission sur l'éducation et le travail du Congrès. National Employment Law Project, (NELP), New York.
- Ruckelshaus, K., février 2008, Summary of Independent Contractor Reforms State and Federal Activity. NELP, New York.
- New York Times, 27 février 2008.
- Stone, K, février 2001, The New Psychological Contract: Implications of the Changing Workplace for Labor and Employment Law. 48 *UCLA Law Review*.
- Stone, K., 2004, *From Widgets to Digits: Employment Regulations for the Changing Workplace*. Cambridge University Press, Cambridge.
- Stone, K., 2006, « Legal Protections for Workers in Atypical Employment Relationships in the United States », XVIII *Congrès mondial du droit du travail et de la sécurité sociale*.
- Supiot, A. (Ed.), 1999, *Au-delà de l'emploi. Transformations du travail et devenir du droit du travail en Europe*. Flammarion, Paris.
- Vartin, F., Bernard, S. (Eds), 2007, *Le Salariat : théorie, histoire et formes*. La Dispute, Paris.
- Virville, M., 2004, Pour un code du travail plus efficace. Rapport au Ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité. Paris : La Documentation Française.



Cet article porte sur les relations de travail en Chine telles qu'elles se manifestent après la vague de grèves et de manifestations menées par des travailleurs migrants en Chine orientale. Au cours de ces trois dernières décennies, des nouveaux espaces productifs et de nouvelles pratiques de travail ont diversifié la composition de la classe laborieuse, en engendrant deux grandes catégories de travailleurs urbains : la classe travailleuse traditionnelle, majoritairement employée dans des unités de production étatiques et la classe des travailleurs migrants, généralement employés dans des compagnies du secteur privé (avec investissements internationaux), ou des entreprises à propriété mixte.

Depuis 1949, l'histoire économique chinoise se divise habituellement en deux ères, celle de «l'économie planifiée» (1949-1978) et celle de «la réforme» (1978-2010). Dans les années 1980, des réformes dans l'agriculture et l'économie rurale ont généré une force de travail disponible et mobile. Des entreprises communales et villageoises (ou TVE pour Township and Village Enterprises) ont surgi dans la campagne, absorbant la main-d'œuvre agricole excédentaire, dans des compagnies locales qui appartenaient initialement à la communauté.

Simultanément, sur la côte Est, des sociétés étrangères ont été accueillies dans des Zones Economiques Spéciales comme investisseurs privés, et ont aussi été encouragées à participer à des partenariats d'entreprises (ce qu'on appelle les *joint ventures*). Les autorités chinoises ont assuré des allègements fiscaux, de faibles coûts salariaux ainsi qu'une gamme de conditions et de termes avantageux. Pour sa part, le gouvernement chinois cherchait à tirer les bénéfices d'un transfert de technologie, et a salué les possibilités d'emploi supplémentaires que ces investissements ont apporté.

Jusqu'en 1978, l'économie privée n'était pas autorisée dans les villes chinoises. L'ère de réforme, lancée la même année, a permis certains investissements capitalistes. Cela a pris trois formes : l'investissement étranger direct, les investissements de capitaux en provenance de Hong Kong, Macao et Taïwan, et les investissements de capitaux privés autochtones. Plus de vingt ans après, en 2001, le secteur privé représentait 38,8 pour cent des grandes entreprises¹.

Au cours de la dernière décennie, l'emploi dans les entreprises privées a rapidement augmenté, passant de 29,9 millions en 2004 à 51.2 millions en 2008.²

* Journaliste indépendant, doctorant en sciences économiques et sociales à King's College, Londres).

1. Huang Yasheng, *Capitalism with Chinese Characteristics* (Cambridge : Cambridge University Press 2008)

2. <http://www.stats.gov.cn/tjsj/ndsj/2009/html/E0401e.htm>

La croissance du secteur privé et des entreprises à investissements étrangers ont encouragé des migrations à grande échelle à partir des provinces vers les villes de la côte Est. À la fin des années 1980 il y avait déjà 30 millions de migrants ruraux, passant de 62 millions en 1992, à 75 millions en 1995 et à 120 millions en 2004.³

La Chine est devenue le premier exportateur mondial en 2010, assurant plus de 10 pour cent des exportations mondiales. En 2006, les exportations chinoises représentaient environ 40 pour cent de tous les produits de consommation importés dans les Etats-Unis.⁴ Cependant, les exportations ne semblent pas avoir été le principal moteur de l'expansion économique, mais il semble plutôt que la demande intérieure tirée par l'investissement et la consommation joue le rôle dominant dans la croissance économique chinoise. En 2009, les exportations ont chuté de quelques 17 pour cent et n'ont fait aucune contribution à la croissance du PIB; malgré cela, l'économie chinoise a progressé de plus de 8 pour cent.⁵

Géographiquement, le secteur privé de l'économie voué à l'exportation est basé presque entièrement dans l'Est de la Chine; sa croissance a été stimulée par l'assouplissement des réglementations régissant les flux migratoires rural-urbain. Ceci a produit une main-d'œuvre migrante à faible coût, idéal pour des usines à forte intensité de travail. La région Est a attiré 85 pour cent des investissements étrangers directs effectués en Chine 2003 et a produit 92 pour cent des exportations du pays en 2004.⁶

C'est dans ces zones orientées vers l'exportation et dans des entreprises à investissements étrangers, qu'une vague de grèves a éclaté durant le printemps et l'été 2010. Ces grèves, notamment chez les constructeurs automobiles japonais, ont donné lieu à d'importantes concessions de la part du management de ces firmes. Elles ont su bénéficier d'une couverture médiatique favorable, et soulever des questions profondes sur le rôle des syndicats officiels dans la représentation des salariés en Chine.⁷

Dans ce qui suit, je m'efforcerai de donner un aperçu de la condition des nouveaux travailleurs migrants, et d'examiner comment leurs protestations et leurs revendications se rapportent à celles de la classe laborieuse traditionnelle. Pour le Parti communiste chinois, les syndicats sont essentiels au maintien de la légitimité, je vais donc évaluer la façon dont les syndicats chinois agissent et réagissent face aux revendications ouvrières et examiner les moyens avec lesquels les travailleurs expriment celles-ci et s'organisent afin de les atteindre.

L'ACFTU

La Fédération Nationale des Syndicats Chinois (ACFTU)⁸ a été formé comme une organisation de travailleurs militants en 1925. Cependant, après la libération en 1949, le syndicat a généralement agi comme une courroie de transmission pour soutenir le Parti et ses dirigeants afin d'augmenter la

3. Dewen Wang and Fang Cai in Labour Migration and Social Development in Contemporary China p26-30

4. U.S. Consumer Product Safety Commission report International Consumer Product Safety Program 2007 China Program Plan <http://www.cpsc.gov/BUSINFO/intl/china07.pdf>

5. Lu explodes myths of China's growth http://www.chinadaily.com.cn/opinion/2010-01/07/content_9278639.htm 2010-01-07 07:52

6. Dewen Wang and Fang Cai in Labour Migration and Social Development in Contemporary China p31

7. Lance Carter Auto Industry Strikes in China <http://insurgentnotes.com/2010/10/auto-industry-strikes-in-china/Oct28.10>

8. The All China Federation of Trade Unions (ACFTU)

production et promouvoir l'idéologie du Parti. Les syndicats ont presque été abolis pendant la Révolution Culturelle, mais c'est en 1975 que le droit de grève a été inclus dans la constitution. Même si le lancement de l'ère de la réforme après 1978 a vu l'ACFTU réactivée, le droit de grève a finalement été retiré de la constitution en 1982 suite aux grèves en Pologne dirigée par *Solidarnosc*.

Durant les manifestations de Tiananmen en 1989, l'ACFTU a exprimé son soutien aux étudiants, mais de nouvelles organisations indépendantes de travailleurs, comme la Fédération des Travailleurs Autonomes de Pékin, ont revendiqué le droit de supplanter l'ACFTU en tant que voix des travailleurs. La direction du Parti a perçu ces organisations comme une menace directe au régime communiste. Ainsi, après la suppression des manifestations de la Place Tiananmen, les plans pour une plus grande autonomie de l'ACFTU ont été mis à l'écart.⁹

Avec la croissance du secteur privé et des investissements multinationaux, l'ACFTU assura un arbitrage entre les intérêts du capital, le travail et l'Etat et cela en se situant du côté du travail. Les syndicats ont généralement été perçus comme étant subordonnés aux intérêts du parti, de l'Etat et des entreprises. C'est pourquoi les chercheurs ont massivement souligné des problèmes de légitimité des syndicats (Shen Jie 2007, Anita Chan 2005). En général, le rôle de l'ACFTU a été limité à celui d'un organisme de protection sociale des travailleurs, leurs fournissant des services sociaux et des conseils sur leurs droits juridiques. Néanmoins, l'ACFTU a favorisé des changements politiques qui ont amélioré de manière significative les droits juridiques de la classe ouvrière, comme la Loi de 2008 sur le Travail. Ces nouveaux droits légaux agissent souvent comme un point focal autour duquel l'activisme revendicatif des travailleurs est galvanisé.

Certains signes révèlent que les réformateurs au sein de l'ACFTU tentent de promouvoir une représentation démocratique des travailleurs. D'un point de vue structurel, le syndicat a organisé ces dernières années une campagne de syndicalisation extraordinaire. L'adhésion est passée de 123 millions en 2003¹⁰ à 226 millions en 2010.¹¹ Il importe de noter que plus de la moitié des 14 millions des nouveaux adhérents étaient des travailleurs migrants.¹² Des études indiquent que la décision d'adhérer à un syndicat est essentiellement un acte volontaire, tandis que la persuasion par des délégués syndicaux est plus fréquente dans les entreprises privées.¹³

Des analyses faites sur les syndicats ouvriers indiquent que, bien que les syndicats sont généralement contrôlés d'en haut et sont intimement liés aux instances du Parti, il existe néanmoins un degré considérable de flexibilité. Les recherches sur les perspectives et les pratiques des dirigeants syndicaux, indiquent qu'il existe une minorité non négligeable de lieux où les travailleurs utilisent des congrès ouvriers et des structures syndicales officielles comme voies de dénonciation d'abus, et où des élections démocratiques et disputées ont lieu. Ces phénomènes tendent à se produire dans des entreprises publiques ou collectives plutôt que dans des entreprises privées ou à capitaux étrangers (Hishida et 2010 al). Ces études

9. Tomoaki Ishii Trade unions and corporatism in China pp1-24 in Chinese Trade Unions-How Autonomous Are They? Hishida et al 2010 Routledge Oxon

10. Xinhua News Agency October 21, 2008

11. Xinhua News Agency- August 30, 2010

12. http://english.acftu.org/template/10002/page.jsp?cur_page=6&aid=536&cid=146&keyword=null Chinese Trade Unions 2010-04-15 p4

13. Jian Qiao Between the party-state, employers and workers: Multiple roles of the Chinese trade union during market transition- A survey of 1,811 enterprise union chairpersons, p57-8 in Chinese Trade Unions-How Autonomous Are They? Hishida et al 2010 Routledge Oxon

rèvelent que l'augmentation de la différenciation et de la complexité dans l'environnement du travail, ont apporté des variations aux formes de représentation des travailleurs par les syndicats.

La composition de la force de travail urbaine

La division entre la main-d'œuvre traditionnelle et celle des migrants urbains, est révélée dans les chiffres du Bureau National des Statistiques. En 2008, 64 millions de travailleurs urbains étaient employés dans des unités étatiques, et 29 millions de personnes travaillaient dans des sociétés par actions.

Ces travailleurs migrants sont en large majorité des travailleurs urbains traditionnels. Les travailleurs migrants sont majoritaires dans le secteur privé des emplois urbains. La taille du secteur a augmenté de 10 millions de travailleurs en 1999 à 51 millions en 2008. Lorsqu'on inclut les 16 millions de travailleurs employés dans les zones urbaines par des entreprises capitalistes étrangères en provenance de Hong Kong, Macao et Taiwan, le chiffre du secteur privé dans l'emploi urbain dépasse les 67 millions.¹⁴ Ces travailleurs sont majoritairement issus de la main-d'œuvre migrante.

Le développement des relations de marché a également généré de nouvelles classes sociales plus riches, officiellement définies comme «nouvelles couches sociales». Au sommet de l'échelle des richesses, les capitalistes cultivent des liens intimes avec le Parti et le pouvoir d'Etat. Certains considèrent que cela contribue à placer le capital privé dans une position dominante (Dickson 2008, Minxin Pei 2006).

Toutefois, la définition des formes de propriété des entreprises chinoises est sujette à des controverses considérables. Des recherches récentes indiquent que l'étendue du périmètre et l'influence des entreprises privées ont été largement surestimées (Yasheng Huang 2008, Dic Lo 2010). Lorsque les travailleurs chinois font face à la gestion des entreprises étrangères ou celles qui appartiennent à des capitaux de Hong Kong, Macao et de Taiwan, le Parti et l'Etat peuvent gagner en popularité en défendant les droits des travailleurs.

La nouvelle main d'œuvre et le hukou

L'économie planifiée qui s'est développée en Chine dans les années 1950 était fondée sur l'industrie lourde de l'Etat. Les lieux de travail étaient des entités semi-fermées, qui jouaient à la fois un rôle d'aide sociale et d'entité productive. Le système chinois d'enregistrement des ménages, le « *Hukou* », a été introduit en 1951 et attachait la population à son lieu de naissance. Sans hukou, on ne pouvait pas avoir accès à des aides alimentaires, au travail, au système de santé, à l'éducation ou au logement. Le système du *Hukou* a sévèrement restreint la circulation des travailleurs, en particulier la migration des campagnes vers les villes. Cela a facilité la planification bureaucratique centrale de la vie économique nationale.

14. <http://www.stats.gov.cn/tjsj/ndsj/2009/html/E0402e.htm>
Number of Employed Persons at Year-end in Urban and Rural Areas
Accessed 20.36 GMT
Oct 21, 2010

Avec le renforcement du secteur privé et l'assouplissement de la planification centrale, le contrôle sur la migration basée sur le *Hukou* a diminué, tandis que l'accès aux biens et aux services est devenu un enjeu monétaire pour les travailleurs concernés. Aujourd'hui, l'emploi dans les villes permet l'accès aux services sociaux de base. Cependant, les travailleurs migrants bénéficient rarement d'un accès complet à ces services. Si les migrants sont enregistrés dans leur ville natale, ils continuent à subir la discrimination sur plusieurs niveaux, celui des salaires, des systèmes de santé, des services sociaux, des pensions et des assurances, qui sont tous conçus pour ceux qui possèdent un *Hukou* urbain.¹⁵

Les travailleurs migrants urbains

Sur environ 150 millions de travailleurs migrants dans les villes, plus de 60 pour cent sont âgés entre 16 et 30 ans. Bien que divers changements dans la législation locale et nationale aient renforcé les droits des migrants, souvent les enfants des travailleurs migrants fréquentent des écoles privées avec des maigres installations qui fonctionnent tout particulièrement pour eux. La plupart sont des immigrants de longue durée (plus de six mois) qui aspirent à faire de la ville leur résidence permanente. Ce désir est en fort contraste avec la situation d'il y a dix ans, lorsque près de neuf sur dix avaient l'intention de retourner à la campagne. Durant la dernière décennie, un changement radical d'attitudes s'est produit dans les perspectives et les aspirations de la jeune génération de travailleurs migrants. Cela se reflète dans leur détermination : seulement 6,5% craignent de porter plainte lorsque leurs droits sont violés, et 45,5% des nouveaux migrants sont prêts à déposer des plaintes collectives.¹⁶

Les travailleurs migrants employés dans l'industrie sont pour la plupart logés dans des dortoirs à grande échelle. Ces usines sont organisées comme des environnements semi-fermés. D'une part, ces circonstances facilitent la surexploitation de la main d'œuvre puisque la main-d'œuvre peut être appelé à travailler sur demande et d'autre part, il génère une concentration de travailleurs ayant des expériences et des intérêts communs, dont le potentiel pour l'organisation et l'action collective est considérable.

Une ONG appelée le Réseau des Femmes Ouvrières Chinoises fonctionne dans la Zone Économique Spéciale de Shenzhen. Elle agit aux côtés d'organismes comme la Ligue de la Jeunesse et ses responsables locaux sympathisants de l'action ouvrière. Cette ONG dirige un réseau extensif de propagande, d'agitation et d'organisation, qui pénètre avec succès jusqu'aux dortoirs des usines, et organise les travailleurs pour défendre leurs droits tels que définis par la loi. Par exemple, dans deux usines appartenant à des sociétés transnationales, des comités de travailleurs ont été élus «par la base» au scrutin secret, afin de surveiller l'application des codes de conduite et des lois qui touchent les droits des travailleurs.¹⁷

Des sociétés privées à capitaux taiwanais et japonais ont été le point focal du mécontentement des travailleurs durant le printemps et l'été de

15. Ran Tao, Hukou reform and social security for migrant workers in China p73-95 in Labour Migration and Social Development in Contemporary China Rachel Murphy 2009 Routledge ,Abingdon Oxon.

16. <http://www.acftu.org/template/10004/file.jsp?cid=222&aid=83614> 关于新生代农民工问题的研究报告 2010年06月21日 本文访问次数 Report by the All-China Federation of Trade Union (ACFTU)

17. Pun Ngai, The making of a global dormitory labour regime pp154-170 Labour Migration and Social Development in Contemporary China Rachel Murphy 2009 Routledge , Abingdon Oxon.



2010. Foxconn emploie 920 000 travailleurs en Chine, et 470 000 d'entre eux sont employés par seulement deux usines à Shenzhen¹⁸. La société est détenue par le géant taïwanais Hon Hai Precision Industry Co. Suite au suicide de 12 travailleurs dans leurs usines à Shenzhen, le management a revu à la hausse les salaires de base de 135\$ par mois à 293 \$ par mois et s'est engagée dans des campagnes colorées pour décourager les travailleurs à considérer le suicide.¹⁹

L'ancienne classe laborieuse

La résistance à la privatisation et à la restructuration des entreprises étatiques a atteint son paroxysme dans les années 1990. Durant le processus de réforme des entreprises étatiques, les concessions envers la main-d'œuvre ont pris la forme de déclarations de reconnaissance de principes des droits démocratiques de gestion des travailleurs, tels que définis dans la Constitution. En vertu des articles 16 et 17, les entreprises publiques et collectives « pratiquent une gestion démocratique à travers des congrès de travailleurs et de personnel et par d'autres moyens, conformément à la loi »²⁰. Bien évidemment, le processus de restructuration des entreprises d'État a souvent donné lieu à des conflits. L'organisation de formes de résistances efficaces s'est concentrée au « Conseil de Représentation du Personnel et des Travailleurs », qui dispose légalement d'un droit de veto et de contrôle sur la gestion (Phillion 2009, Chan 2005).

Le 24 juillet 2009, des travailleurs de *Tonghua Iron and Steel* se mirent en grève contre une offre publique d'achat par la compagnie privée *Jianlong Steel Holding Company*. Durant les manifestations, les travailleurs ont battu à mort un dirigeant de la société. En conséquence, la *Jilin State-owned Assets Supervision and Administration Commission* (SASAC) (Commission Jilin de supervision et d'administration d'actifs détenus par l'état), a annulé la privatisation. Cela étant, Zhang Wangcheng, professeur du Centre chinois d'études du travail à l'Université Normale de Pékin, a accusé le syndicat d'avoir échoué à prévenir les troubles et réduire les tensions.²¹ Un mois plus tard, l'ACFTU a publié une déclaration stipulant que les privatisations sont illégales à moins qu'elles n'aient l'accord du Congrès des travailleurs.²²

Le caractère des récents troubles et des grèves spontanées

Un chercheur chinois, Yu Jianrong, a identifié plusieurs caractéristiques du mécontentement ouvrier croissant. Elles incluent notamment le caractère soudain et spontané des conflits, l'incrédulité face aux réponses officielles, la méfiance envers les autorités locales, et la foi dans le gouvernement national²³. L'inégalité et le sentiment d'injustice contre les formes flagrantes de discrimination, ancrée dans le système du *Hukou*, sont également une cause majeure de la colère présente parmi les travailleurs migrants. Les travailleurs migrants ayant fait des études secondaires sont considérés

18. <http://uk.reuters.com/article/idUKL-NE67100B20100819>
Dernière visite le 20, Oct 2010 10.06am GMT.
By James Pomfret Foxconn to up China workforce, cut Shenzhen

19. <http://www.ibtimes.com/articles/27191/20100607/foxconn-says-will-double-basic-wage-in-china-to-curb-suicides.htm> By Surojit Chatterjee June 7, 2010
Dernière visite 2032 GMT Oct 21, 2010

20. <http://english.people-daily.com.cn/constitution/constitution.html>

21. Finger-pointing in steel mill death 2009-07-29 01:14:59 GMT 2009-07-29 09:14:59 (Beijing Time) Global Times <http://english.sina.com/china/2009/0728/259013.html> Dernière visite 20 Oct 2010 15.25 GMT

22. Heed workers' voices (China Daily 08/19/2009 p8) http://www.chinadaily.com.cn/opinion/2009-08/19/content_8586011.htm

23. Yu Jianrong on "Maintaining a Baseline of Social Stability" Speech to Beijing Lawyers Association on December 26, 2009 <http://chinastudygroup.net/2010/04/you-jianrong-on-maintaining-a-baseline-of-social-stability/> Dernière visite Oct 23 15.04 GMT

comme une menace importante pour la stabilité sociale, car ils se sentent souvent victimes d'une discrimination systématique. Ils sont peut-être en mesure de déclencher et de soutenir des mouvements de révolte qui vont au cœur de la contradiction entre la rhétorique politique de la construction du socialisme d'une part, et l'expérience concrète de la corruption, l'exploitation et l'abus de pouvoir de l'autre²⁴.

Aujourd'hui en Chine, les agitations des travailleurs, des paysans et des masses urbaines paupérisées sont caractérisées par le légalisme des revendications qu'elles défendent. Les protestations se concentrent sur les droits énoncés de la loi. La disponibilité des moyens modernes de duplication et d'accès à l'information, a permis au militantisme d'exposer vigoureusement l'écart entre le caractère arbitraire de l'exercice du pouvoir au niveau local, et les droits énoncés dans la loi. Simplement en copiant les lois et les directives et en les utilisant comme un bouclier et une arme, les classes subalternes ont découvert un moyen puissant d'unifier leurs actions, leur moral et le sentiment d'une juste cause, et ont été capable d'éviter les mesures répressives traditionnellement associées à la dissidence et la révolte²⁵.

Quand une grève a éclaté le 17 mai 2010 dans une usine de composants d'Honda à Foshan, elle a commencé autour d'un désaccord sur le faible niveau des salaires. En très peu de temps quelque 1800 travailleurs se sont ralliés et ont exigé l'augmentation des salaires, de nouvelles échelles salariales et des structures de carrière, et ont aussi démocratisé la représentativité de leur syndicat. Cela a mis en évidence la nécessité pour les syndicats d'être contrôlés par les travailleurs eux-mêmes²⁶. Les dirigeants de l'ACFTU ont annoncé nationalement que des élections démocratiques allaient progressivement remplacer la nomination des dirigeants syndicaux ce qui semble être en accord avec les idées des travailleurs Honda²⁷.

Un appel lancé par les grévistes indique l'évolution d'une conscience nationale des travailleurs. « Notre lutte pour les droits n'est pas une lutte pour protéger seulement les intérêts de 1800 travailleurs. Nous sommes préoccupés par les droits et les intérêts des travailleurs dans tout le pays. Nous voulons montrer un bon exemple de la lutte pour les droits des travailleurs »²⁸.

Au lendemain de la grève de Honda, une vague de conflits similaires a éclaté dans les usines à travers la Chine, en particulier dans la province du Guangdong. Afin de réglementer et contrôler ces explosions spontanées, le Congrès Populaire de la Province du Guangdong a envisagé une nouvelle loi, le « Règlement sur la Gestion Démocratique des Entreprises ». Le règlement proposé envisageait un élargissement considérable des droits des travailleurs, comme par exemple, lorsque 20% des travailleurs d'une entreprise revendiquent une augmentation des salaires, ils auraient en même temps le droit d'élire leurs propres représentants pour négocier avec la direction. Au cas où leurs revendications seraient ignorées ils pourraient faire grève sans que la gestion ne puisse les licencier²⁹. Les propositions envisageaient, par ailleurs, que l'on garantisse aux travailleurs une représentation d'un tiers sur le conseil d'administration et qu'ils soient

24. http://www.chinadaily.com.cn/opinion/2010-08/06/content_11106865.htm
Social equity for youth
By Yu Jianrong (China Daily)
Updated: 2010-08-06
Dernière visite 23 Oct 2010 16.43 GMT

25. Yu Jianrong Op. cit. "Maintaining a Baseline of Social Stability" 2009

26. Anita Chan 2010-06-18 China Daily Labor unrest and role of unions
http://www.chinadaily.com.cn/opinion/2010-06/18/content_9987347_2.htm
Dernière visite 20th Oct 2010 12.40 GMT

27. More union heads to face election By Chen Xin (China Daily) 2010-08-31 08:02
http://www.chinadaily.com.cn/china/2010-08/31/content_11228956.htm

28. Open Letter to the Public and All the Workers in Honda Auto Parts Manufacturing Co. from the Delegation of Representatives of the Strike Workers for Negotiation. China Study Group 3 June 2010
<http://chinastudygroup.net/2010/06/open-letter-to-the-public-and-all-the-workers-in-honda-auto-parts-manufacturing-co/>

29. CLB's analysis of Guangdong's Regulations on the Democratic Management of Enterprises
<http://www.clb.org.hk/en/node/100849> 9 Aug 2010

capable de négocier sur un grand nombre de questions. Les industriels originaires de Hong Kong prétendent avoir réussi à convaincre Pékin de mettre de côté ces propositions, en prévenant que si les travailleurs avaient leur mot à dire sur la gestion, cela provoquerait «des combats sans fin dans la salle de réunion» parce que «les employeurs veulent moins payer et les employés veulent être payés plus»³⁰.

Le mécontentement des employés d'entreprises qui appartiennent ou appartenaient à l'État adopte souvent la démocratie ouvrière (assemblées, conseils, délégations, etc.) comme mode d'expression. Les grèves de Honda et les débats juridiques qui ont suivi, indiquent que les travailleurs migrants adoptent des méthodes et des idées assez similaires à celles des travailleurs des entreprises étatiques. Il semble certain que les questions du droit de grève, le contrôle démocratique des syndicats, et la représentation des travailleurs seront bientôt relancées, étant donné qu'elles semblent être enracinées dans les relations de travail contemporaines en Chine.

L'ère de réforme qui a commencé en 1978 a duré plus longtemps que l'ère de l'économie planifiée qui l'a précédée. En cette période, le Parti Communiste chinois a adopté certaines apparences propres à une transformation de marché libre. Cependant, la détermination des classes de travailleurs migrants et le profond ressentiment dans la société par rapport à l'inégalité sociale, sont des facteurs importants qui détermineront si le Parti adopte et met en œuvre des réformes législatives et politiques favorables au secteur privé ou aux intérêts de la classe laborieuse.

30. Denise Tsang South China Morning Post (Hong Kong)-September 21, 2010 SCMP Morning Edition p1 HK factory owners stifle labour reforms Factory owners stifle labour reforms

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Chan, Anita, Zhu Xiaoyang, *Staff and Workers' Representative Congress* (New York : M.E. Sharpe : Chinese Sociology & Anthropology; Summer2005, Vol. 37 Issue 4, p6-33)

Dic, Lo, Yu Zhang., *Making sense of China's economic transformation* (London : School of Oriental and African Studies, Department of Economics Working Paper 148, 2006, revised and updated 2010)

Dickson, Bruce., *Wealth into Power: The Communist Party's Embrace of China's Private Sector* (Cambridge : Cambridge University Press 2008)

Hishida Masaharu [et al.] *China's trade unions - how autonomous are they?* (London: Routledge, 2010)

Huang, Yasheng., *Capitalism with Chinese characteristics: entrepreneurship and the state* (Cambridge : Cambridge University Press, 2008)

Murphy, Rachel, et al., *Labour Migration and Social Development in Contemporary China*. (Oxon : Routledge, 2009)

Pei, Minxin., *China's trapped transition : the limits of developmental autocracy* (Cambridge, Mass. : Harvard University Press, 2006)

Phillion Stephen E., *Workers' Democracy in China's Transition from State Socialism* (New York, NY: Routledge, 2008)

Shen, Jie., *Labour Disputes and Their Resolution in China* (Oxford : Chandos Publishing, 2007)

Yongshun Cai., *State and laid-off workers in reform China* (Abingdon : Routledge, 2006)

Zheng, Yongnian & Sarah Y. Tong., eds, *China and the Global Economic Crisis* (London: World Scientific, 2010)

entreprises

4 thème

Le stress au travail : un enjeu social ouvert L'exemple des soignantes hospitalières

Paul Bouffartigue*

avec la collaboration de Jacques Bouteiller et Jean-René Pendariès**

Résumé : Le thème du « stress au travail », aux côtés de la « souffrance au travail », occupe une place croissante dans les mondes du travail et dans le débat public. Les sociologues tendent à les interpréter comme traduisant une psychologisation du social. On montre qu'il s'agit d'un enjeu social plus ouvert. Le cas de soignantes hospitalières, infirmières et aides soignantes l'illustre bien. Ainsi on observe chez elles, particulier parmi les infirmières, à la fois une utilisation fréquente de la notion de stress et une psychologisation des difficultés professionnelles, et une conscience particulièrement élevée des implications pathogènes du travail. Une enquête qualitative confirme ces tendances. Elles se nuancent selon que les infirmières sont de profil plus « technique », ou plus « relationnel ». Les interprétations psychologisantes des difficultés professionnelles sont plus fréquentes chez les secondes. Mais même chez ces dernières, ces interprétations sont concurrencées par des visions plus collectives de la dégradation des conditions de travail.

Mots clés : stress, souffrance, care, personnel infirmier, psychologisation

« Potentiellement, toute caractéristique du travail a vocation à devenir une condition de travail. Il appartient au débat social de dire s'il est légitime de la traiter comme telle ».

M. Gollac et S.Volkoff (2000, p. 10)

*bouffartig@univmed.fr

**Laboratoire d'Economie et de Sociologie du Travail.
35 avenue Jules Ferry. 13
626 Aix-en-Pce Cedex.

« Stress », « souffrance mentale », « Risques Psychosociaux » : ces thèmes occupent une place croissante dans les mondes du travail et dans le débat public. En sociologie on y voit le plus souvent l'effet de la psychologisation du social, certaines professions, comme les infirmières, étant plus que d'autres sujettes à ce phénomènes. Dans cet article, on montre d'abord que la thé-

matique du stress est un enjeu social, potentiellement ouvert et conflictuel. Prenant appui ensuite sur l'enquête *Summer 2003* on remet en question l'idée selon laquelle les soignantes hospitalières seraient particulièrement concernées par le processus d'invisibilisation de pénibilités du travail et de ses implications pathogènes. Enfin, une enquête originale conduite auprès d'infirmières et d'aides soignantes hospitalières confirme que leurs représentations des difficultés professionnelles et de leurs sources sont plus complexes : le poids de lectures psychologisantes n'y empêche pas une forte présence de visions critiques des conditions de travail et des risques professionnels. Une forte implication subjective dans l'activité professionnelle s'articule donc de manière complexe avec la perception des conditions de travail. Elle peut nourrir leur invisibilité aussi bien que leur contestation. Le stress au travail apparaît ainsi comme un enjeu social ouvert. S'il est instrumenté par le patronat pour désamorcer les questionnements sur l'organisation et les conditions du travail, les syndicats pourraient s'en saisir pour mettre en question ces dernières.

I- Le « Stress » au travail, une catégorie enjeu

Aux côtés de la souffrance au travail, qui s'origine dans la psychodynamique du travail pour se déployer avec succès du côté d'une partie des médecins du travail (Salman, 2008), la thématique du stress au travail connaît une diffusion plus large encore.¹ Dans les entreprises se mettent en place des initiatives visant à aider les salariés à « gérer » leur stress, voire à la prévenir, et, depuis peu, le gouvernement incite les employeurs à intégrer les facteurs psychosociaux de risques dans la négociation collective.²

En sociologie, la tendance est à mettre l'accent sur la manière dont cette catégorie est associée au processus plus vaste de psychologisation du social, se traduisant par une nouvelle forme du déni des atteintes à la santé d'origine professionnelle. Or on peut montrer qu'il existe des liens objectifs entre les pathologies psychologiques et psychosomatiques et les formes d'organisation du travail et de rapport au travail (Gollac et al., 2006). La psychologisation du travail comme discours conditionne la psychologisation du travail comme pratique au travers d'un recours croissant aux psychologues dans les entreprises. Pour d'autres auteurs, le stress et la souffrance seraient moins des catégories de déni, *stricto sensu*, des difficultés professionnelles, que de leur reconnaissance sur un mode psychologisant ou naturalisant. D'un milieu professionnel à un autre les modalités de la construction sociale de cette psychologisation peuvent varier sensiblement (Loriol 2000; 2005; Buscatto, Loriol et Weller, 2008). Ainsi les infirmières sont davantage que d'autres prédisposées à reprendre à leur compte le discours psychologisant. Les policiers rejettent l'aide psychologique au profit d'une prise en charge informelle par le groupe, tout en partageant une approche individuelle des causes du stress. Chez les conducteurs de bus de la RATP existe par contre une tradition ancienne d'inscription des difficultés psychologiques dans les enjeux collectifs.

Mais, même dans les groupes professionnels où la vision psychologisante des difficultés professionnelles semble très forte, ne coexiste-t-elle

1. Buscatto, Loriol et Weller (2008) notent qu'il s'agit d'une notion « floue et incertaine », et se focalisent sur ses usages sociaux différenciés d'un monde professionnel à autre. C'est aussi une notion à visée scientifique, issue de la physiologie, et objectivée par les travaux épidémiologiques, inspirés notamment des modèles de Karasek (1979) et de Sigrist (1996). Le premier privilégie trois dimensions de la situation de travail (« charge psychologique », « latitude décisionnelle » et « soutien social ». Le second le rapport « efforts »/ « récompenses ».

2. En juillet 2008 l'« Accord national interprofessionnel sur le stress au travail » avait transposé l'accord cadre européen de 2004. Ce n'est qu'à la suite d'une série de suicides chez France Télécom que la négociation collective s'engage dans nombre de grandes entreprises, sous forte injonction gouvernementale. Le rapport Nasse-Légeron (2008) sur « Le suivi et la mesure des risques psychosociaux au travail », préconise notamment la construction d'un indicateur global tiré d'une enquête psychosociale. A cette fin un collège d'expertise sur le suivi statistique des risques psychosociaux au travail (2009) a publié une série d'indicateurs à partir des enquêtes existantes, tout en exprimant son scepticisme sur la possibilité d'un modèle synthétique, compte tenu de l'hétérogénéité des modèles théoriques de référence.

pas, de manière plus ou moins conflictuelle, avec une vision plus collective de leurs sources ? Et l'entrée de ce thème dans la négociation collective, sa prise en charge par le syndicalisme n'en font-ils pas un enjeu potentiellement plus ouvert à la critique sociale ? Certes, dans leurs usages dominants ces catégories participent d'une culture du déni des atteintes à la santé d'origine professionnelle, très marquée en France (Cottureau, 1983 ; Moriceau, 2009). En même temps ce que l'épidémiologie désigne désormais comme les « facteurs organisationnels » ou les « facteurs psychosociaux » de risque ne sont pas de même nature que les facteurs physiques ou chimiques. Pour ces derniers la connaissance que les travailleurs ont de leur exposition varie souvent en relation inverse de l'importance de l'exposition, la connaissance experte est généralement plus poussée que celle des personnes exposées. Mais pour les risques psychosociaux le vécu subjectif des salariés conditionne toute connaissance du phénomène. Les salariés en souffrance ne peuvent plus être définis comme des « opérateurs », « exposés » à des risques dont les sources seraient extérieures à leur activité. On est donc invité à les définir comme des sujets dont le pouvoir d'agir est amputé compte tenu, fondamentalement, de la non solution des dilemmes pratiques et éthiques qui sont ceux de leur activité (Clot, 2009 ; Daveziès, 2008). Si « ne pas pouvoir faire un travail de qualité » est le meilleur prédicteur de « stress » et de « souffrance », alors c'est le sens de cet empêchement qui doit être interrogé, de manière toujours contextualisée, le pouvoir d'agir et la santé ne pouvant être restaurés sans un travail du collectif sur lui-même. Les dimensions éthiques et politiques sous-jacentes aux manifestations contemporaines de souffrance au travail ne peuvent être mises au jour et transformées que par les salariés eux-mêmes. C'est pourquoi la thématique du stress au travail peut devenir le terrain d'un nouvel âge d'une critique radicale de l'organisation du travail.

3. Le féminin s'impose, s'agissant de professions féminisées à plus de 80%

4. L'auteur s'intéresse peu au rôle possible du genre. On s'est interrogé par ailleurs sur les dimensions sociales qui sont au principe d'une évaluation plus positive du travail et de la relation travail-santé chez les femmes (Bouffartigue et Pendariès, 2009). Selon l'enquête *Sumer*, « toutes choses égales par ailleurs » une femme a une probabilité supérieure de 44% à celle d'un homme d'être dans le cadran « tendu » (Guignon et al. 2008). L'enquête *Somotrace*, en l'absence de présentation de résultats « toutes choses égales par ailleurs », semble aller dans le même sens s'agissant des symptômes de santé mentale (Cohidon et al., 2009).

2- Les soignantes³, groupe particulièrement réceptif ?

Selon M. Lorient, les infirmières sont un bon exemple de la psychologisation des difficultés professionnelles.⁴ « Les infirmières adhèrent de façon assez spontanée à la psychologisation des difficultés du travail (...) Dans l'ensemble, les infirmières ont donc été tout à fait réceptives au développement, par leurs institutions employeuses, du soutien psychologique comme réponse aux mauvaises conditions de travail ». Prenant l'exemple de la mise en place de groupes de paroles animés par des psychologues il ajoute : « cette prise en charge des difficultés renvoie donc l'infirmière à ses propres responsabilités : savoir établir la bonne distance avec le malade, comprendre et maîtriser ses réactions émotionnelles ou inconscientes, accepter ses propres faiblesses, se forcer à voir le bon côté des choses plutôt que le mauvais (...) Cette réponse aux problèmes de moyens et de conditions de travail a bien été critiquée par quelques organisations syndicales. Mais la faiblesse de la syndicalisation des infirmières (autour de 5%) et leur éparpillement dans près de 150 organisations font que ces réserves ont peu d'effet (...) dans tous les cas, les démarches entreprises ont gardé une dimension locale et très liée à des démarches personnalisées ne favorisant pas spécialement une lecture plus collective des difficultés et

de leur prise en charge » (Loriol, 2005, p. 193-194). Cet auteur inscrit ces observations dans une hypothèse plus vaste : quand le travail prend sens comme domaine de réalisation personnelle, il est perçu d'abord comme facteur de santé, ce qui est le cas de la quasi totalité des infirmières qu'il a rencontrées (Loriol, 2000). Certaines situations de travail de soins comme les soins palliatifs sont particulièrement en prise avec l'enjeu de la psychologisation (M. Castra, 2008). Selon P. Molinier (1999; 2009) la traduction des difficultés professionnelles des infirmières dans un langage psychologique renverrait à la méconnaissance par le milieu professionnel des dimensions collectives au travers desquelles se construisent des compétences comme la « compassion » et la « bonne distance » aux patients.

Les transformations du travail à l'hôpital et les luttes sociales des soignantes ont-elles donc été entièrement récupérées et neutralisées par les dispositifs tendant à la psychologisation des problèmes ? On peut en douter, si on prend la mesure de la dégradation dans la durée des conditions de travail perçues⁵, et du rôle probable joué ici par le grand conflit social de 1988-1989. Le mouvement de la « coordination infirmière » a pu être analysé comme une étape importante dans la sortie du modèle vocationnel (Kergoat et al., 1992). Depuis cette époque, si aucun mouvement aussi généralisé ne s'est produit chez les soignantes la conflictualité sociale localisée dans les hôpitaux ne s'est guère démentie. Les aides soignantes se sont aussi parfois mobilisées collectivement, mais demeurent moins organisées que les infirmières dans des associations professionnelles.

Certains résultats de l'enquête *Sumer* [encadré] invitent à remettre en question la thèse selon laquelle une psychologisation particulièrement poussée des difficultés professionnelles conduirait à minorer le rôle négatif des conditions de travail sur la santé.

L'enquête *Sumer* 2002-2003 sur les risques professionnels

Initiée par la Direction des relations du travail et la Dares afin de dresser une cartographie des risques professionnels des salariés, elle bénéficie du concours de médecins du travail. 49 984 salariés, formant un échantillon représentatif des actifs salariés occupés, ont répondu au questionnaire, dont 24 486 à un « auto-questionnaire » complémentaire. Le premier renseigne l'organisation du travail, les risques physiques, chimiques et bactériologiques. Le second porte principalement la perception du lien travail-santé, ainsi que les risques « psycho-sociaux », au travers du questionnaire de Karasek. On utilise ici les réponses aux questions suivantes :

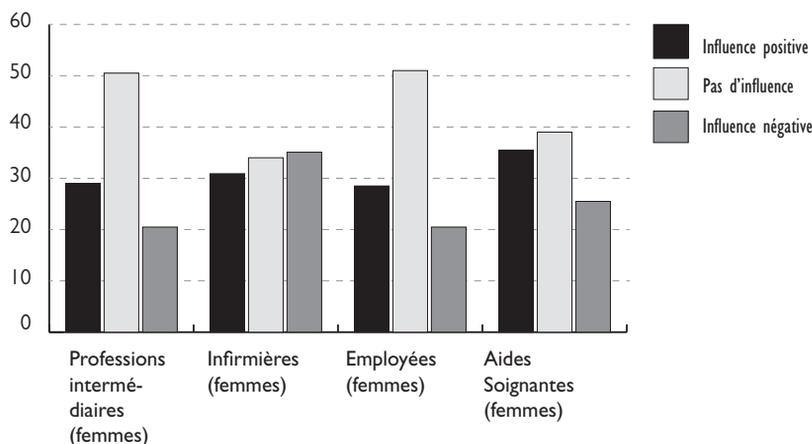
- « Pensez-vous que votre travail influence votre santé ? » - « Non, mon travail n'influence pas ma santé. - Oui, mon travail est plutôt bon pour ma santé. - Non, mon travail est plutôt mauvais pour ma santé ».
- « Dans l'ensemble diriez vous que votre travail est stressant ? (réponses sur une échelle de 1 à 10) - fatigant ? (*id*)

Pour les résultats de cette enquête concernant les facteurs psychosociaux de risque, voir Guignon, N., Niedhammer, I., Sandret, N. (2008)

5. Par exemple de 1984 à 1991, la proportion d'infirmières qui déclarent « faire des déplacements à pied longs, fréquents ou rapides » ou « porter ou déplacer des charges lourdes » passe de 40 à 60%. Michel Gollac (1997) l'explique par la dynamique des normes sociales de l'acceptabilité dans son interprétation de ces changements. Sur l'importance et la multiplicité des pénibilités du travail hospitalier, notamment dans le secteur public, voir Guignon et Vinck (2003); Bouffartigue et Bouteiller (2005); Lelan et Baubeau (collab.) (2005)

Parmi tous les facteurs de différenciation sociale de la perception des risques professionnels, deux des premières variables explicatives sont le sexe et la catégorie socioprofessionnelle ; les femmes, surtout dans toutes les catégories non ouvrières, ont une opinion nettement plus positive que les hommes sur l'influence du travail sur leur santé ; les salariés des deux sexes tendent à juger d'autant plus souvent que leur travail influence positivement leur santé qu'ils ont une qualification élevée.⁶ Or, comparées aux femmes salariées des mêmes catégories socioprofessionnelles, les soignantes se singularisent à la fois par des perceptions à la fois plus fréquentes et plus négatives de liens entre le travail et la santé [Figure 1].

Figure 1 - Perception de l'influence du travail sur la santé.
Infirmières, aides soignantes (public et privé) et femmes des mêmes CSP

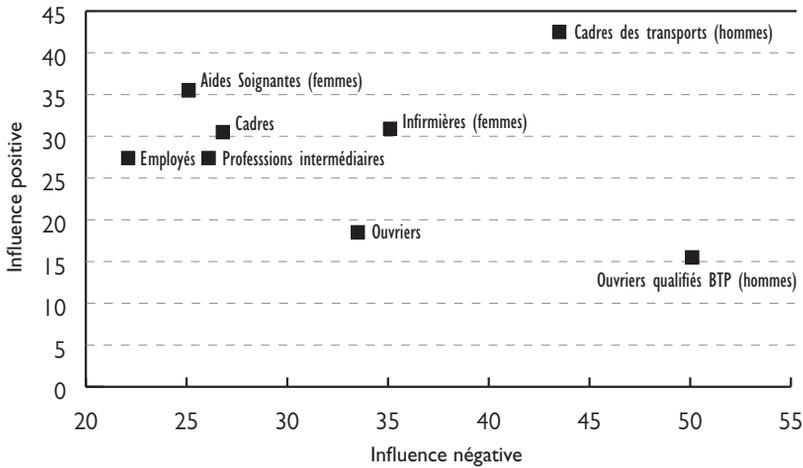


Source : Enquête Sumer 2002-2003. Exploitation originale

C'est très net chez les infirmières. Les aides soignantes manifestent des perceptions plus souvent négatives mais également plus souvent positives que l'ensemble des employées. Apparaît ainsi une autre spécificité des soignantes : on ne retrouve pas chez elles la relation attendue entre niveau de qualification et appréciation du lien travail santé. Au contraire, les infirmières déclarent plus souvent que les aides-soignantes un influence négative. Elles se situent même au-delà de la catégorie des ouvriers, bien que certaines professions ouvrières masculines, comme les ouvriers qualifiés du gros œuvre de la construction, les dépassent ici nettement. Certaines professions de cadres masculins - comme ceux des transports - sont également dans ce cas, avec chez ces derniers une fréquence particulièrement forte des jugements positifs comme négatifs [Figure 2]

6. Si l'interprétation du rôle de ces deux dimensions passe par la manière dont s'est construite historiquement ou non la visibilité des atteintes à la santé d'origine professionnelle, elle doit faire appel à d'autres hypothèses, parmi lesquelles la manière dont l'activité professionnelle, selon le sens qu'elle peut prendre dans l'existence, peut effectivement participer de la construction de la santé (Bouffartigue et Pendariès, 2009).

Figure 2 - Perception de l'influence du travail sur la santé.
Infirmières, aides soignantes (public et privé), autres csp et professions



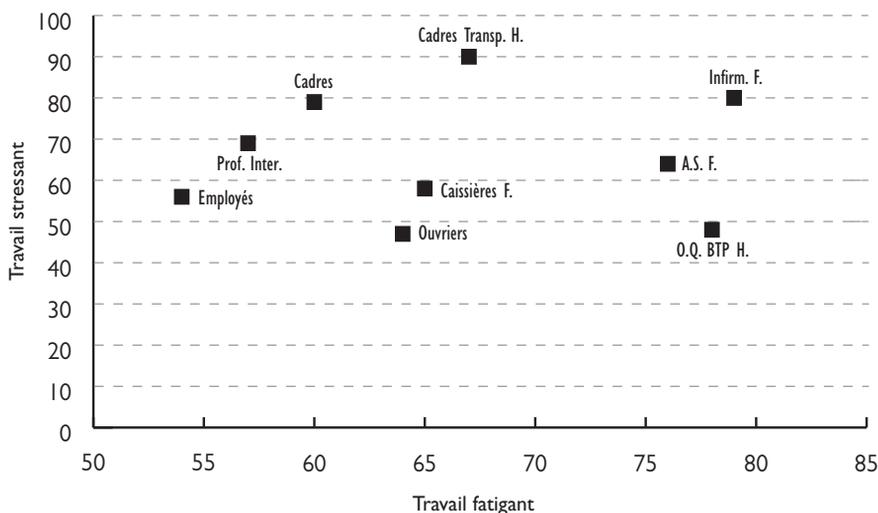
Source : enquête Sumer 2002-2003

Les deux sexes pour les grandes csp. Hommes, ou femmes, pour des professions très sexuées

La relation surprenante entre niveau de qualification et perception de la relation travail santé chez les soignantes peut faire l'objet d'au moins deux interprétations complémentaires : l'inégale mobilisation sociale et professionnelle des deux catégories ; la différence de signification des deux statuts professionnels compte tenu du contraste entre les parcours sociaux qui y conduisent. Les conditions matérielles et symboliques du travail des aides-soignantes sont sans doute « objectivement » plus pénibles que celles des infirmières ; mais la position d'aide-soignante « se présente non comme un palier intermédiaire, après l'emploi d'ASH et avant le titre d'infirmière, ni comme le premier barreau de la hiérarchie des personnels soignants, mais plutôt comme le sommet de la hiérarchie du personnel de service (...) [elle se] présente le plus souvent comme une des seules perspectives de reclassement voire de promotion pour des personnes en échec sur le marché du travail dont l'embauche comme ASH et l'éventuel accès au statut d'agent public apparaissent déjà comme une véritable chance » (A.-M. Arborio, 2000, p. 294).

Invités à évaluer le caractère « fatigant » et « stressant » de leur travail, les catégories socioprofessionnelles se répartissent entre deux pôles : les cadres et professions intermédiaires, qui le jugent plus souvent « stressant » que « fatigant » ; les ouvriers qui le trouvent plus fréquemment « fatigant » que « stressant » [Figure 3].

Figure 3-Travail fatigant-travail stressant
Infirmières, aides soignantes (public et privé), autres csp et professions



Source : enquête Sumer 2002-2003

Travail « stressant » ou « fatigant » : note égale ou supérieure à 7/10

Les deux sexes pour les grandes csp. Hommes, ou femmes, pour des professions très sexuées

Si les infirmières déclarent plus souvent que la plupart des autres professions intermédiaires, et aussi souvent que les cadres pris dans leur ensemble, leur travail comme « stressant », elles le jugent également « fatigant », et ce dans des proportions exceptionnellement fortes. Quant aux aides soignantes, elles se situent également à un niveau supérieur à celui des employés pris dans leur ensemble, et même à celui d'une catégorie comme celle de caissière, sur le double plan du travail jugé « fatigant » et « stressant ». Les aides soignantes et, plus encore, les infirmières, font donc partie des professions féminines qui perçoivent leur travail non seulement comme très « stressant », mais également comme « fatigant » et ayant une influence négative sur leur santé. Il faut toutefois rappeler que la notion commune de « stress » est distincte de l'indicateur des risques « psychosociaux » bâti par Karasek, le « job strain », à partir d'une combinaison entre charge psychologique et « latitude décisionnelle ». C'est dans des emplois d'exécution soumis à des contraintes de temps ou situés en contact avec le public, comme les ouvrières non qualifiées de l'industrie, ou les caissières et employé(e)s de libre service qu'il est le plus élevé. De ce point de vue les aides soignantes sont en situation plus défavorable que les infirmières [Guignon et al., 2008]

3- Travail et santé : trois profils d'infirmières

Notre enquête auprès des soignantes d'un CHU, comparées à des salariés masculins de la sous-traitance industrielle, [encadré] confirme qu'il s'agit de salariées sensibles à la dégradation des conditions de travail et très partagées sur l'appréciation du lien entre leur travail et leur santé. Ainsi elles

sont deux sur trois (contre un sur trois) à juger que leurs conditions de travail se sont « dégradées ces dernières années », deux sur trois (contre un sur trois) à déclarer leur travail à la fois « très fatigant » et « très stressant » (note égale ou supérieure à 7/10), et un peu plus nombreuses à penser qu'il influence négativement leur santé, physique comme psychique.

L'enquête localisée

La seconde partie de l'article s'appuie sur une enquête conduite en 2007-2008 sur la perception des liens travail-santé dans deux milieux professionnels, soignantes hospitalières et salariés masculins de la sous-traitance industrielle. 239 questionnaires (137 et 102), suivis par 41 entretiens (22 et 19) auprès de volontaires, ont été recueillis (Bouffartigue et Pendariès, 2009). Les soignantes (87 infirmières et 50 aides-soignantes) travaillent dans six services : bloc, réanimation, urgences, maternité, gériatrie-médecine interne, oncologie-hématologie. Les entretiens, préparés par l'étude des réponses au questionnaire, portaient sur le parcours social et professionnel et la relation entre la vie professionnelle et la santé. Ils comportaient des signes de relance systématique sur les thèmes du « stress » et de la « fatigue ».

Bouffartigue P, Pendariès J.-R., Bouteiller J. (coll.) (2010-b) « Virilité, métier et rapport aux risques professionnels: le cas de travailleurs de la sous-traitance », PISTES, Vol. 12, n° 3, novembre 2010. <http://www.pistes.uqam.ca/v12n3/articles/v12n3a5.htm>

Toutes les infirmières utilisent volontiers le mot « stress », qu'elles le reprennent quand il a été introduit par le sociologue – un moment des entretiens invitait à commenter les notions de « stress » et de « fatigue » –, ou qu'elles l'utilisent spontanément avant-même que ce thème ait été introduit.⁷ Trois profils d'infirmières se dégagent selon que l'usage du mot est associé à une vision fondamentalement positive du travail et de la relation travail santé, à une vision négative associant forte psychologisation et critique du travail, à une vision ambivalente témoignant de fortes tensions entre valorisation du travail et critique de ses conditions.

Le « stress », en même temps que le bonheur au travail

Le premier profil d'infirmières est le plus proche des processus sur lesquels met l'accent M. Lorient, quand le travail est perçu comme facteur de santé⁸: quand des difficultés dans le travail sont évoquées, elles sont clairement psychologisées. La vie professionnelle, plutôt satisfaisante, est dominée par une implication positive, et prend sens comme domaine de réalisation personnelle. Ajoutons que les trajectoires sociales et/ou professionnelles se révèlent ici promotionnelles et, quand ces soignantes ne sont pas trop près de la retraite, elles évoquent des possibilités d'évolution professionnelle positive. Par ailleurs, elles s'inscrivent souvent dans le modèle de l'« infirmière relationnelle » (Vega, 2008).

7. Par contre aucune n'utilise le mot « souffrance » à propos de leur propre expérience du travail.

8. Dans notre enquête s'y ajoutent quelques cas d'infirmières qui ne perçoivent pas de lien significatif ou dominant entre leur travail et leur santé.

Ainsi pour Priscia (42 ans, gériatrie) la fatigue c'est d'abord la « fatigue nerveuse », cet état qui la conduit soit à se murer dans le silence, à se contenter plutôt qu'à prononcer des paroles qui dépassent sa pensée, soit à prendre un jour de repos, mais un état qui ne va jamais jusqu'à la « dépression » : « *C'est hors de question, je préfère m'arrêter, me reposer... de toute façon pour moi ça ne sert à rien A un moment donné il faut dire « stop »* ». Le stress ? « *C'est quand je n'ai pas confiance en moi, que je suis dans une situation que je n'ai jamais rencontrée, et que je sais que c'est très important et je ne sais pas si je vais arriver au bout de l'objectif, et là je suis stressée. Mais dès que j'arrive à me ressaisir, hop je retrouve ma sérénité. Je suis stressée par rapport à des situations délicates toujours par rapport au patient. Et c'est d'autant plus fort que je sais que je ne sais pas le faire, et que je ne sais pas à qui demander* ». Quant à la santé, elle refuse de dissocier santé mentale et santé physique, tout en mettant au premier plan l'importance de la santé mentale : « *Il est sûr qu'une bonne santé mentale, favorise une bonne santé physique, c'est-à-dire que si on a une bonne santé mentale et qu'on a des petits problèmes physiques ça se résout très vite. On peut avoir une bonne santé physique et une mauvaise santé mentale, ça se résout beaucoup plus difficilement. Donc, pour moi, la bonne santé mentale, c'est primordial. Et elle passe souvent par des remises en question constantes* ». La densité des relations humaines et l'utilité sociale sont, pour elles comme pour la plupart des soignantes rencontrées, les clefs d'une satisfaction professionnelle foncière « *Notre travail est riche en liens, on rencontre beaucoup de gens, on ne parle pas devant l'ordinateur, on n'est pas tout seul, on n'est pas isolé, logiquement on se parle entre nous. (...) Il m'est arrivé malheureusement de tomber malade. Dans ma santé, je ne me sentais bien, bien dans ma peau, bien dans mes baskets que lorsque je travaillais. Du moment que je suis en maladie, je suis malade, je suis isolée, et je ne suis pas bien, je suis encore plus malade. C'est en fait être utile, se sentir utile* ». Comme chez les autres soignantes de ce profil, le pouvoir d'agir ne se manifeste pas nécessairement par un rapport entièrement heureux à la situation de travail présente. Il se traduit aussi par un parcours professionnel marqué par des réorientations choisies en matière de spécialités ou de régime horaire.⁹ Et il passe par une séparation nette entre vie de travail et vie hors travail, avec un « *mur épais entre vie professionnelle et vie à la maison* »

On retrouve la même valorisation des dimensions relationnelles du travail chez Danielle (47 ans, réanimation, faisant fonction de surveillante), dont le caractère vital se révèle dans les moments où on en est privé, ici pendant son congé maternité. Elle exprime aussi la même tendance à faire de la « gestion du stress » une affaire personnelle, pour laquelle il suffit de savoir « prendre du recul », avec de la gymnastique ou des stages de formation, et d'apprendre à transformer les « situations stressantes » provoquées par la détresse des familles comme un « stress constructeur ».

Pour autant, cette forte valorisation de l'activité professionnelle comme domaine de la réalisation de soi, soutenue par une carrière elle-même valorisante, amène rarement à passer sous silence la tendance générale à la dégradation des conditions du travail.¹⁰ Comme l'exprime l'une d'elle, « *j'aime beaucoup ce que je fais mais c'est dommage qu'on nous le fasse faire comme ça* ».

9. D'ailleurs faute de voir sa demande d'aide à la préparation du concours de cadre infirmier satisfaite, Priscia vient de quitter l'hôpital pour s'installer en libéral au moment de l'entretien.

10. Trois infirmières sur quatre déclarent que leurs conditions de travail se sont dégradées au cours des dernières années.

Ce second profil s'oppose au précédent : le travail est perçu comme pathogène et semble avoir été progressivement marqué au fil de la carrière par des représentations négatives. Mais dans l'interprétation des difficultés professionnelles la mise en cause des dimensions sociales y concurrence la psychologisation. Leurs parcours sociaux et professionnels sont moins promotionnels, et quand elles abordent l'âge de la retraite le ressentiment semble dominer. Tel est le cas de Mariette (54 ans, maternité, infirmière-puéricultrice), la seule qui n'hésite pas à se définir comme étant « en burn out » depuis plusieurs années ». D'un côté, c'est l'une de celles qui est la plus sévère sur le caractère « fatigant » de son travail, et elle relie plusieurs de ses ennuis de santé avec son travail ; de l'autre elle met en avant ses difficultés personnelles, mises à jour au travers d'une longue psychothérapie, pour expliquer ses problèmes relationnels au sein de l'équipe – « *moi j'aboie au lieu de dire les choses posément* » – et ses difficultés à trouver la bonne distance aux patientes et à leurs familles. Elle s'est orientée vers la profession sur le mode de la vocation, a longtemps travaillé dans un service très éprouvant émotionnellement, la cancérologie pédiatrique. Par ailleurs elle est restée célibataire et sans enfant, donc sans bénéficiaire, selon elle, de cette « autre vie » qui permet à d'autres de se protéger du surinvestissement subjectif dans le travail.

D'autres infirmières relevant de ce second profil n'ont pas eu d'enfant, et vivent parfois seules. Ici la dimension vocationnelle du travail tendrait à résister aux évolutions sociétales qui ont vu les infirmières se détacher progressivement du modèle de la « nonne ». En envahissant l'existence au point d'en exclure l'expérience de la maternité, modèle encore très prégnant de réalisation sociale féminine, le travail et sa charge psychique et morale seraient d'autant plus difficilement mis à distance. C'est aussi le cas d'Hélène, une autre infirmière puéricultrice, qui dit avoir choisi d'exercer en maternité pour combler une maternité personnelle impossible. « Toucher des bébés tous les jours » est à la fois un rêve et un cauchemar. Dans ces conditions elle peut à la fois déclarer « *c'est pas le travail, c'est la vie qui m'a détruite* », juger que c'est d'abord une longue psychothérapie qui l'a soulagée, tout en attribuant au travail la responsabilité de la plupart de ses ennuis de santé.

Les infirmières parmi les plus critiques sur le travail sont donc parfois celles qui mettent le plus en avant une problématique personnelle dans la genèse de leurs difficultés au travail.

A la recherche de la « bonne distance »

Les plus nombreuses des infirmières sont très ambivalentes quant au rôle du travail sur leur santé, ce qui se traduit chez elles par une difficulté à trancher, dans un sens positif ou négatif. Leur profil est proche du premier, à cette nuance près que, mettant davantage l'accent sur la critique des conditions de travail, elles verbalisent plus systématiquement la tension

qui oppose ces dernières à l'attachement à leur profession. Cette orientation plus critique semble associée à des parcours moins marqués par une progression sociale ou professionnelle et des situations dans lesquelles les perspectives d'évolution paraissent moins positives. Et, à la différence des soignantes du second profil, la construction de la « bonne distance » est moins souvent renvoyée à un travail psychologique qu'à une capacité à développer une vie hors travail clairement séparée du travail, voire aux ressources de solidarité dans le service.

Tel est le cas pour plusieurs « infirmières techniciennes » exerçant au bloc opératoire, service dans lequel ont lieu au moment de l'enquête des mouvements collectifs contre le manque d'effectifs.

Corinne, 37 ans, infirmière de bloc, qui se définit comme une « bonne professionnelle » à la fois parce qu'elle n'hésite pas à étudier la veille à son domicile le dossier technique d'une intervention chirurgicale complexe, et parce qu'elle sait ne pas « ramener ses soucis à la maison », ayant une vie personnelle trop bien remplie pour cela. Les effectifs insuffisants la gênent dans son travail, mais pas au point de mettre en cause un excellent moral : « *on est une équipe soudée, c'est une ressource* ». Elle se définit comme « *positive, peut-être trop positive* » : car un moral à toute épreuve ne conduit-il pas à accepter des choses qui ne devraient pas l'être ? Et à considérer toutes celles qui ne manifestent pas de telles dispositions comme inaptes à un métier dont certaines pénibilités font intrinsèquement partie ? Jeanine, 32 ans, également au bloc, hésite moins à avouer que « *certaines jours on a travaillé comme une merde* ». Elle prend l'exemple du « badigeonnage » des patients avant l'opération, souvent bâclé, ou du non respect des temps de stérilisation de certains appareils. Mais, elle aussi dit parvenir parfaitement à séparer sa vie extra-professionnelle de son travail, ce qui est, chez elle aussi, la clef de sa réponse « ne se prononce pas » sur l'influence du travail sur la santé : « *Moi, j'arrive facilement à quitter mon boulot et à penser à autre chose chez moi... Même si j'ai passé une journée lamentable et que je suis vraiment pas contente de moi, je rentre chez moi et je pense à autre chose. Donc ça n'a aucune conséquence sur ma vie* ». Quant à Patricia, 45 ans et syndicaliste, la mise à distance de la souffrance des patients et des familles n'est pas seulement permise par le choix d'une activité très technique, où le « contact avec les patients est limité », ainsi qu'une excellente insertion dans l'équipe de soins comme dans un collectif militant, mais aussi par une lecture très politique des difficultés professionnelles : c'est « la politique générale » qui est en cause.

Ces trois profils d'infirmières, construits à partir de la manière dont s'organisent leurs représentations du travail, des conditions de travail, et dont elles utilisent la catégorie de stress peuvent être mise en rapport avec les trois modèles de soignante dégagées par A.Vega (2008)¹¹

11. La « soignante religieuse », modèle originaire et disparu ; « l'infirmière relationnelle » ; « l'infirmière technique ». Chez la seconde la distance aux malades et la séparation travail/hors travail seraient plus difficiles que chez la troisième et la psychologisation des difficultés professionnelles plus fréquente.

4- Des aides soignantes moins critiques

Dans l'enquête *Sumer* comme dans notre propre enquête les aides soignantes apparaissent plutôt moins critiques que les infirmières sur la relation travail-santé. Or, si certaines de leurs conditions de travail sont « objectivement » moins pénibles, comme la charge mentale associée aux responsabilités sur les malades, bien d'autres le sont davantage. On insistera ici surtout sur leurs parcours sociaux qui, étant plus souvent promotionnels, les amènent à évaluer favorablement leur statut professionnel, au regard à des expériences antérieures difficiles. Tel est le cas de Denise, une jeune aide soignante de 31 ans : affectée sans avoir son mot à dire à l'un des services jugés les plus « lourds » de l'hôpital, c'est à l'aulne d'une enfance marquée par la précarité sociale et d'une expérience personnelle de « galère » d'une dizaine d'années dans les emplois précaires situées tout en « bas de l'échelle » qu'elle juge sa situation présente, et les espoirs de progression dans la hiérarchie soignante qu'elle nourrit. S'il lui est difficile de nier les incidences négatives de son activité sur sa santé physique – la manutention de malades âgés et dépendants, est l'une des causes à ses yeux de sa lombalgie, aux côtés de la pratique du tricot – elle déclare qu'elles n'affectent pas sa santé psychique. Et ce qui domine encore à ce jour son rapport au travail, c'est l'espoir de devenir un jour infirmière, grâce à son nouvel employeur.

Autre exemple de jeune aide-soignante qui est « folle de joie » quand elle apprend son recrutement par l'hôpital, Sylvia, 30 ans, qui travaille pourtant dans un service réputé également très difficile, celui des urgences. Dans son cas, ce n'est pas un parcours de « galère » de plusieurs années qui fait référence pour son évaluation positive de sa situation, mais l'expérience de son premier emploi en maison de retraite : cet établissement comptait 180 pensionnaires, dont une vingtaine de cas « psychiatriques », et une équipe soignante limitée à six agents : « j'ai fait des cauchemars, je suis tombée enceinte quand je travaillais là bas, certains avaient des visages déformés, pour une jeune de vingt ans c'était horrible »... Elle se juge en excellente santé et refuse de se prononcer sur un lien entre son travail et sa santé physique. Elle bénéficie également d'un atout particulier : elle est originaire des quartiers populaires où est implanté l'établissement, et dit vivre de ce fait beaucoup moins que d'autres des tensions avec ce public qu'elle connaît bien. Et elle aussi espère devenir infirmière.

Le stress est devenu un thème central pour dire les difficultés au travail dans des professions toujours plus nombreuses. Il est aussi devenu un enjeu social et scientifique majeur. Il ne s'agit pas de nier que de nombreux dispositifs tendent à en donner une lecture et à en favoriser des usages psychologisants, tendant, *in fine*, à la reproduction d'une culture du déni des atteintes à la santé d'origine professionnelle. Non sans effets dans l'expérience des salariés eux-même, dont les plus prompts à déclarer leur travail « stressant » ne sont généralement pas les plus exposés aux risques psychosociaux identifiés par les modèles épidémiologiques. Mais le cas des soignantes montre clairement que l'utilisation de cette notion pour décrire les difficultés professionnelles ne condamne pas à exempter

les conditions et l'organisation du travail comme facteur majeur d'atteinte à la santé ou de construction de cette dernière.

C'est chez celles qui entretiennent le rapport le plus positif à leur travail, en particulier chez des infirmières « relationnelles » – mais parmi ces dernières celles qui sont éloignées du modèle vocationnel –, que la tendance à psychologiser les difficultés en exemptant les responsabilités du contexte de travail semble la plus marquée. La valorisation de leur activité l'emporte. Celles qui demeurent sous l'emprise du modèle vocationnel témoignent des orientations *a priori* les plus paradoxales, associant psychologisation poussée et critique explicite de la dégradation du contexte de travail. Les infirmières « techniciennes » enfin sont celles qui distinguent nettement la disjonction entre « travail » et « conditions de travail », et disent parvenir mieux que d'autres à construire la « bonne distance » psychologique aux difficultés professionnelles. Pour elles ce n'est pas qu'une question de psychologie, mais d'inscription dans une vie personnelle et familiale clairement séparée du travail, voire de ressources puisées dans l'équipe. Ici l'amour du *travail*, loin d'invisibiliser les *conditions* dans lesquelles il s'exerce se retourne en contestation de ces dernières. Mais la frontière entre ces deux dernières notions reste floue et instable : la même soignante peut à la fois affirmer que la « bonne distance » psychologique est affaire de disposition personnelle, et qu'elle est permise ou non par la qualité de la coopération dans le service ou un personnel en nombre suffisant. Il faudrait donc explorer plus avant les conditions sociales – notamment au travers des luttes sociales et symboliques qui animent les hôpitaux – et biographiques d'un tel retournement. Notons simplement que nombre des évolutions du groupe professionnel intervenues ces dernières décennies, comme la réduction du célibat ou la technicisation des soins, favorisent un tel processus. Chez les aides soignantes enfin, l'usage de la notion de stress et la tendance à la psychologisation sont moins marquées que chez les infirmières, en même temps que la critique des conditions de travail semble moins forte. C'est que la forte valorisation de leur statut professionnel présent compte tenu de leurs parcours sociaux favorise l'acceptation des difficultés au travail.

Il apparaît donc que la psychologisation des difficultés professionnelles, si elle peut être associée à une forte implication subjective dans le travail, elle même liée au niveau de qualification et de responsabilité professionnelles, ne s'oppose pas nécessairement à la conscience de leurs sources collectives et organisationnelles. On rejoint donc M. Loriol sur un point : la pathologisation n'est donc pas le seul destin possible de la psychologisation des enjeux du travail.

BIBLIOGRAPHIE

- Arborio, A.-M. (2001), *Un personnel invisible. Les aides-soignantes à l'hôpital*, Anthropos.
- Bouffartigue, P., Bouteiller J. (2005), *Les conditions et le temps de travail des soignants. Unité et différenciations sectorielles, professionnelles et sociales*, Rapport pour le compte de la Dares, LEST, Aix-en-Pce, septembre.
- Bouffartigue P., Pendariès J.-R., Bouteiller J. (coll.) (2010-a), *La perception des liens travail-santé. Le rôle des normes de genre et de profession*, Revue française de sociologie, 51-2, 2010, 247-280.
- Buscatto, M., Loriol, M., Weller, J.-M. (2008), *Au-delà du stress au travail. Une sociologie des agents publics en contact avec les usagers*, Erès.

- Castra, M. (2008), « L'usage de l'analyse psychologique comme support à la gestion de la mort en unité de soins palliatifs », in Buscatto M., Lorient M., Weller J.-M. (2008), *Au-delà du stress au travail. Une sociologie des agents publics en contact avec les usagers*, Erès, pp. 119-136.
- Collège d'expertise sur le suivi statistique des risques psychosociaux au travail, (2009), *Indicateurs de facteurs de risques psychosociaux au travail, DARES-DREES, Octobre*.
- Cottureau, A. (1983), « L'usure au travail : interrogations et refoulements », *Le Mouvement social*, n° 124, p. 3-7.
- Daveziez, P. (2001), « Le stress au travail : entre savoirs scientifiques et débat social », *Performances. Stratégies et facteur humain*, n° 1, 2001, pp. 4-7
- Daveziez, P. (2008), « Stress, pouvoir d'agir et santé mentale », *Archives des maladies professionnelles et de l'environnement*, n° 69, pp. 195-203.
- Delmas, C. (2008), « L'articulation de savoirs experts et profanes dans l'émergence de la thématique du malaise des cadres », Communication au Congrès de l'Association Belge de Sciences Politiques, Louvain-la-Neuve, 24-25 avril.
- Clot, Y. (2008), « Vers une nouvelle prophylaxie sociale », préface à la troisième édition, *Le travail sans l'Homme ? La Découverte*.
- Cohidon, C., Arnaudo, B., Murcia, M. (2009), « Mal-être et environnement psychosocial au travail : premiers résultats du programme Samotrace, volet entreprise, France », *BEH, Bulletin épidémiologique hebdomadaire, INVS*, n° 9, juin, pp. 265-269.
- Gollac, M. (1997), « Des chiffres insensés ? Pourquoi et comment on donne un sens aux données statistiques », *Revue Française de Sociologie*, XXXVIII, p. 5-36
- Gollac, M., Castel, M.-J., Jabot, F., Presseq, P. (2006), « Note de recherche : Sur la souffrance mentale au travail. Du déni à la banalisation », *Actes de Recherche en Sciences Sociales*, n° 163, pp. 39-45.
- Guignon, N. (2008), « Risques professionnels : les femmes sont-elles à l'abri ? », *Femmes et Homme-Regards sur la parité*, INSEE, p. 51-63
- Guignon, N., Vinck, L. (2003), « Les conditions de travail dans la fonction publique », *Premières Synthèses*, n° 40-1-, Dares.
- Guignon, N., Niedhammer, I., Sandret, N. (2008), « Les facteurs psychosociaux au travail. Une évaluation par le questionnaire de Karasek dans l'enquête Sumer 2003 », *Premières Synthèses*, n° 22-1, Dares.
- Karasek, R. (1979), « Job demands, job decision latitude, and mental strain : implications for job redesign », *Administrative Science Quarterly*, 24, 285-208.
- Kergoat, D., Imbert, F., Le Doare, H., Senotier, D., *Les infirmières et leur coordination. 1988-1989*, Lamarre, 1992.
- Le Lan, R., Baubeau, (collab.) (2005), « Les conditions de travail perçues par les professionnels des établissements de santé », *Etudes et Résultats*, n° 335, Drees.
- Lorient, M. (2000), *Le temps de la fatigue. La gestion sociale du mal être au travail*, Anthropos.
- Lorient, (2005), « Les ressorts de la psychologisation des difficultés au travail. Une comparaison entre infirmières, policiers et conducteurs de bus », *Cahiers de Recherche Sociologique*, n° 41-42, décembre, p.191-208.
- Molinier, P. (2009), « Travail et compassion dans le monde hospitalier », *Cahiers du genre*, n° 28, 1999, pp. 50-70.
- Molinier, P. (2009), « Temps professionnel et temps personnel des travailleuses du care : perméabilité ou clivage ? Les aléas de la « bonne distance » », *Temporalités*, n° 9, 2009-1.
- Moriceau, C. (2009), « Les perceptions des risques au travail dans la seconde moitié du XIX^{ème} siècle : entre reconnaissance, déni et prévention », *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, n° 1-Vol. 56, p. 11-27.
- Nasse, P., Légeron, P. (2008), *Rapport sur la mesure et le suivi des risques psychosociaux au travail*, Rapport au Ministre du Travail, des Relations sociales et de la solidarité, 12 mars.
- Niedhammer, I. (2009), « Violence psychologique au travail et santé mentale : résultats d'une enquête transversale en population salariée en région Paca », France, 2004. *BEH, Bulletin épidémiologique hebdomadaire, INVS*, n° 9, juin, pp. 271-275.
- Salman, S. (2008), « Fortune d'une catégorie : la souffrance au travail chez les médecins du travail », *Sociologie du Travail*, Vol 50, n° 1, janvier-mars, pp. 31-47.
- Siegrist, J. (1996), « Adverse health effects of high-effort/low-reward conditions », *Journal of Occupation and Health Psychology*, 1-27-41. Vega A. (1997), « Les infirmières hospitalières françaises : l'ambiguïté et la prégnance des représentations professionnelles », *Sciences Sociales et Santé*, Vol. 15, n° 3, pp. 103-131.

Configurations de rémunérations et rapport aux temps de travail : le cas du champ de la santé mentale.

Lise Demailly*

Résumé : *Les comportements au travail et en particulier les marges de manœuvre concernant l'usage du temps de travail et le rapport subjectif aux temps de travail sont en partie déterminées par le mode de rémunération, le système économique d'attribution des ressources utilisables pour le travail, la mise en rapport des rétributions et des contributions. Cette hypothèse, déjà travaillée sur les enseignants, est ici explorée et affinée sur le cas des travailleurs de la santé mentale. L'article montre que la diversité des modes de rémunération introduit des tensions entre des professionnels qui devraient en principe pouvoir travailler ensemble. Il montre également que les tutelles se saisissent activement de la question des rémunérations en ce qu'elle a des conséquences non seulement budgétaires, mais aussi concernant le contrôle des professions. Les configurations de rémunérations sont ainsi des enjeux de lutte sociale.*

Mots clé : *professions, salaire, rémunération, temps de travail, santé mentale*

* Professeur émérite,
Sociologue, université de
Lille I, membre du CLERSE-
CNRS (UMR 8019)

1. L'enseignant peut corriger ses copies le soir ou le dimanche et y passer plus ou moins de temps. On doit aussi prendre en compte un temps A', qui relève d'une obligation de service, donne lieu à rémunérations supplémentaires, est contrôlé : conseil de classe, surveillance et corrections d'examens. Un temps de travail A'' peut donner lieu à des rémunérations : pas obligatoire, pas fixé hiérarchiquement ni à l'emploi du temps ni à l'agenda, mais contrôlé dans son effectivité. Sa rémunération dépend du budget de l'établissement, ou bien on se trouve dans un cas d'auto-extension volontaire et «bénévole» du temps B.

La série d'enquêtes que j'ai menées récemment sur le champ de la santé mentale (Demailly 2005, 2006, Demailly Chéronnet Mosse 2009) me donne l'occasion de reprendre la question travaillée en 1999 à propos de l'enseignement secondaire : comment se vit le temps de travail en fonction de la manière dont est calculée la rémunération du travail.

J'avais alors montré l'existence d'un *double compte*, la juxtaposition d'un temps de travail A «lié», fixé, contrôlé dans sa quantité et sa répartition à l'agenda (les heures dues en présence des élèves) et d'un temps de travail B, dû à l'employeur, mais non lié, que le salarié peut, dans certaines marges, moduler à sa guise quant à sa répartition temporelle et quant à sa durée effective, dans le cadre de sa mission globale.¹ Sur cet exemple, on peut clairement observer que l'usage du temps, et notamment son usage non lié ressenti comme plus agréable, est un élément essentiel des rétributions et devient périodiquement un objet important de conflits opposant les salariés et l'employeur public, si celui-ci essaie de le contrôler davantage.

On gardera ici ce principe : envisager la question du salaire en lien avec celles des temps de travail et du rapport subjectif aux temps sociaux, comme enjeu permanent de négociations. Mais la mise en jeu de nouveaux terrains, incluant aussi bien des professions libérales que des professions rémunérées à la mission globale, oblige à complexifier le modèle et à le monter en généralité. On tentera donc de penser ce qu'on pourra nommer des *configurations de rémunération*, en articulant les modes de rétri-

L'élargissement se fait donc sur deux plans : traiter des rémunérations et pas seulement du salaire (de toute façon la sociologie du travail n'est plus centrée sur le seul travail ouvrier, ni sur le seul salariat) ; intégrer dans l'analyse le mode de calcul et l'affectation des budgets de l'organisation en tant qu'ils jouent sur l'usage du temps de travail et sur le rapport subjectif à ce temps, donc sur certains comportements de travail.

Plus précisément :

- Le *mode de rétribution* est la manière de la fournir et de la calculer : à la durée de travail, aux pièces, à l'ancienneté, au mérite, à l'acte, au rendement, à la qualité, aux résultats, à la mission globale, à la mission segmentée, avec d'autres modes de rémunérations que le salariat. Il définit un mode de contribution exigible, dont les éventuelles modalités temporelles attrayantes font elles-mêmes éventuellement partie de la rétribution.
- Il est à mettre en relation avec le mode de calcul des budgets de l'organisation. L'allocation des ressources influence le montant des rémunérations, affecte ce qui est demandé en l'échange de la rétribution, influence les priorités que vont se formuler les opérateurs et donc l'organisation du temps de travail.
- Il est à mettre en relation non seulement avec l'usage des temps, mais avec le rapport subjectif aux temps, piste qui avait été en son temps explorée par Bernard Mottez à propos du salaire ouvrier (Mottez 1960, 1967) et qui avait été abandonnée quasiment depuis³. «Temps» est mis résolument au pluriel, car il n'est pas uniforme, renvoie à des tâches différentes qui n'ont pas la même valeur, affective, identitaire, stratégique, et ne sont pas régulées par les organisations ou les politiques de manière homogène.

Il n'est bien sûr pas question d'avancer que les comportements au travail seraient seulement déterminés par le mode de rémunération, la gestion des ressources, la mise en équivalence des rémunérations et des contributions. D'autres facteurs jouent également sur les comportements de travail : les éthiques, les goûts, la représentation des compétences propres, les formations, les trajectoires, les ambitions, les normes⁴. Mais notre thèse est que la rémunération et les systèmes d'équivalences qui gravitent autour d'elle ont un rôle important, parfois sous-estimé, qu'il est intéressant d'explorer. L'article présente les résultats de la mise à l'épreuve de ce type d'approche sur le cas des professionnels intervenant dans le champ de la santé mentale.

I - Paiement à l'acte/paiement à la mission/paiement au temps : plusieurs mondes

Le secteur de la santé mentale (l'ensemble des professionnels qui s'occupent des troubles psychiques) connaît de graves difficultés de coordination; or celle-ci serait nécessaire pour assurer l'accès de tous au soin et

2. Ce travail a été discuté dans l'atelier «salaires» des 11^{es} Journées de sociologie du travail, Nancy 2009..

3. On compte sur les doigts de la main les sociologues des rémunérations dans la sociologie du travail française actuelle, cf. un bilan dans Castel 2008 et « Formes et structures du salariat : crise, mutation, devenir » dir Lionel Jacquot, Presses Universitaires de Nancy, à paraître.

4. Pour une vision d'ensemble de la genèse des pratiques professionnelles dans les métiers de relation cf. Demailly 2008.

la continuité des soins. Les réseaux Ville Hôpital et les réseaux moins formalisés fonctionnent difficilement et seulement grâce au volontarisme de quelques promoteurs (Demailly 2005). Parmi les causes de ces difficultés récurrentes qui résistent aux injonctions des tutelles se trouve le système de rémunération des partenaires, qui est différent.

- rémunération à l'acte pour les médecins libéraux,
- traitement⁵ pour une mission globale de service public pour les psychiatres du public,
- rémunérations composites pour les psychiatres du privé lucratif,
- salaire pour les employés des associations de la clinique psychosociale (secteur médico-social, secteur associatif).

Nous allons donner quelques détails sur chacun des cas avant d'envisager les effets sur les pratiques de coordination interprofessionnelles.

La rémunération variable

5. J'emploie ici le terme «traitement» pour respecter l'exactitude juridique. Néanmoins les médecins fonctionnaires parlent eux-mêmes de «salaire». Il me semble que les traitements de la fonction publique peuvent être assimilés à des salaires. La différence est que la négociation autour des montants ne se fait pas de la même façon. Un salaire se négocie, un traitement est fixé par la loi. Ce qui se négocie concrètement dans les organisations publiques est alors le travail fourni en échange du salaire fixé, la contribution. (Merci à Evelyne Serverin pour cette précision)

On peut en principe diviser le système de la rémunération variable en trois catégories (Deccoster et al 1999, Vatin 1997) : la rémunération à la tâche ou au rendement, dans le cadre de laquelle la rétribution des salariés est directement liée au rendement ; les systèmes incitant les salariés à satisfaire certains critères de qualité (salaire au mérite par exemple) ; les systèmes de participation financière permettent d'associer les salariés à la rentabilité de l'entreprise.

Salaires à la tâche, primes de productivité, honoraires, participation aux bénéfices (éventuellement sur plusieurs sociétés, la clinique, une société civile immobilière, et une société civile de moyens), tous ces modes de rémunération caractérisent les médecins des cliniques privées à but lucratif. Celles-ci se développent fortement en psychiatrie, discipline médicale «rentable». À l'échelon national, ces cliniques réalisent 20 % des hospitalisations complètes. On constate dans plusieurs régions (Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, PACA) que ce pourcentage atteint plus de 50 %.

Les revenus des médecins et chirurgiens du privé (lucratif et non lucratif) toutes spécialités confondues⁶, assez opaques pour les tutelles, et composites, seraient en moyenne bien supérieurs à ceux du public, mais ceux des psychiatres sont parmi les moins élevés et les moins décalés. Ils sont souvent libéraux et travaillent parallèlement en ville.

Ils choisissent leurs horaires de travail et n'ont pas les mêmes contraintes que dans le secteur public (gardes, astreintes, obligation d'accueil des hospitalisations sans consentement). Leur rapport au temps de travail est donc très proche de celui des psychiatres travaillant en cabinet.

6. En règle générale, la psychiatrie est une discipline dont les revenus, libéraux ou salariaux, sont parmi les plus bas de toutes les spécialités, dans tous les modes de rétribution envisagés (le quart ou le cinquième de certaines spécialités). Notons aussi que le revenu des femmes est inférieur à celui des hommes dans toutes les catégories. Et que ces revenus sont plus élevés en Ile de France ou en PACA, qui par ailleurs concentrent les honoraires en secteur 2.

Les médecins généralistes et les psychiatres libéraux sont payés à l'acte. À la pièce pourrait-on dire en précisant que les «actes» sont pour la plupart codifiés et contrôlés par l'Assurance Maladie. Ils en ont fortement conscience. «Le temps c'est de l'argent». «En libéral, si on ne travaille pas, on ne gagne rien». «Non je ne prends pas trop de congés, je ne suis pas payé pendant mes congés». Phrase surprenante à opposer à la vision de quelqu'un qui est régulièrement payé par «chèque emploi service», donc sur temps de travail horaire, mais qui montre, en entretien, qu'il sait que 10 % de temps de travail supplémentaire sont intégrés dans le coût horaire et qui estime donc subjectivement avoir des congés payés. Un libéral, lui, n'estime pas que ses honoraires couvrent ses congés payés.

Les psychiatres libéraux tiennent au paiement à l'acte, ils le valorisent comme inséré dans la relation thérapeutique. Certains relient de façon ritualisée l'acte et le temps. «Combien avez-vous de patients? je travaille 50 h par semaines, une demi-heure par patient. J'ai donc 100 patients.... Enfin 100 consultations plutôt» (psy. lib.).

La connexion avec le temps est également forte chez les généralistes (lors d'une prise de rendez-vous pour interview). «Et c'est une enquête rémunérée....? Ah bon c'est pour les beaux yeux de la recherche. Bon eh bien venez à mon cabinet. Mais une demi-heure pas plus. Quand je ne travaille pas, je ne gagne rien... Oui, nous on est habitué à ce que les enquêtes soient rémunérées. Parce que le temps c'est de l'argent». Les psychiatres libéraux, pour marquer plus cérémonieusement que la réponse à la demande d'interview du sociologue est hors temps de travail, reçoivent le week-end ou en soirée, au domicile et non au cabinet.

Quelles que soient ces nuances du rapport subjectif, on est dans un système de rémunération à la pièce. Chacun calcule pour son propre compte le mode de conversion du temps en actes, et des actes en revenu. Et soupçonne facilement le voisin d'accélérer les cadences : «un tel reçoit en 10 minutes, ce n'est pas sérieux». La santé mentale pose donc problème au généraliste : «En cas de trouble psychique, on est obligé de monter à 20 minutes, voire une demi-heure. Alors je les mets en fin de journée. En 20 minutes, on peut faire déjà pas mal de choses».

Les revenus des généralistes et des psychiatres libéraux sont du même ordre de grandeur que ceux des psychiatres du public⁷.

La rémunération à la mission

Les psychiatres du public reçoivent le sociologue dans leur bureau et sur temps de travail. Même ceux qui sont très occupés, pour peu que l'entretien les accroche, consacrent facilement plus d'une heure, voire deux, voire trois, au sociologue. Leur agenda n'est pas totalement déstructuré, des horaires réguliers étant prévus pour les consultations, les réunions

7. Bénéfices annuels nets, d'après la Caisse Autonome de Retraite des Médecins de France 2007 : autour de 65 000 € (soit 5416 par mois). D'année en année, les chiffres augmentent et restent très proches pour les généralistes et les psychiatres, à l'avantage des généralistes. Selon l'IGAS 2009, le revenu net annuel médian des psychiatres en 2005 ayant une activité libérale serait de 79 102 €. La rémunération annuelle moyenne des psychiatres de l'hospitalisation publique serait de 77 548 €.

étant également fixées, mais il est d'une grande souplesse temporelle pour l'accomplissement d'une mission globale.

8. Salaire **brut** mensuel de base du Praticien Hospitalier à temps plein : de 4016 € au 1^{er} échelon à 7294 € au 13^e échelon

- Indemnités d'engagement de service public exclusif (P.H.T. Plein) 479,76 € par mois
- Indemnités pour activité exercée sur plusieurs établissements 409,27 € par mois
- Indemnisation de la permanence des soins sur place ex une nuit, un jour férié, un dimanche : 260,43 €
- Indemnisation des astreintes ex Astreinte de sécurité pour une nuit ou 2 demi-journées 30,06 €

Les Praticiens Hospitaliers Universitaires cumulent un traitement d'universitaire et un traitement de praticien hospitalier (mais le second n'ouvre pas droit à retraite).

9. Nous avons assisté à une consultation d'une heure et demie avec un adolescent et sa famille

10. Le revenu des médecins fonctionnaires comprend, outre le salaire net qu'ils perçoivent à l'hôpital, les revenus nets provenant de leurs autres activités (libérales ou salariées). Pour les psychiatres, cette seconde partie représente un pourcentage modéré du total du revenu, nettement plus faible que pour les chirurgiens et cardiologues par exemple (DREES 1999), mais tout de même de 33,5 % (23,4 en libéral et 10,1 en salaires extrahospitaliers). Une expertise psychiatrique pénale est rémunérée un peu plus de 200 €. Les honoraires en secteur I se montent de 37 à 55 € la consultation. Il y a environ 14 % de dépassements d'honoraires.

11. Dans ce cas, avec l'augmentation de la demande, ils ont des agendas pleins, des listes d'attente, peuvent donc trier leur clientèle (ce qui agace leurs confrères du secteur public)

Comme pour le temps «B» des enseignants du secondaire (mais qui serait élargi à la totalité du temps de travail), les fonctions correspondant à la participation à la gestion de l'établissement, à des missions transversales, ou à des fonctions d'enseignement et de recherche (qui sont rémunérées aux universitaires ou aux vacataires extérieurs) ne sont pas rémunérées en tant que telles. Le temps de travail administratif des médecins-chefs de service et responsables de secteurs psychiatriques tend régulièrement à s'accroître ainsi que, pour tous, la montée du nombre de réunions obligatoires. Dans certaines situations cela entame le temps de travail clinique, ce qui est parfois douloureusement vécu.

Les indemnités couvrant les gardes, les astreintes, l'engagement du service public exclusif, complètent le traitement, parfois dans une proportion importante (plus de 50 % pour les chefs de cliniques)⁸.

En dehors du temps de travail rythmé par les consultations (qui peuvent être longues⁹), les réunions d'équipe et les réunions institutionnelles de l'établissement public auquel ils appartiennent, il reste un temps d'autonomie, voire, surtout s'ils ne sont pas médecin-chef, un temps qu'ils peuvent mettre à profit pour participer à des séminaires, des colloques ou développer une activité en cabinet (ce qui est le cas pour ceux qui sont attachés à la psychanalyse), ou encore faire des expertises (payées ou gratuites)¹⁰.

En revanche, ils semblent maîtriser moins bien que les psychiatres libéraux leur temps global de travail. Les psychiatres libéraux dans l'ensemble en restent, dans les régions où ils ne sont pas en surnombre, entre 40 et 50 h par semaines¹¹. Les psychiatres du public avouent eux des dérapages qu'ils ont du mal à contrôler. Notamment dans les zones de désert médical, où par exemple, à côté de deux postes vacants, et sans psychiatre libéral en ville, un seul psychiatre doit faire tourner un service, aussi bien en intra qu'en extra hospitalier. Leurs confrères le savent : «il est tout seul, il assure tout». Nous avons eu des refus d'interview de la part de médecins-chefs qui annonçaient 70 h de travail par semaine.

Il semble donc que le paiement à la mission, pour des catégories pour lesquelles les 35H n'ont jamais été appliquées (les praticiens hospitaliers travaillent 207 jours par an, les universitaires de CHU n'ont pas de temps de travail défini), expose aux auto-exploitations, car «il faut bien faire le travail». C'est vrai d'ailleurs en dehors de la spécialité psychiatrie,

Chef de clinique «Le standard du service est fermé à certaines heures. On n'a personne pour répondre au téléphone (depuis le passage des administratifs aux 35H). Alors il faut bien que ce soient nous (internes, chefs de clinique) qui assurons la permanence téléphonique ...Voilà. C'est venu s'ajouter au reste...Non, on ne compte pas ...(rires) Si on comptait, on serait horrifiés...».

Chef de clinique «Je vais arrêter le CHU. Je prends un poste de praticien hospitalier. Ici c'est trop difficile à tenir, ça fait des semaines dingues. Il y a les patients, la paperasse qui est de plus en plus importante, la recherche. C'est trop. Je voudrais récupérer une vie normale. Je laisse tomber la recherche».

Cela l'est encore plus pour la psychiatrie qui connaît un nombre non négligeable de postes vacants.

Le paiement à la mission globale autorise en principe aussi bien le surinvestissement que la flânerie¹².

Le salaire

Les salariés de la clinique psychosociale (secteur associatif) ou du médico-social, ont des salaires souvent faibles (Hély 2009) sauf pour certaines professions plus protégées¹³, ou pour les quelques d'entre eux qui s'établissent parallèlement en libéral comme psychothérapeutes. Ils sont payés au temps de travail sur la base de 35H. Ils cumulent parfois des temps partiels dans plusieurs lieux – c'est quasiment la règle pour les psychologues débutants – et dans ce cas sont amenés à surveiller strictement les tentatives de dépassement horaires que les employeurs pourraient essayer subrepticement de leur «soutirer» pour des réunions d'équipe ou autres réunions non explicitement planifiées à l'agenda de travail.

Les associations de la clinique psychosociale sont actuellement confrontées à une modification progressive de l'allocation de leurs ressources. Ayant pendant longtemps bénéficié de subventions régulières de la part des collectivités locales, car elles assurent des services que ne remplissent pas les institutions établies notamment du côté de la prévention (Demailly 2006), elles sont confrontées maintenant à un financement sur projet, irrégulier, aléatoire, lourd en préparation de dossiers et en temps de travail pour les directeurs des associations, ce qui les oblige à mesurer encore au plus juste les salaires réguliers ou les vacances de leurs employés précarisés.

Les frottements entre professionnels différemment rémunérés

Les réunions de concertation des réseaux Ville Hôpital et autres réseaux moins formalisés se heurtent à la tension entre les salariés du public ou de l'associatif (souvent demandeurs) et les libéraux, principalement sur les modes de rémunération plutôt que sur leurs montants. Les salariés viennent à ces réunions sur temps de travail (mais on verra que c'est plus complexe que cela, car certains renâclent en disant «c'est encore une tâche qui s'ajoute»), alors que les libéraux considèrent qu'ils perdent de l'argent quand ils viennent aux concertations ou aux «interventions» sur des patients précis. De ce fait, des vacances sont délogées dans certains réseaux pour payer les généralistes et encourager leur présence. Ce qui n'est pas sans agacer certains salariés ou fonctionnaires, médecins ou travailleurs sociaux («moi aussi je fais cela en plus !»), les travailleurs sociaux étant de plus sensibles à la forte inégalité des revenus entre participants. L'image d'une tâche qui vient «en plus», même si elle figure au plan de charge (formel ou informel) et est donc déjà rémunérée, est qu'elle induira une pression

12. «Flânerie» n'est bien sur pas un mot de l'administration, c'est une manière pour nous de souligner comment la gestion humaine des professionnels dans les services publics prend modèle sur la gestion du travail ouvrier dans l'entreprise privée.

13. Éducateur spécialisé, assistant social : salaire brut 1403 à 2752 €
Psychologue du public 1580 à 2876 €.

temporelle sur les autres tâches, dont la liste ne va pas se retrouver allégée pour autant.

Confrontés au mode de vie et aux comportements de travail des libéraux, les salariés des établissements de santé et du monde associatif sont ainsi partagés entre deux désirs, en un dilemme commun à de nombreux professionnels : d'une part le souci de garder une autonomie dans l'organisation de leurs tâches (et donc une certaine opacité), au prix d'une d'iniquité possible entre gros travailleurs et «ceux qui ne s'en font pas trop», de l'autre le désir d'accepter une objectivation des tâches multiples induites par la transformation des politiques de santé (rédaction de contrats, de projets, d'évaluation...) pour ne pas être submergés par l'ajout sans fin de tâches nouvelles et aussi pour revendiquer éventuellement des rémunérations supplémentaires¹⁴ pour les professionnels qui s'y engagent le plus, mais au prix d'un risque de contrôle tatillon sur les activités.

La question des temporalités se pose également.

«C'est vrai que ce n'est pas facile de travailler avec les libéraux parce qu'on n'a pas les mêmes rythmes de travail. Donc quand on travaille avec les libéraux, on y va le soir de huit heures jusque minuit quoi. Quand on veut avoir des réunions avec des libéraux, c'est toujours le soir parce que, eux, ils travaillent la journée. Moi je suis allée présenter le plan santé mentale à L., je suis allée jusque 23 h. Mais moi aussi, je travaille le matin à 8 h. Et je dois rentrer le soir à 23 h !Voilà quoi, donc on n'a pas le même rythme. (psychologue du public).»

De ce fait, la mise en place des dédommagements des généralistes, la force de l'esprit de service ou de service public, la qualité des relations interpersonnelles et le charisme de l'animateur sont indispensables à l'existence et à la vie des coordinations, auxquelles la pente naturelle des rapports au temps de travail est défavorable.

2- L'insatisfaction des tutelles

Les tutelles (État, Assurance maladie), conscientes de l'existence d'un lien entre modes de rétribution et comportements de travail, agacées par ailleurs par l'opacité des revenus et des salaires des médecins, sont insatisfaites des systèmes actuels de rémunération et étudient la façon de les faire bouger pour, par ce biais, modifier les pratiques et les fonctionnements organisationnels. Car la coordination est indispensable dans un processus de rationalisation organisationnelle et le lien des difficultés de coordination et de la diversité des systèmes de rémunérations n'est pas un secret. D'autre part, en ce qui concerne les libéraux, surtout les généralistes, l'administration redoute que le mode de rémunération ne pèse trop sur l'assurance maladie, donc en fin de compte sur les finances publiques. Enfin, en ce qui concerne les médecins hospitaliers, leur mode de rémunération est directement visé par l'actuelle «modernisation» de l'hôpital. Il est critiqué par l'IGAS (Inspection générale des affaires sociales) et par la Cour des Comptes. La Cour des comptes (2009) dénonce «la méconnaissance du

14. La responsabilité de «pôle» à l'hôpital va ainsi donner lieu à une rémunération spécifique.

temps de travail médical, en raison de l'inapplication de la réglementation relative aux tableaux de service ou de l'absence de définition des obligations de service des praticiens hospitalo-universitaires». «L'architecture de leurs rémunérations repose encore sur des bases insuffisamment objectivées». «En ce qui concerne le personnel médical, la Cour ne peut que constater, à nouveau, l'opacité s'attachant à la mesure de leurs revenus».

À propos des généralistes. Comment limiter les dépenses de l'assurance maladie ?

La Loi de Financement de la Sécurité Sociale pour 2008 a ouvert la possibilité d'expérimenter de nouveaux modes de rémunération des médecins. Un plus grand choix de mode de rémunération est d'ailleurs réclamé parmi les jeunes générations de médecins, dont une fraction croissante s'oriente vers des activités salariées au moment de l'installation et notamment par les femmes (dans un contexte de féminisation de la profession).

Sortir les généralistes du seul système de la rémunération à l'acte peut, du point de vue des tutelles, se révéler utile pour améliorer la qualité et l'efficacité de la pratique médicale dans un contexte où le poids des malades chroniques et le recours croissant aux spécialistes requiert une activité de coordination des soins accrue. Le paiement à l'acte n'apparaît plus aujourd'hui comme le mode de paiement incontournable et exclusif. La diversité des modes de rémunération existe d'ailleurs déjà pour les médecins généralistes ayant en parallèle une activité à l'hôpital (17 %). Depuis quelques années les médecins ayant une activité purement libérale reçoivent aussi de paiements forfaitaires (6,1 % de la rémunération en 2006) pour le suivi des patients en affection longue durée (40 €) ou les et astreintes. Diversifier les modes de rémunération semble nécessaire pour faciliter la coopération entre professionnels.

Les tutelles observent ce qui se passe au niveau européen. Les modes de rémunération des généralistes dans le monde combinent en général trois modes de rémunération principaux¹⁵, avec différentes formules de plafonnement : le salariat avec rémunération fixe pour un temps de travail donné, indépendamment donc de l'intensité de l'activité pendant ce temps de travail, la rémunération à l'acte, la capitation (somme forfaitaire par patient inscrit à son cabinet, indépendamment du volume de soins prodigué).

Chacune de ces formes de rémunération produit un rapport au temps différent et tend à induire des comportements de travail spécifiques.

«Payé à l'acte, le médecin a intérêt à voir le plus souvent possible ses patients. «Ayant augmenté sa rémunération horaire en augmentant sa productivité, il peut choisir de réduire son temps de travail tout en maintenant sa rémunération constante. Il peut aussi choisir d'augmenter son temps de travail et d'augmenter son revenu. On considère généralement que c'est ce dernier effet (appelé effet revenu) qui domine. La rémunération à l'acte est ainsi susceptible d'orienter la pratique médicale vers un double accroissement de l'offre de soins, par augmentation de la pro-

15. Royaume-Uni : capitation et salariat. Pays Bas : capitation et paiement à l'acte. Etats-Unis : tous les modes de rémunération, dont le salariat. Allemagne : paiement à l'acte plafonné et capitation. Suède : salariat

ductivité horaire du médecin et augmentation de son temps de travail» (Albouy Deprez 2008)

Payé à la capitation, il a contraire intérêt à voir les patients le moins souvent possible, mais tout dépend de la manière dont le forfait est calculé. Soit il a intérêt à augmenter la taille de la clientèle, ce qui veut dire faire ce qu'il faut pour la garder et l'étendre, soit, si le forfait qu'il touche par patient inclut les médicaments et soins qu'il prescrit, il peut être au contraire incité à «rationner» les soins. On peut même constater que certains médecins évincent de leur clientèle les patients aux pathologies les plus lourdes (surtout si le forfait intègre mal cet aspect dans sa tarification), la capitation peut alors encourager le report excessif de patients vers d'autres structures médicales (spécialistes, hôpital).

Salarié : On s'attend à ce qu'il passe plus de temps pour chaque consultation. Mais avec le risque de «flânerie».

L'exploration d'une éventuelle diversification ne signifie pas, dans le contexte de baisse de la démographie médicale, une remise en cause fondamentale du paiement à l'acte ni des privilèges économiques des médecins. Le salariat et la capitation sont envisagés pour développer les activités de dépistage et de prévention et jouer ainsi sur l'attractivité de la profession en répondant à la demande des femmes médecins. D'où la possibilité d'expérimentation pour cinq ans ouverte par la loi. Le risque est perçu cependant pour les finances publiques que les forfaits salariaux ne viennent s'ajouter à la rémunération existante à l'acte et qu'ils soient intégralement financés par l'assurance maladie.

À propos des hospitaliers. Réduire la supposée flânerie des salariés payés à la mission globale.

La vision qu'a l'État central des modes de rémunérations à la mission globale est globalement la méfiance. On peut observer cette méfiance aussi bien en ce qui concerne les enseignants du secondaire et les universitaires que la médecine salariée. Les représentations sont anciennes, soupçonnant chez les fonctionnaires la flânerie, et les «temps morts» d'une part, le détournement de temps d'autre part, l'absence de rationalisation des soins enfin.

On retrouve là les anciennes réticences à payer les ouvriers au mois par peur qu'ils ne recherchent pas la productivité du travail. Première question pour l'État : comment assurer un élément stimulant de travail aux pièces au sein d'une configuration de rémunération organisée autour d'une mission globale et d'un temps de travail indéfini ? La réponse est du côté des contrats d'objectifs.

Parallèlement l'administration estime que les médecins ont trop de rémunérations annexes opaques. L'enquête qu'elle a commanditée à l'IGAS sert à mettre en lumière la nécessité de réformer en profondeur le mode de rémunération des médecins. L'IGAS relève des écarts de rému-

nération importants, dus aux gardes et astreintes, à des activités annexes (consultant, expertise, etc.), aux dépassements d'honoraires pratiqués par les praticiens exerçant une activité libérale à l'intérieur de l'hôpital, et à la nature des actes, technique ou clinique. Résultat : une « déconnexion entre le niveau de rémunération et l'activité, c'est-à-dire le *temps médical effectif* ». À noter que les psychiatres sont parmi ceux qui ont le moins de rémunérations annexes. L'IGAS suggère de renforcer la transparence sur les tarifs, de réguler les dépassements d'honoraires, « d'encadrer davantage les rémunérations de permanence des soins comme les gardes et astreintes, « afin qu'elles soient payées sur des bases objectives et contrôlées » et de contrôler les activités libérales. Elle appelle à « resserrer les liens entre activités, résultats et rémunérations », à indexer les salaires sur les résultats et la qualité, instaurer une nouvelle classification des actes médicaux « sur des bases plus objectives ». La part variable des revenus des médecins devrait être déterminée par l'atteinte d'objectifs fixés avec la direction, via des contrats individuels. « Les systèmes actuels de rémunération, tant du public que du privé, ne prennent pas assez en compte la croissance des pathologies chroniques demandant une prise en charge globale, l'évolution préoccupante de la démographie médicale et le cloisonnement important entre établissements hospitaliers et médecine de ville », conclut l'IGAS sur la question de la coordination.

Les techniques permettant de réduire la flânerie et d'augmenter la transparence dans le cas de mission globale sont propres au nouveau management public. De fait l'administration s'attaque à la question de la configuration de rémunération avec les mêmes méthodes que pour les enseignants chercheurs¹⁶. La première consiste à segmenter la tâche globale en morceaux contrôlables et contractualisés, la seconde à modifier l'allocation de ressource interne pour peser sur l'usage du temps de travail.

Émietter la mission en morceaux contrôlables et contractualiser individuellement

Découper la mission en morceaux opérationnalisables, mesurables et pouvant être mis en équivalence, telle est la première méthode. « Faire des décomptes d'épicier pour toutes les tâches », disaient les enseignants du secondaire.

Le rapport de L'IGAS se montre très intéressé par le modèle britannique de « job planning ». Il s'agit de considérer que l'activité hebdomadaire est divisée en 10 « activités programmées » de 4H, en 4 catégories : soin clinique, soutien, responsabilités complémentaires, obligations externes. Un contrat annuel passé entre le directeur de l'hôpital et le médecin donne un planning horaire global prospectif, des listes d'objectifs, des listes de ressources. Le tableau comporte des indications par jour et par heure, différencie activité programmée et activité d'urgence, mentionne l'activité additionnelle et les congés.

16. C'est l'esprit de la loi Pécresse. Les différents temps de travail seraient en principe spécifiés, mesurés et ajustés. Celui qui n'utiliserait pas de façon productive son temps de travail non lié en principe attribué à la tâche recherche se verrait contraint d'accepter une augmentation de ses heures d'enseignement. La contractualisation de recherche avec la Commission européenne exige déjà maintenant la fourniture annuelle des agendas personnels de travail, susceptibles d'être vérifiés par audit.

Le modèle suppose la délégation de la surveillance de cette contractualisation à des acteurs proches possédant un pouvoir hiérarchique. Comme les directeurs d'établissements d'enseignement secondaires, les directeurs d'hôpitaux et les présidents d'universités ont vu ainsi leur pouvoir renforcé depuis une vingtaine d'années et deviennent de plus en plus responsables de la contractualisation et du contrôle du temps de travail.

Modifier les modes et catégories de l'allocation de ressources interne

La modification de l'allocation interne de ressources doit être assurée en principe par le passage du budget global de l'hôpital à la Tarification à l'Activité. La Tarification à l'Activité vise la mise en place d'un cadre unique de facturation et de paiement des activités des établissements de santé publics et privés en fondant l'allocation des ressources sur la nature et le volume de leurs activités. La logique de moyens qui prévalait jusque là cède la place à une logique de résultats. La T2A est un élément central de la « Nouvelle Gouvernance Hospitalière », dans la mesure où ce sont les recettes issues des activités hospitalières qui vont déterminer les dépenses et non l'inverse.

Elle implique des systèmes de description précise temporelle de l'activité : pour la psychiatrie, toutes les demi-heures de travail de chaque personnel médecin ou non doivent donner lieu à déclaration avec le RIMPsy (Recueil d'Information Médicalisée en Psychiatrie), procédure et logiciel de description de l'activité des services de psychiatrie.

Le projet est aussi à moyen terme de rapprocher les tarifs des actes de l'hôpital public de ceux (plus bas) de l'hospitalisation privée, en somme d'augmenter la productivité de l'hôpital public.

L'allocation budgétaire des ressources devrait influencer les usages concrets des temps de travail, les activités mêmes de l'hôpital, en les orientant, à salaire et à temps de travail égal, vers les activités ou vers des styles d'activités où la prise en compte de la T2A est plus favorable. Un psychiatre me faisait remarquer qu'un psychanalyste salarié à l'hôpital à mi-temps suit en moyenne 36 patients par an, alors qu'un psychologue à mi-temps (même salaire) travaillant de manière cognitivo-comportementaliste en suit 230 sur la même période. Les pressions budgétaires et les modes de calcul de la T2A vont nous faire systématiquement passer aux thérapies brèves cognitivo-comportementalistes concluait-il. Les médecins pensent qu'un effet non voulu global de l'application de la T2A sera tendanciellement la multiplication des actes courts et l'augmentation des prescriptions médicamenteuses et des actes techniques

Conclusion

Les configurations de rémunération, en tant qu'elles sont articulées au mode de gestion des ressources et qu'elles induisent des rapports subjectifs au temps de travail, sont des objets de lutte sociale dans la société fran-

çaise actuelle, pas seulement autour du montant des rémunérations, mais aussi autour de leurs effets sur les temporalités de la vie, sur leurs dimensions symboliques, d'autonomie et d'assujettissement dans l'usage et l'organisation du temps de travail, et dans des évolutions insidieuses qu'elles peuvent induire sur les finalités des organisations et institutions.

On le voit actuellement avec les protestations des médecins autour de la loi Bachelot «Réforme de l'hôpital, patients, santé et territoires». Les soignants du public appréhendent les formes concrètes de l'individualisation des salaires dans le cadre des contrats d'objectifs, craignent un alourdissement de la charge de travail et une perte d'autonomie professionnelle, craignent que les directeurs choisissent de développer tel type de soin en fonction de ce que l'hôpital pourrait en retirer financièrement, éventuellement contraire à leurs goûts ou leurs valeurs ¹⁷. Les enjeux de pouvoir sont donc vifs.

Le sens du mouvement d'ensemble dans le domaine de la santé mentale est celui d'un renforcement du contrôle sur les travailleurs, qu'ils soient médecins ou soignants de base, fonctionnaires ou «indépendants», au nom de la productivité, de l'efficacité et de l'efficacité : contrôle sur l'usage détaillé du temps, contrôle sur les contenus d'activités. Ce mouvement n'est pas sans susciter des résistances actives de la part des professionnels et/ou des démobilisations professionnelles. *Loyalty, voice ou exit* ¹⁸, tel se pose pour eux le dilemme.

Quant au monde associatif de la clinique psychosociale, il lutte actuellement pour sa survie et pour que celle-ci ne se fasse pas au prix de l'abandon de l'esprit et des vocations qui avaient animé à l'origine la création de ces lieux d'écoute et d'accompagnement.

Il est difficile de savoir aujourd'hui si les évolutions des configurations de rémunération faciliteront ou non la coopération des professionnels et des organisations du champ de la santé mentale, la prévention, l'accès aux soins, la continuité des prises en charges et de l'accompagnement. Elles impliqueront probablement l'invention de nouvelles transactions.

17. «Les dispositifs mère-enfant, c'est socialement très utile, et très intéressant comme travail. Mais c'est du luxe./.../ Ce qui est «rentable»? Le trouble anxieux-dépressif guérissable en trois semaines, ... à la chaîne. Le centre d'accueil et de crise, parce que ça circule beaucoup.» (Psychiatre du public).

18. Par exemple, pour l'exit : départ à la retraite plus tôt qu'initialement prévu, recherche de «niches» pour les plus âgés, insertion préférentielle des jeunes psychiatres en cabinet en ville, là «où le travail est plus tranquille».

BIBLIOGRAPHIE

- ALBOUY V., DEPRES M. (2008), Mode de rémunération des médecins *TRÉSOR-ÉCO* – n° 42 – Septembre
- CASTEL, N. (2008), *Poursuite du salaire ou revenu différé ? La réforme des retraites en France (1987-2005)*. Thèse de l'Université Paris Ouest-Nanterre
- CHAMBAUD L., KHENNOUF M., LANNELONGUE C., MORDELET P., DUSEHU E. GEFFROY L. (2009), *Enquête sur la rémunération des médecins et chirurgiens hospitaliers*, Inspection générale des affaires sociales
- CLEVERANNE JP POVESAN D (2003), La clinique privée, un objet de gestion non identifié. *Revue française de Gestion* n° 146 pp 143 153
- COLLET M. (2005), «Les rémunérations dans les établissements de santé Évolutions et comparaisons sur l'ensemble du secteur hospitalier entre 1999 et 2002» *Etudes DREES* n° 45
- Cour des comptes (2009.) *Les personnels des établissements publics de santé*
- DE COSTER M., CORNET A., DELHAYE C. (1999), *Sociologie du travail et gestion des ressources humaines*, chapitre 12 «Formules et politiques des salaires»
- DEMAILLY L. (1999), «Conflits autour de l'usage du temps dans les métiers à double régulation temporelle : le cas des enseignants», *Sociologica del Lavoro*, Bologne, Italie, pp 246-257
- DEMAILLY L. (2006), «Dispositifs institutionnels, Dispositifs interticilels en santé mentale» *Rhizome ONSMP-ORSPERE*, N°25, »réinventer l'institution».
- DEMAILLY L. (2008), *Politiques de la relation. Sociologie des métiers et des activités professionnelles relationnelles* Presses Universitaires du Septentrion
- DEMAILLY L., (2005), «Cloisonnements et coopérations dans le champ de la prise en charge des troubles psychiques» *L'information psychiatrique* vol 81, n°4, pp337-343
- DEMAILLY L., CHERONNET H., MOSSE PH. (2009), La territorialisation de la politique de santé mentale Commission européenne 6^{ème} PCRD/CLERSE/LEST, multig.
- FRECHOU H., GUILLAUMAT-TAILLIET F. (2008), «Les revenus libéraux des médecins en 2005 et 2006», *Etudes et Résultats, DRESS*, n°643.
- HELY M.,(2009), *Les métamorphoses du monde associatif*. PUF, «Le lien social».
- MOTTEZ B. (1960),« Du marchandage au salaire au rendement », *Sociologie du travail*, n°3, , pp. 206–215.
- (1967)« Formes de salaire et types d'action ouvrière », *Le Mouvement social*, n°61., p. 5-12
- ROUMIGUIÈRES È. REMPP S. (1999), «Les écarts de revenus entre médecins salariés à l'Hôpital» *Etudes et résultats, DREES*, n°28
- VATIN F. (dir) (2007), *Le salariat .Théorie, histoire et formes*, La Dispute

Stress at Work as Open Issue. The Case of Care Auxiliaries

Abstract: The notion of 'stress at work', alongside that of 'suffering at work', is becoming an increasingly common preoccupation. Sociologists tend to interpret these issues as indicative of the increasing 'psychological' view upon work relations. We argue that we are dealing here with an open social stake. The case of hospital nursing staff, both nurses and nursing auxiliaries, provides a good illustration of this. Thus what is observed, and particularly among the more highly qualified grades, is both frequent use of the notion of stress and the psychologisation of work-related problems, and an exceptionally high awareness of the pathogenic effects of work. A qualitative survey fully confirms these tendencies. They are moderated somewhat depending on whether the nurses are more 'technically' or more 'relationally' oriented. Psychologising interpretations of work-related difficulties are more common among the second group. Even here, however, these interpretations compete with more collective visions of the deterioration in working conditions.

Keywords: stress, suffering, care, nursing staff, psychologisation

Lise Demaillyo

Configurations of Pay and Working Time. The Case of Mental Health Care

Abstract : The social conduct at work and specially the margins of actions regarding the use of time as well as the subjective relationship towards work are partially determined by the mode of payment, by the economic system that delivers resources necessary for working and by the balance between effort and retribution of it. This hypothesis, already validated regarding teachers, is now applied and refined in the case of mental health care workers. The paper shows how the diversity regarding payment methods do introduce tensions among those professionals that are expected to cooperate and to work together. It also shows how the supervisory powers are actively using the issue of pay not only because it has direct consequences on the level of budget but also in order to control professions. These configurations of payment are therefore at the centre of social conflicts.

Keywords: occupations, salary, working time, mental health.



T. C. R...



5 notes de lecture

Bernard Friot,
L'enjeu des retraites,

Paris, La dispute, 2010, 175p.

Le livre que Bernard Friot consacre aujourd'hui à la question des retraites en France fait suite à une série de réflexions menées sur des objets connexes. Le sociologue et économiste a livré auparavant une analyse historique de l'apparition du système de protection sociale français et surtout, formulé une critique radicale de ses réformes récentes (la création de nouvelles règles de l'assurance chômage, de la CSG ou encore du RMI). Il a notamment montré que ces réformes remettaient en question le principe central d'un financement socialisé de la protection sociale. Ses travaux ont également porté sur le salariat en tant qu'institution, en récusant plus précisément l'idée du salaire vu comme un échange entre une force de travail et une rémunération. Selon l'auteur, le salaire ne correspond pas à la valeur de la force de travail déterminée par la quantité de travail socialement nécessaire à sa production et à son entretien. Cette force de travail ne peut être assimilée à une marchandise puisque sa valeur est le produit de rapports de forces et de combats sociaux cristallisés dans les institutions politiques du salariat. A partir de là, Bernard Friot a pris à rebours le discours dominant

visant à réduire les cotisations sociales à une taxe sur le salaire, pour montrer au contraire qu'elles font partie intégrante de celui-ci, garantissant ainsi un mode de financement socialisé de l'activité.

C'est dans le prolongement de ces travaux que l'auteur entreprend depuis quelques années une analyse des pensions et de leurs réformes, dont le livre *L'enjeu des retraites* est l'un des derniers aboutissements. Comme son titre l'indique, il met en évidence les enjeux – politiques, sociaux, économiques – qui sous-tendent une réforme des retraites très souvent présentée comme un ensemble de mesures reposant sur le bon sens et une stricte logique arithmétique et financière. Contre une telle conception, Bernard Friot engage avec acuité une déconstruction du nouveau projet de financement des pensions. Plus fondamentalement, il montre en quoi l'extension d'un système de financement socialisé est décisive à la fois pour la pérennité des pensions et dans une perspective révolutionnaire de libération du travail.

Pour mener à bien sa démonstration, l'auteur développe cinq chapitres dans un livre relativement court (175 pages), mais particulièrement dense. Le premier chapitre dresse un bref historique de l'instauration du système

de retraites français, du milieu du 19^{ème} siècle jusque dans les années 1980. Cette période aboutit à la mise en place du salaire continué, c'est-à-dire une pension considérée – au même titre que le salaire – comme la reconnaissance de la qualification du retraité. Bernard Friot explique alors que le salaire continué comporte un double intérêt. D'une part, il affranchit les retraités de la valeur travail – entendue au sens d'accorder à la production de la valeur exclusivement à l'aune du temps de travail nécessaire – puisque tout ce qu'ils font sera désormais déconnecté d'une rémunération correspondante. D'autre part, la généralisation du salaire continué constituerait également à terme une alternative au modèle de subordination qui prévaut tout au long de la vie professionnelle. Il rappelle aussi qu'à partir de 1987, le salaire continué est progressivement mis à mal par des mesures telles que l'épargne retraite, le revenu différé et l'allocation tutélaire.

Le chapitre deux revient sur la notion de salaire différé qui se situe au cœur de la réforme des retraites, et qui peut s'avérer tout à fait compatible avec la défense du système par répartition. Pour l'illustrer, l'auteur expose notamment dans le détail le modèle de pension suédois. Il précise que le revenu différé s'oppose radicalement au salaire continué. Le premier correspond en effet à la contrepartie de cotisations passées et de leurs taux de rendement, tandis que le second finance la pension des salariés sur la base de leur qualification. C'est donc cette dernière qui est déterminante dans l'attribution d'un salaire socialisé, par le truchement des cotisations sociales. Dans l'optique du revenu différé, le salaire n'est plus envisagé comme la rémunération d'une qualification, mais simplement comme une épargne.

L'une des conséquences de la promotion actuelle du revenu différé est alors développée dans le troisième chapitre du livre. Celle-ci réside dans le fait que le financement des pensions est désormais associé à une assistance apportée à des individus identifiés à des exclus du système productif et du marché du travail.

Plutôt que de s'inscrire dans cette dynamique de « victimisation », Bernard Friot estime que le salaire continué est l'occasion d'instaurer une véritable solidarité salariale en offrant la possibilité aux retraités de poursuivre leurs activités tout en étant délivrés de la valeur travail.

Le quatrième chapitre s'inscrit davantage dans une perspective macroéconomique et engage une critique profonde des principales justifications de la réforme. Ainsi, l'auteur rappelle comment l'argument moral de l'équité intergénérationnelle (« nos enfants devront assumer un financement bien trop lourd de nos retraites ») naturalise totalement les catégories d'âge. Il souligne aussi au passage que la notion de génération ne revêt aucune pertinence à l'échelle de la société. L'argument du choc démographique (« pas assez d'actifs pour trop de retraités d'ici 50 ans ») est lui aussi une « construction fantasmée » qui élude totalement l'évolution future du taux de croissance, facteur pourtant déterminant du financement des retraites. Par ailleurs, cette déconstruction ne se limite pas aux arguments légitimant la réforme envisagée, et vient s'étendre aux principes majeurs du capitalisme contemporain, comme la financiarisation de l'investissement, le marché du travail ou encore l'emploi.

Enfin, le cinquième chapitre réaffirme le caractère crucial d'un maintien du seuil symbolique et politique d'entrée en retraite à 60 ans. Il contient également une excellente déconstruction de la notion très répandue d'employabilité. Pour Bernard Friot, elle incarne la nécessité pour chaque individu de devoir désormais démontrer en permanence son adéquation à un emploi, instaurant un processus de responsabilisation et de culpabilisation individuelle. Surtout, elle abolit l'emploi en tant que support de la qualification. A l'opposé d'une telle vision, Bernard Friot milite pour une « qualification personnelle pour tous », donnant la possibilité de ne plus se soumettre aux constructions éminemment capitalistes de l'employeur, de la marchandise ou encore du marché du travail.

à l'issue de la lecture de ce livre très stimulant, trois apports apparaissent très clairement : une critique point par point des arguments de la réforme actuelle ; un « déplacement du regard » sur les retraites – elles ne sont plus considérées comme un moment de non activité, mais plutôt comme une période de nouvelles formes d'activités libérées – ; et la volonté d'indiquer les voix d'un changement majeur au cœur même du système capitaliste.

Parmi les nombreuses questions que soulève le livre, il y a notamment celle qui interroge l'importance accordée par l'auteur aux vertus transformatrices et libératrices du salaire continué. Selon Bernard Friot, la généralisation de ce type de salaire permettra aux individus de s'adonner à des activités socialement utiles. Toutefois, rien ne dit que grâce au seul salaire continué, les retraités et les salariés seront plus enclins à mener ce type d'activité, car ainsi que le rappelle l'auteur, elles ne concernent qu'une minorité de retraités aujourd'hui. Par ailleurs, on peut aussi se demander en quoi la généralisation du salaire continué garantirait une réduction des activités que l'auteur juge peu utiles, voire néfastes pour la société, comme l'enseignement de la finance ou la vente d'objets voués à une destruction rapide, pour reprendre ses propres exemples ? Ainsi, n'existe-t-il pas des fonctionnaires qui, malgré la liberté que leur offre leur traitement, s'adonnent à des activités que l'on pourrait juger dangereuses pour la société – que l'on pense aux chercheurs œuvrant au développement du nucléaire, des OGM, ou encore des nanotechnologies ?

Gaëtan Flocco
Centre Pierre Naville
Université d'Evry Val d'Essonne

**Michel Lallement,
Le travail de l'utopie.
Godin et le familistère de Guise,**

Paris, Les Belles Lettres, col. L'histoire de profil, 2009, 511 p.

Ce livre s'inscrit dans une certaine tradition sociologique : celle des sociologues français qui ont, au cours de périodes différentes du 20^e siècle, éprouvé le besoin de faire un détour par les idées et les expériences socialistes du 19^e siècle (Durkheim, Bouglé, Gurvitch, Duveau, Ansart...). Michel Lallement est bien sûr de sa génération, il a intégré des auteurs plus récents (Foucault, Bourdieu, M. Douglas, Castoriadis, etc.), mais ses analyses sont toujours nourries par les classiques.

Jean-Baptiste André Godin (1817-1888) a établi à Guise, dans la Thiérache (Picardie), un familistère comprenant une usine, des logements collectifs, un économat, des lieux d'éducation et de culture (école, bibliothèque, théâtre...). L'ensemble devait garantir à ses membres travail, sécurité sociale et solidarité selon des principes d'inspiration fouriériste. L'auteur a exploré les archives et revisité ce « socialisme utopique » en s'efforçant de dépasser l'opposition science/utopie, rêve/réalité. Il y a un travail de l'utopie ou plutôt ici, un travail du discours utopique sur le travail : le langage utopique peut avoir un effet réel dans les pratiques et les représentations. Bref, Michel Lallement analyse à sa manière, en sociologue, ce que l'historienne Michèle Riot-Sarcey, a appelé le « réel de l'utopie ». L'intérêt que porte l'auteur pour les idées et les expérimentations de Godin est éminemment sociologique. Il se demande en effet comment l'utopie, dans le cas du familistère, a-t-elle contribué à l'institution du travail ? L'auteur poursuit une réflexion d'inspiration durkheimienne entamée dans ses livres précédents sur la notion d'institution (cf. *Le travail. Une sociologie contemporaine*, 2007). Il reprend ce qui est le socle de sa théorie de l'institution du social, avec ses quatre piliers : 1 / la di-vision : les catégories logiques, les nomenclatures, la taxinomie qui permettent d'appréhender, de codifier le monde social (voir par exemple la division homme-femme ;

2 / l'individuation du lien social, les formes de solidarité ; 3 / l'intégration des individus dans la société ; 4 / la régulation de leurs activités par un système contraignant de règles sociales.

On retrouve ces modalités de l'institution du social dans le projet fouriériste. Dans ce dernier, le monde est divisé en deux sphères : le phalanstère et le monde extérieur ; entre les groupes, les séries, les sexes. Fourier voulait que le phalanstère garantisse le développement de la personnalité de chacun, d'où le statut d'associé et non de salarié, la rémunération du talent et le maintien de formes de propriété... La régulation devait être assurée par la pleine reconnaissance du désir, la spontanéité, la rivalité et même une certaine recherche du gain. Enfin l'intégration était rendue possible par la transformation du travail répugnant en travail attrayant, le groupement par affinité, la satisfaction des besoins vitaux et intellectuels (p. 379). Le travail est alors une « institution totale » (non au sens goffmanien du terme).

Le familistère de Guise s'inspire directement du projet fouriériste mais face aux obstacles qu'il rencontre, il est amené à modifier plusieurs de ses principes (le travail attrayant, la théorie des passions...) : « Godin a été obligé de mettre de l'eau dans son vin fouriériste » (p. 256). Durant une première phase (1859-1878), l'individuation se fait plus par le génie que par le talent et entretient un rapport trouble avec le paternalisme de l'entrepreneur ; la régulation est surtout assurée par la professionnalisation, l'intégration par l'omniprésence du travail. Dans la seconde phase (1882-1888), la hiérarchie par statuts est un mode de division important ; le statut d'associé qui remplace celui de salarié est au centre du dispositif d'individuation ; la régulation passe aussi par le durcissement du contrôle et de la surveillance... L'ensemble pointe ainsi les écarts, les déplacements, les dérivations par rapport à l'œuvre de son maître (il faudrait faire de même lorsque l'on étudie les épigones des pères fondateurs des socialismes : babouvistes, saint-simoniens, icariens, proudhoniens...).

Le projet de Godin serait particulièrement structuré par l'opposition égoïsme/fraternité :

l'économique et le social ; dans l'espace géographique : l'usine et le Palais. Il me semble cependant, qu'au fil des analyses, cette aspiration à la complémentarité des contraires ait été souvent parasitée par le paternalisme de Godin. « Godin est avant tout un capitaine d'industrie. Fouriériste, certes, mais capitaine d'industrie » (p. 329). L'auteur montre qu'il y a bien, comme chez les autres industriels de l'époque, un paternalisme « matériel », « moral » et « politique » (p. 139). Mais il insiste aussi sur le fait que ce paternalisme de Godin diffère des autres parce qu'il y a un vrai projet d'émancipation de la classe ouvrière. Les pavillons d'habitation ne sont pas les coronas des industries textiles. L'économat du Palais social de Guise n'est pas celui des Frères Saint dans la Somme.

Il n'en reste pas moins que le paternalisme de Godin est ce qui s'écarte le plus du principe d'individuation et d'égalité. On touche ici à une question que se posaient alors les premiers mouvements socialistes lorsqu'ils lisaient la formule de Flora Tristan, reprise par l'Association internationale des travailleurs en 1864 : « L'émancipation des travailleurs sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes ».

Au fil de la lecture, on remarque ce qui reste très « dix-neuvième siècle » dans cette œuvre intellectuelle et pratique et ce qui s'avère stimulant pour ceux qui persistent à rêver d'un monde meilleur. Godin est un homme du premier dix-neuvième siècle : son approche de la question sociale est « pré-disciplinaire ». Comme la plupart des socialistes de cette époque, il traverse les champs qui ont été par la suite délimités en disciplines et en objets d'études spécifiques : sociologie, psychologie, économie ; travail, genre, éducation, loisirs, environnement... C'est là ce qui fait son actualité : les questions contemporaines lient le social et le sociétal, le travail et les modes de vie, les rythmes et les espaces sociaux. La question actuelle de la dispersion spatio-temporelle dans le travail mais aussi entre le travail, le logement, l'école, la famille, les loisirs, l'environnement, etc. nécessite une approche transdisciplinaire et des actions transversales.

Évidemment, il n'est pas question de chercher des recettes chez Godin.

Par contre, me paraît beaucoup plus vieilli (en dépit des sermons actuels) la religion du travail : celle-ci se manifeste d'abord dans la proxémique (Hall) : les lieux de résidence, d'éducation, de loisirs sont riviés au lieu de travail. Elle s'exprime aussi dans l'emploi du temps (journées de 10h). La conséquence directe, c'est le côté « socialisme de caserne » du familistère. Lallement considère que le Palais social n'est ni un « couvent industriel » ni un « espace d'harmonie spontanée » (p. 165). Il n'y a pas de contrôle absolu, des conflits se produisent...

Un autre paradigme du socialisme de cette époque peut aussi surprendre nos contemporains : l'abolition du salariat et son remplacement par l'association capital-travail. On veut être un associé et non un salarié. La solution fouriériste, associer le capital, le travail et le talent, est revue et corrigée par Godin et donne plutôt : associer le capital, le travail et le génie. (p. 225). Notons que plus d'un siècle après, le débat s'est déplacé : on discute du maintien du rapport salarial ou de son remplacement par un revenu indépendant de la quantité de travail fourni (cf. André Gorz).

Quant à l'émancipation des femmes, Godin est très en retrait par rapport aux thèses du *Nouveau monde amoureux* de Fourier. Mais en même temps, il est en avance par rapport à d'autres courants du mouvement socialiste (cf. Proudhon). Il semble que sur ce point le paternalisme de Godin n'a pas entravé un véritable changement de mœurs. La mixité à l'école traduit d'ailleurs un souci réel de faire bouger les lignes entre les genres.

Le familistère de Guise se visite. J'invite le lecteur des *Mondes du Travail* à s'y rendre... avec le livre de Michel Lallement sous le bras.

Alain Maillard
Laboratoire Habiter – processus identitaires –
processus sociaux
Université de Picardie – Jules Verne

Hartmut ROSA, **Accélération. Une critique sociale du temps (2005),**

traduit de l'allemand par Didier Renault, Paris,
La Découverte, col. Théorie critique, 2010, 475 p.

Voici la traduction française du livre de Hartmut Rosa, paru en allemand en 2005. L'auteur, né en 1965, fait partie d'une nouvelle génération de penseurs s'inscrivant dans la tradition de l'école de Francfort. Professeur de philosophie et de sociologie à l'université Friedrich Schiller de Iéna, il propose de « contribuer à une théorie systématique de la société empiriquement fondée de la modernité ». Il reprend ainsi une série de questionnements des sociologies classiques et contemporaines sous un nouvel angle : l'accélération. Son hypothèse de départ est que « l'expérience de la modernisation est une expérience de l'accélération ».

Marx avait annoncé avec Engels, en 1848, que le mode de production capitaliste entraîne une révolution permanente dans l'économie, les découvertes scientifiques, les inventions techniques, les mœurs et donc dans les certitudes : « Tous les rapports bien établis, figés par la rouille, avec leur cortège d'idées et de conceptions antiques et vénérables sont dissous ; tous les rapports nouveaux tombent en désuétude avant d'avoir pu se scléroser. Toute hiérarchie et toute permanence se volatilisent ». Georg Simmel avait aussi perçu l'accélération des rythmes dans les « styles de vie » modernes. Là où l'argent circule de façon abstraite et de plus en plus rapidement, la mobilité des choses et des êtres l'emporte et le cours de la vie devient incertain. Pour Simmel, les effets de l'économie monétaire culminent dans la grande ville, où l'abstraction des relations humaines se traduit aussi par l'« intensification de la vie nerveuse ». Les changements incessants de situations, de perceptions, la multiplication des sollicitations dans l'environnement urbain, modifient le psychisme en l'intellectualisant.

Hartmut Rosa voit dans ces textes de Marx et de Simmel le point de départ des analyses contemporaines de l'accélération. Mais tout

en pointant les traits saillants des théories de la modernisation chez Marx, Durkheim, Weber et Simmel, il rappelle quel fut le paradoxe de chacune de leur thèse, la « dialectique de la Raison » diagnostiquée par Adorno et Horkheimer. Du point de vue des rapports entre l'homme et la nature, Marx a perçu dans l'avènement du capitalisme un processus de domestication de la nature, mais celui-ci se heurte à des résultats contraires : les catastrophes écologiques. Concernant la structure des sociétés, Durkheim a insisté sur les processus de différenciation qu'entraîne la division du travail social, mais lui-même a constaté qu'ils sont contrecarrés par des tendances anomiques à la désintégration. Cherchant à éclairer la dimension culturelle de la modernisation, Weber a montré le rôle déterminant de la rationalisation mais celle-ci entraîne une érosion des ressources de sens. Quant à Simmel, qui s'est penché sur le devenir de la personnalité dans la modernité, il a analysé les modalités de l'individualisation contrariées par les phénomènes de massification. Pour Rosa, il faut interpréter ces quatre processus contradictoires comme des « épiphénomènes (involontaires) » qui se rattachent à une structure temporelle transversale : l'accélération sociale. La destruction de l'environnement n'est-elle pas consécutive à des rythmes économiques qui excèdent les durées de régénération de la nature ? La désintégration sociale n'est-elle pas une conséquence de la désynchronisation croissante qui résulte de la multiplication accélérée des chaînes d'interdépendances ? La crise du sens et de l'autonomie rationnelle ne provient-elle pas d'une rationalisation incessante qui désenchant de plus en plus rapidement le monde ? La perte de l'individualité qualitative n'est-elle pas le corollaire de l'augmentation du rythme de vie ? L'accélération est donc le « principe unifiant » qui relie ces dimensions contradictoires de la modernisation.

L'accélération prendrait de nos jours trois formes : elle affecte les techniques (transports, communications...), le changement social (styles de vie, structures familiales, affiliations politiques et religieuses) et le rythme de vie (stress, manque de temps...). Il est intéres-

sant de noter que Rosa ne distingue pas les régimes d'historicité des régimes de temporalités. Selon lui le processus d'accélération marque aussi bien les temps historiques que les temps sociaux. L'accélération est une structure temporelle transversale qui permettrait de saisir les caractéristiques sociologiques et historiques de la modernité présente, qu'il qualifie après d'autres, d'« avancée » par rapport à l'époque antérieure, la « modernité classique ». C'est que les processus d'accélération ont fini par provoquer une rupture dans la modernité (et non avec). Rosa articule ainsi des analyses sociologiques sur l'accélération des rythmes et les thèses de Koselleck sur le temps de l'histoire. Bien qu'il préfère pour sa part la notion de « présent comprimé », il faut reconnaître qu'au final, Rosa aboutit au même constat que François Hartog en France : il considère qu'il s'est produit une disjonction entre champ d'expérience et horizons d'attente, disjonction qui rend le présent envahissant et les horizons temporels du passé et du futur évanescents. Mais la démonstration n'est pas la même. Rosa nous propose une théorie critique dans le sillage de l'école de Francfort. Il entend mettre au jour une nouvelle forme « d'autodestruction » de la Raison : l'accélération a rendu possible le projet de la modernité, l'autonomie, la démocratie, mais elle se retourne maintenant contre cette promesse d'émancipation individuelle et collective. En effet, l'espérance et la lutte pour une amélioration des conditions d'existence et d'une démocratisation, ce que Rosa nomme aussi les « énergies utopiques », reposaient au départ sur une accélération des rythmes économiques, sociaux et culturels. Mais les sociétés en voie de modernisation avaient inventé des formes institutionnelles qui favorisaient l'accélération tout en exerçant une fonction de freinage et de stabilisation (les États interventionnistes, par exemple). Or, ces instances se sont effacées devant des rythmes toujours plus frénétiques de production et d'échanges, mais aussi d'innovations techniques, de mutations sociales et de vie. Il serait ainsi devenu difficile de relier les expériences passées à des attentes de transformation sociale véritable. Rosa revient sur le cas des relations intergè-

nérationnelles. La stabilité générationnelle de la modernité classique pouvait s'observer à travers les différentes manifestations de la fidélité dans la vie familiale (le mariage), professionnelle (l'emploi fordiste), religieuse (l'Église), associative (la mutuelle), syndicale, politique (le vote « traditionnel »)... Dans la modernité avancée, le processus d'accélération tridimensionnel, que nous avons rappelé plus haut, serait si important qu'il affecterait toutes les générations et empêcherait les plus jeunes de se socialiser à l'aide d'un programme de renouvellement. Nous passerions d'une « identité permanente » à une « identité situative ». Les nouvelles formes d'individualisation reposent sur l'augmentation des possibilités de révision des choix en fonction des changements incessants de situations, d'opportunités. La flexibilité des activités quotidiennes conduirait ainsi à une « temporalisation du temps ». Par cette expression, Rosa veut dire que la place décisive qu'occupait l'emploi du temps dans la modernité classique a changé de sens ou plutôt l'a perdu : elle ne participe plus d'une discipline temporelle, routinière, planificatrice, linéaire, régissant le travail et les modes de vie ; elle est au cœur d'un jeu d'orientations temporelles flexibles, d'un agencement individualisé des durées, des séquences. Loin de développer l'autonomie du sujet, la temporalisation du temps conduit les individus à renoncer à contrôler le cours des événements et à s'adonner à des projets de long terme. Nous aurions ainsi inventé une forme inédite d'immobilité. C'est pourquoi la caractéristique de notre époque serait tout-à-la-fois l'accélération sociale et la « pétrification de la société ». Processus apparemment paradoxal que Paul Virilio a, selon Rosa, très bien résumé dans sa métaphore oxymorique : « immobilité fulgurante ». Les théoriciens de la postmodernité n'ont fait qu'exprimer et louer cet « empire de l'éphémère » dans lequel les idées de profondeur, de contenu, d'espérance utopique... n'ont plus de sens. La dépression, la mélancolie seraient ainsi « les pathologies paradigmatiques » de l'accélération des rythmes dans la modernité avancée.

Rosa décèle les mêmes symptômes dans notre rapport éthique et politique au temps historique. La temporalisation du temps mettrait

également fin à la temporalisation de l'histoire que Koselleck avait analysée à propos de la modernité classique. Cette « détemporalisation » de l'histoire se manifesterait par un « présent compressé ». Celui-ci apparaîtrait à la disjonction entre champs d'expérience et horizons d'attente, passé et futur, mais ce qui provoquerait cette rupture, ce serait l'accélération elle-même : à partir du moment où les changements ne s'effectuent plus d'une génération à l'autre mais à l'intérieur de chacune d'entre elles, ils ne sont plus derrière ou devant nous, ils sont dans le présent en train de se faire. Nous sommes ainsi emportés par le tourbillon des innovations techniques et culturelles, des désynchronisations sociales...

L'approche de H. Rosa me paraît beaucoup plus pertinente que celle d'un Hartog en ce sens qu'elle parvient à penser ensemble la socialité et l'historicité des temps. Mais il m'est difficile de suivre cette analyse jusqu'au bout parce qu'elle découle d'une théorie monocausale : l'accélération est « la dimension spécifiquement temporelle de la modernité ». Autrement dit, les temps sont réduits aux rythmes. La nouvelle dialectique francfortoise retrouve de ce point de vue les écueils réductionnistes et fatalistes de *La destruction de la Raison* ou de *L'Homme unidimensionnel*. Adorno, Horkheimer et Marcuse analysaient les processus sociaux contemporains à partir d'un seul angle : le devenir de la raison instrumentale. Rosa privilégie les rythmes sociaux et historiques et plus particulièrement leur fréquence. L'accélération des rythmes devient une force démiurgique qui dissout tout sur son passage : les identités individuelles, les attentes collectives... Certes il apporte des éclaircissements très importants sur la nature de cette accélération. Par exemple, il distingue la vitesse de l'accélération. La vitesse se définit d'abord par le degré de rapidité d'un déplacement, d'une action... C'est ce qu'étudie Paul Virilio. L'accélération sociale repose, elle, sur la fréquence de ces exécutions. Ainsi, on peut aller beaucoup plus rapidement d'un lieu à l'autre avec une automobile. Mais, ce qu'il faut aussi analyser, c'est que ce moyen de locomotion nous pousse à multiplier nos déplacements

ments. C'est pourquoi l'accélération crée une situation paradoxale : en allant plus vite nous gagnons du temps, mais comme nous faisons beaucoup plus de choses grâce aux technologies de la vitesse, nous manquons de temps.

Cette centration sur les processus d'accélération conduit l'auteur à délaissé beaucoup trop les formes de résistance, de contournement et bien sûr les autres temporalités sociales – sans compter les idiosyncrasies nationales. Tout en convenant que la temporalité erratique, inhérente à l'accélération des rythmes, est un phénomène majeur dans nos sociétés, il me semble que celles-ci sont capables de produire d'autres temporalités, visibles ou invisibles. Les horizons du passé et de l'avenir n'ont sans doute pas disparu de notre univers, mais ils sont désorientés.

Il n'en demeure pas moins que ce livre est une contribution fondamentale à « une critique sociale du temps » (sous-titre).

Alain Maillard
Laboratoire Habiter
processus identitaires – processus sociaux
Université de Picardie –Jules Verne

BULLETIN D'ABONNEMENT

Nom et prénom :

Adresse :

Courriel :

Code postal : Localité :

Pays :

	Numéro 9-10 + frais d'envois		Abonnement annuel	
	France	UE 25	France	Reste monde
individus	18 €	18 €	30 €	30 € + frais postaux
institutions	30 €	35 €	60 €	60 € + frais postaux

Chèques à l'ordre de « Les Mondes du Travail »

www.lesmondesdutravail.net

info@lesmondesdutravail.net

Adresse de correspondance :

Les Mondes du Travail

Faculté de Philosophie, Sciences Humaines et Sociales, Chemin du Thil

80025 Amiens cedex

France